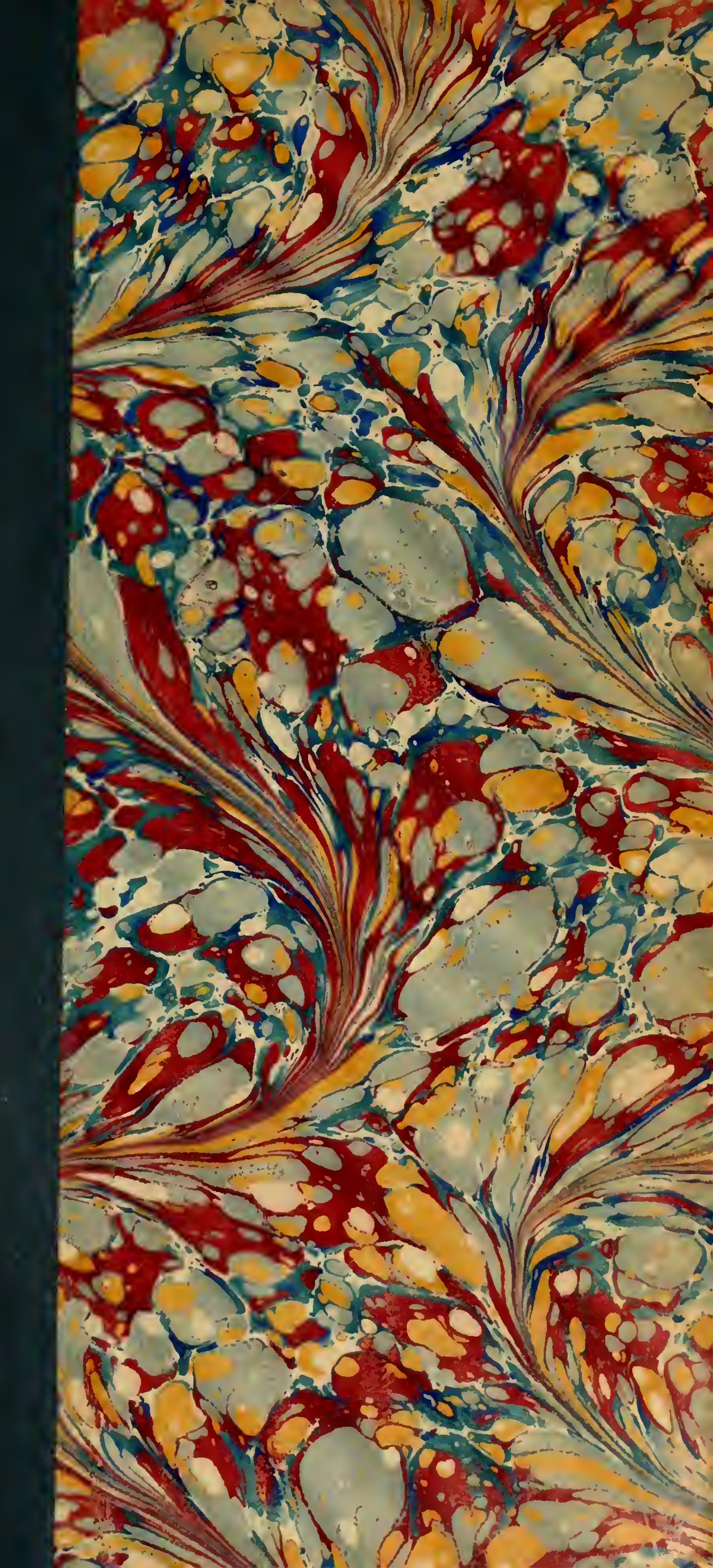


L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC

50e ANNÉE — 1914

DEUXIÈME SEMESTRE

VOLUME LXX

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ 31 bis



ALEXANDRE DE BEAUHARNAIS

LXXe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Juillet 1914

N° 1405

31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

La dame X.. d'Alexandre de Beauharnais — Nous posons une question sans doute insoluble, parce que celui qui [avait la solution, notre distingué collaborateur, le Dr Pichevin est décédé.

Dans son intéressant ouvrage : *L'Impératrice Joséphine*, il dit page 139 : « qu'Alexandre de Beauharnais rencontra à Paris, une femme mariée, une créole alliée aux Tascher, par les d'Orange, proche parente de l'ancien gouverneur, M. le Vassor de la Touche ».

Cette femme distinguée enjôla le vicomte, le séduisit, devint sa maitresse,

capta sa confiance et fit pénétrer dans l'esprit du mari, le soupçon de légèretés que sa femme aurait commises avant son mariage à la Martinique. Il alla sur place faire une enquête avec cette personne. Cette enquête ne donna point de résultats probants, mais la dame X... qui était dans une position intéressante dut abandonner ce bel ouvrage et rentrer précipitamment en France.

Le Dr Pichevin ajoute en note :

Nous avons pu déterminer la personnalité de la femme qui joua un rôle néfaste dans la vie d'Alexandre de Beauharnais et de la vicomtesse. Il est préférable, semble-t-il, de ne pas dévoiler son nom.

Pourquoi ? Ces faits remontant à 1782, il y a prescription : ils rentrent dans le domaine de l'histoire.

D^r L.

—

Le Serment de liberté et d'égalité. — Le 14 août 1792, l'Assemblée Législative ordonna de prêter un nouveau serment, dont voici la formule : « Je jure d'être fidèle à la nation, et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ». L'obligation de prêter ce serment, d'abord restreinte aux seuls membres de l'Assemblée Législative, fut étendue bientôt à tout Français qui recevait un traitement de l'Etat, puis à tous les fonctionnaires publics, jusqu'à ce que, enfin le 3 septembre, elle fût imposée à tous les citoyens sans exception.

Consulté au sujet de ceux qui avaient fait ce nouveau serment, le Pape Pie VI répondit toujours invariablement : « Con.

sulant conscientiœ suœ, cùm in dubio jurare non liceat. »

La seconde partie de cette réponse, « cùm in dubio jurare non liceat », a donné lieu à controverse. Que vise directement le Pape ?

Est-ce la formule équivoque du serment ?

Est-ce la conscience douteuse des jureurs ?

Autrement dit, le sens de la réponse pontificale est il tout à fait objectif ou subjectif ?

Dans le premier cas, il était interdit à tous les catholiques de faire ce nouveau serment, jusqu'à ce que le Pape ait prononcé. Dans la seconde traduction, il suffisait de se former la conscience pour pouvoir jurer.

Les partisans de la première opinion traduisent de la sorte : « Que ceux qui ont prêté le serment avec une conscience douteuse, auront à se mettre en règle avec leur conscience. »

Les autres disent : « Comme dans le doute il n'est pas permis de jurer, qu'ils mettent ordre à leur conscience. »

Qui a raison ?

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

—

Mort de Duroc ; monument élevé à sa mémoire. — On sait le chagrin que manifesta l'Empereur lorsque le grand maréchal Duroc fut tué en 1813. Il chargea le pasteur de Mackersdorff de faire placer sur le lieu où Duroc venait d'expirer, une pierre monumentale avec cette inscription :

Ici le général Duroc, duc de Frioul, grand maréchal du palais de l'Empereur Napoléon, frappé d'un boulet, a expiré dans les bras de son Empereur et de son ami.

Les ordres de l'Empereur ont-ils été exécutés ? Napoléon acheta encore la maison où Duroc était mort, en fit don à ses habitants, à charge de veiller, de père en fils, à la conservation de celle-ci.

Que sont devenus ces deux souvenirs ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Le roi de Serbie pendant la guerre franco-allemande. — On lit dans le journal *La Liberté* du 26 juin 1914 (p. 1, col. 5) :

La cause première de la maladie du roi Pierre est un refroidissement qu'il contracta en traversant le Rhin à la nage, lorsqu'en 1870 il s'échappa d'une forteresse allemande où il était détenu, ayant été fait prisonnier alors qu'il combattait dans nos rangs pour la France, son pays d'adoption ..

Le prince Pierre Karageorgevitch était à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, au titre étranger, lorsqu'éclata la guerre, en 1870 : il fut alors nommé officier à la Légion étrangère dont il porta toujours l'uniforme. Il appartint d'abord à l'armée de la Loire. Après la reprise d'Orléans par les Allemands, il fut attaché, en qualité de lieutenant, à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 18e corps de l'armée de l'Est, où il demeura jusqu'à la fin, et où celui qui écrit ceci demeura aussi constamment attaché avec lui.

Son évasion d'une forteresse allemande et le passage du Rhin à la nage confirmeraient une légende à laquelle il convient de couper les ailes.

H DE L.

—

L'oriflamme de Saint-Denis. — L'*Intermédiaire* a déjà abordé cette question que les belles fêtes de Saint-Denis permettent de renouveler : on a reconstitué l'oriflamme ; mais cette reconstitution est-elle parfaitement exacte ? V.

—

La colonne de Rosbach. — Qu'est devenue la colonne de Rosbach que Napoléon a fait enlever et qu'il envoya à Paris ? Comment y arriva-t-elle ? Qu'en fit-on ? Où la mit-on ? Où est-elle ?

A. B. X.

—

Compagnie du Saint-Sacrement. — La compagnie du Saint-Sacrement dont on parle depuis quelques années, aurait-elle des filiales dans l'Ouest ?

UN MANCEAU.

—

Domaine de Sousy (miniature). — La société des Bibliophiles français va publier prochainement une reproduction des miniatures qui ornent le « Terrier de Marcoussis » et qui ont été exécutées au commandement de l'amiral Malet de Graville, vers l'an 1500.

Une des petites miniatures, qui mesurent sensiblement 180mm en hauteur sur 225 en largeur, manque au manuscrit.

Elle a trait au domaine de Sousy, mot qui doit être écrit en haut à droite en lettres d'or, et figure probablement une scène de la vie d. campagne. Elle a été vue, il y a quelques années, chez un antiquaire.

Quelque amateur de nos amis connaîtrait il l'existence de cette page dont je désire une photographie ?

Comte A. de Laborde.

—

Averne. — Le Régent a eu, entr'autres maîtresses, Madame d'Averne. Elle était fille de M de Brézy, conseiller au Parlement et avait épousé à quinze ans le marquis d'Averne ?

D'où vient ce nom d'Averne ?

—

Jehan de Galland, argentier de Louis XI — Je désirerais avoir quelques renseignements généalogiques sur Jehan de Galland, argentier de Louis XI, dont un curieux hôtel du quai d'Orléans à Tours porte le nom. — Quelles étaient ses armes ?

Est-ce à lui que Balzac fait allusion en ces termes, dans un de ses ouvrages dont j'ignore le titre : « L'argentier de Louis XI ressemblait à ce monarque, il en avait pris certains gestes comme il arrive à ceux qui vivent ensemble dans une sorte d'intimité... »

Baron de G.

—

Routier de Lisle. — Un aimable intermédiairiste voudrait-il me faire connaître la famille « Routier-de-Lisle » et quelles furent ses armoiries ?

Cette famille dut être appelée, après la Révolution : « Routier-Delisle », et même « Delisle » ou « Delille ».

Je serai très reconnaissant des renseignements que cet aimable confrère voudra bien me donner.

des Andes.

—

Marquis de la Thoison de Rocheblanche. Louis-Aimable-Laurent de la Thoison de Rocheblanche, né dans l'île de Saint-Domingue en 1726, seigneur de Vaugien (com. de Saint Remy les Chevreuse, S. et O.) terre qu'il avait achetée du prince de Lambesc, chevalier de Saint-Louis, capitaine des milices de Saint Domingue, lieutenant des maréchaux de France, mort à Vaugien le 27 octobre 1770, avait été élevé à la dignité de marquis.

Il habita longtemps Saint-Domingue et quelque peu vers la fin de sa vie, son domaine de Vaugien.

Les lettres patentes qui conféraient semblables titres étaient, je crois, toujours registrees par les Parlements. Quel est celui qui dut recevoir les lettres du marquis de la Thoison ; dans quels registres peut-on espérer les trouver ?

R. de Cressia.

—

Armoiries à déterminer : de gueules à 2 trèfles d'or. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements sur les armoiries suivantes : *de gueules à 2 trèfles d'or, au chef d'azur, chargé d'une étoile d'argent?*

J. de T.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à la fasce d'hermine — *D'azur à la fasce d'hermine, accompagnée de 2 étoiles d'argent, chargées en cœur d'une rose de 4 feuilles de gueules, et en pointe d'un cygne plumé et becqué d'argent.*

Ces armoiries appartiennent à des familles qui furent alliées aux Titon, et sont vraisemblablement celles des Brodelet et des Benserot. Où pourrai-je trouver confirmation de ces attributions?

J de T.

—

Armoiries à déterminer : pal de sable. — *D'argent au pal bretessé de sable au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or rangées en fasce.* Ecu ovale, timbré d'une couronne de comte, dans un cartouche style Louis XIV, accolé de deux rainceaux de branches fruitées de laurier, liées par le bas d'un cordon dont le nœud soutient une croix de l'ordre de Saint Louis.

Geo Filh.

—

Le monument du poète Sully-Prudhomme à Lyon. — Une souscription fut ouverte peu de temps après la mort du poète Sully Prudhomme, pour ériger à sa mémoire un monument sur une des places de Paris. On attendait depuis longtemps l'inauguration de cette statue, très médiocre d'inspiration et d'exécution, qui figurait, il y a deux ou trois ans, à l'exposition des artistes français ; voici qu'on nous annonce qu'elle

va être prochainement installée à Lyon. Pourquoi ce changement ? Est-ce que Sully-Prudhomme est né à Lyon ? Y a-t-il passé une partie de sa vie ? Qui donc a décidé cette modification au projet primitif?

Voici la statue de Coppée qui s'élève sur une des places les plus fréquentées de Paris ; elle y a été érigée moins de cinq ans après sa mort, et celle de son grand ami et collègue sera bannie de Paris et reléguée au fond de la province. Pourquoi cet ostracisme ? Qui a pris la responsabilité de cet exil ? TESTIS.

—

Tapabor.

Sa mauvaise intention la faisant rougir (car elles rougissent aussi les dévergondées) sa gorge n'avait pas moins de rouge que son visage et l'un et l'autre auraient été pris pour un *tapabor* d'écarlate.

(Scarron, *Le roman comique*, ch. X.)

Quelle était au XVIII[e] siècle, — cette partie de l'ajustement féminin — le *tapabor*, auquel Scarron compare le visage et la gorge de la Bouvillon dans la scène un peu scabreuse de la séduction du pauvre Destin ?

Lacurne Ste Palaye, Godefroy et Racinet sont muets à cet égard. A ne considérer que sa consonnance, il semble originaire d'Espagne, mais je ne l'ai pas trouvé dans les Dictionnaires Espagnol Français modernes. DEHERMANN.

—

L'origine du mot « Italie ». — *Kennst du das Land*, pourrions nous dire comme l'héroïne de Gœthe ? Mais en l'interprétant dans un sens un peu différent, dans un sens philologique. Et les bons philologues qui lisent l'*Intermédiaire* de nous renvoyer aussitôt aux fables de Denys d'Halicarnasse, au *vitulu* totémique — dernier bateau, car l'avant-dernier se contentait d'un veau moins symbolique, celui qui abonde dans les troupeaux des grands massifs de la Sila. Voici, cependant, une question inquiétante. Comment se fait-il que les Bruzzes des VI[e] V[e] siècles avant notre ère aient appelé *vitulus* le jeune taureau, puis appliqué ce vocable à un pays montagneux ? Et comment se fait-il que les *veaux* ainsi dénommés — j'entends les veaux à deux pattes — ne se soient pas offensés d'une application qui les assimilait de la sorte à leur bétail ? Car les *Itali* éducateurs, ou gardeurs de *vitelli*, eussent dû, en bonne philologie, s'appeler *Italini*, comme les *Taurini* ou les *Piceni*, qui se réclamaient d'un *taurus* et d'un *picus*.

On nous objectera : Et les monnaies, les fameuses monnaies de l'époque de la guerre sociale — non celle de Gustave Hervé, mes frères, — où se lit : *Eiteliu*, *Viteliu*, *Italia* ? Malheureusement, l'écriture osque la plus antique apparaît, précisément, sur l'une de ces pièces, avec la diphtongue *ei*. Or celle-ci indique une ancienne prononciation *aiteliu*. Et *viteliu-Italia* s'en va à... vau-l'eau, avec les troupeaux d'Hercule, dont s'inspiraient les fables rapportées par l'historien du pays d'Artémise II. D'autre part, l'île d'Elbe ne s'est-elle pas appelée naguère *Aetalia* et *Eiteliu* n'est-elle pas une forme commune aux côtes d'Etrurie ? Il s'agit donc ici d'un radical à signification originaire spécifique et généralisée, commençant par une diphtongue, indiquée dans les inscriptions antiques par le digamma, l'*f* ou le *v* des graphies italiques, l'*e* des graphies osques. D'où il suit que le mythique roi Italus ne serait plus que l'agreste personnification de la fertilité du sol de la Calabre en vigne, plante désignée dans les langues italiques par un radical en *eit*, *fit*, *vit*, auquel aurait été adjoint un suffixe *l*, *al*, *alu*, courant dans les dialectes étrusques, voire en latin. Ce suffixe, dans les primitifs patois barbares d'Italie, devait avoir une valeur propre, rendue dans la suite équivalente à la désinence du génitif — quand ces idiomes eurent acquis la flexion nominale. Comment, de là, est venue *Eitalia* (= pays des vignes) ; comment, aussi, tout ceci n'est pas d'une solidité à toute épreuve, le lecteur curieux de ces bagatelles pourra l'étudier en détail dans les *Origini Italiche* du député de Pontedera, M. Nello Toscanelli, dont le t I — 754 pages et 232 illustrations — vient de paraître chez U. Hoepli à Milan. Mais n'est-il pas curieux, à l'appui de ces hypothèses, d'observer que l'Italie et l'Œnotrie furent, pour les écrivains grecs, des pays identiques ? Or il est clair qu'*Oinotria* n'est que l'hellénification d'*Eitalia* interprétée comme nous venons de dire. Voilà un argument de valeur, nous semble-t il... Qu'en pensent les doctissimes collègues ? CAMILLE PITOLLET.

Réponses

—

Louis XIV a-t-il félicité Jean Sobiesky après la délivrance de Vienne? (LXIX, 785). — *Erratum.* — Au lieu de : « victoire aussi nuisible aux intérêts du roi de France qu'aux *vieux* intérêts de la Pologne », prière de lire : aux *vrais* intérêts de la Pologne. J'en profite pour demander à mes confrères si, contrairement à ce qui était professé jusqu'à ce jour, la délivrance de Vienne par Sobieski a été réellement contraire aux intérêts de la France et à ceux de la Pologne en 1683, c'est-à-dire à une époque où l'Islam menaçait toute l'Europe ?

J. W.

—

Reddition de Lunéville le 12 août 1870 (LXIX, 91, 245, 297, 447, 554, 706). — Du *Journal de Lunéville* :

Je puis vous certifier, étant présent, que c'est bien M. Saucerotte qui fit la remise de ces clefs au capitaine von Poncet, le 12 août 1870 ; il était deux heures environ de l'après-midi. Von Poncet attendait à cheval, devant la mairie, accompagné d'un hussard de la Mort. M. Saucerotte, qui était premier adjoint et faisait fonctions de maire, descendit avec un coussin de velours grenat sur lequel brillait une seule clef.

L'officier prussien, sitôt la clef prise en guise de suzeraineté, fit demi-tour et partit au trot sans même daigner saluer M. Saucerotte et dire merci.

J'ai dit « une seule clef ». Cela m'a d'autant plus frappé que je savais qu'il y en avait deux ; que je les avais vues et touchées en plusieurs circonstances. C'étaient les anciennes clefs de la prison, laquelle était située au-dessus du tribunal actuel et qu'on appelait, par ironie sans doute, « Notre-Dame de Bon-Grillage ». On les avait fait dorer exprès pour la venue de l'Impératrice, le 18 juillet 1806, et on les présenta à la souveraine comme celles de la Ville. Amère ironie.

Où est l'autre ? Le gardien du musée de Frédéric le Grand a affirmé à votre correspondant, M. Ellem, qui le visitait en 1912, et s'étonnait de n'en voir qu'une dans la vitrine, à côté de celle de Paris « que la seconde se trouvait à Potsdam ». Si elle s'y trouve, c'est qu'elle a été emportée postérieurement pendant l'occupation prussienne.

Je souhaiterais pour ma part, en bon Lunévillois que je suis, que cette seconde clef n'eût pas quitté la cité, soit qu'elle fût reléguée dans un coin, soit qu'un collectionneur local la gardât précieusement.

Veuillez agréer, cher Monsieur etc.

H.

—

L'éclipse maçonnique pendant la Révolution (LXIX, 738). — Il est difficile de répondre à cette question en quelques mots ; et le problème est complexe et les solutions sont multiples.

J'ai expliqué dans *Autour du Temple* (II, 496 et suiv.) que trois maçonneries différentes, quant au mode de recrutement et au milieu social, se sont superposées et c'est ce qui explique qu'on rencontre des maçons dans les camps les plus opposés.

Le rôle de ces maçonneries a été certes considérable, car elles furent une des causes de la Révolution et surtout de la direction que celle-ci a suivie, mais elles ne furent pas la seule cause. Des événements de cette importance ne s'organisaient pas dans une loge, ni même dans un convent ; la Révolution n'a pas été décrétée, machinée et n'a pas triomphé en vertu d'un plan exactement prémédité ; une pareille puissance n'a jamais existé

Parfois des « faits négatifs » imprévus, des inerties invraisemblables, des « faits positifs » voisins, interviennent contre toute prévision et entraînent les gouvernements et les peuples. Un régime subsiste parfois non pas parce qu'il est fort, juste et légitime, mais parce qu'il y aurait un danger évident tellement grave à se substituer à lui, que personne n'ose se risquer à en assumer la responsabilité.

A cette succession indésirable, vient parfois s'ajouter l'absence d'adversaires organisés, ayant un programme simple et concret à proposer.

Supposer que la maçonnerie a tout prévu et a été maîtresse de situer les faits à l'heure dite, c'est vraiment lui attribuer une puissance que seuls jusqu'ici les croyants ont attribuée à Dieu.

Une évolution économique et sociale se préparait depuis les découvertes de l'Amérique et de l'imprimerie ; un esprit de révolte existait à l'état latent depuis la Réforme. Avec le temps, la science, le crédit, les travaux publics, avaient soulagé l'humanité et rapproché les hommes ; c'est en raison de l'ensemble de ces causes

dont je n'ai cité que les principales, que l'évolution s'annonçait.

Les gouvernements et les peuples devaient s'y préparer, la faciliter, adoucir ses heurts ; la France était alors le pilote de la conscience de l'humanité. L'idée maçonnique vint jeter le désordre dans les esprits au moment critique, et de l'évolution économique nécessaire, fit une révolution politique inutile, inopportune et dangereuse.

Mais la maçonnerie ne fut pas la seule coupable ; les philosophes avec leurs théories abstraites, les parlementaires avec leur esprit de légistes, n'eurent pas une influence moindre, sans compter le rôle si nuisible des puissances jalouses de la prédominance de la France et l'envi mesquin que les rois de l'Europe portaient à la maison de Bourbon.

Pendant qu'en France il y avait un Peuple en révolution, dans l'armée des coalisés il y eut une révolution de Rois, et ceux-ci firent plus pour le triomphe du Jacobinisme en France que les francs-maçons, les légistes et les philosophes.

Pour expliquer leur étrange attitude, il n'est pas nécessaire de supposer une intervention clandestine de la f.·. m.·. dans les conseils des souverains, attendu que le partage de la Pologne et éventuellement celui de la France, la destruction de notre marine et la conquête de l'Inde par l'Angleterre sont suffisants pour motiver la conduite des coalisés.

Il convient d'ajouter que les Loges françaises ne furent par fermées partout ainsi que l'indique le Duc de Lesli. Si la plupart des Loges à Orient fixe entrèrent en sommeil, les loges de régiment subsistèrent presque toutes, et j'ai été à même de constater que dans presque tous les régiments de nouvelle formation, des Loges dont personne jusqu'ici n'avait soupçonné l'existence, furent constituées dès 1792.

Enfin, voyez ma réponse à la question : « Les sociétés populaires et la franc-maçonnerie ». J.-G. Bord.

*
* *

Dans le numéro du 10 juin dernier, un lecteur ne s'explique pas la disparition des loges maçonniques pendant la Révolution.

Il voit une anomalie étrange et inexpliquée dans leur disparition au moment où leur triomphe semblait assuré.

La raison en est toute simple. Les loges, officiellement, *tombèrent en sommeil*, c'est-à-dire qu'elles se fermèrent, en tant que loges, mais pour rouvrir immédiatement sous le nom de *Club des amis de la Constitution* ou *Jacobins*.

Ces clubs, une fois installés à la face du soleil, enrôlèrent de force beaucoup de gens timorés pour étendre les responsabilités et les complices, mais sans les initier à la maçonnerie afin de réduire le nombre des profiteurs de la révolution.

Dans la petite ville d'Uzerche, en Limousin, j'ai compulsé leurs registres. Le secrétaire ne s'y trouvait pas et dans les procès-verbaux, en désignant les membres de la société, il n'oublie pas d'écrire le f. un tel, s'il s'agit d'un maçon, ou simplement le citoyen un tel, s'il s'agit d'un non initié.

Il en était de même dans tous les autres clubs de Jacobins et il y en avait presque autant que de communes en France.

Martial de Pradel de Lamase.

*
* *

Dans son livre si judicieusement pensé et si solidement documenté, *Le secret de la Franc-Maçonnerie*, M. Max Doumic a donné l'explication de l'éclipse de la Franc-Maçonnerie pendant la période révolutionnaire.

Voici ce que l'on peut lire aux pages 190, 191 de cet ouvrage :

Nous avons dit que la franc-maçonnerie avait fait la Révolution et nous avons montré comment. Une fois la Révolution accomplie, la franc-maçonnerie s'éteint presque complètement ; le Grand-Orient a disparu : trois loges seulement subsistent à Paris : les Amis de la Liberté, la Martinique des frères réunis, le Centre des amis. C'est sur ce fait que se sont appuyés les auteurs qui ont contesté la participation de la maçonnerie à la Révolution. Il n'y a là qu'une équivoque qui ne résiste pas à un examen sérieux.

Nous avons expliqué la transformation qui s'était opérée en 1789 et comment les loges, dont le secret couvrait la conspiration, se sont ouvertes *et sont devenues des clubs*, lorsque cette conspiration a éclaté et triomphé. Les loges ont alors tout naturellement cessé d'exister : elles n'avaient plus de raison d'être, elles devaient au contraire devenir suspectes au nouveau gouvernement. On y avait en effet enrôlé des gens de toute sorte, de toutes les conditions et de toutes les opinions ; on les y avait fait travailler à la réalisation d'un programme qu'ils igno-

raient. Pour cela on avait dû leur donner les signes de reconnaissance, leur révéler l'organisation intérieure de l'ordre, on les avait initiés à la science de la conspiration, on leur en avait livré tous les éléments. *Une fois la Révolution faite et leurs aspirations déçues, ces hommes auraient pu se servir de la franc-maçonnerie pour conspirer à leur tour contre la Révolution*, faire des loges royalistes, des loges girondines. Les Jacobins voulurent écarter ce danger et c'est pour cela que tant qu'ils furent au pouvoir, la franc-maçonnerie, ou plutôt la forme qu'elle avait revêtue jusqu'alors, subit une éclipse.

P. c. c. EMILE DESHAYS.

—

Comment s'appellent les membres de la famille de Napoléon : Bonaparte ou Napoléon ? (LXIX, 483, 595, 659, 751, 803, 844). — M. Pitollet est-il bien certain que la copie qu'il donne de l'acte de baptême de Napoléon Bonaparte est semblable à l'original ? Ah ! s'il en donnait le fac-similé, la question ne se poserait pas, et encore ; car il ne faudrait pas prétendre qu'une erreur dans un acte de l'état-civil ne peut se rectifier, les redressements de cette sorte sont fréquents.

J'incline à croire que la copie en question est inexacte parce qu'elle relate la signature du père Carlo Bonaparte, sans *u* ; puisque le *Temps* faisait remarquer que le père de Napoléon signait Buonaparte. Son fils Louis signait de même. J'ai sous les yeux le fac-similé d'une lettre écrite par ce dernier à Bernardin de Saint Pierre, le 22 juin 1793, elle est signée : Louis Buonaparte.

Mais Napoléon lui-même n'a-t il pas signé son nom avec un *u* ?

J. BRIVOIS.

***

Un collègue, dont la communication nous apporte des renseignements intéressants, semble penser que le nom de Napoléon fut attribué comme patronyme aux membres de la Famille Impériale, ceux de la Famille Privée conservant seuls le nom de Bonaparte, par le décret de l'Empereur réglant l'ordre de la succession au trône. Mais je trouve, au *Moniteur*, un décret postérieur du 24 janvier 1853, par lequel Napoléon III nomme Général de Division son « cousin bien-aimé S. A. I. le prince Napoléon Joseph Bonaparte », second héritier éventuel. Alors ?

J'ajoute que le statut de la Famille Impériale, en date du 21 juin 1853, ne fait aucune mention du nom officiel des Princes Français.

Une dernière remarque : M. Frédéric Masson, dans la dédicace du *Livre d'Or* au nouveau Petit Prince, ne reconnaît-il pas implicitement que le prénom impérial ne peut être un nom de famille, puisqu'il adresse cette page émouvante à « Louis-Napoléon de France » ?

Dans un article récent du *Figaro*, M. André Beaunier qualifiait de même Eugène de Beauharnais, fils adoptif de Napoléon.

BERNARD LATZARUS.

***

C'est seulement lorsqu'ils sont en or que les Bourbons s'appellent Louis, et les Bonaparte, Napoléon.

Il ne peut pas, il me semble, y avoir de doute ; Napoléon est un prénom désignant une personne et Bonaparte est le nom de la famille. Néanmoins un point d'interrogation se pose ? Je n'entends nullement donner à ma question un sens injurieux qu'à certaines époques on a voulu donner au nom de Buonaparte.

Quel est le véritable nom de la famille de Napoléon Ier ? Bonaparte ou Buonaparte. En français on aurait dit Bonpart ; en italien, c'est évidemment Buonaparte, et il est hors de doute que jusqu'à une date que je ne retrouve pas et que je crois avoir précisée dans une publication, Napoléon a signé Buonaparte. Son acte d'état-civil reproduit ici même, orthographie Bonaparte. Qui s'est trompé ? Le rédacteur de l'acte ou Napoléon ?

Connaît-on l'acte de naissance de Charles Bonaparte ? Que dit il ?

En réalité, les Bourbons s'appellent : France et les Napoléons, Buonaparte; mais l'usage, et on peut même dire la politesse, a adopté Bonaparte.

J.-G. BORD.

***

Je remercie bien sincèrement l'érudit confrère intermédiairiste, M. Camille Pitollet, qui s'est donné la peine d'éclairer mon ignorance au sujet de la question que j'avais posée et qu'il dit avoir été résolue par le journal *Le Temp* (qui s'éclipsa en 1842 et fut revivifié en

1861 par Nefftzer), dans son numéro du samedi 1er novembre 1834. Malheureusement, je n'ai pas sous la main, pour le consulter, ce numéro documentaire. Mais il est du plus haut intérêt de lire l'acte de naissance de Napoléon reproduit, en italien, d'après le registre de l'état-civil d'Ajaccio. Il découle de cet acte que le nom familial est bien écrit « Bonaparte », et que c'était là, par conséquent, son orthographe officielle. Ce fait demeure acquis.

Passons maintenant à un autre ordre d'observations.

En italien, le mot français « bon, bonne » se dit « buono, buona » ; de même « pàrte », en italien, signifie « part, partie, côté, rôle » ; donc « Buonaparte » peut se traduire « bonne part, bon rôle. » Il faut avouer que Napoléon, titulaire de ce patronyme, a joui d'une bonne part de génie, de succès, d'autorité et de grandeur et qu'il a joué dans le monde un rôle prépondérant. Il est vrai que ceci fut payé chèrement, sur le déclin de sa vie, par une détresse terrifiante : quelles que soient ses fautes et ses erreurs, il est impossible de ne pas se sentir tristement apitoyé à la pensée des tortures physiques et morales qu'il a subies pendant sa captivité de Sainte-Hélène et par la désolation de sa mort obscure sur un rocher presque désert, lui, qui avait commandé presque au monde entier !... mais laissons cela.

J'ai trouvé moi-même — comme il arrive d'ailleurs assez souvent pour certaines questions qu'on a eu l'idée de poser à l'*Intermédiaire* — une réponse très plausible à certaine partie de ma demande. Elle procède du simple raisonnement. La voici :

Il est évident qu'au moment de la déchéance de Napoléon, de l'invasion des alliés, du retour des Bourbons, du réveil de toutes les vieilles rancunes de l'ancien régime, alors triomphantes, on s'ingénia à molester, à ridiculiser le colosse effondré Toujours le coup de pied de l'âne ! C'est ainsi qu'on affecta d'italianiser son nom de Bonaparte en le transformant gouailleusement en celui de « Buonaparte ». On avait l'intention de faire une allusion offensante à son origine exotique et de l'exclure en quelque sorte de la nationalité française. C'était un témoignage de sanglant mépris pour cet homme qui, parti de rien, s'était élevé jusqu'au plus haut sommet, qui avait avec arrogance dicté des lois à tous les souverains de l'Europe et les avait si longtemps et victorieusement soumis à ses desseins ambitieux, à ses caprices et à ses fantaisies. Déchu aujourd'hui, par les coups du sort, de sa puissance et de sa majesté, prisonnier de ses pires ennemis, relégué en exil, trahi par ceux qu'il avait le plus aimé, comblé le plus de faveurs et de dignité, abandonné même de sa femme, privé de son enfant, on s'évertuait encore à le dépouiller de son nom francisé, nom qu'il avait le droit officiellement de porter, de par son acte de naissance, pour l'affubler, avec dédain, comme d'un manteau de carnaval, d'un nom à la forme étrangère ! Quel abaissement ! quelle mesquinerie ! Certes, ce n'était ni digne, ni généreux, pas même petitement spirituel. Et pourtant des hommes de haute valeur, tel Chateaubriand, usèrent de ce triste procédé qui témoigne que les plus grands esprits ont aussi leurs petitesses. Le malheur est trop souvent la rançon de la gloire, et, comme disait Joseph Prudhomme, si Bonaparte était resté lieutenant d'artillerie, il serait encore sur le trône.

Voilà donc, pour ainsi dire, un semblant de réponse à ma propre question. Mais ce qui reste à présiser, ce qu'il importe de savoir, c'est de quelle source, sous quelle inspiration partit l'intuition, l'initiative de cette misérable façon d'agir ? Qui s'avisa, de prime abord, de changer le nom de Bonaparte en celui de Buonaparte. Il doit y avoir un point initial. C'est là-dessus que je serais bien reconnaissant à qui pourrait me renseigner.

Gros Malo.

—

Gentilhomme de la chambre du Roi (LXIX, 740). — St-Simon dit dans ses *Mémoires* (vol. XI, p. 159 de l'édition Chéruel, Hachette éditeur, 1865) en parlant des usurpations en tous genres des princes du sang depuis la mort de Louis XIV :

Le seul premier prince du sang a un gentilhomme de la chambre, ils l'appellent main-

tenant premier gentilhomme de la chambre et en ont tous un. La date de cette nouveauté, peu après imperceptiblement introduite, est depuis la mort du roi, et n'a paru que longtemps aprsè.

D'après *Larousse*, les gentilshommes de la chambre étaient « ceux qui servaient le roi quand il mangeait dans sa chambre ». Le *Dictionnaire de l'Académie* dit seulement que c'était un titre de charge.

D'après *Littré*, les gentilshommes de la chambre du roi étaient quatre, et leur service (outre celui que mentionne *Larousse*) consistait à donner la chemise au roi en l'absence du premier chambellan.

Voltaire a été gentilhomme de la chambre.

V. A. T.

Livrée de Louis-Philippe (LXVIII, 715, 821). — On lit dans le *Journal des Dames et des Modes*, de *La Mésangère*, à la date du 15 août 1830 :

On nomme aujourd'hui, quoiqu'il y ait un roi, *bleu national*, ce qu'on nommait ci-devant *bleu de Roi*. Cela s'explique en ce sens que la couleur du fond de l'habit de la maison du Roi était le bleu foncé, la même nuance que celle de l'une des trois couleurs nationales, tandis que le fond de la livrée de la maison d'Orléans est le rouge.

Louis-Philippe avait donc substitué au bleu de roi de la branche aînée le rouge qui devint la livrée de la branche cadette.

PIERRE DUFAY.

Anciens théâtres de banlieue de Paris (LXIX, 644, 757). — M. Maurice Artus a consacré, dans le Bulletin de la Société *le Vieux Montmartre*, une monographie très intéressante et des plus documentées, dont il existe un tirage à part (1), au *Théâtre de Montmartre*.

D'autre part, j'ai relevé dans le *Journal des Dames et des Modes* de La Mésangère, ces deux notes relatives à la direction Seveste :

Les actrices des théâtres dirigés par les frères Seveste, des théâtres *extra-muros*, ont des toilettes qui ne seraient pas deplacées sur les théâtres de la capitale. Quant aux acteurs, ils sont loin d'avoir la tenue de ceux de Paris.

(10 novembre 1827).

Contrairement au chansonnier, je n'ai pas su qui payait les toilettes de ces dames ; mais, voici un filet qui dut aller bien plus au cœur des frères Seveste :

Nous avons vu au théâtre de Montmartre, dans le rôle de madame Pinchon (du *Mariage de raison*) une jeune personne, nommée Eugénie, qui n'avait encore paru sur aucun théâtre, et qui cependant a une finesse de jeu remarquable. Ce n'est point la gentillesse étudiée de Mme Jenny Vertpré, mais une mièvrerie naturelle, un air spirituel et câlin. M. Seveste, directeur du théâtre de Montmartre, cherche, trouve et forme de jeunes talens dont les grands théâtres s'enrichissent.

(5 mars 1828).

Ainsi donc, en l'an de grâce 1828, les rédacteurs de l'amusant recueil de La Mésangère ne craignaient pas de monter passer la soirée à Montmartre et savaient y découvrir des émules de Jenny Vertpré, cette fine et jolie fille dont l'*Intermédiaire* a déjà parlé à diverses reprises.

PIERRE DUFAY.

***

De la *Liberté*, 20 mai 1874 :

Le petit théâtre de Sèvres va être vendu aux enchères. M. Willis, qui l'avait fait construire et qui est mort il y a un an, avait été d'abord tambour de ville et afficheur à Sèvres. Il avait fini par avoir l'entreprise des bals champêtres dans plus de cinquante communes des environs de Paris. C'est en 1849 qu'il avait fait construire le théâtre de Sèvres, qui, muni d'un plancher mobile, pouvait être transformé en salle de bal très rapidement. Certains artistes connus parurent au théâtre de Sèvres, notamment Tamburini, Couderc, Marié, Déjazet, M. Pasdeloup y avait fait entendre à plusieurs reprises l'Orphéon de Sèvres, dont il était le directeur.

L'évêque de Fez (LXIX, 381, 500, 559, 606). — Il est parfaitement exact qu'il n'y eut jamais d'évêché de Fez. Les évêchés, appelés de nos jours titulaires, dénotent qu'à l'époque des premiers siècles de l'Église, ou avant les schismes orientaux, il y avait un siège épiscopal de leur nom. On comprendra, pour peu qu'on scrute l'histoire des provinces du Nord de l'Afrique, qu'il n'y eut pas de chrétienté assez importante à Fez, avant

(1) Maurice Artus : *Le Théâtre de Montmartre*, S. l. n. d. ; in-8, de 80 p. (pl.)

l'invasion arabe, pour posséder un évêché.

L'erreur commise est d'autant plus excusable qu'il y avait un évêché titulaire (jadis : *in partibus infidelium*) appelé « Maroc » (NN. SS. Torina en 1859, Guillon 1833 à 1847, Lasserre 1881 à 1903 eurent ce titre). Je dis avait parce que, depuis 1903, ce titre n'est plus conféré. Je pense que la Congrégation des Rites, bien que n'ayant pas compris ce siège dans ceux à éteindre par voie d'extinction, par son décret de 1894, ne tient pas à le maintenir à cause de la situation politique du Maroc.

L'évêché sujet de cette notice se nomme bien « Fessa » (« Fesseitanensis »). La ville chrétienne de ce nom était en Numidie et ainsi dans la partie orientale de l'Algérie. Mgr Felician Alonso en fut titulaire de 1789 à 1799 et Mgr Domingo Henares: de 1807 à 1838.

Il est intéressant de voir comment la question a dégénéré et qu'en somme nous n'avons répondu aucuns à la question : qui était évêque titulaire de Fessa en 1720 ?

Dans l'ouvrage : *Les évêques de France de 1682 à 1801*, par le P. Jean, je ne vois pas que le cardinal A. G. de Rohan, évêque de Strasbourg de 1704 à 1749, ait eu un auxiliaire avant 1742, en la personne de son petit neveu, appelé le cardinal de Soubise, qui fut son coadjuteur *cum jure successionis*.

Comte DE SAINT-SAUD.

—

Seigneurs d'Ormoy (Yonne) (LXIX 692). — Voici ce que j'ai relevé au mot *Nargonne* dans mes notes :

Claude de N., seigneur de Mareuil, épousa, le 3 janvier 1598, Judith de Béthune, veuve de Jean de Méry, et fille de Jean de Béthune, seigneur de Champeaux et de Jeanne Cholet.

Charles de N., baron de Mareuil en Brie, mort avant 1655, marié avec Eléonore de la Rivière, qui vivait en 1655, fille de Hubert, baron de la Rivière, vicomte de Tonnerre et de Madeleine de la Rivière, dont, au moins :

Marie-Françoise de N., née vers 1620, † à Montmort, le 10 février 1713. Elle avait épousé, le 25 février 1644, Charles de Valois, duc d'Angoulême, qui la laissa veuve en 1650.

D'Hozier (*Armorial général*, art. *Rémond*) dit qu'elle était la tante de Françoise-Madeleine Apoil (fille d'Eustache Apoil, seigneur de Romicourt et de Marie de Picquet de Sautour), qui épousa, en 1706, Pierre Rémond, seigneur de Montmort.

Jean-Charles de N., marquis de Mareuil, épousa Anne de Criée de Marguilly, qui se remaria : 1° à Pierre de Creil, seigneur de Grandmesnil † 1670 ; 2° à Jean-Etienne de Charreton, marquis de la Terrière.

Suzanne de N., née vers 1650 † à Paris le 12 novembre 1722, épousa 1° Jean du Roux, marquis de Lucaré; 2° Armand-Léonard, comte de Broc † 1704.

Charles de N, seigneur de Mareuil et Jules de N., sieur de Boissy, lieutenant-colonel du régiment de la reine, ont été maintenus dans leur noblesse au mois d'août 1667, par Caumartin, intendant de Champagne, sur une preuve de deux degrés, quoique les édits et règlements prescrivissent de remonter au moins à l'année 1560.

La duchesse d'Angoulême portait pour armoiries : *Ecartelé : au 1er d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 têtes de loup* (alias : *de lion*) *arrachées du même*, qui est de Nargonne ; *au 2e : de sable à la bande d'argent* qui est de la Rivière ; *au 3 : d'argent, à la fasce de gueules*, qui est de Béthune ; *au 4 : d'azur, à la fasce d'or, au loup passant du même en chef*, qui est de... (?)

On trouve aussi Nargonne, nom d'une seigneurie.

Urve Hanus, sieur de Nargonne, natif du village du Faillis, en Champagne, épousa, au Mans, en 1649, Jeanne Seru.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

***

Ma table manuscrite des noms de lieux et de personnes relevés dans l'*Inventaire des archives du département de l'Yonne*, me permet de signaler à M. René Durand les références ci-après touchant les personnages qui l'intéressent et auxquelles il pourra se reporter dans l'ouvrage susvisé, savoir :

Marmeaux, Volume I, série B, p. 4. Supplément E, p. 336.

II, 359, 364, 396, 397, 450, 455.

III, 290, 291, 610, 611.

Grancey, I, E, 10, 78.

III, 621.

Ormoy, I, E. 26, 47, 82, St-E. 4, 119, 124, 345.

II, 64, 281, 291, 456.

III, 60, 63, 151, 228, 235, 242, 266, 282, 361, 388, 482, 498.

Cheny, I. E. 25, 26, Supplément E, 114, 115, 116.

II, 73, 131, 278, 316.

III. 1, 15, 18, 25, 42 59, 60, 140, 160, 242, 260, 273, 274, 291, 381, 510, 521, 526, 567.

Malain, I. St E. 120, 334.

III, 264.

Baleine, III, 67, 511.

Ballaines, III, 212.

Nargogne, I, St E. 51.

Nargonne, I, St E. 336.

Rivière. Le nombre des références à ce mot est trop considérable pour que je les donne toutes ici. Je suis prêt à les fournir à notre collaborateur, s'il le désire.

Thiard. I, E. 39.

II, 286.

III, 228, 254, 256, 264, 305.

Les inventaires d'archives départementales sont à la disposition des chercheurs 1° dans la salle du public aux Archives nationales ; 2° dans la salle de travail de la Bibliothèque nationale (Imprimés et manuscrits).

ALBERT CATEL.

—

Balaguier-Montsalès (LXIX, 698, 848). — Les armes de Balaguier Montsalès (et non pas Montsalez) sont : *d'or à 3 fasces de gueules*.

Le Vicomte DE BONALD.

—

Une amie de Balzac, Mme Zulma Carraud (LXIX, 485,607,757). — Le roman de Balzac dédié à Mme Zulma Caraud a pour titre : *La Maison Nucingen*

Dr LOMIER.

—

Famille Cauchon (LXIX, 742) — Sources que je trouve dans mes notes, mais que je n'ai pas consultées.

Bibliothèque nationale : *mss d'André Duchesne* t. 58 ou ABO, et : *Manuscrits fonds francais* 18660 f° 206.

Mélanges d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique, par A. de Barthélemy, le marquis de Beaucourt, etc Paris, gr. in 8 de 572 pp. Il y a la généalogie de la famille Cauchon (Répertoire généalogique de H. Champion n° 1033).

Voici ce qu'on lit dans les *Notes généalogiques tirées des registres paroissiaux du canton de Verzi*, par le Docteur Pol Gosset (page 31, note 2) :

La très intéressante *généalogie de la famille Cauchon* publiée par M. de Barthélemy dans la *Revue nobiliaire* de 1882, n'est pas définitive. M. Henri Menu, employé à la Bibliothèque de Reims, avait réuni sur cette famille beaucoup de notes qu'il n'a malheureusement pas eu le temps de mettre en œuvre.

Le Père Anselme donne les généalogies de toutes les familles des Grands officiers de la couronne de France. Il fait une exception pour celle de Pierre Cauchon, évêque et comte de Beauvais, pair de France, pour laquelle il renvoye au *Nobiliaire de Champagne de 1670*, qui est probablement la Recherche de la Noblesse faite à cette époque, par Caumartin.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le marquis de Dalmatie (LXIX, 743). — Du *Soleil* :

Ce n'est point le maréchal Soult qui a été qualifié de marquis de Dalmatie ». C'est son fils Napoléon Hector.

On sait que Soult — qui, par parenthese, n'était pas « un fils de la Révolution », ainsi que le prétendit un jour, dans la chaleur communicative d'un banquet, le feu général André, mais qui avait fait ses premières armes dans l'armée de Louis XVI : il était caporal dans Royal Infanterie lorsque la Révolution éclata — on sait que Soult fut créé « duc de Dalmatie » par l'Empereur après la paix de Tilsitt.

Sous l'ancienne Monarchie, son fils aurait été : « le chevalier de Dalmatie », et il eût pris à la mort du maréchal — le titre de « duc de Dalmatie ».

« Marquis de Dalmatie » était donc un titre « décroissant », c'est à-dire un titre de pure courtoisie. Ce cas n'est pas, d'ailleurs, unique dans la noblesse impériale, puisqu'elle comprend, pour ne citer que ces trois familles, les marquis de Trévise, de Montebello et de Massa.

Le maréchal, qui aurait souhaité que son fils fût soldat, le fit entrer à l'Ecole polytechnique. Napoléon-Hector Soult, à sa sortie de l'école, accompagna en Morée le général Maison en qualité d'officier d'ordonnance. Après la Révolution de juillet, il entra dans la diplomatie et fut successivement ministre plénipotentiaire à Stockholm, à la Haye, à Turin et à Berlin. En 1849, il

fut nommé député par les électeurs de Castres. Deux ans plus tard, à la mort de son père, il prit le titre de « duc de Dalmatie » et mourut dans les premières années du second Empire. Il avait une sœur qui épousa le marquis de Mornay.

Parmi les officiers qui faisaient partie de l'armée de Metz en 1870, on remarquait le capitaine de Mornay-Soult, qui — si mes souvenirs sont exacts — était un des officiers d'ordonnance du maréchal Bazaine.

J. MANTENAY.

—

Le corps de Desaix (LXIX, 837). — Notre confrère trouvera tous les renseignements qu'il cherche dans un article de la *Bibliothèque Universelle* et *Revue Suisse*, décembre 1909, intitulé : *Desaix au Grand Saint-Bernard.*

NÉRAC.

—

Charles Emile Jacque (LXIX, 646, 851). — Lire J. Meurgey au lieu de F. Meurgey.

[Notre abonné nous prie de dire à M. E. D. qu'il lui communiquera très volontiers l'ouvrage en question, si cela peut l'intéresser].

—

Le généalogiste Laîné (LXIX, 240, 509). — Aucun généalogiste ne fait foi, ce n'est pas douteux ; aucune généalogie, même étayée de pièces justificatives, ne fait foi non plus d'une façon absolue, attendu qu'elle peut renfermer des documents faux, reproduits de bonne foi, on n'en doute pas. Au Cabinet des Titres on peut avoir la plus grande confiance dans les dossiers de Chérin, mais enfin lui-même a pu se tromper. D'Hozier peut être quelquefois pris en faute. J'ai trouvé — rarement j'ajoute — chez lui des filiations absolument controuvées.

J'ajoute qu'une copie notariée ancienne (*vidimus*, par exemple ; copie signée d'un conseiller secrétaire du Roi : etc.), peut être fausse. Ce qui fait foi, c'est par exemple une minute de notaire, reliée ou brochée avec d'autres minutes à sa date, c'est encore un acte inscrit dans les registres des Insinuations des sénéchaussées ou dans ceux du Contrôle, enfin dans tout recueil similaire.

Sur ce sujet très délicat, et que beaucoup de personnes qui font de la généalogie ne connaissent pas assez, il est bon de consulter le *Manuel de Diplomatique* de Givry.

SAINT-SAUD.

—

Œuvres de Mme de Mirbel (LXVIII, 531, 571, 590, 792). — Voici quelques ouvrages de cette artiste, qui n'ont pas été encore cités par l'*Intermédiaire* :

En 1819 — Portrait de femme jouant de la harpe ;
Louis XVIII ;
En 1824 — plusieurs miniatures dont un portrait du duc de Fitz James ;
En 1827 — autre portrait du duc de Fitz-James (l'un des deux a été gravé par Pannier) ;
De Guerchy, architecte ;
En 1830 — portrait de jeune homme (Musée du Louvre) ;
En 1831 — portrait de Jal.
Mlle de Fitz James (Musée du Louvre) ;
En 1832 — Portrait de E. J. Delescluze (vente Mahérault 1880) ;
En 1834 — Portrait du duc Decazes ;
La princesse de Chalais ;
Le comte Demidoff ;
En 1835 — Portrait de la reine des Belges.
En 1844 — Portrait de Mme Guizot ;
La baronne Nathaniel de Rothschild ;
M. le Normant ;
Mme Martin du Nord ;
Mme Le Roy ;
Comte Guy de la Tour ;
M. de Rasse ;
M. Prévoteau ;
En 1845 — Portrait de la duchesse de Trévise ;
Mme Prévoteau ;
Mme Rodier de la Bruyère ;
En 1846 — Portrait de la vicomtesse de Raymond ;
Mme Leroy ;
Baronne de Castelnau ;
Mme Read ;
Mme Chagot ;
Le garde des Sceaux ;
M. S***
En 1847 — Portrait de His de Butenval (musée de Rouen) ;
Ibrahim Pacha ;
Le comte Pajol ;
En 1848 — Portrait de Mme Creuzé de Lesser ;
M. T*** ;
Emile de Girardin ;
M. d'Esgrigny ;
En 1849 — Portrait de Mme Ernest Chenet ;
M. d'Aldenberg ;
Mme C*** ;
M. Alphonse Chenest,

Les catalogues des divers salons, qui me manquent, fourniraient certainement d'autres renseignements. Voici du reste d'autres œuvres dont j'ignore la date :

Portrait de M. Fichel (Musée du Louvre). Le président Amy (musée du Louvre). Général comte de Monthion (lithographié par Maurin). Charles Nodier (vente H. Emden Hambourg 1911). A. Thiers (gravé par Panner). Louis Philippe. Anne de Bretagne (gravé par Blanchard dans le Plutarque français). Cuvier (hôtel Drouot 1912 ; gravé par Richomme et Chollet). Le duc d'Orléans (vente 1899 et vente Dollfus 1912). Louiche-Desfontaines, botaniste. Baron Gérard (musée du Louvre). Ingres (musée du Louvre-ébauche vente Levaigneur 1912). Charles X (exposition de Bruxelles 1912). Comte de Paris. Fanny Essler. Général Gourgaud. Maurice d'Argout. Duchesse de Berry (vente Allègre 1872). Duc de Duras. Duc de Damas. Walter Scott. Cooper. Princesse Marie d'Orléans (vente 1887)

Portrait d'homme (vente Armand Lévy 1913). Portrait d'un inconnu (exposition de Bruxelles 1912). Dame de la Cour du Ier Empire (vente 1887). Jeune femme (vente Mahérault 1880). Portrait d'homme en costume de capitaine d'état-major (vente marquis d'Houdon). Femme brune à grand chapeau noir, orné de roses et de brides de dentelle (Exposition Bruxelles 1912). Deux jeunes filles d'après Greuze (esquisse vente Allègre 1872).

Un portrait de l'acteur Larochelle, attribué à Mme de Mirbel, figure au musée de la Comédie française.

Cf. Maze Sencier, *Le livre des collectionneurs. Journal des Beaux-Arts*, septembre 1849. Hoefer, *Biographie Générale*. Bellier de la Chavignerie. *Dictionnaire des artistes de l'école française*. Bryan's, *Dictionary*. Jal, *Esquisses sur le salon de 1827*. P. Lafond, *Le Musée de Rouen*. Lyonnet, *Dictionnaire des Comédiens français*, t. II, p 297. Avezac-Lavigne, *l'Histoire moderne par la gravure*. De Granges de Surgères, *Iconographie bretonne*, t. I, p. 24. Dr Mirem, *Dictionnaire des ventes d'art*. Beraldi, *Les graveurs au XIXe siecle*, t. VIII, p. 96. *Les Arts*, septembre 1912, p. 18. Gabet, *Dictionnaire des artistes de l'école française*. *Annuaire des artistes français*, 1832.

Le *Dictionnaire* de Jal (p. 866), contient une assez longue notice sur Mme de Mireur avec un certain nombre de renseignements biographiques. La comtesse de Bassanville dans *Les Salons d'autrefois* (Brunet 1842), rapporte à son sujet d'intéressants souvenirs. En 1908, figurait à un catalogue de M. Léo Delteil, une lettre de Mme de Mirbel à Boulanger dans laquelle elle l'invitait à venir manger un monstre marin qui arrivait du Havre.

C. DEHAIS.

—

Blason à identifier : 3 croissants d'argent (LXIX, 343, 675). — Voir : *Armoriaux de Bretagne*, de Courcy, de Laubrière, Cormier de la Courneuve, de la Vieuville, du Médic : *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent*.

EM. G.

—

Armoiries à déterminer : chevron et merlette (LXIX, 650, 775). — J'ai retrouvé aux Archives Nationales un sceau donnant sur l'écu (autant qu'il est possible de le juger quant aux couleurs) la situation décrite par le questionneur de l'*Intermédiaire*, soit un chevron d'or accompagné de 3 merlettes du même sur champ d'argent. — Le sceau est dit, d'après l'inventaire de « Jacques Destailleurs, de l'abbaye de Hasnon à Ferrières-1389 ». L'écu est très net, mais de l'inscription qui l'entoure on ne peut lire que « Estailleurs ». La disposition des lettres d'après la cassure du sceau permet de croire que le nom était bien « d'Estailleur » ainsi que nous le trouvons à diverses reprises, orthographié aux xe xie xiie xive siècles. La famille d'Estailleur ayant compris autrefois plusieurs branches, différemment titrées, ces armoiries devaient être celles d'une tige aînée. Comme je fais actuellement des recherches à ce sujet, je serais heureux de savoir si le questionneur de l'*Intermédiaire* possède quelques renseignements importants.

PHILIPPE D'ESTAILLEUR.

***

Je n'entends rien au blason. Mais, j'ai vu souvent à Gif (Seine et-Oise), sculptées, au dessus d'une vieille porte, à quelques pas de la mairie, des armoiries analogues ; je ne pense pas que l'état de la pierre permette de savoir si les émaux furent indiqués ; mais on distingue bien le chevron et les trois merlettes, deux et une. Il serait peut-être intéressant de chercher à ce sujet dans la liste des seigneurs de Gif, et dans celle des abbesses de Gif. SGLPN.

Ex-libris : trois bandes d'argent (LXIX, 143. — De nouvelles recherches m'ont mis à même de répondre aujourd'hui à la question que j'ai posée en février 1914, sous ce titre. Il s'agit de l'ex-libris Huet et d'Ambrun, famille originaire de l'Orléanais.

Huet d'Ambrun (Antoine Pierre) baptisé le 6 février 1728, écuyer, capitaine de cavalerie, mousquetaire du Roi, épousa en 1756 Françoise Curault, qui se servit à la mort de son mari de son ex-libris, en y faisant ajouter la cordelière des veuves. Le premier écu est aux armes de Huet qui sont : *d'azur à un cerf d'or, sortant à demi-corps d'une rivière d'argent, mouvante de la pointe de l'écu, à un chef de gueules, chargé de trois molettes d'éperon d'argent.* Le second est écartelé : *aux 1 et 4 de gueules à trois bandes d'argent au chef d'argent chargé de trois molettes de sable* (Curault) ; *aux 2 et 3 d'azur au chevron d'argent chargé de trois merlettes de sable accompagné de trois besants d'or* (Tourtier).

Quand au mot « Villiacei », c'est le nom latinisé d'un château ou d'un fief substitué au nom patronymique de la famille.

INQUIRER.

—

Indocti discant et ament meminisse periti (LXIX, 744. — Ce vers est du président Hénault. V. E. Fournier : *L'Esprit des autres* 5e édit. Paris, Dentu, 1879 ; pp. 39 et 387.

GUSTAVE FUSTIER.

***

Ce vers, attribué à Horace, est du président Hénault qui l'avait placé en tête de son *Abrégé Chronologique.* L'histoire en a été plaisamment contée, par Edouard Fournier, dans l'*Esprit des autres.* Il l'a même contée deux fois. Le président Hénault ne s'avoua l'auteur du vers, que dans la troisième édition de son livre, en 1749. Voir *Esprit des autres,* pp. 39 et 387.

E. GR.

***

Vers du président Hénault, (1685-1770), *Abrégé chronologique,* 1749, avertissement, lequel est la remarquable traduction des deux vers suivants de Pope, (1688-1744). *Essay on Criticism,* IIIe partie, lignes 180-1 :

Content, if hence th'unlearn'd their wants [may view,
The learned reflect on what before they [knew.

H. GOUDCHAUX.

***

Ce joli vers d'une concision élégante et digne d'Horace, a toujours été attribué au président Hénault et serait inspiré du poète anglais Pope. Je suis porté à croire que c'est une sentence isolée que le très lettré président aura jetée quelque jour en passant ou plutôt en causant et que l'on se sera empressé de recueillir. Je ne crois pas, en effet, que le spirituel président qui mérite d'être mis très honorablement au second rang parmi les hommes du XVIIIe siècle français se soit jamais amusé à écrire en latin.

Tout cela, sans doute, aurait besoin de précision, mais je ne pense pas me tromper en attribuant à Hénault le vers sur lequel on demande et je demande moi-même de faire la lumière.

H. C. M.

***

Que les ignorants apprennent, que ceux qui [savent aiment à se ressouvenir.

Vers du président Hénault placé comme épigraphe en tête de son *Abrégé Chronologique.* Il sert d'épigraphe à une foule d'ouvrages ou de travaux didactiques.

« Petit Larousse : locutions latines et étrangères ».

P.c.c. GROS MALO

***

La réponse est donnée par Edouard Fournier, page 37 de l'*Esprit des autres,* 4e éd., Paris, Dentu 1861 :

.. Nous ajouterons à ce petit supplément du *Gradus ad Parnassum* une anecdote sur le vers mille fois cité au frontispice des livres d'éducation :

Indocti discant et ament meminisse periti.
Que les ignorants apprennent, que ceux qui [savent se souviennent.

Il parut pour la première fois, comme épigraphe, au premier feuillet de la première édition de l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, et ce fut aussitôt à qui le proclamerait un des vers les plus heureux d'Horace, à qui se récrierait sur la justesse de la citation. L'auteur laissa dire, en riant sous cape de l'habileté de ces latinistes et de la sûreté de leur mémoire. Quand parut la troisième édition (Paris, 1749, in-4°), il se

donné pourtant le plaisir de les démentir. Il avoua humblement, dans un coin de la préface, que ce vers, loin d'être d'Horace, était tout bonnement de lui. Charles-Jean-François Hénault, qui s'était permis de le traduire des 740e et 741e de l'*Essai sur la critique*, par Pope :

Content, if hence th'unlearn'd their wants [may view,
The learn'd reflect on what before they knew

Le vers n'en resta pas moins excellent Mais il est bien entendu qu'on oublia vite la petite réclamation du président. Quand on cite son vers, on croit toujours citer Horace.

J. LT.

Mêmes réponses : DEHERMANN, EDOUARD BENSLY, Dr CORDES.

—

Inscription latine de la fresque du Tiepolo du musée André Jacquemont (LXIX, 693, 816). — Tout n'est assurément pas irréprochable dans la traduction présentée, mais ce n'est pas de cela qu'il est question. Passons à la formule finale et à ses abréviations.

D. M. est mis pour *D* [*ivi*] *M* [*arci*] *procurator*, procurateur de Saint Marc.

Ces procuraties, depuis l'année 1432, étaient au nombre de neuf. Les titulaires de ces charges, hauts dignitaires auxquels elles donnaient préséance sur toute la noblesse vénitienne, portaient, dans les cérémonies, un costume particulier. Ils devaient pourvoir à l'administration du temporel de l'église, Saint Marc. La garde des archives de la république de Venise, la gestion des biens de certains établissements religieux et hospitaliers, la tutelle des orphelins, etc , leur était également confiée.

Il faudrait probablement lire ainsi les deux mots qui suivent : *fundi dominus* ou *domnus*, possesseur de ce domaine Pour ce qui est des sigles *M. P.*, j'y verrais volontiers, et sauf meilleur avis, l'abréviation de *M* [*onimentum*] *P* [*osuit*]

D'autres inscriptions, à Venise, rappelèrent le séjour qu'y fit Henri III à son retour de Pologne. Au dessous d'une statue ou d'un buste de Louis ou (Alosio) Mocenigo, qui fut doge de 1570 à 1577, on grava celle-ci :

Serenissima domus Mocenica, quæ tres olim Venetiarum principes peperit et quinque classium marisq. imperatores amplissimos, enixa est Aloysium hunc cujus imaginem cernis, principem animi celsitudine, opbus virtuteq. proe ceteris spectandum, quo etiam regnante, felicissima illa ad Echinadas de Turcis victoria parta est, divinitus data ad tanti ducis nomen propagandum, et cujus tempore Henricus tertius, rex Poloniæ et Fraciæ, magnificentissimo apparatu a patribus. ... exceptus est...

Deux grands événements (1571 et 1574) y sont à la fois commémorés.

QUÆSITOR.

—

Echarpe royaliste (LXIX, 787). — L'écharpe royaliste qu'a vue M. Frank Puaux, semble être la copie d'une bannière de la dernière guerre carliste.

J'ai vu cette bannière trois ans après la mort de Don Carlos, au Palais Loredan, la résidence vénitienne de ce prince.

La bannière est placée là dans une salle des grands appartements du premier étage, qu'on appelle *El Guarto de Banderas*.

La bannière est placée à côté de nombreux autres drapeaux qui ont flotté à Sommorostro, à Lacar, à Cuenca et sur tant d'autres champs de bataille carlistes.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Le colonel Duvard, fils naturel de Napoléon (LXIX, 695). — Le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier, qu'on ne consulte pas assez souvent, attribue cet ouvrage, d'après de Manne, à Louis Gabriel Montigny. L'ouvrage formant 4 volumes in-12 parut en 1827, chez Baudouin.

La *Nouvelle biographie générale* d'Hœfer contient sur l'auteur une notice, dans laquelle se trouve la liste assez longue de ses productions.

A noter que Barbier et Hœfer indiquent comme titre de l'ouvrage en question : *le colonel Duvar* et non *Duvard*.

ALBERT CATEL.

* * *

D'après Barbier, *Dict. des ouvrages anonymes*, l'ouvrage, publié d'après les *Mémoires d'un contemporain*, serait de Louis-Gabriel Montigny. Paris, Baudouin, 1827, 4 vol. in-12.

J. LT.

—

Hérédia, Lemaître et Sabinula (LXIX, 745). — Que M. A G. veuille bien chercher à la table des *Trophées*, dans la série *Rome et les Barbares*, le son-

net intitulé l'*Exilée*, inspiré par une inscription votive gallo-romaine de Sabinula au Dieu Gav, et qui a naguère fait l'objet déjà d'une question à l'*Intermédiaire*. Le sonnet est adressé par le poète à la « triste Sabinula » en qui il s'est plu à voir une exilée, qui chaque soir vient, au chemin d'Ardiège, s'accouder sur « la roche moussue » en rêvant à Rome.

IBÈRE.

* * *

Le nom « vainement cherché » de *Sanibula* figure, cependant, à deux reprises dans une page des *Trophées*.

Tout d'abord, cette épigraphe :

MONTIBVS...
GARRI DEO...
SANIBVLA...
V.S L.M.

Puis, du sonnet qui suit, ce quatrain :

Tu revois ta jeunesse et ta chère villa
Et le Flamine rouge avec son blanc cortège ;
Et pour que le regret du sol Latin s'allège,
Tu regardes le ciel, triste Sanibula.

(*Sonnets épigraphiques : l'Exilée*).

P.c.c. P. D.

* * *

Voir dans les *Trophées* (édition Lemerre, page 87) le sonnet intitulé : l'*Exilée*, ou bien encore l'étude consacrée, dans les *Contemporains*, à José-Maria de Hérédia, (2° série page 64). Le sonnet en question est partiellement reproduit.

THE MAN WHO KNOWS.

* * *

Le vers qui a échappé aux recherches du collègue A. G. et qui contient le nom de Sabinula, est le huitième du sonnet qui a pour titre : *l'Exilée*.

Ce sonnet est le cinquième de la série intitulée : *Sonnets épigraphiques*, et si le collègue A. G.. a l'édition des *Trophées*, parue chez Lemerre en 1893, ce sonnet en occupe la page 87.

CHAMPVOLANT.

* * *

M. A. G. s'informe de Sabinula, dont il a « cherché vainement le nom dans les *Trophées* ». De nombreux intermédiairistes le lui indiqueront à la page 87 du recueil. Mais songeront-ils à lui signaler que l'article même qu'il cite lui donnait la réponse ? La phrase qui a provoqué sa question et qu'il rapporte se trouve à la page 65 du tome II des *Contemporains*, et les deux quatrains du sonnet de *l'Exilée*, avec le nom de Sabinula et le commentaire de M. Jules Lemaître, occupent toute la seconde moitié de la page 64. M. A. G. n'a-t-il pas lu son Hérédia et son Lemaître avec un peu d'inadvertance ?

GALLUS.

* * *

M. A. G. n'a pas assez feuilleté les *Trophées* : le sonnet de Sabinula s'y trouve à la page 87 de l'édition que j'ai sous les yeux

Dans ce vallon sauvage où César t'exila
Sur la roche moussue, au chemin d'Ardiège
Penchant ton front qu'argente une précoce [neige
Chaque soir à pas lents, tu viens t'accouder là.

Tu revois ta jeunesse et ta chère villa,
Et le flamine rouge avec son blanc cortége,
Et pour que le regret du sol latin s'allège,
Tu regardes le ciel, triste Sabinula.

Vers le Gar éclatant aux sept pointes calcaires,
Les aigles attardés qui regagnent leurs aires,
Emportent en leur vol tes rêves familiers.

Et seule, sans désirs, n'espérant rien de [l'homme,
Tu dresses des autels aux monts hospitaliers
Dont les dieux plus prochains te consolent de [Rome.

En épigraphe Heredia a mis : « Montibus.. Garri Deo.. Sabinula. V. S L. M. »

Cela a l'air d'une inscription latine. Mais est ce une inscription authentique, ou bien Heredia l'a-t-il forgée pour donner plus de piquant à son sonnet ? Si quelque intermédiairiste a vu l'inscription telle qu'Heredia la cite, je lui serai reconnaissant de le faire savoir, sinon je croirai jusqu'à nouvel ordre que le sonnet de Sabinula a été suggéré à Heredia par une inscription latine que j'ai rencontrée par hasard en feuilletant le *Corpus Inscriptionum latinarum*, XIII, 1, page 18, ainsi conçu :

Mont
Sabinula
Ser. V.

et provenant de la vieille église d'*Ardiège*. Au même endroit on a trouvé une autre inscription : « Marti Deo Montanus », ce qui autorise à croire que Mont signifie Montanus dans la 1re inscription.

On en propose deux explications :

Montanus Sabinula(e) ser(vus).

Montanus esclave de Sabinula (a dédié

cette inscription). Mais a-t-on le droit de supposer qu'il y avait Sabinulae là où nous lisons Sabinula?

On peut interpréter aussi autrement : (Pro salute) Mont(ani) Sabinula ser(va)?

Pour le salut de Montanus Sabinula son esclave.

Les deux interprétations sont, comme on voit, bien différentes de celle de Hérédia qui a traduit Mont... par Montibus et a conclu que l'inscription était dédiée aux montagnes. Quant à Ser... il n'en a tenu aucun compte. Mais son imagination toute seule lui a fourni l'exil de Sabinula, le regret du sol latin, la blanche villa, etc... C'est ainsi qu'avec trois mots n'offrant pas grand sens, un grand poète a su faire une pièce exquise.

L. DES CH.

—

Petit sexe (LXIX, 745). — On lit dans Balzac, *Physiologie du mariage*, Méditation IV, de la femme vertueuse, page 38, (Paris, Calmann Lévy et Librairie nouvelle, 1876 ; in-18) :

A notre honte, une femme ne nous est jamais si attachée que quand nous souffrons. A cette pensée, toutes les épigrammes dirigées contre le petit sexe (car c'est bien vieux de dire le beau sexe) devraient se désarmer de leurs pointes aiguës et se changer en madrigaux.

ALBERT CIM.

—

Séez : Sées (LXIX, 745). — J'ai sous les yeux un *Indicateur des Télégraphes* de 1908, lequel mentionne *Sées* Orne et *Séez*, Savoie. Il n'y est pas question des deux Sées de l'Eure.

V. A. T.

*
* *

Le Dictionnaire des villes et communes de France (ouvrage rédigé sur les matériaux les plus authentiques) par M. F. G. employé supérieur au Ministère de l'intérieur. — Paris, Langlois et Leclercq, rue de la Harpe 81. (Edité probablement vers 1842 — cette date est au crayon), indique : Sées, Orne, Alençon, et ceci certainement avant 1848, puisque ce *Dictionnaire* donne la population du Royaume.

XUATREB.

—

Le mot boufre (LXIX, 650, 821). — C'est évidemment dans la seconde des deux acceptions signalées par M. Gustave Fustier, que Daudet a employé le mot boufre, lorsque, vers la fin du chap. XIII de son *Tartarin sur les Alpes*, il dépeint son héros, et l'ami Gonzague, retenus par une même corde, laquelle se rompt, les laissant rouler chacun dans un abîme, de part et d'autre d'une crête. Les deux cris outre ! et boufre ! sont alors poussés en même temps par les deux infortunés touristes.

V. A. T.

—

Dache, le perruquier des zouaves (LXIX, 794). — Dache est le héros d'une banale plaisanterie militaire qui avait cours avant la guerre, peut-être du temps de la garde impériale. Le fond était celui-ci : Va donc à Dache, le perruquier des zouaves, qui rase à la mécanique. On le voit, ce n'était pas très méchant.

E. GRAVE.

*
* *

En argot, « dache » c'est le diable et envoyer quelqu'un « à dache », c'est l'envoyer au diable. Mais pourquoi désignait-on ce noir personnage comme le « perruquier des zouaves » ? Sans doute parce qu'il était capable, au figuré, de leur faire la barbe ou — plus familièrement — le poil.

QUÆSITOR.

*
* *

Je me souviens avoir lu quelque part, que dans le Nivernais le mot dache est couramment employé pour diable, et qu'il est également usité dans les patois des pays immédiatement voisins.

Dache étant une altération du mot diable, envoyer à dache est donc une acception de la locution envoyer au diable.

Dans son dictionnaire d'argot, Loredan Larchey donne ainsi la signification de ce mot :

Dache : diable. Envoyer à Dache : envoyer au diable.

D'autres locutions semblables et dérivant sans doute, elles aussi, d'envoyer au diable, sont nombreuses.

On peut citer les suivantes :

Envoyer à l'ours.
promener
paître
coucher
faire lanlaire, etc.

L. CAPET.

Œuvres ou inventions dues à des rêves (LXIX, 698, 828). — Colonne 828, ligne 12, au lieu de *célébration* lire *cérébration*.

***

Voici l'anecdote qui se trouve racontée dans un livre de magie blanche anglais (*Consult the Oracle*) au sujet de Elias Howe, inventeur de la machine à coudre.

Ne parvenant pas à adapter une aiguille pratique à sa machine, Howe se désespérait. Une nuit, il rêva que, jeté par la tempête dans une île de nègres cannibales, il était condamné à mort par le roi du pays ; tandis qu'un détachement de farouches moricauds l'escortait au supplice, ses regards s'attachèrent sur les hallebardes qu'ils tenaient, et il remarqua qu'elles portaient un trou à la pointe.

Ce fut, au réveil, un trait de lumière pour l'inventeur, qui perça l'aiguille de sa machine à la pointe et non au talon comme les aiguilles ordinaires.

—

Feux de joie (LXIX, 98, 522, 682). — L'usage du feu de St-Jean a persisté dans la ville de St-Sever (Landes). Le samedi soir, veille de la fête locale (St-Jean) le maire, accompagné de ses deux adjoints, des conseillers municipaux et des membres de la commission des fêtes, quitte la mairie, musique et agents de police en tête. Le cortège se rend à l'Eglise pour aller y chercher l'archiprêtre et son clergé vêtus de leurs ornements. Tous se rendent sur la place où a été dressé un faisceau de branchages et de pailles.

Le canon tonne, les cloches sonnent et à ce moment l'archiprêtre prend une torche que lui présente un agent de police et allume le faisceau ; un deuxième agent offre une autre torche au maire qui après avoir allumé le faisceau, la passe à ses adjoints qui en font autant ; un troisième agent offre enfin une troisième torche au président de la commission des fêtes qui, à son tour, allume le faisceau, et tout le cortège escorte le clergé dans l'Eglise. Le cortège civil rentre alors à la mairie. Le feu continue à brûler, les enfants jouent autour, passent à travers les flammes et lorsque tout le bois est consumé l'on emporte chez soi un morceau de charbon afin de chasser de son toit les êtres malfaisants, sorcières... etc., etc.

L.-LÉON DUFOUR.

Il n'y a pas qu'à Paris que les ânes portent culottes (LXIX, 746). — Dans l'île de Ré, et peut-être ailleurs, on affuble les ânes de sortes de guêtres fort comparables à des culottes.

SGLPN.

—

La danse aux chansons (LXIX, 175, 680, 819). — J'ai écrit après réflexion « paysanesque » (avec un seul n) parce que l'orthographe de ce mot s'est apparemment simplifiée à l'usage.

Je n'ignore pas que le *Larousse* écrit « paysannesque » en donnant précisément en exemple la phrase de Lamartine qu'a rééditée Nauticus.

Mais le *Larousse* n'a pas fixé l'orthographe des mots pour l'éternité.

Cette orthographe se modifie perpétuellement, au contraire, en marchant vers la simplification ; le *Larousse mensuel* lui-même le reconnaissait tout récemment encore en publiant le texte de la fameuse dictée de Prosper Mérimée.

C'est avec juste raison que le directeur de la *Revue du Traditionnisme français et étranger* qui n'est autre, je crois bien, que le distingué collaborateur de l'*Intermédiaire* qui signe ordinairement B. F., répète en tête de chaque numéro de son intéressante publication que la tradition de l'orthographe française est de se simplifier depuis l'origine. Ce mouvement, — dit-il — fut arrêté par les pédants du XVIe siècle, mais ils ne le détruisirent pas : « il a repris malgré eux ; et depuis, l'orthographe n'a pas cessé de continuer à se simplifier. Non seulement, l'officielle orthographe actuelle n'est pas celle du XIIe, du XVe, du XVIe siècle, orthographes qui variaient, différaient sensiblement entre elles, mais elle n'est pas celle du XVIIe, du XVIIIe, du XIXe siècle ; les auteurs d'une même époque eurent chacun une orthographe dissemblable. L'orthographe n'est pas même celle d'il y a vingt ans, car l'Académie enregistre fréquemment des modifications orthographiques de mots.

Sans porter l'amour de la réforme orthographique à d'extrêmes limites, sans même me livrer jamais — de ma propre autorité — à la moindre tentative d'innovation, j'avoue que j'adopte bien vo-

lontiers les simplifications que l'usage a consacrées.

C'est pourquoi j'ai écrit « paysanesque », d'accord avec les nouveaux dictionnaires en usage dans les écoles et notamment avec le *Dictionnaire Armand Colin*.

J'ajoute que je n'en fais pas une affaire, et que je ne tiens pas plus à une forme qu'à l'autre. Me suis-je trop hâté ? Je laisse à de plus savants le soin d'en juger, mais j'en laisse aussi la responsabilité au *Dictionnaire* que je viens d'indiquer.

ADRIEN HUGUET.

***

A propos de l'orthographe du mot « paysanesque » par une seule n, ou « paysannesque » par deux n.

On trouve dans Littré (*Supplément au dictionnaire de la langue française*, 1882 :

Paysanesque... Néologisme ; qui a un caractère paysan.

Cette observation attentive du langage campagnard et *paysanesque*.

Sainte-Beuve : *Causeries du Lundi*. Tome VIII. Art. sur R. Topffer.

Dr LOMIER.

—

Chahut (LXIX, 697,869).— M. Pierre Dufay écrit : colonne 872 : « La cour pontificale ne songeait pas, alors, à substituer la furlana chère à Casanova, au tango. »

La cour pontificale est étrangère à la réclame faite à la *furlana*, qui n'a été qu'une entreprise du puffisme.

Ne versons pas à l'histoire de la danse, et surtout dans un article d'une si intéressante autorité, des documents non éprouvés.

V.

—

La condamnation de la danse (LXIX, 186, 374, 526, 575, 687, 821). — Comme contribution à l'article de M. J. G. Bord, je me permets de lui indiquer ce qu'en a écrit M. le baron Davillier dans son *Voyage en Espagne* en 1862. (*Le Tour du Monde*, tome XVI, 412e livraison, p. 322. Chapitre consacré entièrement aux danses religieuses en Espagne).

Le Tour du Monde, journal de voyages, a publié successivement de 1862 à 1873, le voyage de M. Ch. Davillier et G. Doré, qui a paru ensuite en un volume chez Hachette vers 1874. Journal et volume sont à la disposition du public à la Bibliothèque Nationale.

DEHERMANN.

***

M. Bord trouvera sur ce sujet des notes très utiles dans la partie bibliographique de mon dictionnaire, partie annotée. J'y cite : page 420 :

Abbé Gauthier. *Traité contre les danses et les mauvaises chansons*. Paris A. Boudet, 1909, 1 vol. in-12 par l'abbé Gauthier, curé de Savigny.

Prêtre Gautier. Critique d'un ballet moral (dansé au collège des Jésuites de Rouen en août 1751), intitulé : *Le plaisir sage et réglé par le prêtre Gautier*. S. L. Rouen 1751, 1 vol. in-12.

Abbé Hulot : *Instructions sur la danse « extraites des saintes écritures, des saints conciles et des théologiens les plus recommandables par leur piété et par leur science »* par l'abbé Hulot, 3e édition — Paris, Leclercq, 1826 — 1 vol. in-12.

MARIUS DESRAT.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Toulouse-Lautrec et les jurys. — La place considérable occupée, aujourd'hui, par Toulouse-Lautrec, parmi les artistes contemporains, la vogue, qui, enfin, rend justice à ce maître dont l'œuvre est l'une des plus personnelles, des plus puissantes, des plus significatives, des plus humaines de ce temps, donne la curiosité de le connaître dans l'intimité de sa conception d'art Observateur et silencieux, il ne semait point sur ses pas les théories et les préceptes : il démontrait sa conception de l'œuvre d'art en la créant.

Ce n'est que pour donner plus d'intérêt à quelques rares billets où il a pu porter un jugement critique sur les écoles officielles.

Nous donnerons pour cette raison la lettre qu'il nous adressa, et qui devait être l'ébauche d'une polémique qui ne fut pas ouverte :

Mon cher Montorgueil,

Vous m'avez demandé mon opinion sur la reprise de possession des pavillons de la Ville de Paris pour en faire un musée. Par ce fait, les fleurs, les fromages et les Indépendants se trouvent sans local. Il est inutile de vous rappeler les débuts pénibles des Indépendants, leur énergie qui ne se dé-

ment pas depuis 1884, leur succès définitif. Vous pouvez vous étendre sur la *liberté* d'exposition que, *seule*, la Société observe sans restriction, de telle sorte qu'avec 125 fr. par mois, tout peintre a le droit d'exposition avec part de cimaise égale. Que ne dirait-on pas si le Palais de l'industrie était retiré à la Société des Artistes français, qui n'est qu'une *fraction de l'Art*, appelée à sombrer sous le poids de l'imbécillité de son jury, imbécile comme tous les jurys?

Pourquoi ne pas déclarer au plus tôt d'utilité publique une Exposition ouverte à tous, au lieu d'appuyer les débris d'une routine qu'est le *Salon* ? Pourquoi ne pas affecter le Temple au transplantement du musée d'Auteuil comme l'a demandé M. Levrault, conseiller municipal, et ne pas laisser aux Indépendants leur pavillon jusqu'à 1900, époque à laquelle il doit disparaître, englobé par l'Exposition ? Voilà, mon cher Montorgueil, matière à une chronique. Si vous avez besoin de renseignements autres adressez-vous à Valton, dont je vous ai donné l'adresse, ou à moi, *21 rue Fontaine*.

Bien à vous.

F. T—LAUTREC.

Au besoin, demandez, consultez le rapport du Conseil municipal à ce sujet.

—

Les ministres à l'Académie. Turgot sollicité. — Les têtes de colonnes de l'Etat politique sont souvent aujourd'hui de l'Académie française : M. Poincaré, M. Ribot, M. Paul Deschanel... Et bientôt M. Louis Barthou.

Entre l'Académie française et les ministres en exercice, il y a eu souvent de ces coquetteries.

Nos immortels ont volontiers appelé à l'honneur de prendre rang parmi eux, des hommes au pouvoir qui se distinguaient autant par leur haute autorité que par leurs œuvres littéraires.

C'est ainsi que Turgot aurait pu être de l'Académie française, s'il avait cédé aux sollicitations de Condorcet qui se faisait le porte-parole d'un grand nombre de ses collègues.

Il lui adressait la lettre suivante que M. Noël Charavay dont la complaisance est inépuisable veut bien tirer pour nous de ses opulentes archives.

[1776]

Vous ne revenez point à Paris, et malgré l'intérêt personnel je trouve que c'est un parti bien sage. Mais comme je m'étais chargé auprès de vous d'une grande affaire il faut que je vous en écrive.

M. de Saint-Lambert qui a pour vous une vraie passion trouve que dans ce moment où la voix du public qui n'est pas la voix publique est contre vous, où vos édits vont exciter cent clabauderies, il serait fort agréable aux gens de lettres de vous donner une marque de leur vénération en vous nommant à la place de M. le duc de Saint-Aignan ; que c'est peut-être la seule occasion que l'Académie puisse avoir d'élever un ministre en place sans faire une espèce de platitude ; il m'a chargé de vous en parler. Voici maintenant l'état des choses. M. de Malesherbes doit, après avoir vu M. de Maurepas, parler au roi de M. de La Harpe. Si le Roi approuve ce vœu des gens de lettres, il me paraît tout simple de les laisser faire, mais s'il ne l'approuvait pas alors vous rendriez vraiment service à l'Académie en entrant dans les vues de M. de Saint-Lambert.

1° L'Académie a envie d'élire M. de La Harpe et ne, le pouvant pas, il est plus honnête pour elle d'être toujours à portée de donner à M. de La Harpe la première place d'homme de lettres ; elle n'a plus l'air d'être contredite dans son vœu et elle n'est plus forcée à choisir celui qu'elle ne croit point le plus digne ; 2° L'Académie ferait un choix qui lui ferait honneur, qui augmenterait sa considération, au lieu que le choix de M. Colardeau, qui fait bien des vers mais qui n'a d'autre existence morale que celle d'ami de Mlle Verrière et d'être un bon enfant, ne fortifierait pas beaucoup l'Académie. On n'élira point M. de Chabanon qui, dit-on, n'a point de talent mais qui est du moins un homme. Il ne peut être question pour différentes raisons ni de M. de Guibert ni de l'abbé Raynal. Les autres choix seraient ridicules.

Mettez-moi, je vous prie, en état de répondre à M. de Saint-Lambert, le plus tôt possible.

On dit dans le monde que l'édit des banalités n'est pas de cette fois-ci, j'avoue que si cela est vrai je n'en serais point fâché quoique j'abhorre ce genre de vexation, vous n'auriez fait que les pallier. Dans deux ans vous les ôterez tout à fait si vous voulez. Il m'est venu sur cette matière une idée qui pourrait être bonne je vous la donnerai une autre fois.

Ce fut Colardeau qui fut élu le 2 mars 1776. Il mourut le 7 avril suivant sans avoir prononcé son discours de réception.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

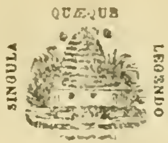
Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20 Juillet 1914

N° 1406

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Un truc militaire du Grand Frédéric. Je lis, dans Chamfort (*Edition de ses Œuvres en 1824*, t. II, p. 55) :

Le roi de Prusse a fait plus d'une fois lever des plans géographiques très défectueux de tel ou tel pays : la carte indiquait tel marais impraticable qui ne l'était point et que ses ennemis croyaient tel sur la foi d'un faux plan.

L'anecdote est-elle exacte ? Et connaît-on des exemplaires de cette topographie fantaisiste d'ailleurs parfaitement compatible avec la fourberie coutumière du personnage ? D'E.

Le drapeau blanc sous l'ancienne monarchie. — On lit dans l'*Indépendance belge*, sous la signature de M. Robinet de Cléry :

On sait que l'ancien drapeau royal et militaire de la France était le drapeau blanc fleurdelisé...

Les meilleurs auteurs soutiennent que le drapeau blanc royal ne dérive que de l'émigration.

Auquel croire ?

V.

[La question a été traitée à fond tomes X et XI de l'*Intermédiaire*, années 1877, 1878.]

—

Titre de duc de Lorraine. — Voici ce qu'on lit dans les journaux :

L'Empereur d'Autriche va, dit-on, relever le titre et les armes du duché de Lorraine, qui appartenaient à ses ancêtres, au profit de son petit-neveu le prince Maximilien de Hohenberg, fils de l'archiduc François-Ferdinand.

François-Joseph n'est en effet Habsbourg que du fait du mariage de son bisaïeul, le duc François III de Lorraine avec Marie-Thérèse fille de Charles VI, le dernier empereur de la maison de Habsbourg, lequel François III devint empereur sous le nom de François Ier, en 1745.

C'est donc un honneur tout particulier que le vénérable souverain rend à la mémoire de François-Ferdinand ; il ne peut mettre le jeune prince de Hohenberg au rang de ses cousins les archiducs, mais lui donne un titre qui lui appartient en propre et qui, pour être purement platonique, n'en est pas moins éclatant.

Si ce titre est concédé, le nom sera-t-il *Lorraine* ou *Lotharingen* avec la forme allemande ? Les princes de la maison de Lorraine usaient-ils souvent de la forme germanique dans l'orthographe de leur nom ? Les Français ont déformé des noms allemands pour faire *Bavière, Saxe* etc., mais ici ne se trouve-t-on pas en présence d'un nom *franc* déformé par les Germains ? Le fils de l'infortuné archiduc ne devrait-il pas écrire *Lorraine* plutôt que *Lotharingen* ?

LA COUSSIÈRE.

—

Titre de duc de Lorraine. — Lors de la réunion de la Lorraine et du Barrois sous Louis XV, quelle fut, vis-à-vis de la France, la situation nobiliaire des familles lorraines qui tenaient leurs titres des ducs de Lorraine ou des « Empereurs » ? Durent-elles faire confirmer leurs titres par le Roi ? ou la confirmation et reconnaissance de ces titres leur fut-elle accordée par un article du Traité de réunion ou par quelque Edit *ad hoc* ? Si oui, j'aimerais à connaître les articles de Traité, les Ordonnances ou Edits réglant cette question.

M. M.

—

Le péril est à gauche. — Quand Jules Ferry a-t-il prononcé ces paroles ?

B.

—

Facultas virgo. — Quelle est dans l'ancien régime la Faculté de Théologie qu'on appelait *Facultas virgo* ?

UN CURIEUX.

—

Aïssé. — Sainte-Beuve, dans sa notice sur mademoiselle Aissé, dit qu'il a été heureux d'apprendre que la postérité de celle-ci n'était pas éteinte, comme il l'avait cru d'abord. Deux des arrière-petits-enfants d'Aïssé, le marquis de Bonneval et la comtesse de Calignon, avaient encore des descendants vivants à l'époque (1846) où il écrivait cette notice.

Il y a de cela 68 ans. Au moment où nous sommes, on peut de nouveau poser la même question : La postérité d'Aïssé est-elle encore florissante ?

DEBASLE.

—

L'archidiacre Bérenger. — L'archidiacre Bérenger a-t-il répandu ses erreurs à Angers ?

UN CURIEUX.

Champoléon et le Cadet de Charance. — Si la vie de Lesdiguières nous est bien connue, ses principaux lieutenants pendant les guerres de Religion en Dauphiné sont à peine sortis de l'obscurité ; aussi serai-je très reconnaissant à ceux de mes confrères, érudits en l'histoire Dauphinoise, qui voudraient me renseigner sur deux chefs protestants qui paraissent avoir joué un grand rôle dans nos guerres religieuses, Albert Martin de Champoléon, désigné toujours par son nom de fief et François Philibert, de Gap, surnommé le Cadet de Charance, ainsi que m'indiquent les sources à consulter. Le premier, d'une famille noble du Champsaur, était par son mariage, beau-frère de Lesdiguières, le second, de ses grands fidèles, fut anobli grâce à lui.

Les vies de l'un et de l'autre se mêlèrent étroitement ; aussi ayant vu en un recueil particulier de généalogies, que Suzanne de Philibert, fille du Cadet de Charance, avait épousé Jacques Martin, tige d'une famille de fermiers généraux des Ducs de Lesdiguières, je me demande si ce n'est pas un fils cadet et par suite mal connu de Champoléon. Ne serait-il pas naturel que les Ducs de Lesdiguières aient réservé à des parents la place de fermier général, avantageuse, bien que dérogeant à noblesse, ce qui n'était pas pour en écarter des cadets.

Il doit y avoir des éléments pour vérifier cette hypothèse généalogique : les registres tenus par les pasteurs Dauphinois, les recherches de noblesse faites en Dauphiné vers 1660 et surtout les archives des ducs de Lesdiguières. Où peuvent être ces documents ?

ALBERT DU CHAMPSAUR.

—

Famille Chales de Beaulieu. — En 1709 un François Chales de Beaulieu, d'origine française, et son épouse Elisabeth, née Napierski, d'origine polonaise, habitaient Danzig. Selon la tradition de la famille, le susdit François Chales de Beaulieu fut jadis capitaine de vaisseau, mais cela n'est pas prouvé. Je cherche la souche de la famille Chales de Beaulieu en France avant 1709 et le domicile de François. Je cherche en outre le lieu et la date de naissance du même François. Il doit s'être marié avec Elisabeth Napierska vers 1708.

Dr STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

Philippe de Crévecœur, maréchal d'Esquerdes. — C'est un fait avéré que Philippe de Crévecœur, maréchal d'Esquerdes, mort le 22 avril 1494, fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer.

1° A quel « endroit précis » de l'ancien édifice, rebâti et devenu la cathédrale actuelle, l'illustre guerrier a-t-il été enterré ? 2° Que serait devenu le cercueil de plomb qui renfermait ses restes mortels ?

Les quelques renseignements que l'on trouve à ce sujet dans la *Notice archéologique sur la crypte de l'Eglise de Notre-Dame de Boulogne*, par l'Abbé Haigneré, et dans : *Antiquez de la ville d'Amiens*, par La Morlière, ne nous éclaircissent pas complètement à ce sujet.

P. TAFFIN.

—

Une branche anglaise des Grimaldi. — La famille des Grimaldi passe pour s'être éteinte dans celle des Goyon Matignon, et c'est à ce titre que le prince Albert de Monaco règne actuellement sur la principauté qui forma l'ancien fief des Grimaldi.

Or, si j'en crois une coupure d'un journal anglais, une branche de cette ancienne famille compterait encore en Angleterre des représentants provenant d'un certain marquis Alexandre Grimaldi qui aurait quitté Gênes en 1694, pour se fixer dans la Grande-Bretagne et dont la descendance était représentée, il y a une cinquantaine d'années, par deux branches :

L'aînée ayant pour chef Alfred Grimaldi (10e marquis Grimaldi) né en 1857 et possédant un fils, Ernest Georges, actuellement vivant.

La cadette représentée par un certain Etacey Grimaldi qui eut un fils, Alexandre Beaufort Grimaldi, lequel, vers cette époque, aurait fait valoir sans succès ses titres et droits. On ne dit pas si la branche cadette compte encore des représentants.

Que faut-il penser de cette assertion ? Le procès intenté par Alexandre Beaufort, s'il a eu lieu, a dû faire un certain bruit puisqu'on contestait ses droits à un prince régnant.

G. DE MASSAS.

—

Le baron de Heiss. — Je désirerais avoir quelques renseignements généalogiques sur le commandant, baron de Heiss, gouverneur du château de la Petite-Pierre, près de Saverne, en 1787. Quelle était sa parenté avec Jean et Thomas de Heiss, seigneurs de Kogenheim (ou Kauguherin), le premier (1615-1688) résident de l'électeur palatin en France, puis intendant de l'armée française en Allemagne ; le second, baron libre du St-Empire, intendant des armées de S. M. au pays de Cologne. Ce dernier résidait à Saint-Port (Seine-Port), où il avait une maison, dans la première partie du XVIIIe siècle.

Baron DE G.

—

Le début de Mérimée.

M. Mérimée avait débuté dans le monde par un fait malheureux : il avait, dit-on, dans un duel, tiré sur le mari de sa maîtresse, et l'avait tué ..

Le point noir de ses débuts a dû souvent assombrir et troubler son existence, et peut-être est-ce là le secret de cette amertume et de ce désenchantement qu'on trouve dans tous ses ouvrages.

Voilà ce qu'on lit, page 297 des *Souvenirs personnels et silhouettes contemporaines*, par Auguste Barbier, Paris, lib. Dentu, 1883.

Est-ce là une anecdote controuvée, ou faut-il croire que les biographes de Mérimée ont été d'accord pour ne pas parler d'un fait que les contemporains ont pu connaître, mais sur lequel on a réussi à jeter un voile ?

DEBASLE.

—

Marquis de Tissart de Rouvres. — Cette famille, qui possédait le château de Beaubourg, (Croissy-Beaubourg, S.-et-M.) est-elle encore représentée ? Quelles sont ses armes ?

Baron DE G.

—

De Saint-Aubin. — Lieutenant général d'épée. Renseignements sur ce personnage (XVIIIe siècle) et sa fonction.

NISIAR.

—

De Saint-Hilaire, XVIIIe siècle. — Renseignements sur la famille de ce nom qui portait : *d'azur à trois pins arrachés d'argent*.

NISIAR.

—

P. H. de Saint Père, minéralogiste. — Renseignements sur ce personnage ; fin du XVIIIe siècle.

NISIAR.

Le peintre Joseph Vivien. — A quelle famille appartenait Joseph Vivien, peintre, élève de Le Brun, né à Lyon en 1657 + à Bonn en 1735 ? N'était-il pas d'origine parisienne? Quelles étaient ses armes ?

Baron DE G.

—

Chevaliers de Malte. — Existe-t-il une liste complète des chevaliers de Malte depuis Louis XVI jusqu'à Charles X ?

Où pourrait-on la consulter, en ce cas ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Armoiries à déterminer : de. .. à 3 bandes de... — Sur la tombe de Jean de Choiseul, mort en 1561, et d'Antoine de Choiseul, mort en 1560, (église de Fresnoy, Haute-Marne), l'un des écussons représentés porte : *Ecartelé : aux 1 et 4, de... à trois bandes de...* ; *aux 2 et 3* de Dinteville. A quelle famille appartient l'écu chargé des trois bandes ?

Baron A.-H.

—

Armoiries à identifier : trois croissants. — Sur une horloge faite à Brescia en 1685 sont les deux écus : *à dextre, De.... à trois croissants montants de..., et à sénestre, coupé au premier de... à un aigle au vol abaissé de,.., au deuxième, de... à un arbre sur une terrasse de. .*

Dr DUVERNOY.

—

Armes à identifier : Horloge italienne de 1582. — *Coupé, au premier de... à trois poissons, rangés en fasce de... au deuxième, de.... à un aigle tenant à dextre un rameau fleuri, à sénestre un rameau sec posés en chevron.*

Initiales au dessous de l'écu : I. Z.

Dr DUVERNOY.

—

Armoiries sur une montre allemande du XVIe siècle. — *Ecartelé, au premier, de... à deux marteaux posés en sautoir, au 2e et 3e, fascé de quatre pièces ; au 4e de... à deux fleurs de lys au pied nourri, l'une renversée, accolées par le pied.*

Initiales accompagnant l'écu : C. P.

Dr DUVERNOY.

—

Vers alexandrins et rimes. — On connaît l'histoire du fameux *sic vos non vobis* de Virgile,mais c'est l'occasion de la rappeler.

Pendant les fêtes qu'Octave donna au peuple de Rome, pour célébrer la fin des guerres civiles, il fit assez mauvais temps.

Un matin, à la porte du palais dictatorial, une main inconnue ayant affiché ce distique :

Nocte pluit totâ : redeunt spectacula manè ;
Divisum imperium cum Jove cæsar habet.

Octave voulut savoir quel en était l'auteur.

Un certain Bathylle (était-ce le célèbre pantomime ou un autre Batylle?) eut l'impudence de s'en attribuer la paternité, et il en reçut une honnête récompense d'Octave.

Ce qu'apprenant, Virgile qui avait composé ces vers, fit écrire au dessous le vers suivant :

Hos ego versiculos feci : tulit alter honores.

Et plus bas en quatre lignes ces mots :

Sic vos non vobis. .
Sic vos non vobis...
Sic vos non vobis...
Sic vos non vobis...

en présentant cela comme des vers à remplir par celui qui s'était approprié les deux premiers vers affichés.

Naturellement l'impudent Batylle n'assuma point la tâche impossible pour lui de les compléter.

Et Virgile, se faisant alors connaître, les termina comme on sait :

... nidificatis, aves.
... vellera fertis, oves.
... mellificatis, apes.
... fertis aratra, boves.

ce qui, avec le vers : *Hos ego*, etc., formait cinq vers rimant ensemble.

Or on peut remarquer que les quatre vers du quatrain qui riment entre eux ont chacun douze syllabes avec césure à la cinquième.

Ne serait-ce point ce mètre de douze syllabes qui aurait inspiré à Alexandre dit, tantôt de Bernay, tantôt de Paris, lequel vivait à la fin du XIIe siècle, l'idée de créer le vers de douze syllabes, avec césure à la sixième syllabe, qu'on appelle encore alexandrin, et qu'il employa pour son poème en l'honneur d'Alexandre-le-Grand ?

Ne seraient-ce point ces rimes de Virgile qui, un siècle plus tard, auraient donné à Dante Alighieri l'idée de rimer les premiers vers qui furent écrits en italien, ceux de *La Divine Comédie* ?

Quel érudit spécial pourrait dire si c'est de là ou d'ailleurs que le vers de douze syllabes et les rimes tirent leur origine ?

RUSTICUS.

—

Une vieille ballade : C'est le chevalier des Landes. — Où trouver le texte complet de la vieille ballade à laquelle Chateaubriand fait allusion dans la *Défense du Génie du Christianisme*, et dont il ne cite que ces deux vers :

C'est le chevalier des Landes,
Malheureux chevalier, etc... ?

F. A.

—

Critiquable Praticable. Obligeant. Négligent. — Le verbe « critiquer » et le verbe « négliger » sont deux vocables qui semblent cousins germains, quant à la forme. Ils ont, l'un et l'autre, un substantif de construction similaire : « critique et pratique ». Alors, par quelle combinaison arbitraire a-t-on imaginé une orthographe dissemblable pour les adjectifs qui dérivent de l'un et de l'autre de ces substantifs, et pourquoi écrit-on : « critiquable et praticable » ?... Quel linguiste, quel grammairien pourrait nous donner une raison plausible et péremptoire de cette anomalie ?

Je fais la même observation et je suis dans la même perplexité, en ce qui concerne les adjectifs « obligeant » « exigeant », qui s'écrivent avec *ea* comme des participes présents, et procèdent de verbes de même conjugaison « obliger, exiger », alors que « négligent », adjectif qui dérive du verbe « négliger » et qui est de formation identique, ne prend pas *ea*. Le plus drôle, c'est que les substantifs correspondant aux deux adjectifs ci-dessus en *ea*, s'écrivent le premier « obligeance », le second « exigence », celui-ci tout comme s'écrit « négligence ».

Subtilité, mystère et bizarrerie !

GROS MALO.

—

Rue des Bournaires, à Clichy. — Une des rues de Clichy porte, depuis l'année 1877, le nom de « rue des Bournaires ». Malgré nos recherches, nous ne pouvons arriver à découvrir le sens de ce nom : à quoi se rapporte-t-il, s'agit-il d'un nom de lieu dit, est-ce un nom déformé dont l'appellation primitive nous échappe ? Rien, dans la délibération municipale qui a attribué le nom à cette voie, n'indique la raison du choix.

Nous retrouvons à Gennevilliers une autre « rue du Bournaire » précédemment appelée « rue du Bournard », et à Colombes existe aussi la rue du Bournard, mais dans aucune de ces communes nous n'avons pu trouver l'éclaircissement de ce nom qui paraît spécial à la région.

LECLERCQ.

—

Monts-de-Piété du XVIIe siècle. — Quels sont les Monts-de-Piété, en France, qui remontent au XVIIe siècle ?

UN PARISIEN.

—

Le vin d'Anjou. — Le vin d'Anjou était-il connu au moyen âge ?

UN VITICULTEUR.

—

Armoiries et anagrammes à déterminer. — Sur une horloge de table en cuivre doré, datée de 1648, sont gravés deux écussons accolés. Celui de dextre porte :

D'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un lion naissant de sable, et en pointe d'une fleur de lys de gueules (?) ; comme cimier, un aigle les ailes ouvertes ; tenants, deux anges.

Celui à sénestre porte : *d'or à un chevron de sable, ployé, ajouré de cinq losanges, accompagné en pointe d'un tourteau de* ? cimier, un buste d'homme sans bras, à bonnet pointu, chargé des pièces de l'écu.

Au dessus de chaque écu se trouvent les mots suivants :

AMOR MEUS CHARITAS	IO SIS REGIA SALUS
ANAGR.	ANAGR.
T. C.	I. G.

Le premier anagramme donne sans hésitation : Thomas Camerarius nom latinisé de Chambrier, Chamberlain... ou Zimmermann en Allemagne, où plusieurs savants se sont fait connaître au XVIIe siècle sous le nom de Camerarius ; mais je n'ai pas trouvé les premières armoiries ci-dessus pour aucune de ses familles.

Quant au deuxième anagramme, qui doit donner le nom de la femme du précédent, je n'ai pu le déchiffrer. Le prénom, commençant par I peut être Iulia ou Iosia, mais le nom de famille, sans doute aussi latinisé, m'échappe. Je n'ai pas réussi non plus à identifier les armoiries, d'allure bien allemande.

Dr DUVERNOY.

Réponses

Louis XIV a-t-il félicité Jean Sobiesky après la délivrance de Vienne ? (LXIX, 785, LXX, 9). — La vérité historique est que Louis XIV a envoyé son frère, Monsieur, Duc d'Orléans, chez le Nonce pour le féliciter de la victoire des armes chrétiennes.

L'exemple du duc d'Orléans fut ensuite suivi par tous les hauts dignitaires de la Cour.

Une lettre du cardinal Pio, datée de Rome le 8 octobre 1683 et adressée à l'empereur Léopold, dit ce qui suit :

—Si sono haouto lettere del Nuntio di Parigi, quale avisa che tutti li Grandi di quella Corte e sino il Duca d'Orleans si erano con lui rallegrati della vittoria delle armi christiane. Lunedi mattina giunse un Corriere di Francia a questo ambassadore, quale subito adimando l'Audienza, che li fu concessa. Per la corte vien detto, ch'esprimesse al nome del Re a sua Beatitudine il giubilo riceouto per la liberazione di Vienna. —

(On a eu des lettres du Nonce de Paris annonçant que tous les grands de la Cour et même le duc d'Orléans se sont réjouis avec lui de la victoire des armes chrétiennes. Lundi matin est arrivé un courrier de France chez l'ambassadeur (le cardinal d'Estrées) celui-ci a demandé aussitôt une audience, qui lui fut concédée. On dit à la Cour qu'il a exprimé à Sa Béatitude au nom du Roi la joie éprouvée par Sa Majesté à l'occasion de la délivrance de Vienne).

Rousset nie, dans son *Histoire de Louvois*, t, III, page 23, que le Roi ait manifesté de tels sentiments et dit que s'il l'avait fait, ce n'eût été de sa part que de la pure hypocrisie.

FROMM, de l'*Univers*.

—

La Colonne de Rosbach (LXX, 4). — Sans répondre précisément à la question posée, je me permets d'indiquer à A. B. X la pièce de circonstance en un acte de Barré, Radet et Desfontaines, *La Colonne de Rosbach* ou le *Rêve*, représentée au théâtre du Vaudeville le 15 novembre 1806. Comme il s'agissait d'une pièce d'actualité (nous dirions de nos jours une revue), il n'est pas impossible que l'on trouve dans ce léger ouvrage le renseignement demandé.

HENRY LYONNET.

*
* *

Je possède une gravure représentant deux sapeurs qui, devant Napoléon et divers personnages, abattent la colonne de Rosbach élevée par le grand Frédéric à la mémoire de la bataille perdue par les Français.

Cette colonne, est-il ajouté en note, fut chargée sur une charrette qu'on fit partir immédiatement pour Paris.

C'était le 15 octobre 1806.

ALBERO.

—

Rivalité amoureuse du duc d'Orléans (LXIX, 741, 847). — Il s'agit bien du frère de Louis XIII, Gaston d'Orléans, Sans aller chercher plus loin, on eût pu se reporter aux indications données, il y a quelques mois, dans l'*Intermédiaire* (LXVIII, 742 et LXIX, 68), sous la rubrique : « Metternich avec un bracelet de cheveux ».

QUÆSITOR.

—

Les fourgons de l'étranger (LXIX, 281, 445, 651, 747). — Il m'est extrêmement précieux d'obtenir l'appui de M. Gustave Bord, surtout dans une question controversée, où sa compétence est admise de tout le monde ; mais je ne saurais m'associer à son espérance de voir un jour l'Histoire se dégager de l'esprit de parti.

L'Histoire est un moyen de parvenir, comme la dialectique. On s'en sert comme de toute autre arme, sachant combien est vrai le mot du bailli de Mirabeau : « Ce sont deux animaux bien bêtes que l'homme et le lapin, quand on les tient par les oreilles. » L' « *homo insipiens,* » tel que nous le connaissons aujourd'hui, lâché en pleine liberté démocratique, pareil à « l'âne sauvage dans le désert », dont parle Hobbes, forme la grande animalité politique d'Aristote. Il est agi par trois besoins : le premier, universel, se nourrir ; le second, très général, se reproduire (ou à peu près) ; le troisième, trop fréquent, se produire. Toutes les forces de son esprit et de son corps sont tendues à cette satisfaction. On le démontre dans certaines Universités

américaines ; M. Paul Leroy-Beaulieu déclare qu'il faut renoncer désormais au rêve d'un bon gouvernement, le meilleur devant toujours être handicapé par une forte surcharge de sottise publique (*Economiste Français*, 21 mars 1914, p. 405) ; et la Société d'Economie politique rappelait naguère le mot de Whately, qui, si un intérêt confessionnel ou constitutionnel s'était attaché à la geométrie d'Euclide, jamais l'humanité n'eût consenti à franchir « le pont-aux-ânes » de l'hypoténuse (5 novembre 1913).

Voyez, d'ailleurs, en ce moment, M. Camille Jullian obligé de protester, devant l'Académie des Inscriptions, contre l'érudition allemande, qui repousse le texte de César où il est dit que les Celtes occupaient notre territoire jusqu'au Rhin. — César a-t-il menti d'avance pour plaire à notre Troisième République ? — Non, mais on déclare le texte interpolé : sans doute comme les textes de la Bible ou de l'Evangile, dès qu'ils gênent un certain ordre d'exégèse (27 mars 1914).

Et prenez les Balkans, où chaque race travaille à exterminer les autres, accumulant toutes les horreurs de la guerre ouverte ou sournoise, viols, incendies, massacres de villages entiers : les télégrammes tendancieux volent par le vaste monde, nous contant les bourdes que l'on se flatte de nous faire absorber. On truque les cadavres, on les déguise pour tromper les correspondants du *Temps* et les photographes de l'*Illustration*. Et les professeurs de Sofia livrent en bande des batailles livresques aux professeurs d'Athènes, qui ripostent semblablement. Quand Lord Byron descendit en Grèce pour secourir les insurgents, un négociant français d'Athènes lui demandait avec surprise : « Qu'est-ce que Votre Honneur vient faire ici ? Ces gens-là sont les mêmes canailles que du temps de Thémistocle ». Ils le sont restés ; mais, ne craignons pas de généraliser, nous sommes tous plus ou moins Balkaniques à cet égard.

Néanmoins, nous pouvons, en petit nombre, nous donner le luxe de l'impartialité, luxe rare, qui ne nous mettra bien en aucune Cour et qui ne va pas, je l'accorde, sans quelque orgueil pharisaïque : mais, après tout, qui oblige le commun des autres à se conduire en publicains et à raisonner en Philistins ? Nous agissons, avec simplicité, comme les physiciens qui étudient les lois des couleurs, tout en gardant leurs préférences quand il s'agit d'orner leurs appartements.

J'entends bien, — le *Times* nous l'expliquait un jour, et il n'est pas le seul, — que l'historien impartial est un être « abominable », et d'ailleurs impossible, parce que nul ne peut dépouiller le vieil homme, plein de passions et de préjugés. — Oui et non. Je crains qu'il y ait là surtout le désir d'excuser la paresse d'esprit et de discréditer d'avance les conclusions qui déplairaient. C'est oublier que l'objectivité a son charme de supériorité d'abord, et son utilité ensuite, comme chez le mauvais juge de l'Evangile, qui rendait de bons jugements, pour éviter des ennuis. Nous avons intérêt, dans une recherche d'érudition, à nous garder contre la révélation d'un fait nouveau, la découverte d'un document inédit qui détruirait notre œuvre Puis, d'une façon générale, ce n'est pas sans motif que les anciens disaient : *Fas est ab hoste doceri*. Il nous importe de connaître exactement notre ennemi, comme en temps de guerre, chaque état-major doit s'efforcer de pénétrer ce qui se passe dans le cerveau de l'état-major adverse. Tout problème d'histoire comporte une solution vraie, et n'en comporte qu'une : *Ce qui s'est passé*. Libre à chacun de la découvrir, et peu valent les procès de tendance qu'on lui dressera sans réflexion...

Nous pouvons donc chercher valablement, « quoi qu'on die », ce que pensait M. de Robespierre, quand il votait la mort de Louis XVI, et ce que pensait Napoléon, quand, malgré ses efforts pour les discréditer, il vit le retour des Bourbons.

Il eût été furieux, on le sait, d'être remplacé par un de ses maréchaux, un Bernadotte quelconque. Cela rabaissait son épopée au niveau d'une aventure courante. Pour la même raison d'amour-propre, il eût voulu, disait-il, qu' « à son retour le Roi se fût adressé au peuple français en ces termes :

Vous avez eu une grande révolution pendant laquelle on a commis de grandes atrocités, mais la nation a fait de grandes choses. Vous avez choisi un homme pour Empe-

reur. Il a fait de grandes choses pour la France et ajouté à sa gloire. Les circonstances vous ont amené à m'offrir la couronne. Je l'accepte aux conditions que vous proposez. Des changements ont eu lieu qui ne rendent ni désirable ni possible que les choses reviennent à leur état originel, lorsque ma famille régnait sur vous. Par conséquent, puisque vous avez trouvé convenable de créer une quatrième dynastie, je me considère comme le fondateur de la cinquième. — Et, ajoutait Napoléon, s'il eût parlé de la sorte, j'aurais terminé mes jours à l'Elbe, ou partout ailleurs où l'on eût voulu. En France, l'opinion est tout.

Or, cette idée de cinquième dynastie, on la retrouvait chez des Bonapartistes de l'époque, — y eût-il un mot d'ordre, ou était-elle dans l'air ? — M. Philippe Gonnard la relève dans la *Bibliothèque Historique* :

Louis XVIII aurait dû fonder la cinquième dynastie et n'a fait que continuer la troisième.

(*Revue Napoléonienne*, mars 1912, p. 239). Une lettre de Talleyrand reprend la même thèse, mais avec une variante :

Il faut établir une nouvelle ère, et partir de là. Pour faire ce que je demande, il faut que Buonaparte soit le dernier roi de l'Ancien Régime ; il faut que les émigrés et les bonapartistes ayant perdu ou leurs biens ou leurs dotations actuelles... la race finit là.

(11 août 1820. Cat. Charavay, vente du 8 juin 1914). Quelle colère chez « Buonaparte », s'il s'était vu classer comme le dernier des Capétiens !

Et les Anglais, quelle idée poursuivaient-ils en remettant aux prises Bonaparte et les Bourbons ?

Leurs sentiments étaient assez mélangés. Si les Whigs étaient pour « Boney », certains Tories inclinaient vers les Bourbons, quoique Bourbons, par une méfiance des libertés populaires, assez prévoyante, comme la suite le montre aujourdhui. Même, en 1830, ils encourageront encore Charles X à la résistance. Mais en 1815, les politiques escomptaient un mouvement jacobin, qui chasserait le vieux Roi, et probablement assassinerait Bonaparte. (Voir la curieuse conversation de Wellington et de Thomas Creevey, à Bruxelles, le 22 avril 1815, dans les *Creevey Papers*, p. 215. La Duchesse d'Angoulême semble avoir eu vent de ces conspirations diverses : *Correspondant*, 25 août 1913, p. 653).

Quant à la suite, qui s'en souciait ? L'Angleterre, boutiquière par excellence (je ne lui en fais pas reproche, je constate), comme tous les boutiquiers du monde, ne songeait point au-delà de la prochaine échéance.

Pourtant, d'une façon générale, la méfiance contre les Bourbons persistait en haut lieu. La reine Victoria, tout en étudiant la politique dans les *Mémoires de Louis XIV*, — elle ne prévoyait pas les dédains de l'école Lavisse, — ne marquait aucune tendresse pour la lignée légitime du grand Roi, soutenue dans cette antipathie par son excellent oncle Léopold de Belgique. Tous deux lui témoignent un éloignement qui n'est pas seulement inspiré par la prudence diplomatique Relisez entre autres, la lettre de Léopold sur l'inoffensif comte de Chambord, le 16 juillet 1858 :

Puisque nous parlons de Chambord, à mon extrême horreur, il est ici et a demandé hier à me voir aujourd'hui. Ce n'est pas bien de sa part, puisque les légitimistes affectent à cette heure, de nous regarder comme des rebelles. Je ne pouvais pas refuser de le voir puisqu'il est encore de la famille, quoique éloigné ; mais je compte le traiter comme on a fait en Hollande, le recevoir et borner nos salutations à un échange de visites. S'il me parle d'aller en Angleterre, je ne manquerai pas de lui déclarer que *je considèrerais une visite comme tout à fait intempestive*.

(*Sic*, en français).

A son extrême horreur ! Dirait-on pas qu'il a trouvé un crapaud dans sa chaussure, comme on en rencontre au Congo, et comme nous espérons que l'Allemagne en trouvera quelques-uns dans ses bottes !

Visiblement le gendre de Louis-Philippe garde plus de rancune à la branche aînée des torts que la branche cadette eut envers elle, que de la confiscation des biens d'Orléans par les Bonaparte.

Aujourd'hui toutes ces branches et familles sont mêlées généalogiquement entre elles ainsi qu'avec les autres familles souveraines : — rappelons que notre prince Napoléon, dit « Plon plon », faillit devenir l'héritier du trône d'Angleterre. Mais, il est à croire que, chez les gouvernements qui tiennent encore compte de la France sur leur échiquier, l' « ex-

clusive » contre les Bourbons doit peser désormais contre les Orléans, et que les fourgons de l'étranger ne sont pas près de devenir les carrosses du sacre pour le Roi de France légitime.

BRITANNICUS.

—

Sacre de Louis XVI (LXIX, 484). — Nous lisons dans les *Mémoires secrets*, à la date du 18 mai 1775 :

C'est M. de Cussé, archevêque d'Aix, qui est chargé du discours à prononcer au sacre. Ce prélat s'est enfermé pour son travail. Le cordon bleu est la récompense ordinaire de cette fonction.

A la date du 21 mai 1775 :

Voici la marche décidée du roi pour le sacre S. M. part le 5 juin pour Compiègne. Elle y séjournera jusqu'au 8 qu'elle partira pour Fimes. Elle arrivera le 9 à Rheims Le 10 les premières vêpres ; le 11 le sacre ; le 12 la cérémonie de sa réception, comme grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit : repos le 13 : le 14, la cavalcade à l'abbaye de Saint-Remy. Ce même jour, S. M. touchera les écrouelles. Le 15 elle ira à la procession de la fête-Dieu, et reviendra le 16 à Compiègne, jusques au 19 qu'elle retourne à Versailles.

A la date du 27 mai :

On ne saurait rendre l'affluence de monde qui va voir les ornements du sacre et surtout le carrosse. C'est d'une richesse, d'un fini, d'une beauté à étonner les plus connaisseurs.

Le 29 mai 1775 :

Il ne restera de la famille royale à Versailles que Mesdames tantes, pour tenir compagnie à Mme la comtesse d'Artois pendant le sacre. On appelle aujourd hui ces princesses *Mesdames Royales*.

Le 31 mai 1775 :

L'affluence des curieux qui se dispose à se rendre au sacre est immense. Mais il y a apparence que beaucoup seront frustrés en partie dans leurs projets, puisqu'il n'y a que 500 places à donner, les gens de la cour placés.

Le 3 juin :

La cérémonie du sacre approchant, c'est aujourd'hui l'objet des entretiens du public. Pour mieux l'instruire on a fait imprimer *L'ordre de la marche et des cérémonies* qui y seront observées

Dans ce fatras très long d'étiquettes puériles, voici ce qu'on en peut extraire.

La cérémonie étant censée commencer au départ de Versailles, S. M. en partira en grand appareil avec la reine, les princes ses frères, les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les seigneurs et dames de la Cour et les ministres.

S. M. sera reçue dans toutes les villes où elle passera, au son des cloches, au bruit de l'artillerie, *aux acclamations des peuples*, et sera complimentée par les magistrats. (Les acclamations futures des peuples ont paru fort singulières dans cette relation, comme si elles étaient de commande ainsi que le reste).

Monsieur le duc de Bourbon, gouverneur de Champagne, présentera à S. M. les clefs de la ville à son arrivée.

S. M, après tout le cérémonial de son entrée et de sa marche, se mettra à genoux à la porte de l'église métropolitaine, et y baisera le livre de l'évangile. Elle offrira à Dieu un ciboire d'or dont elle fera présent à l'église de Rheims, et qu'elle posera sur l'autel.

Il n'y a de toute la magistrature que les Conseillers d'état et maîtres des requêtes invités au sacre qui s'y trouveront, et six secrétaires du roi, députés de leur compagnie.

Au sacre, *Monsieur*, frère du roi, représentera le duc de Bourgogne ; M. le comte d'Artois, le duc de Normandie, le duc d'Orléans, le duc d'Aquitaine, le duc de Chartres, le comte de Toulouse, le prince de Condé, le comte de Flandre, et le prince de Bourbon, le comte de Champagne.

Les pairs ecclésiastiques ont tous les honneurs. Ils sont assis à la droite de l'autel : ce sont deux d'entre eux qui vont chercher le roi, et qui après avoir vainement demandé le roi deux fois à sa porte, disent pour la troisième : *Nous demandons Louis XVI que Dieu nous a donné pour roi* : ils le conduisent à l'église.

L'archevêque de Rheims commence par faire une requête pour toutes les églises de France, sujettes au roi, et ce n'est qu'après ce premier serment que le monarque en fait un autre qu'on appelle *le serment du royaume*, et qu'il prête le troisième, comme chef et souverain grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit.

Le 7 juin :

Les princes en deuil le quitteront pour le jour du sacre. Le prince de Conti et le comte de la Marche n'iront point à Rheims n'ayant à y représenter aucun pair. Le prince de Soubise fera les fonctions de grand-maître de la maison du roi, à la place du prince de Condé, représentant le comte de Flandre.

Le 7 juin :

Sa Majesté a décidé la contestation élevée entre le coadjuteur de Rheims et l'évêque de Soissons, en faveur du premier, qui doit sacrer en l'absence ou au défaut de M. de la Roche-Aymon.

Le 9 juin :

Rien n'est si singulier à voir que la route de Rheims depuis quelque jours : elle est battue comme la rue Saint-Honoré. Il y a 20.000 chevaux de poste continuellement en course. Cependant, comme si l'on craigna t qu'il n'y eut pas assez de monde, M. le prince de Beauveau a envoyé ces jours passés aux dames de Paris des billets d'invitation pour se trouver au sacre, avec assurance de billets pour voir la cérémonie. D'un autre côté, pour éviter la confusion, depuis le dimanche 4 la ville est fermée, et l'on n'y entre que par permission.

Le 14 juin :

Suivant les nouvelles de Rheims, il ne s'est pas trouvé dans cette ville autant de monde qu'on en espérait, et M. de Beauveau n'avait pas eu tort d'inviter les dames de Paris à y venir, et de leur promettre des billets, ayant été obligé de donner les derniers aux gens de bonne volonté qui se sont présentés...

16 juin 1775 :

Les précautions qu'on avait cru prendre à Rheims, pour y empêcher le tumulte et la confusion, en ne permettant pas aux voitures d'entrer dans cette ville après le dimanche de la Pentecôte, sans une espèce de passeport, ont été inutiles, vu le peu d'affluence, et les portes ont été ouvertes comme à l'ordinaire.

20 juin 1775 :

L'envoyé de Tripoli ayant eu son audience de S. M. peu avant son sacre, elle l'a invité à s'y trouver. Il s'y est rendu et a été placé parmi les ministres étrangers, à son rang.

Geo de Rhé.

—

Biens nationaux. — Marie-Antoinette (LXIX, 641, 797). — Le confrère XYZ peut se documenter sur la question en consultant le livre de Marion : *La vente des biens nationaux pendant la Révolution* (étude spéciale au Cher et à la Gironde) Paris, H. Champion, éditeur, 1908, f° 69.

Il y verra que si la Reine n'achetait pas pour elle-même des biens du clergé, elle conseillait ce placement aux royalistes, entre autres à Fersen ; elle lui écrivait le 5 juin 1792 :

... Je me suis occupée sur le champ de retirer vos fonds de la société Boscaris. Il n'y avait pas de temps à perdre... vous me manderez ce que je dois faire de ces fonds. Si j'en étais le maître, je les placerais avantageusement en faisant l'acquisition de quelques beaux domaines du clergé : c'est quoi qu'on en dise la meilleure manière de placer son argent.

(Klinckowhöm, le comte de Fersen et la cour de France, II, 289).

Le 26 juin 1792, Marie-Antoinette écrit au même :

.. Vous recevrez incessamment des détails relatifs aux biens du Clergé *dont j'ai fait acquisition pour votre compte*. Je me bornerai aujourd'hui à vous tranquilliser pour le placement de vos assignats : il m'en reste peu et dans quelques jours, j'espère qu'ils seront aussi bien placés que les autres...

(Ibid. p. 309).

Marie-Antoinette pensait sans doute qu'étant impossible de résister à la dislocation des biens du clergé, il était préférable de les voir acquérir par des partisans de la royauté plutôt que par les sans-culottes.

M. Marion constate avec preuves à l'appui que bien des membres de la noblesse du Berry, de la haute bourgeoisie et même du clergé, qui certainement étaient loin d'être révolutionnaires, se rendaient acquéreurs d'une grande partie des biens mis en vente en 1791 et 1792 ; les assignats avaient alors encore presque toute leur valeur ; mais il n'en fut pas de même lorsque plus tard on vendit les biens des émigrés, la saisie de ces biens était une véritable spoliation et le prix des ventes était payable en assignats dépréciés dans d'énormes proportions. C'est avec raison qu'on disait alors qu'un bon domaine s'acquérait pour une paire de bœufs.

E. Tausserat.

—

Echarpe Royaliste (LXIX, 787 ; LXX, 30). — Il est presque certain que cette écharpe dut appartenir à un officier de cavalerie de la légion de Mirabeau, car elle rappelle les funèbres ornements que les hussards et les hulans de cette légion portaient au shako : une tête de mort blanche large comme la main avec deux os en croix, ce qui leur valut le nom de hussards de la mort. Je pense que le vicomte de Mirabeau, et plus tard le comte Roger de Damas, ainsi que tous leurs officiers, portaient cette écharpe, mais le Prince de Condé ne dut pas porter cet

insigne qui était l'attribut particulier d'un seul corps de son armée.

L'uniforme de la cavalerie de la légion de Mirabeau était assez brillant quoique sévère ; la veste et la pelisse noires avec brandebourgs blancs, la ceinture et le pantalon bleu de ciel, les boutons ornés d'une fleur de lys en relief avec cette fière devise : Honneur aux Preux.

Baron DE G.

* * *

Echarpe royaliste : « Vincere aut mori ». Au siège de Seurre de 1650 (21 mars 9 avril) dernier refuge des partisans de Condé, après l'arrestation de celui-ci, Tavanne, qui était dans cette place, fit arborer sur les remparts un drapeau blanc parsemé de têtes de morts avec cette inscription : « Vincere aut mori. »

(Voir *Mémoires du marquis de Montglat*, année 1650 et les historiens bourguignons qui ont traité de ce siège.

X.

—

La dame X d'Alexandre de Beauharnais (LXX, 1). — A propos de l'inconnue de l'époux de Joséphine, on peut rapprocher cet extrait d'une lettre de Mme Campan qui a figuré dans le catalogue d'une vente faite le 8 juin dernier par M. Noël Charavay.

Nº 22 Campan (Henriette Genet) lectrice de Marie-Antoinette, auteur de *Mémoires*, nº 1752. m. 1822.

Lettre autographe signée des initiales C.C.; 1er prairial an VII, 4 p. in-4º.

Très curieuse lettre à un ami qu'elle excuse de son inconstance. Elle lui parle du chagrin des demoiselles Auguié et lui dit que devant l'incertitude des affaires du pays elle n'a pas donné le concert où devait chanter l'incomparable Garat. « Je suis réellement française et lorsque mon païs peut craindre ou secousse ou revers je crois qu'il ne faut point prendre de plaisirs bruyans. Cela ne tient à aucun sentiment politique, mais réellement à l'attachement que j'aurai jusqu'à mon dernier soupir pour ce *tant beau pays de France* que je n'aime à voir ni battu, ni envahi, ni pillé, que ce soit par les vandales ou les bulgares. Aimer le sol ! aimer la patrie ! aimer son existence politique ! c'est une folie chimérique pour les uns, c'est une vertu pour les autres ». Mme Campan cite un trait de bonté de sa pensionnaire Hortense [Beauharnais] qui se déclare prête à recommander à sa mère un petit correspondant d'Orléans, qu'il soit un parent pauvre ou un enfant naturel de leur pauvre père, comme la petite fille don elle prend déjà soin aime son frère Eugène.

—

Waterloo et le colonel Stoffel (LXVI ; LXIX, 785). — Cette question a déjà été posée LXVI, 435, 602, 751.

Le manuscrit est chez MM. Chopin de Janvry, à Versailles. « Notre intention, nous écrivent-ils, est de publier cette important ouvrage sur la valeur historique duquel vous êtes exactement instruit. »

—

Le Roi de Serbie, pendant la guerre franco-allemande (LXX, 3). — Le roi Pierre n'était pas à Saint-Cyr au moment de la guerre. Il avait fait partie de la promotion 1862-64. Voir *Annuaire de la Saint-Cyrienne*.

GERMAIN BAPST.

—

Assemblées paroissiales à la porte des églises, avec procès-verbaux ou actes notariés (LXIX, 834). — A la référence au Dictionnaire topographique du département de la Vienne, il faut lire le nom de l'auteur « Prédet » au lieu de « Hédet ».

Dans la citation du procès-verbal de réparation d'honneur, après les mots « et avoir dit » il faut ajouter « qu'il lui avait pris du blé » : propos qui appelait surtout la réparation, et auquel se rapportent ces autres mots : « incapable d'une pareille action. »

M. A.B.

—

Nourrices de rois (LXIX, 547). — Le volume de la session de Tunis (1913) de l'*l'Association française pour l'avancement des sciences* (ou AFAS) contient *aux environs* de la page 750, le portrait en pied de la nourrice du duc de Berry, petit-fils de Louis XIV.

Il y a une légende, mais qui ne donne malheureusement pas le nom de la nourrice représentée.

Ce duc de Berry n'a pas été roi, mais il l'aurait été si son grand-père Louis XIV ne lui avait pas survécu, car il est mort en 1714.

V. A. T.

Vinaigre d'Annibal (T. G., 48 ; LXIX, 241, 451, 604, 711). — Je suis tout à fait de l'avis de M. E. Grave ; il est très probable qu'un ingénieur ayant à

ouvrir un passage dans le rocher, calcaire ou non, des Alpes, ne s'avisera jamais de l'arroser de vinaigre, il prendra le pic.

C'est ce que pensait mon très savant maître, le colonel Hermebert. Dans son ouvrage sur la vie d'Annibal, il aborde ce point et suppose avec raison, qu'un copiste a lu *acetum* au lieu de *acutum*.

Ayant eu, à maintes reprises, au cours de ma carrière, l'occasion de suivre les parcours supposés d'Annibal dans les Alpes, je n'ai vu que deux endroits où l'intervention de l'ingénieur fût nécessaire : tout d'abord, au lieu dit : *passage d'Annibal*, près du village de Queyrières, dans le Briançonnais ; en second lieu au pas de la Croix, sur le revers italien du col du Mont Cenis ; mais partout le pic suffit à dégager la voie.

Sur le point de savoir de quelle nature géologique sont les roches alpestres, je puis affirmer que la grande masse est calcaire. Quelques sommets très élevés en Savoie ou en Dauphiné ont percé cette carapace et sont granitiques, tel le Mont Blanc, le Pelvoux, Belledonne et quelques noyaux provençaux.

Dans plusieurs vallées le schiste abonde, mais c'est une roche tendre. En somme, partout les difficultés de passage sont secondaires sur les parcours indiqués.

C^t L. Abet.

—

L'écriture des prénoms (LXIX, 282, 356. — Les prénoms réduits à leur initiale sont dangereux à lire. Un professeur dicta tout récemment à mon fils un « *Extrait d'Henri de Balzac* ! » Je bronche ombrageusement chaque fois que je me trouve en présence de « M. » ; Dirai-je « Maurice », ou « Marcel » ou..., « Monsieur » ? Cruelles énigmes ! car je ne rencontre pas seulement des écrivains à prénom notoire !...

Sglpn.

—

Famille d'Argent (LXIX, 741). — Les auteurs ne sont pas d'accord sur les armoiries de la famille d'Argent.

L'*Armorial de Franche-Comté* de Jules et Léon Gauthier la cite deux fois :

587. Argent, famille de Vesoul, — « De... à la croix ancrée de... » (S. d'un secrétaire du baillage d'Amont — 1562.

(page 52).

1194. Argent, famille originaire de Champagne établie à Vesoul — 1667-1737, « d'azur au lion d'argent, au chef d'or chargé de trois étoiles d'azur » — alias : « d'argent à une fasce de gueules chargée de trois besants d'azur ».

(page 99.

« L'Armorial Général des familles nobles existantes » de Magny, 2e partie, page 280, blasonne sous le nom d'Argent de Deux Fontaines (Hainaut et Champagne : *d'azur au lion d'argent, au chef d'or chargé de trois étoiles de gueules*

Je ne connais pas de généalogie complète ; dans *Metz, Documents généalogiques* (Paris, Lamulle et Poisson, Paris 1899) l'abbé Poirier donne, page 13. une courte notice sur la famille d'Argent de Deux Fontaines — elle concerne : Benoît-Louis-Charles, chevalier, seigneur de Cerlan, de Girondelle et d'Hardi, époux de Suzanne de Belchamps, veuve de Laurent Durand, seigneur de Crépy — et Claude Jean-Baptiste son frère, époux d'Anne de Chazelles, veuve d'Antoine Goussaud.

R. de R.

—

Bertrand de Briquebec (LXIX, 698). — Sur ce personnage, voir l'*Histoire généalogique*... du P. Anselme, t. VI, pp. 688 et suiv.

De Mortagne.

*
* *

Le P. Anselme consacre un long article à Robert Bertrand VII, baron de Briquebec, vicomte de Roncheville, chevalier, seigneur de Fontenay-le-Marmion et de Magneville, maréchal de France, et lieutenant du roi en Guyenne, Saintonge, Normandie et Flandre. Il avait succédé à Mathieu de Trie qui était mort en 1344. Il épousa le 3 mai 1318, Marie de Sully. dont il eut plusieurs enfants. En 1348, il était mort. V. le P. Anselme, *Histoire des Maréchaux de France.*

E Grave.

*
* *

Sur Robert Bertrand, baron de Bricquebec, maréchal de France, mort entre 1347 et 1348, consulter le Père Anselme : *Histoire des Grands Officiers*, t. IV, p. 689.

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

Briequebec (Bertrand de), 7e du nom, baron de Bricquebec, vicomte de Bouche-

ville, etc. Fils aîné de Robert Bertrand, 6e du nom, baron de Bricquebec et d'Alix de Nesle.

Maréchal de France le 5 juillet 1328. Né... Marié le 5 mai 1318, à Marie de Sully, fille de Henri, 4e du nom, sire de Sully et de Jeanne de Vendôme. Mort en 1347.

Nommé par lettres du 22 janvier 1327 lieutenant du roi Charles le Bel dans la guerre de Gascogne et commandant de la province de Languedoc, il fit la guerre contre les Gascons et les Anglais. Il fut créé maréchal de France sur la démission de Bernard de Moreuil en 1328, défendit en 1340 la ville de Tournay, assiégée par le roi d'Angleterre, et servit, en 1342, dans la guerre de Charles de Blois contre la comtesse de Montfort .. Il possédait encore la charge de maréchal de France le 10 décembre 1343, suivant un arrêt du parlement de ce jour et s'en démit au mois de mars 1344.

M. P.

*
* *

Je transcris succinctement au dictionnaire de Moreri, 2e vol. page 102, 1re et 2e colonne : « Robert Bertrand VIIe du nom, baron de Briquebec, etc. épousa en 1318, Marie de Sulli, fille aînée de Henri IVe du nom... » était un descendant de Robert Bertrand, baron de Bricquebec vivant en 1082.

Il était fils de Robert Bertrand VI et de Alix de Nesle.

Robert Bertrand VII, baron de Bricquebec, vicomte de Roncheville, maréchal de France et lieutenant du roi en Guienne, Xaintonge, Normandie et Flandre fut employé dans les affaires du roi en 1320, ambassadeur en Bohême en 1321. Fut envoyé pour garder les côtes de Normandie en 1325 et fut à cette époque élevé à la dignité de maréchal. Commanda avec le comte d'Eu, dans la guerre qui s'ouvrit en Guienne contre les Anglais En 1328, Philippe de Valois le manda pour assister à son sacre à Rome. Du conseil du roi en 1335, fut choisi pour conclure à Paris un traité d'alliance avec Ferdinand, roi de Castille. Etabli lieutenant du roi es Marches de Bretagne était mort en 1348.

Un Plagiaire.

—

Boyle-Roche, membre du parlement irlandais (LXIX, 741). — Sir Boyle-Roche, qui naquit en 1743 et mourut en 1807, a un article dans le *Dictionary of national Biography* de Sidney Lee. Il y est dit qu'il devint célèbre comme *an inveterate perpetrator of « bulls »*. On rapporte ensuite quelques-unes de ces bévues, mais en ajoutant qu'il n'est nullement prouvé qu'il soit l'auteur de toutes celles qu'on lui a attribuées.

De Mortagne.

*
* *

Naquit en 1743. Il entra dans le métier des armes de bonne heure ; servit dans la guerre américaine, se distingua à la prise de Port Moro, Hasannah ; entra au parlement Irlandais, député pour Gowran 1777 83), Port Arlington (1783 90) etc., jusqu'à l'union avec l Angleterre. Est d'une famille respectable et aristocratique irlandaise.

Dans ses fonctions publiques, il était aimé pour sa politesse et son urbanité.

Il n'y eut de plus honorable gentilhomme. Sir Boyle Roche est mort chez lui en Eccles street, Dublin, le 5 juin 1807.

Edward West.

—

Mlle Caillou et le naufrage du « Saint-Géran » (LXIX, 45, 257, 358, 694).— Colonne 667, ligne 13, lire : « Mademoiselle Caillou était sur le gaillard d'avant », au lieu de gaillard d'arrière, comme je l'ai écrit par erreur.

Dr P.

—

Abbé Edgeworth de Firmont (LXIX, 788). — Il a été publié tant de choses sur *La Révolution* depuis quelques années qu'il serait difficile d'indiquer la bibliographie de l'abbé d'Edgevorth ; mais il a occupé certainement beaucoup d'historiens. Le *Temps* a publié un récit circonstancié de ses tribulations après la mort de Louis XVI, écrit certainement d'après une étude particulière, mais c'est tout ce dont je me rappelle.

E. Grave.

—

Famille Eyma (T. G.). — Je réponds, après 18 ans, à une question posée dans le tome du 2e semestre 1896, ayant moi-même interrogé nos collaborateurs sur Xavier Eyma, écrivain, il y a quelques mois. Ma réponse sera brève.

1° Cette famille existe encore en Bergeracois, où elle est connue depuis le xve siècle et en Hollande, où une branche émigra au xviiie.

2° Xavier Eyma, qui n'a laissé qu'une fille, appartenait à un rameau fixé à la Martinique vers 1780.

3° Les armoiries vraies (car celles *de gueules à 3 besans d'argent*, portées actuellement en France, sont parmi celles *imposées d'office* par les commis de d'Hozier *à l'Armorial* de 1696) sont : d'*or au lion d'azur armé, lampassé et couronné de gueules, adextré en chef d'un soleil de gueules et sénestré d'une étoile du même au chef de sable chargé de 3 étoiles d'argent*.

Je viens de publier une petite étude sur cette famille. SAINT-SAUD.

—

Mlle Gossin, actrice (LXIX, 487). — I. *Extrait de l'Abrégé de l'Histoire du Théâtre François*, depuis son origine, jusqu'au premier juin 1780, par M. le Chevalier de Mouhy ; Tome II. Paris 1780.

Gaussin (Mademoiselle Marie-Magdeleine) fille d'un laquais de Baron, et d'une cuisinière de Mademoiselle de Fry, débuta le 28 avril 1731 dans *Britannicus*, par le rôle de Junie ; reçue le 26 juillet de la même année, elle quitta le Théâtre à la clôture de l'année, 1763. Avant de paroitre à Paris, elle avoit joué à Lille en Flandre ; elle remplissoit les rôles de tendresse et de sentiments avec une âme qui pénétroit les cœurs sensibles ; elle se maria en 1758, avec un danseur de l'Opéra nommé Taolaigo. Elle mourut en 1767.

II : D'après *Le Grand Dictionnaire Pierre Larousse* (répondant aux seuls points visés par la question de mon Confrère E. R.)

Gaussin (Jeanne Catherine Gaussem dite) célèbre comédienne française, née à Paris, le 25 décembre 1711, morte dans la même ville le 6 juin 1767.

Elle était fille d'Antoine Gaussem, laquais de l'acteur Baron et de Jeanne Collot, cuisinière, qui fut depuis ouvreuse de loges.

Observations : Mes Confrères H. L. — V. A. T. — A. P. et le *Dictionnaire Larousse*, la prénomment « Jeanne Catherine ».

Le Chevalier de Mouhy lui donne comme prénoms « Marie, Magdeleine ».

RENÉ DURAND.

—

Lagrange, le général, le mathématicien (LXIX, 789). — Le château dont il s'agit est celui de *Dangu* près Gisors. Le général comte Lagrange en hérita de son beau-père, M. de Falhouët et le laissa à son fils le célèbre sportsman propriétaire de Gladiateur, le comte Frédéric de Lagrange. A la mort de ce dernier (1884) le château de Dangu fut acheté par le comte Bozzo di Borjo.

L. C. D. L. H.

* * *

Un général Lagrange habitait, en 1825, un château Dargut (ou Dargies) à 18 lieues de Paris. Dans quelle région se trouve-t-il ?

Ce château doit être le château de Dangu proche de Gisors qui, en effet, est à 72 kilomètres de Paris sur la route de Dieppe

Le château de Dangu sous le second Empire était habité par le comte de Lagrange.

M. Gilles de Villars trouvera certainement dans les archives du château tous les renseignements qui l'intéressent au sujet du général.

* * *

Il existe une localité du nom de Dargies dans l'Oise, canton de Grandvilliers.

Je trouve : Argut (Meuse), commune de Villiers-sur-Meuse ;

Argut-Dessous (Haute-Garonne) canton de Saint-Béat, et Argut-Dessus, même région.

NISIAR.

* * *

Lire *Dangu* (canton de Gisors, Eure), et non *Dargut* ou *Dargies*.

Le domaine de Dangu était venu au général Joseph de Lagrange par son mariage avec Mlle de Talhouet.

En 1883 ou 1884, après la mort de leur fils Frédéric, comte de Lagrange, le célèbre sportsman, le château, mis en vente, fut acquis par les Pozzo di Borgo qui l'ont récemment fait démolir. Une construction neuve le remplace.

QUÆSITOR.

Catherine de la Treille de Sorbs (LXIX 787). — L'auteur de la question pourrait s'adresser directement à M. Bérard de la Treille de Fozières, à Lavaur (Tarn), qui serait certainement en état de fournir les renseignements demandés

ECUODNOF.

*
* *

Artefeuil donne les armes de cette famille : *Coupé au 1er de gueules à un lion naissant d'or ; au 2e d'azur plein.*

Il dit qu'elle fut mariée à Michel-Ange I, de Castellane, brigadier d'armées, gouverneur de Niort, et ambassadeur à la Porte, et qu'elle était proche parente de M. le cardinal de Fleury, ministre d'Etat.

L'*Armorial général* de Rietstap donne cette famille comme originaire du Languedoc.

NISIAR.

—

La Revellière-Lepeaux : ses Mémoires (T. G. 496 ; LXIX 405, 566, 671, 763). — Sur ce pamphlet d'un politicien aigri, voir :

1° Vicomte Eugène Melchior de Vogué, de l'Académie Française, *Un Plaidoyer pour le Directoire* (*Revue des Deux-Mondes* du 1er février 1895).

2° Etienne Charavay, *La Revellière-Lepeaux et ses mémoires* (*Revue Bleue* des 26 janvier et 2 février 1895).

De ces deux études, également remarquables, on peut tirer une même conclusion, qui n'est pas à l'avantage du pape des théophilanthropes.

DONT CARE.

—

Leshenaut de Bouillé (LXIX, 541, 589). — Malade, je n'ai pu adresser plus tôt à M. H. V. les renseignements ci-dessous :

1° Les Leshenaut possédaient au XVIIIe siècle, le château de Bouillé-Theval, paroisse de St-Sauveur-de-Flée, près de Segré (alias paroisse de Montguillon). Cette terre fut vendue nationalement pour émigration le 17 thermidor an VI.

Les L. étaient également possessionés dans plusieurs paroisses de la Mayenne, voisines de Château-Gontier. Leur nom, souvent défiguré, y figure parmi ceux des personnes exemptes de taille.

2° La généalogie des Leshenaut jusque vers 1725, figure dans le d'Hozier (tome II, page 717) qui est à la disposition du public dans les casiers de la Bibliothèque Nationale.

3° Je dois à l'obligeance de M. l'abbé Uzureau les renseignements suivants, tirés en partie des Archives de Maine-et-Loire (E. 3168).

Marie Anne de Scepeaux, 2e femme d'Antoine Hercules II de L, fut inhumée le 25 septembre 1761 à Château-Gontier.

1736 Mariage d'Antoine Hercules L, seigneur de Bouillé, fils de feu Antoine Hercules et de Marie-Anne de Scepeaux, de Château-Gontier, et de Perrine Bernardin Barrin, veuve de Jacques-René Joubert, seigneur de la Jacrie, Montigné, Saint-Jean de Montfaucon (il doit y avoir une erreur de date : Antoine Hercules II et Marie-Anne de Scepeaux s'étant mariés le 10 mai 1723, leur fils ne pouvait convoler en 1736).

1737 Naissance, à Château-Gontier, de Claude-Henri-René, fils d'Antoine Hercules L. et de Marie Anne de Scepeaux.

Antoine-Gabriel-Joseph L, chevalier, seigneur de Marigné, fils de feu Antoine Hercules L et de feu Marie-Anne de Scepeaux, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, épouse : 1° le 20 avril 1773 à l'Hotellerie de Flée, Marie-Félicité de Gibot de la Perrinière ; 2° par contrat du 18 septembre 1777, Mélanie-Françoise Louet, veuve de Pierre ou René du Mesnil, seigneur du Pineau. Il habitait à Paris, rue du Cherche-Midi, en 1789.

1782 Paul François L, seigneur de Bouillé, capitaine au régiment d'Aunis, habite le chateau de Bouillé, paroisse de Montguillon.

Comte DE GUENYVEAU.

Je remercie Monsieur le vicomte de Nouël de son aimable communication : je n'ai pu encore établir les parentés exactes.

Je serais reconnaissant à M. H. V. de me donner des détails sur Julie-Philippine de Leshenault.

—

Saunier ébéniste (LXVIII; LXIX, 810). — Il y avait au XVIIIe siècle un Jacques Saulnier, ébéniste à Paris, rue Charlot, qui avait été reçu maître le 1er mars 1755

Un autre Louis-Jacques Saunier, rue des Prêtres St-Germain-l'Auxerrois, avait été reçu le 22 juillet 1782.

Mais s'il s'agit d'un ébéniste du XVIIe siècle, je ne puis répondre. Notre collègue Walterus pourrait s'adresser à MM. Henri Vial, Adrien Marcel et André Girodin qui travaillent à la dernière partie du *Dictionnaire des Artistes décorateurs du Bois*. Paris. Bibl. d'Art et d'Archéol. Collect. Doucet. 16, rue Spontini.

E. FYOT.

—

Madame la générale Verdier, membre de l'Expédition d'Egypte (LXIX, 490, 811). — Il y a une gravure in-quarto avec texte dans la série des *Fastes*, publiée par Ternisien d'Haudricourt, et qui représente la générale Verdier conduisant dans le désert son mari devenu aveugle.

SIMON.

—

Armoiries à identifier : Aigle éployée (LXIX, 791) — *D'or à l'aigle éployée de sable*. — Armes de Jean-Jacques-Marie, comte d'Astorg, sous lieutenant des gardes du roi, prieur de l'ordre de Malte, né le 11 juin 1752.

(Guigard, *Armorial du Bibliophile* T. II, p. 21).

NISIAR.

—

Armes à determiner : deux palmes (LXIX, 744). — Du Resnel (seigneur du Bellay) : *D'azur à deux palmes adossées d'or, surmontées d'une étoile du même et accompagnées, en pointe, d'un croissant d'argent.*

A cette famille appartenaient : Nicolas du Resnel, sieur de Boslecomte, conseiller aux Requêtes, à Rouen ; Jean-François du Resnel, abbé de Sept-Fontaines, membre de l'Académie française ; — François-Nicolas du Resnel, chanoine de Saint-Malo, conseiller clerc au Parlement de Normandie, etc.

La couronne de marquis qui timbre les armoiries est un ornement de pure fantaisie.

QUÆSITOR.

—

Armoiries à déterminer : Fortis dominabitur astris (LXIX, 744). — Bidé-La Bidière, en Bretagne : *D'argent, à un lion de sable armé et lampassé de gueules, accompagné en chef d'un croissant d'azur à dextre, d'une étoile de gueules à senestre et, en pointe, d'une autre étoile du même*

On trouve aussi, pour la même famille : *D'argent au lion de sable ....., accompagné de deux croissants d'argent bordés de sable, en chef, et d'une étoile d'or bordée de sable, en pointe.*

QUÆSITOR.

* * *

« Fortis dominatibur astris ». Les armes décrites sont celles de la famille Bidé de la Grandville, Bretagne et Brabant.

NISIAR.

—

Ex-libris du monde du théâtre (LXVIII, 478, 653). — J'ai relevé récemment la mention des quelques ex-libris suivants qui me paraissent appartenir au monde du théâtre.

1° ex-libris Gabriel d'Annunzio (vers 1906) d'après G. A. Sartorio.
2° ex-libris Lodorico Amorini-Bolognini (vers 1840).
3° ex libris Vincenzo Bosisio (vers 1820).
4° ex-libris attribué au comte Angelo Curti (vers 1790) par Stagnon père
5° deux ex-libris de Salvatore di Giacomo (vers 1900) l'un anonyme, l'autre d'après Scopetta.
6° ex-libris Giuseppe Giacosa (vers 1880).
7° ex-libris Thomas Gueulette (vers 1750) par H. Becat (?)
8° ex-libris E. et J. de Goncourt.
9° ex-libris A. Houssaye.
10° ex-libris Magnocavalli (vers 1780).
11° ex libris Ferdinando Neri (vers 1904).
12° ex-libris Gioachino Pizzi (vers 1770).
13° ex-libris Léopold Pullé (vers 1880).
14° ex-libris Girolamo Rovetta (vers 1904) d'après Martini.

Cf. Gelli : 3.500 ex-libris italiani (Milan Hoepli 1908) aux noms cités.

C. DEHAIS.

—

Ex-libris musicaux, ex musicii, ex-cantibus (LXVIII, 478, 653). — J'ai relevé aussi les ex-libris suivants appartenant au monde de la musique ou comportant des attributs musicaux :

1° ex-libris Franc-Anderle.
2° ex libris Hans Bastanier.
3° ex-libris Valerie Brettauer (1898) l'un par W. Behrens de Nuremberg, l'autre signé M. G.
4° ex-libris Carl Claudius (1899) par Callmander, de Goteborg (Suède).

5° ex-libris Louis-Claude Daguin, organiste du roi, par F. Pilsen.

6° ex-libris Dr Georges Diehl.

7° ex-libris Giuseppe Freddi (vers 1760).

8° ex-libris Kastner, musicien de la chapelle de Napoléon III.

9° ex-libris Dr J. Klüber, par Hans Probst.

10° ex-libris Edwin et Julia Landau.

11° ex-libris Karl Lorenz, par K. Gsur.

12° ex libris Otto Luetsner, par M. Zambony.

13° ex-libris Marcsák János Konyveibol... gravé par G Morelli d'après F. Goldmann (Budapest 1900).

14° ex-libris Francesco-Maria Malvolti (vers 1780).

15° ex-libris Jordi Monsalvatje, par J. Renart.

Ex-libris Jorge Monsalvatje, par Mathilde Ade, de Munich.

16° aus der Musikmappe von Eugène Fasch (1901) par Conrad Ysenflamm (Bâle 1901. Paris 1902).

17° ex-libris Giovanni Nencini (vers 1860).

18° ex-libris Académie et Conservatoire de musique de Pesaro (commencement du XIXe siècle.

19° ex-libris Diego Pignatelli, l'un de 1809, l'autre vers 1890.

20° ex-libris Ch. Sauvageot, de l'Académie royale de musique.

21° ex-libris de l'Harmonie de Schaffhouse XVIIIe siecle par Schellenberg.

22° ex libris attribué à Edoardo Sobolewski (vers 1850).

23° ex-libris Paolo Solanges (1900)

24° ex dono Giuseppe ed Amalia Torre.

25° marque de l'Ut mineur, par George Auriol.

26° ex-libris Hélene Wagel par Félix Schmitt.

27° ex cantibus Cœcilie Wolbrandt par Carl Wolbrandt (Hambourg 1898) et un ex-libris de la même par le même (1888).

Cf Gelli : 3500 ex libris italiani (Milan Hoepli 1908). — Catalogue n° 291 de A. Durel, 18 rue de l'Ancienne-Comédie Paris n° 1523 — Catalogue d'ex libris Geoffroy, 5 rue Blanche. Paris, avril 1912, n° 272. — Catalogue de la collection d'ex-libris Loureiro vendue le 24 décembre 1912, p. 11 n° 93, — The Studio, 14 avril 1909, p. 227.

C. Dehais.

—

Les voyages de Cook en papier peint (LXIX, 793). — « Les Sauvages de la Mer Pacifique, tableau pour décoration en papier peint, composé sur les découvertes faites par les capitaines Cook, de la Pérouze et autres voyageurs, formant un paysage en nuance, exécuté sur vingt lés ou largeur de papier de vingt pouces, sur quatre-vingt-dix de hauteur, de la fabrique de Joseph Dufour et Compagnie, à Mâcon ». (Mâcon, imp. Moiroux, an XIII, 48 p in-12). Cette rarissime plaquette contient la description d'un sujet de papier peint dont vraisemblablement on ne retrouvera plus les vingt lés originaux.

Bibl. Mac.

—

Comment les Romains se servaient de leurs chiffres ? (VI ; LXVIII ; 626 788 ; LXIX, 575.

Les apothicaires du XVIIe siècle, ou au moins certains d'entre eux, se servaient encore de chiffres romains pour établir leurs mémoires ; mais peut être ne faisaient-ils les additions ni comme les Romains ni comme M. A. Ponroy. car l'*Intermédiaire des Chercheurs* (VIII : 222 ; 254) mentionne l'emploi des chiffres arabes dans ce genre d'opérations.

Sglpn.

—

« Naître, vivre et mourir dans le champ paternel » ou « sous le toit paternel ». Vers à attribuer (LXIX, 189, 629). — Ah ! si notre ami en *Intermédiaire*, M. Jules Troubat, n'eût pas été à ses derniers moments, quelle aimable et gentille réponse il eût envoyée à la présente question ! A son défaut, j'essayerai bien de parler pour lui, encouragé que je me sens, par l'aménité de son souvenir

Eh bien ! oui fermement sans critique aucune, je crois que la mémoire de notre confrère, M. P., l'a ici mal servi.

Le vers de Sainte Beuve :

Naître, vivre et mourir dans la même maison,

bien qu'il ne soit pas cité dans *l'Esprit des autres* de Edouard Fournier (3e édition, Paris, Dentu, 1867) est trop bien connu comme étant de Sainte-Beuve et dit trop bien aussi ce qu'il veut dire, pour que aucun poète de ce temps ait pu avoir la pensée, non certes, de se l'approprier, mais seulement de le modifier.

Il fait partie, ce vers du second volume de poésies que publia Sainte-Beuve, en mars 1830 : *Les Consolations*. Il y est

placé, bien en vue, tout en tête de *l'Epître à Edouard Fouinet*, datée, celle-ci, de « Août 1829 ».

Entre nous, je m'imagine assez que l'idée qui inspira ce vers à Sainte-Beuve, de même que ceux qui le suivent et le complètent, doit venir de quelque ressouvenir de la jeunesse boulonnaise du poète. Ce qui m'incite à le penser, c'est que cette même idée de séjour continu *dans la même maison*, réapparaît, sept ans plus tard, à l'adresse d'un sien ami d'enfance, dans le troisième volume de poésies du même auteur, *les Pensées d'Août*, 1837. On l'y voit, en tête de *Epître à l'abbé Eustache Barbe*, (un ancien camarade, alors devenu grave professeur de philosophie, à Boulogne-sur-Mer, — leur commune patrie) :

Il est trois fois béni, celui qui dans sa ville'
En province resté, comme au siècle tranquille'
Y grandit, y mûrit, intègre et conservé ;
Dans la même maison qui l'avait élevé
Devient maître, puis prêtre, en cette église [même
Où sa communion se fit, et son baptême, *etc.*

(*Vid.*, pour ces deux Epîtres : *Poésies complètes de Sainte-Beuve*, grande édition in-8°, Paris, Michel Lévy, 1863, t. II, pages 36 et 245).

Les souvenirs d'enfance, rappelons-nous-le, sont ceux qui se gravent le mieux, dans les vieilles mémoires.

Mais à chacun son bien : Laissons donc à César, ce qui appartient à César !

ULRIC RICHARD-DESAIX.

Chandail (LXIX, 342). — En Angleterre, on aurait donné le nom de chandail à la chemise de laine portée par les Roscovites (habitants du pays de Roscoff, Finistère), qui, enrégimentés, passent la Manche, depuis nombre d'années, pour vendre leurs légumes (ail, échalotes, pommes de terre, artichauts, etc). On les appelle « marchands d'ail » et par abréviation « chands'd'ail ».

EM. G.

Entendu, dans la rue, un gamin traiter son petit camarade de « Chand'ail ».

Martin (l'âne) (LXIX, 794). — On lit dans Quitard, *Dictionnaire des proverbes*, Paris, Bertrand, 1842, p. 528 :

Plus d'un âne à la foire a nom Martin.

C'était autrefois l'usage de donner des noms de saints aux animaux, et l'âne reçut celui de Martin. De là le proverbe qui s'employait autrefois pour signifier qu'il ne faut pas affirmer une chose d'après un simple indice.

Une tradition proverbiale dit qu'un nommé Martin, huché sur un de ses ânes, n'en retrouvait pas le nombre, parce qu'il oubliait de se compter, c'est-à-dire l'âne sur lequel il était monté.

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

Calendriers perpétuels (LXIX, 745). — Il doit s'agir de Calendriers perpétuels d'une forme spéciale, peut-être de ces oblongs qui se vendaient tout encadrés

Car il existe des Calendriers perpétuels publiés bien antérieurement, tel celui de la collection Hennin, daté de 1611 : *Calendarium naturale magicum perpetuum...*, grande estampe anonyme en deux feuilles.

Bernard Picart a dessiné et gravé un Calendrier pour 38 ans (1712-1749), publié en 1714 chez Du Change.

Le 31 décembre 1792, le républicain J. F. Lefèvre présenta à la Convention un Calendrier National, calculé pour 30 ans, gravé par Mlle Vallet et publié chez la citoyenne Lesclapart, rue du Roule.

La médaille-almanach de 1778 (*Magasin pittoresque*, XXVI, 128) est aussi un Calendrier perpétuel.

Dans les cartons des marchands d'estampes on en trouve parfois. Voir les catalogues Geoffroy frères n°s 7, 8, 14, 28, 32, 34, 42, 44).

ALEX. G.

Dagobert et sa culotte (LXIX, 590). — On lit sur cette chanson dans *l'Anthologie de la chanson française* de P. Vrignault (Delagrave, édit.)

La chanson s'est faite, comme beaucoup du même genre, par l'adjonction successive de couplets venus de l'un ou de l'autre. Elle a été fixée vers 1780. Elle eut grande vogue en 1814, où l'on avait ajouté quelques traits contre Napoléon. Le pouvoir l'interdit et elle ne reparut que plus tard, comme ronde enfantine.

L.

*
* *

M. Le Roux de Lincy, dans la notice qu'il consacre à la Chanson du roi Dago-

bert, (*Chants et Chansons populaires de la France*, tome III) se contente de la donner comme certainement antérieure à 1789.

L'histoire de la culotte est bien une drôlerie et ne semble reposer sur aucun « fondement » — si j'ose m'exprimer ainsi. La familiarité du roi et du ministre dans la chanson aurait eu pour base les traits de bonté envers ses serviteurs .. et même ses chiens, relatés par les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, à l'actif de Dagobert dont le péché mignon était, faut-il le dire, de ne point toujours garder la continence des saints.

Mais, tous les détails sont purement fantaisistes et dus vraisemblablement à l'imagination populaire, qui, aimant à broder, comme elle a accoutumé, aura ajouté petit à petit, de nouveaux couplets à un thème initial, dont nous ne connaîtrons, sans doute, jamais l'auteur.

Antérieure à 1789, la chanson du roi Dagobert ne paraît pas devoir être très ancienne. Elle ne figure dans aucun des recueils cités par Weckerlin (*L'ancienne chanson populaire en France*, XVIe et XVIIe siècle) et daterait tout au plus de la fin du XVIIIe siècle.

PIERRE DUFAY.

*
* *

Si l'on veut savoir à quelle époque la chanson fut composée, les indications manquent ; seulement il paraît qu'elle est antérieure à la Révolution de 1789 et que l'air sur lequel ont été faites les paroles est une ancienne fanfare de chasse dont les habiles en cette matière renoncent à trouver l'origine.

Il faut donc se contenter, quant à la chanson, de ce renseignement verbal sans précision et chercher dans l'histoire la cause de cette familiarité qui paraît avoir existé entre Dagobert et son ministre...

Quoi qu'il en soit, une trace bien effacée existait encore des faits relatifs à Dagobert ; c'est une chanson populaire satirique qui en a ravivé le souvenir après un espace de 1200 ans.

Le Roux de Lincy, *Chants et chansons populaires de la France*, 1re série, Delloye, Paris 1843.

P. c. c. DEHERMANN.

*
* *

Le tome Ier de *La Vieille Chanson française*, paru chez L. Boulanger, dit, non sans vraisemblance, de la chanson du Roi Dagobert :

Il serait difficile de dire à quelle époque elle a été composée, d'autant que chaque génération y a ajouté quelques couplets : cependant son style, l'air de chasse sur lequel elle se chante, ne la font guère remonter plus haut que le XVIIIe siècle.

B. — F.

—

Donner (LXIX, 794). — La maxime cherchée n'est-elle pas contenue dans ces deux vers de Corneille :

Tel donne à pleines mains qui n'oblige per-[sonne ;
La façon de donner vaut mieux que ce qu'on [donne.

Si les expressions diffèrent, le fond de la pensée est assurément le même.

QUÆSITOR.

—

Etymologie de sesterce (LXIX, 794). — La première subdivision de l'*as* était le demi-as, ou *semis* (*semis*, proche parent du radical grec hèmi (ἡμι), signifiait moitié en latin archaïque). Si on avait à payer 2 as 1/2, la première pièce à verser était un as, la seconde un as, la troisième un demi as, « semis tertius » ; c'est à peu près ainsi que Varron, l'érudit romain, s'expliquait qu'on en fût venu à employer, pour dire 2 as 1/2, l'expression « semis tertius », devenue par abréviation *sestertius* (de même « semisque », c'est-à-dire : « et demi », est devenue *sesqui*, qu'on trouve en tête de bien des mots composés). On pourrait en rendre compte autrement : qu'on imagine la suite des nombres : 1/2, 1, 1 1/2, 2, 2 1/2, etc. ; 2 1/2 est le troisième où figure 1/2. Quoi qu'il en soit, l'étymologie et le sens primitif de *sestertius* ne peuvent faire doute : c'est le « demi-as qui vient en troisième lieu », et c'est le mot adopté pour dire 2 as 1/2. Quant, au IIIe siècle, s'introduisit à Rome l'usage de la monnaie d'argent, dans le système monétaire nouveau on créa une pièce d'argent qui devint vite l'unité monétaire courante ; elle fut censée avoir la même valeur que l'as libral de cuivre, de 12 onces, du système aboli ; et comme elle valait

2 as et demi du système nouveau, où l'as ne pesait plus que 4 onces, on l'appela *sestertius*: « dupondius (2 as) et semis antiquus sestertius est » (Varro, de Lingua latina, V). Ce rapport entre la valeur du sesterce et celle de l'as, dont le poids alla sans cesse en diminuant, ne subsista pas longtemps ; le sesterce valut bientôt quatre as. Mais il conserva son nom primitif.

IBÈRE.

*
* *

Ce fut le cuivre ou son alliage avec l'étain (*aes, ais* = bronze) qui servit de monnaie aux anciens Romains. L'*as* fut leur plus ancienne monnaie et comme son poids était celui de la livre romaine (325 à 333 grs), on la nomma primitivement as *libralis* ou *librarius*. *As* = *aes* ou *ais* viendrait du sanscrit *âyas* = fer ou métal.

Mais la Grèce était plus avancée que les peuples italiotes et elle possédait déjà l'argent comme base de son système monétaire. Les Syracusains surtout, qui avaient déjà prêté aux Romains le mot *libra* = λίτρα, leur fournirent encore le *nummus* = νοῦμμος, monnaie d'argent qui circulait en Sicile et dans les villes de la Grande-Grèce (Magna Græcia, au sud de l'Italie).

Les Romains estimèrent à deux as et demi de leur monnaie les quelque 87 centigrammes d'argent, que contenait le νοῦμμος sicilien, et le nommèrent *nummus semistertius* ou *sestertius*, par abréviation. *Ses-tertius* — d'après l'explication du plus éminent des philologues français, M. Michel Bréal, — signifierait que *le troisième* as *n'est qu'un demi*-as. « Des ellipses analogues se trouvent dans toutes les langues », ajoute M. Bréal. L'abréviation HS, que l'on trouve dans les manuscrits et les inscriptions, me semble I + I + S = deux as et un demi (le troisième, *tertius*). M. Reinach, *Manuel de Philologie classique*, I, 330, donne l'interprétation L(*ibra*), L(*ibra*), S(*emis*) = 2 livres et 1/2 (le sesterce valant primitivement deux *asses* et demi).

§

La question exige une explication complémentaire, pour répondre directement à l'étymologie du *sestertius* équivalent à un ancien *as libralis*.

L'*as libralis* n'a eu d'abord que dix onces, au lieu de douze, comme la livre romaine, et cela, — d'après les explications de Mommsen et Lenormant, — pour mieux correspondre à la valeur de l'argent, qui circulait à Rome comme marchandise ou sous forme de monnaies étrangères. Ensuite, l'abondance de l'argent diminua sa valeur, en même temps qu'elle renchérissait comparativement la monnaie de cuivre ou bronze qui, à son tour, était plus employé industriellement. L'as courant descendit ainsi à quatre onces ponderales et devint l'*as trientalis* (12/3 = 4) Les anciens *asses librales* (de 10 onces en moyenne) valurent donc deux *asses trientales* et demi.

Ce fut alors (269 A. C.) que parut le *sestertius* ou le *nummus* syracusain, évalué à deux *asses trientales* et demi, ou à un ancien *as libralis*. Son étymologie, déjà expliquée, se contient dans ces deux phrases de Varron : *Sestertius quod duobus semis additur... ab semis tertius sestertius dictus*. On employait le mot *sestertius,a,um* dans le sens de *deux et demi* et même *deux pieds et demi*.

A Syracuse l'usage consacra le système attique, et l'on employait une double drachme ou le didrachme qui pesait 8 gr. 7. au lieu de 8,50 ou 8,64, valeurs de deux drachmes attiques. Le didrachme se divisait en dix νοῦμμοι d'argent. Chaque νοῦμμος de 0 gr. 87 équivalait à une livre de cuivre et devint le *nummus semis tertius* ou *sestertius* du système romain, égal à un ancien *as libralis* ou à deux *asses trientales* et demi. Avec le temps, comme on sait, l'*as* s'est encore réduit à deux onces, à une et même à 1/12 d'once. Ce serait long le développement de ce sujet et dépasserait les limites de la question. (V. les ouvrages de Lenormant, Mommsen, Babelon, Dezobry, Gow, S. Reinach et surtout l'excellent *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, dirigé par Daremberg et Saglio, où l'on rencontre des articles très complets de Lenormant et de Babelon).

JOSÉ FÉLICIANO-DE-OLIVEIRA

—

Trolley (LXIX, 697). — Le récit du *Figaro* est de pure fantaisie. Très longtemps avant l'invention des tramways électriques le mot était anglais.



BAOUR LORMIAN
de l'Académie Française

Intermédiaire LXX, colonne 86

J'ai sous la main le *Royal Dictionary*, de A. Boyer-London, 1764, où je lis : « to *troll* about (troller, rôder, courir la prétentaine, courir de côté et d'autre dans un équipage mal-honnête ».

C'est le même verbe que to *stroll*, d'où *stroller* (baladin, saltimbanque). On voit donc tout d'abord que notre mot *trôler* (rôder), s'écrivait *troller* au XVIIIe siècle ; il a d'ailleurs conservé son orthographe en terme de chasse où il signifie quêter. On peut constater ensuite que l'origine en est toute germanique, car on trouve en ancien haut-allemand : *trollen* (trottiner), d'où l'allemand *trollen* (trôler rôder, rouler), *strolch* (rôdeur, vagabond).

Ce mot est de même nature que les mots *draille*, *drille*, *drôle*, *traille*, *treille*, *treuil*, *trille*, *trolte*, *trouille*, *truelle*, où le radical a constamment le sens de rouler, ainsi que je pourrai le montrer à notre confrère M. si cela l'intéresse.

Ct L. Abet.

*
* *

Ce n'est pas seulement en langue populaire ou argotique, que le mot ancien troler se trouve employé. Mistral en a usé au moins deux fois dans la traduction française de son admirable Poème du Rhône.

« Au chant IV, les Vénitiennes » (XXXIII) : *Mais elles ont besoin de faire bonne foire, car à trôler ainsi et par monts et par vaux, pour l'entretien et pour la colophane, et ceci et cela, il y va de grands frais.* » Et au chant VII, « La Fontaine de Tourne » (LV) « ... *Nous nous ferions dire la bonne aventure* ; *nous trôlerions par toutes les baraques* ; *et je t'achèterais un bel anneau.* »

Mistral traduit *viageja* et *vouteja* par *troler* employé au sens neutre, et qui, dans ce cas, signifie, courir çà et là (*Dictionnaire de l'Académie*). Mereuil.

—

« Fior d'Aliza » et Lamartine (LXIX, 492, 626). — Pas plus que *Raphaël*, *Fior d'Aliza* ne se trouve dans les deux volumes de *Confidences* de Lamartine, ains fait cependant partie des *Confidences*.

Le volume parut chez Dentu, en 1863, sous ce titre : *Mes Confidences*, *Fior d'Aliza*. A cette même librairie il fut réédité en 1879 dans la collection à 1 franc, *Nouvelle Bibliothèque choisie*. *Fior d'Aliza* n'existe plus en librairie de façon courante, il est « épuisé », mais il n'a rien de rare et peut aisément s'acquêter d'occasion.

B — F.

—

Enseignes de coiffeurs (LXIX, 687). — Aux enseignes de coiffeurs on peut opposer celle des dentistes, du moins des dentistes mécaniciens d'autrefois. Vers 1850 à Bordeaux, il y avait M. Lacourtiade, d'abord rue Notre-Dame aux Chartrons, puis route de Toulouse, qui exposait à une vitre un interminable et horrible chapelet de dents, extirpées sans doute par lui. Mais à côté de ce spectacle plutôt pénible, une œuvre d'art sollicitait l'attention. Une dame était assise devant une table, sur laquelle on voyait une cuvette pleine d'eau sanguinolente, et auprès d'elle, le dentiste, debout, présentait au mari de la dame une dent qu'il venait d'arracher, en lui disant : « Monsieur le comte, voilà votre dame soulagée : à quoi bon souffrir si longtemps, quand on peut être guéri si promptement ? »

Il y avait aussi Victor Longeron, et Michel Phocion, lesquels, quoique dentistes établis sur le cours actuel des Fossés allaient, pendant les foires, opérer sur les places dans leur voiture. L'un d'eux, Longeron, avait, à sa maison, un grand tableau qui le représentait ainsi. J'ai vu son collègue, Phocion, opérer à la foire gratis, et, après avoir martyrisé une paysanne assez jolie qui était montée dans le cabriolet, lui donner vivement un gros baiser, criant à la foule : cadun si pague! (chacun se paie !) V. A. T.

*
* *

Je crois en avoir envoyé plusieurs à l'*Intermédiaire*, je ne sais si celle-ci en faisait partie Elle était chez Diot, rue de l'Echaudé, n° 2 ou 4, il peut y avoir 62 ans.

O têtes sans coiffeur, qui cherchez au hasard
Si votre barbe est longue ou vos cheveux sans [art
Arrêtez-vous ici, vous êtes à l'enseigne
Du merveilleux rasoir et du magique peigne.

et puis celle d'Isopy, coiffeur de Lamartine :

Le maître de cette officine
Est Isopy, qui fut coiffeur
Du grand poète Lamartine
Mort dans sa fleur !
Pour une très modique somme

On peut acheter en ces lieux
Des poils de barbe du grand homme
Ou des cheveux.

V. A. T.

—

Etalages et terrasses des cafés parisiens (LXIX, 234, 326, 375, 526, 637, 781, 820. — Je ne voudrais pas abuser de l'hospitalité de l'*Intermédiaire*, en prolongeant avec mon honorable contradicteur M. de T., une discussion futile, mais, sans me croire infaillible, je ne puis, cependant, accepter la responsabilité d'erreurs que je n'ai pas commises.

Je n'ai jamais dit, en effet, que le café Turc était établi au Palais-Royal, ne pouvant ignorer qu'il était situé sur le Boulevard du Temple ; j'ai simplement fait remarquer, pour le besoin de mon argumentation, que, comme ceux du Palais-Royal, le café Turc était établi dans des jardins « en retrait de la voie publique. »

D'autre part, M. de T. estime que je ne réponds pas à la question posée. Evidemment j'ignore (et je doute fort que quelqu'un le sache), quelle fut la première terrasse de café parisien, mais il m'a semblé, comme le pensait notre confrère Surel (LXIX, 326), que la meilleur moyen d'être à peu près renseigné, consistait à rechercher à quelle époque l'autorité s'est préoccupée de réglementer ces terrasses qui ne pouvaient être installées sans son assentiment. C'est ce que j'ai fait, et j'ai la prétention d'avoir éclairé, sinon résolu, la question.

Quant à la gravure du *Paris au XVIIIe siècle* et à la citation de Marcel Fouquier à l'aide de laquelle M. de T. croit me confondre, je constate, au contraire, qu'elles confirment mes assertions.

Au bas de la terrasse, sous les grands arbres de la voie publique, les promeneurs aiment à s'asseoir pour entendre un jeune flutiste, pour savourer un oublie, pour déguster un sorbet...

Voilà ce que m'oppose M. de T. Or il y avait bien, en effet, une terrasse au café Turc, mais elle n'était pas sur la voie publique, le texte ci-dessus en fournit la preuve. Quant aux promeneurs qui savouraient des oublies et des sorbets, ils n'étaient pas des clients du café, mais bien des flâneurs auxquels les marchands d'oublies et de sirops circulant sur la voie publique, vendaient leur marchandise.

Nous voyons, de nos jours, des promeneurs également assis autour des cafés-concerts des Champs-Elysées, par exemple, et cependant ces concerts, comme le café Turc, n'ont qu'une terrasse intérieure.

Je me résume, en maintenant qu'avant 1848, aucun règlement de police ne s'est jamais occupé des terrasses de cafés, inexistantes jusqu'alors... C'est en 1848 seulement, qu'apparaissent les premières tolérances accordées sur les boulevards, et, jusqu'à preuve du contraire, je m'en tiens à mes précédentes conclusions, déclarant la discussion close en ce qui me concerne.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

La plus vieille boutique parisienne (LXIX, 696). — Les maisons de commerce plus que centenaires ne sont pas rares à Paris. Un chercheur doué d'un peu de patience pourrait en fournir une longue énumération.

Je signale à l'auteur de cette question deux vieilles boutiques parisiennes qui par leur ancienneté et surtout par leur originalité ont souvent attirré mon attention. La première se trouve rue de Grammont au n° 12 ou au n° 14, en face les bureaux du Crédit Lyonnais et est occupée par M. Lemaire, pharmacien.

La devanture de cette vieille boutique aux moulures fantaisistes a conservé l'aspect des maisons de commerce d'autrefois. Au fronton on lit ce mot quelque peu molièresque :

APOTHICAIRE

C'est la seule pharmacie de Paris et peut-être aussi la dernière en France qui a conservé ce titre désuet.

A ce sujet, un rapprochement : au cours d'un voyage en Norvège, j'ai remarqué qu'à Christiania, à Christiansund et à Bergen, les pharmaciens indiquent encore leur profession sous le couvert d'APOTECK. Il en est de même à Reikiawick (Islande) où la langue parlée est le danois.

L'autre boutique d'origine très ancienne est située dans une voie peu fréquentée, rue Volta n° 3, presque à l'angle de la rue Aumaire et est, je crois, occupée par une épicerie-fruiterie pour laquelle il est

inutile d'indiquer une date de fondation. Son aspect atteste son ancienneté. Elle est remarquable par une pierre arrondie en forme de bandeau très saillant sur laquelle les commerçants qui l'ont occupée depuis plusieurs siècles pouvaient faire un peu d'étalage.

Dans les vieilles maisons de Granville on voit encore quelques boutiques semblables.

La maison de la rue Volta dans laquelle elle se trouve est une des plus vieilles du quartier du Temple et en même temps une véritable curiosité de ce qui reste du vieux Paris.

Les traverses de bois enchevêtrées qui en forment la charpenterie sont apparentes sur toute la façade. De plus cet immeuble présente cette bizarrerie de posséder de minuscules fenêtres carrées pouvant avoir 1 m. 20 au plus au 2e étage ; 80 centimètres au 3e et au 4e étage 60c carrés seulement.

L. Capet.

*
* *

Sans pouvoir dire que je flane, — mes occupations ne me le permettant pas — j'aime assez tout ce qui touche au vieux Paris, pour scruter, au hasard de mon chemin ; les petits coins, et explorer les vieux quartiers.

C'est ainsi que j'ai trouvé au n° 101 du faubourg St-Martin, une boulangerie, fondée, suivant l'inscription au-dessus du premier étage, en 1720.

Le Restaurant de la Tour d'Argent 15, Quai de la Tournelle, annonce comme date de sa fondation, l'année 1582.

Je suppose que l'enseigne qu'il arborait autrefois, était plus artistique que celle qui doit inviter, aujourd'hui, les passants en quête d'une table bien garnie.

A. M.

—

Œuvres ou inventions dues à des rêves (LXIX, 698, 828). — Dans *Musique Rétrospective*, un des plus jolis « Propos » d'Edmond Bonnaffé, l'auteur raconte comment le maitre Samuel Bach, arrière petit-fils du grand Sébastien Bach, ayant acheté, en 1865, une épinette ancienne, aux armes royales, eut à son sujet, le soir même, un rêve des plus étranges :

Un personnage lui apparut (à Samuel Bach), barbe longue, grande collerette, haut-de-chausses bouffant et pourpoint à crevés : « Cette épinette était à moi, lui dit-il, le roi « Henri III, mon maitre, me l'avait donnée « et je m'en servais pour le distraire. Tiens, « écoute cette chanson d'amour qu'il avait « lui-même composée et que je lui jouais « souvent ». En même temps, l'homme se met à chanter, en s'accompagnant :

J'ai perdu celle pour qui j'avois tant d'amour...

Un air si triste, si triste et d'une voix si touchante que le vieux Bach tout ému se réveille en sursaut... Le lendemain, il aperçoit, parmi des papiers à musique traînant sur la table, une feuille criblée de petits points ; il la prend, la tourne, la retourne ; il y a bien des notes, des noires, des croches, des soupirs des mesures mais cela n'a point de sens ; ce sont des caractères, des mots si vous voulez, mais sans liaison, sans phrases. Le vieux maître appelle à son aide son fils et sa fille, pianistes comme lui, car, dans cette famille privilégiée, on naît musicien. Chacun essaye de déchiffrer, peine perdue ! Enfin, on s'avise que les anciens écrivaient en clef d'*ut* première ligne ; c'était l'*eurêka* d'Archimède. On transpose, et le... comment dirai-je ? le *nocturne* apparaît clair et lisible, tel que l'inconnu l'avait chanté la nuit précédente.

Samuel Bach est mort en 1874. Son épinette fait maintenant partie de la collection du Conservatoire.

E. X. B.

—

Trouvailles et Curiosités

—

La collaboration de Baour-Lormian et de Lamothe-Langon. — Etait elle connue, la collaboration de Baour-Lormian et de Lamothe-Langon ? Savait-on, comme nous le dit le document que nous publions plus loin, que ces deux écrivains avaient, un jour, uni leurs médiocrités ?

En 1828, a paru un maussade roman historique de Baour-Lormian intitulé : *Duranti, premier Président du Parlement de Toulouse, ou la Ligue en province.* Pour ce dernier ouvrage, le successeur de Boufflers à l'Académie avait un collaborateur.

Il en avait un également, et c'est pour nous surprendre davantage, pour les *Légendes, ballades et fabliaux*.

Mais il faut nous incliner devant les termes du traité secret qui nous apporte cette révélation.

Ce traité nous est communiqué par M. Noël Charavay avec son obligeance ac-

coutumée. En voici le texte, qui ne laisse place à aucune équivoque :

Entre Messieurs Baour de Lormian, membre de l'académie française demeurant à Paris, Rue de Clichy n° 74 et le Baron de Lamothe Langon, homme de lettres — demeurant aussi à Paris, Rue St Honoré n° 256, ont-été reconnus les points suivants :

1° Messieurs de Lormian et de Lamothe Langon sont en commun pour la propriété de l'ouvrage intitulé *Duranti* ou la ligue en province.

2° ils le sont également de celui ayant pour titre : *Légendes, ballades et fabliaux*.

3° Le prix de la réimpression des ouvrages qui viennent d'être désignés par les deux articles précédens, sera partagé entre Messieurs de Lormian et de Lamothe Langon, ou leurs héritiers et représentans.

4° M. de Lormian venant à publier la collection complette de ses œuvres, s'oblige à déclarer à son éditeur que bien qu'il ait signé en seul les ouvrages mentionnés aux articles 1 et 2 des présentes, néanmoins attendu qu'ils ont été faits en communauté, il reconnait que la moitié du prix de ces mêmes ouvrages devra appartenir et appartiendra à Monsieur de Lamothe Langon, ou à ses héritiers et ce à raison du prix que sera vendu chaque volume.

5° M. de Lormian oblige ses héritiers, ou cessionnaires de ses œuvres à l'exécution des présentes en ce qui concerne les deux ouvrages dont il s'agit.

Fait double à Paris le douze juin mil huit cent trente.
approuvant l'écriture

Baour lormian.

approuvant l'écriture ci-dessus
Lamothe langon.

A cette époque, à peu près aveugle et malheureux, Baour-Lormian subsistait de ces trop rares aubaines de librairie. Il adressait à Delangle, libraire, rue du Battoir-Saint-André-des-Arts, n° 19, le 3 août, cette lettre intéressante en ce qu'elle nous met au courant de ses difficultés et de ses projets. Elle fait partie également du dossier Noël Charavay :

Monsieur
Des affaires et le mauvais état de ma santé ont retardé mon voyage dans le Midi. Je vais l'effectuer vers le 15 de ce mois.

Avant mon départ je désirerais traiter pour la réimpression de deux ouvrages, *Ossian*, et *Les Veillées* augmentées et corrigées. Leur débit ne peut être prompt mais il est certain. Avant de les proposer à quelqu'un j'ai cru devoir vous en prévenir. Dans la supposition que la chose vous convient pour abréger voici mes conditions qui seraient différentes pour un autre que vous.

Ces ouvrages devraient être imprimés avec soin et du format des légendes afin de pouvoir se donner comme livres d'étrennes.

1° Je vous demande 1200 fr. pour les deux ouvrages ou bien 700 fr. si vous ne traitez que pour un seul.

2° Je vous donne six ans pour le débit de l'édition.

3° Vous me faitez le payement en deux billets l'un de 600 fr, le 5 avril et le second de pareille somme le 5 juillet prochain.

4° Ou bien un seul billet de 700 fr. payable le 5 avril, s'il vous convient de ne traiter que pour un seul ouvrage.

Veuillez je vous prie m'écrire un petit mot de réponse car je suis un peu pressé par toutes les petites affaires que j'ai à régler aux approches d'un long voyage.

Mille amitiés

Baour Lormian
rue de Clichi n° 74.

Il avait publié *Ossian* en 1801 et *Les Veillées* en 1811.

Le libraire sollicité n'a pas pensé que ces œuvres pussent supporter une nouvelle édition... Le beau temps où Baour-Lormian rendait jaloux Lebrun-Pindare était décidément passé, — beau temps où il chantait César :

Honneur, triomphe d'âge en âge
A notre invincible César !
Tout cède à son noble courage ;
Un dieu même conduit son char.
Ses mains par la gloire asservies
Balancent le sort des états
Et les phalanges ennemies
Disparaissent devant ses pas.

Ce n'était pas pour rien que le rhapsode flattait, il visait à devenir poète officiel. Il écrivait au dessous de ces vers : (Le manuscrit fait partie du même dossier) : « Cette strophe doit être placée dans la copie qui sera présentée au ministre de la police générale ».

Il sollicitait un regard du maître. Mais si un regard de Louis enfantait des Corneille, Napoléon fut beaucoup moins heureux qui n'enfanta à peu près que des Baour Lormian.

M.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

LXXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Juillet 1914

N° 1407

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

Le rang de naissance des grands hommes. — Quel était le rang de naissance occupé dans leur famille par les grands hommes ?

Exemple : Napoléon était le quatrième.

Ceci pour établir ce que l'humanité eût perdu sans les familles nombreuses.

Dr L.

—

Un traité avec Mesmer. — En ce moment où l'*Intermédiaire* s'occupe des francs-maçons du XVIIIe siècle, voici un document qui émane de l'un d'eux et je voudrais bien savoir si l'on connait d'autres actes pareils à celui qu'on va lire.

Léonard Joseph Joubert Du Collet, fut propriétaire du château de Tilly, canton de Houdan (Seine-et-Oise) après le comte de Grasse. Il fut l'ami de Bourdon de Vatry : tous étaient francs-maçons. L'amour du merveilleux, commun en tout temps, mais surtout à la fin du XVIIIe siècle fut sans doute la cause première du traité de Joubert Du Collet, conclu avec le fameux Mesmer.

Voici cet acte :

Nous soussignés, Antoine MESMER, docteur en médecine, d'une part : et Léonard-Joseph Joubert Du Collet d'autre part ; sommes convenus, double entre nous, de ce qui suit, *Savoir :*

Moi, Antoine Mesmer, ayant toujours désiré de répandre parmi les personnes honnêtes et vertueuses, la Doctrine du *Magnétisme Animal*, je consens et je m'engage à instruire dans tous les principes qui constituent cette Doctrine, M. Léonard-Joseph Joubert Du Collet ci-dessus nommé, aux conditions suivantes :

1° Il ne pourra former aucun Elève, transmettre directement ou indirectement, à qui que ce puisse être, ni tout, ni la moindre partie des connoissances relatives, sous quelque point de vue que ce soit à la découverte du *Magnétisme Animal*, sans un consentement par écrit, signé de moi.

2° Il ne fera, avec aucun Prince, Gouvernement ou Communauté quelconque, ni négociation, ni traité, ni accord d'aucune espèces relatifs au *Magnétisme Animal*, me réservant expressément et privativement cette faculté.

3° Il ne pourra, sans mon consentement exprès et par écrit, établir aucun Traitement public, ou assembler des Malades pour les traiter en commun par ma Méthode, lui

permettant seulement de voir et de traiter des Malades en particulier, et d'une manière isolé.

4° Il s'engagera avec moi par le serment sacré *De l'Honneur* verbal et écrit, à se conformer rigoureusement, sans restriction aucune, aux conditions ci-dessus, et à ne faire, autoriser, favoriser, directement ou indirectement, dans quelque partie du monde qu'il habite, aucun Etablissement sans mon attache formelle.

Et moi,
dénommé ci-dessus, considérant que la Doctrine du *Magnétisme Animal*, est la propriété de M. MESMER, son Auteur, et qu'il n'appartient qu'à lui de déterminer les conditions auxquelles il consent de la propager, j'accepte en totalité les conditions énoncées au présent Acte, et j'engage par écrit, comme je l'ai fait verbalement, ma parole d'honneur la plus sacrée, d'en observer la teneur de bonne foi, avec l'exactitude la plus scrupuleuse.

Fait double entre nous librement, sous nos seings, avec promesse de ratifier pardevant Notaire, à la première réquisition d'une des deux Parties, aux frais du requérant *A Paris* le 15 janvier 1785.

MESMER.

Cet acte est typographié, à l'exception des noms de Joubert et de la date. Il n'est signé que par Mesmer ; mais l'acte qu'avait Mesmer devait être signé de Joubert Du Collet. Il porte au dos, de la main de celui-ci : mon instruction dans la Doctrine du Magnétisme Animal.

P. c. c. E. GRAVE.

—

Valentine de Milan et le château d'Asnières. — Qui n'a compati à la triste destinée de cette charmante Valentine de Milan, fille du duc Jean Galeas Visconti, épouse de Louis d'Orléans, frère de l'insensé roi Charles VI, et mère du poète Charles d'Orléans, père lui-même de Louis XII ? Qui ne connait les deux fières devises de cette femme supérieure : *A bon droit !* et *Plus Haut !* et surtout la troisième : *Plus ne m'est rien ; Rien ne m'est plus !* dont elle illustra le misérable reste de sa vie, quand son mari bien aimé eut été assassiné, le 23 novembre 1407, rue Vieille-du Temple, par des sicaires du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur ?

On n'ignore pas, qu'ayant été fort injustement soupçonnée d'avoir, par de secrets maléfices, causé l'incurable folie de Charles VI, son beau-frère, et même d'avoir tenté d'empoisonner le prince héritier, notre futur Charles VII, elle fut expulsée de Paris, sans que son mari, qui, malgré les nombreuses infidélités qu'il lui faisait, et dont l'une donna naissance au bâtard Dunois, l'aimait pourtant d'un amour tendre, eut rien fait pour la sauver, tant l'opinion de la cour et celle de la ville étaient montées contre elle. Mais ce qu'on sait peut-être moins, et ce que je n'ai appris, moi-même, que par hasard, en lisant, dans le *Corriere della Sera* du 10 mai 1911, un article consacré à Valentine de Milan, c'est que la malheureuse princesse, aussitôt chassée de Paris, se réfugia dans le castel solitaire d'Asnières, où Louis d'Orléans, son époux, l'allait voir de temps en temps.

Elle n'était plus à Asnières, mais à Château-Thierry, quand lui parvint la nouvelle de l'assassinat de son mari, et l'on se souvient qu'après avoir imploré vainement Charles VI de venger son frère contre Jean-Sans-Peur, elle mourut de chagrin, un an plus tard, le 4 décembre 1408, en léguant le soin de cette vengeance à ses fils, et notamment à Charles, son aîné, qui ne réussit, après la bataille d'Azincourt, qu'à rester, vingt-cinq ans, prisonnier des Anglais, mais dont le fils devait régner sous le nom de Louis XII et le surnom de « Père du Peuple ».

Or, qu'il soit permis au vieux citoyen d'Asnières que je suis, depuis plus de trente ans, de demander à plus érudit que moi, si ce château d'Asnières qu'habita la princesse Valentine, dans les premiers temps de son exil, était l'Asnières, voisin de Paris, ou un autre Asnières plus éloigné de la capitale, et quelle trace existe du dit château dans les fastes historiques.

EDMOND THIAUDIÈRE.

—

Les exécutions criminelles en Serbie. — Dans une relation de voyage en Serbie qui date de 1901, je lis que les condamnés à mort, dans ce pays, ne sont ni pendus, ni décapités, mais fusillés.

Ce mode d'exécution est-il encore en vigueur ?

ALPHA.

—

Les académiciens qui n'ont rien écrit. — Bigot-Préameneu — dont on trouvera en hors texte le portrait par Boilly, est de ceux-là.

« Elu, membre de la 2e classe de l'Institut, 26 décembre 1794, et maintenu le

28 janvier 1803 » note l'impeccable *Isographie de l'Académie française* de M. Raoul Bonnet.

Le Larousse dit :

Bigot avait été élu membre de l'Académie française en 1800 pour remplacer Baudin, quoiqu'il n'eut jamais rien fait imprimer.

Baudin ! Quel Baudin ?

C'est Mathieu de Montmorency-Laval qui succéda à Bigot-Préameneu — lequel non plus n'avait rien écrit. Il est dans les traditions de l'Académie française de vouloir compter parmi elle des hommes distingués qui n'ont rien produit au point de vue littéraire

Une suggestion : Si l'*Intermédiaire* dressait la liste des académiciens qui n'ont jamais écrit ? Il est bien entendu que cette question suppose une réponse en bloc et d'un seul coup — risque à y revenir et à la corriger.

A. B. X.

[Les académiciens sont trop nombreux qui n'ont jamais écrit, pour que la rubrique s'encombre de tous les noms qui viennent sous la plume. Nous sommes d'accord sur ce point avec l'auteur de la question, qu'il ne peut être répondu que par une liste déjà dressée et soumise à la critique de tous Que ne la fait-il lui-même, d'abord ? Suggestion pour suggestion].

—

De Beaumont, généalogiste. — Savait-on que M. de Beaumont, évêque de Saintes, avait composé une ou peut-être plusieurs généalogies ? On trouve l'indication de ce fait dans un passage inédit d'un manuscrit consacré à des recherches historiques sur le pays de Marsan, passage où est citée « la généalogie de la maison de Cauna faite par M. de Beaumont, evesque de Xaintes. »

Cette généalogie existe-t elle encore, et où ?

A quelle époque exactement vivait ce M. de Beaumont, et a-t-il laissé des compilations manuscrites ? AURIBAT.

—

Mlle Brochard. — Mlle Brochard était actrice française à Saint-Pétersbourg à la fin du XVIII[e] siècle : où pourrais-je trouver des renseignements biographiques sur cette artiste, sur sa famille, sa carrière en France et même en Russie ?

DAVYDOFF.

Cambremer (Famille). — Quel intermédiairiste pourrait-il nous décrire l'écu de cette famille vraisemblablement normande, et dont le nom est aussi celui d'une bourgade du département du Calvados ? Prière de vouloir bien indiquer l'ouvrage manuscrit ou imprimé où il figure. C. L.

—

M. et Mme de Forgeville. — Dans son très intéressant ouvrage : *La Vie privée à Caen* ; les Usages — La Société — Les Salons, publié à Caen (Louis Jouan, éd. 1912) M. G. Vanel cite, p. 359, M. et Mme de Forgeville, en correspondance avec Mme de Saint-Luc, et qui voyaient très souvent Fontenelle. Ces Forgeville étaient très souvent à Caen.

D'où étaient les Forgeville ? Quelles étaient les armes de cette famille, peu connue, semble t-il, en Normandie ?

C. L.

—

Les abbés de Grandmont. — Liste des abbés de Grandmont du XVI[e] au XVIII[e] siècle. Dates de l'entrée en charge et date du décès ? S. L.

—

Pierre Arnaud de la Briffe — En mai 1776, Pierre Arnaud de la Briffe épouse Marie-Félicité de Bernage. Y a-t-il eu des descendants et quel est le nom et le lieu de résidence du dernier représentant de la famille de la Briffe ?

S. L.

—

Nicolas de Malézieux. — Que sait-on de Nicolas de Malézieux, commandadataire de Notre-Dame de Moreuil en Bas-Poitou ? Dates de naissance et de décès. Cette famille de Malézieux a t-elle encore des decendants ? S. L.

—

Le docteur P.-Max-Simon. — Ce savant médecin aliéniste et littérateur, originaire de Montmirail (Marne), ayant été élève du lycée de Rouen, auteur au moins d'une douzaine de volumes fort intéressants, parmi lesquels *Temps passé*, *Journal sans dates* ; et qui fut directeur de l'asile d'aliénés de Bron (Rhône) est mort à Lyon en septembre 1905.

Je désire vivement trouver une notice sur ses travaux et sa vie, qui a dû paraître dans une *Revue médicale*.

C. L.

Antoinette de Mornay, dame de Chasteauvieux. — Un aimable confrère intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements généalogiques sur Antoinette de Mornay, dame de « Chasteauvieux » et de « Fresnes », qui, en 1514, reçoit déclaration pour terre dite en la paroisse de Courcebeufs, au Maine (aujourd'hui commune du canton de Ballon, arrondissement du Mans, Sarthe)?

Les Mornay, originaires du Berry, n'apparaissent dans le Maine, à ma connaissance du moins, qu'en la personne de François de Mornay-Montchevreuil, onzième abbé de Champagne (1663-1680).

Je serai reconnaissant des renseignements que nos confrères voudront bien me donner.

URBAIN DESCHARTES.

—

Le major de Perpignan. — Quel est le nom du personnage que Manceau, intendant de la maison de Saint Cyr, désigne dans ses mémoires sous le titre « le major de Perpignan »? Le major de Perpignan, qui avait épousé une nièce de Mme de Brinon, supérieure à Saint-Cyr, obtint depuis (après 1688) la lieutenance de roi à Montpellier.

Je connais, à peu près à la même époque, un Louis de Hangest, seigneur de Louvencourt et de Ouarty, qui est major de Perpignan ; mais sa femme, qui s'appelle Apolline Anseau, n'est pas de la parenté de Mme de Brinon : s'agit-il d'un premier mariage ? Quel est le nom de la nièce de Mme de Brinon qui épousa le major de Perpignan en 1688 ?

LABRUYÈRE.

—

Pierre-Magd. Saguez de Breuvery. — Membre non résidant de l'Académie celtique. Renseignements sur ce personnage et sur cette Académie

NISIAR.

—

Amé de Saint-Didier, XVIIIe siècle — Qui était ce bibliophile, dont l'ex libris porte les armes suivantes : *d'or à trois tournesols de gueules tigés et feuillés de sinople, au chef d'azur chargé de deux colombes affrontées d'argent?*

NISIAR.

Médaille curieuse. — Un de mes amis, collectionneur d'occasion, vient d'acquérir une médaille fort curieuse qu'il me demande d'identifier. J'ai recours aux collègues de l'*Intermédiaire*, car pour ma part j'avoue devoir y renoncer. Voici : Médaille ronde avec bélière, de 27 millim. de diamètre, représentant de chaque côté une double tête inversée, le nez de l'une sert de menton à l'autre.

Sur une face une figure coiffée d'une mitre et une figure coiffée du chapeau cardinalice. Autour, autant que le mauvais état de la pièce permet de lire : « CONSTITVES EOS PRINCIPES SVPER OMNEM TERRAM.

Sur l'autre face une tête couronnée du diadème impérial et une tête couronnée de la tiare papale. Autour « IN VIRTVTE TVA LETABITVR » (je crois deviner) : « IMPERATOR. » Ces deux textes, sauf le dernier mot du second sont empruntés à l'Ecriture sainte. Quel est, ou quels sont les personnages représentés sur cette médaille ? Je dis quels sont ; car si la tête de l'évêque et du pape semblent identiques, elles diffèrent de celle du cardinal et de l'empereur, qui ont un nez plus écrasé. Avec cette demande je dépose aux bureaux de la Revue une médiocre photographie de cette curieuse médaille.

ARCH. CAP.

[Nous tenons la photographie de cette médaille, que le graveur n'a pu reproduire, à la disposition de nos collaborateurs].

—

Armoiries à déterminer : sept billettes. — Pourrait-on nommer les familles de noblesse chevaleresque dont les armoiries sont représentées ainsi qu'il suit sur des monuments du XVIe siècle commençant :

De... à la bande de... accompagnées de sept billettes de..., posées dans le sens de la bande, 1 et 3 en chef, 2 et 1 en pointe. Cet écusson avoisine ceux de Baissey-Saulx, Bauffremont et Badoncourt.

H. C. M.

—

Armoiries à déterminer: écusson échiqueté. — *De..., semé de fleurs de lys de..., à une croix de .. brochant, chargée d'un écusson échiqueté de... et de...* Ce blason fait cortège à ceux de Baissey-Lenoncourt, Beauvau et la Tour-Landry.



Le Comte BIGOT de PREAMENEU
de l'Académie Française

Toutes ces figurations héraldiques se rencontrent en Bourgogne, sur une tombe de la famille de Baissey, et aussi dans le château où elle tenait résidence.

H. C. M.

—

La nuit de Joubert. — Dans une interview publiée par la *Revue française*, M. Paul Raynal fait dire à Mgr Baudrillart : « ... Non, je n'ai pas eu ma nuit de Joubert. » Nouvelle nuit ? Ou confusion ? Je ne connaissais que la nuit de Jouffroy.

L.

—

Dialogues. — Andry de Bois-Regard, dans ses *Réflexions sur l'usage présent de la langue françoise*, publiés en 1689, à propos des *répétitions* et *redites*, et du *tour nécessaire en toutes sortes de discours*, cite les *Entretiens d'Euthyme et de Théagène*, par « un certain auteur nouveau ».

Quel est cet auteur ? De qui sont ces *Dialogues* ?

Debasle.

—

Les plus courtes folies sont les meilleures. — Je trouve un exemple de cette locution, si commune aujourd'hui, dans une lettre de Montesquieu qui date de 1725.

Est-ce l'auteur des *Lettres Persanes* qui l'imagina ? En connaît-on un exemple antérieur ?

Sir Graph.

—

Fourg. — Que signifiait ce mot dans l'ancienne langue ? Il ne se retrouve actuellement que comme nom de localité, notamment dans le Jura.

Je n'ai pas l'occasion de consulter les documents franc-comtois me permettant de m'éclairer sur ce point.

Peut-être un intermédiairiste obligeant serait-il plus heureux que moi.

Ct L. Abet.

—

Arpète.— Ce mot va-t il passer dans l'usage ? Sous cette rubrique : *sauvée par une arpète*, un fait divers du *Soleil*, du 9 juillet, raconte :

« qu'une jeune arpète envoyée chez une ouvrière qu'on attendait à l'atelier la trouva se balançant dans le vide au bout d'une corde qu'elle s empressa de couper ; la désespérée put être sauvée grâce à la petite arpète. »

Je ne trouve ce mot que dans le *Dictionnaire d'argot fin de siècle*, par Charles Virmaitre, Paris, 1894 :

Arpette, apprenti de n'importe quel métier. En connaît-on l'origine ?

J. Lt.

—

Le Médaillon de Balzac, du Lycée de Vendôme. — En 1913, le dimanche 11 mai, jour de Pentecôte, sur l'initiative première d'un érudit professeur du Lycée, bibliothécaire de la ville de Vendôme, M. G. Bonhoure, a été inaugurée officiellement, par une belle cérémonie publique, avec discours, fanfare, banquet, et tout le tralala habituel d'un pareil jour de fête, l'installation d'un Médaillon en bronze de H. de Balzac, sur les murs du Lycée de Vendôme, où fut autrefois élevé l'illustre auteur de la *Comédie humaine*.

Ce Médaillon, dû au ciseau d'une artiste parisienne de talent, Mme Itasse-Broquet, a été, m'a-t on dit, très admiré. Le souvenir de cette belle journée est resté empreint dans l'esprit des Vendômois.

Saurait-on me dire si ce Médaillon de Balzac a été reproduit par la gravure ou la photographie, ou dans des journaux illustrés, parisiens ou provinciaux, à gros tirages ?

Ulric Richard-Desaix.

—

Une petite énigme bibliographique. — En 1719, ou avec la date de 1719, parut cet opuscule : Silva distichorum moralium, pleraque liberalis et christianæ institutionis præcepta continens. Joannes Baptista Silvius sibi dictata edidit. Apud Forum Segusian. Typis Brannovic. M. DCC. XIX. Petit in-2°, 34 pp.

Forum Segusian [*orum*] ne peut être, il semble, que Feurs en Forez (département de la Loire). Mais, en 1719, il n'y avait pas d'imprimeur à Feurs, et *Brannovic* est évidemment nom de fantaisie. J'ajoute que *Silvius* paraît être une traduction de *Forézien*.

Peut on donner le mot de cette énigme ? O. C. Reure.

—

Académies de province. — Quelles sont les plus anciennes Académies de province ?

H.

Réponses

—

Jacqueline Ancelin, nourrice de Louis XIV. — Nourrices de roi (LXIX, LXX, 62). — Quoique fort indigne de me mêler aux savants qui collaborent à notre Revue, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'apporter un fait nouveau, au dossier des nourrices de nos Rois, dont l'*Intermédiaire* nous a entretenu à plusieurs reprises ces temps-ci. Ce document est puisé dans les *Mémoires inédits* ou *Journal historique* d'un magistrat de la ville de Lyon, Conseiller avocat du Roi, au Bureau des finances de cette ville. Mémoires au jour le jour, commencés en l'année 1715.

.. Septembre 1729. La nourrice qui a été choisie pour le Dauphin est de cette ville. Elle s'appelle Françoise Gonet, fille de feu Antoine Gonet marchand toilier, demeurant dans la rue Longue, marié en 3e noces avec la Dlle Berauld qui était sœur de Christophe Berauld anciennement greffier à la Seneschaussée et aujourd'huy commissaire aux saisies réelles de la dite seneschaussée et autres juridictions de Lyon, mère de la dite Françoise Gonet. Ses père et mère étant morts sans presqu'aucuns biens, on plaça Françoise Gonet, en qualité de fille de boutique, chez une marchande lingère de la petite rue Mercière. Le nommé Pierre Dufour, du pays des Cévennes ou du Gévaudan, calviniste de religion, en devint amoureux ; (elle était jolie et avait l'air fort coquet). Etant grosse de ses faits, il la mena à Avignon où il l'épousa. Le 10 aoust 1717, il revint à Lyon ou il leva avec sa femme une boutique de toiles et de dentelles et fit quelques années après banqueroute ; qu'il accommoda au 4e ou au 5e, lequel n'ayant pu encore payer dans les termes échus, il se mit dans les gardes du corps du Roy pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers.

Elle a deux frères, l'un nommé Antoine Gonet, maître ouvrier en bas de soie et M. Gonet aujourd'hui secrétaire de M. Dugas, prévot des marchands.

S. V. C.

—

Le milliard des émigrés (LXIII ; LXIX, 482, 843). — La question du *milliard d'indemnité accordée aux victimes de la Révolution* est une question politique si on pose le problème sous le titre de *Milliard des Emigrés*.

Essayons d'en faire une question historique ; j'ai tout lieu de croire que telle est l'intention de M. A. V. du Pront qui a publié sur les indemnités bien minimes accordées aux victimes de la guerre civile en Vendée de très intéressants articles dans le Bulletin de la Société Académique de la Loire-Inférieure.

La Révolution avait confisqué les biens des condamnés, des déportés et des émigrés sans distinguer si les malheureux à qui elle donnait ce nom n'étaient pas simplement des proscrits.

La période des violences matérielles était à peine calmée, que l'on songea à indemniser les victimes ou leurs héritiers et même à leur restituer les biens non vendus. Personne n'a songé à trouver blâmables ces indemnités et ces restitutions accordées par le Directoire, les Consuls ou l'Empereur

Lorsque vint la Restauration, les restitutions étaient loin d'être complètes ; les personnes dont les biens avaient été vendus se trouvaient spoliées, sans qu'elles aient été cependant moins dans leur droit que celles dont les biens n'avaient pas trouvé d'acquéreurs ; l'injustice était évidente. D'autre part, pourquoi la personne rentrée en 1814 avait-elle moins de droits que celle rentrée en 1813 ?

Enfin les détenteurs de biens nationaux, (certains étaient de bonne foi, certains possédaient en deuxième et même troisième main), avaient, plus peut-être que les spoliés, intérêt à voir régulariser leurs possessions et l'apaisement se faire sur leur légitimité. Cette régularisation devait augmenter la valeur de leurs biens et, en fait, elle les augmenta.

Rendre complètement justice, il n'y fallait pas songer ; les sommes à restituer n'étaient pas possibles à trouver, car il s'agissait de Quinze milliards. En mettant de côté les biens du clergé supposés compensés par le Concordat, la somme à restituer était encore considérable ; ils n'étaient du reste pas visés par la loi du 27 avril 1825 d'accord avec la Charte.

Les 5, 6 décembre 1814, Louis XVIII commença par annuler les rares exceptions que le Senatus-consulte du 6 floréal an X avait maintenues contre certaines catégories d'émigres s'opposant à la restitution de bien non vendus.

En 1816, ce fut un maréchal de l'Empire, Macdonald, qui demanda, lors de

l'établissement du budget, que l'on donnât des rentes aux propriétaires des biens confisqués et ce fut Louis XVIII qui s'opposa à cette mesure et à toutes mesures analogues tant que la situation financière de la France ne serait pas prospère et les indemnités de guerre payées.

Ce fut seulement quelques mois avant sa mort, le 23 mars 1824 que Louis XVIII annonça aux Chambres le désir de fermer cette dernière plaie de la Révolution.

Charles X acheva l'œuvre de son prédécesseur

L'indemnité qui fut allouée par la loi du 27 avril 1825 fut un adoucissement insuffisant pour soulager les victimes des confiscations, mais il avait néanmoins l'avantage de liquider le passé

Pour ce règlement s'élevant à 987.819, 962 fr. 96 réduits, le 6 janvier 1831, à 912,819.962 fr. 96, on proposa,pour ne pas surcharger le budget, de faire appel au crédit par un emprunt : au lieu du taux usuel de 5 0|0, M. de Villèle proposa celui de 3 0|0 ; l'emprunt devait être fait en cinq années, soit à raison de six millions de rentes par an, dont trois seulement rachetées par la Caisse d'amortissement.

Pour les 15 millions qui restaient au lieu de 30, les excédents du budget devaient les couvrir.

Par l'article 13, le bénéfice de la loi était applicable non seulement aux émigrés, mais aussi aux individus déportés ou condamnés révolutionnairement.

Ce fut Portalis qui défendit la loi devant la Chambre des Pairs. « Ce n'est pas, dit-il, une récompense accordée aux défenseurs d'une cause respectable et sacrée, c'est la propriété qu'elle réhabilite dans ses droits ».

Le Général Foy fut le chef de la protestation, il fit un véritable appel à l'émeute.

En fait, l'indemnité fut surtout une satisfaction morale attendu qu'on ne rendit pas les biens, mais leur valeur estimée d'après l'état déprécié de 1790. très inférieur à celui de 1825 ; qu'on ne tenait pas compte de la perte des fruits, qu'on ne restituait pas les meubles ou leur valeur et que l'on payait avec un numéraire qui avait baissé.

Bien mieux, cette estimation dépréciée qui s'élevait à 2 milliards et demi était encore réduite à un milliard, c'est-à-dire de 60 0|0. L'opposition de gauche acquiesça à la loi et Nettement remarque avec raison que ses principaux chefs furent ceuxqui touchèrent les plus grosses indemnités.

Le Duc d'Orléans	7.600.000 fr.
La Fayette	450.682 fr.
Charles de Lameth	201.696 fr.
Gaëtan de la Rochefoucauld	428.206 fr.
Le duc de Choiseul	1.100.000 fr.
Duc de la Rochefoucauld-Liancourt	1.400.000 fr.

La seconde République sanctionna à l'unanimité la loi de 1825 lorsqu'en 1851 Colfavru et Lagrange proposèrent de faire restituer le fameux milliard.

Le partage fut fait avec la plus scrupuleuse équité entre 22 153 personnes sur lesquelles 3.210 seulement restaient à liquider au premier janvier 1829. A cette date les sommes allouées s'élevaient à 766,496,615 fr. 02. La moyenne des indemnités fut de 40.289 francs.

La Vendée ne fut nullement favorisée par la répartition ; 321 titulaires touchèrent 15 205.453 fr. 95 (population de 322, 826 en 1827) ; Le Maine-et-Loire pour 260 titulaires toucha 15.192.830 fr.01 (population 458, 674) ; La Loire Inférieure pour 317 titulaires toucha 9 millions 437.429 fr. 16 (population 475.090) et les Deux-Sèvres, pour 232 titulaires, 9.252.771 fr 19 (population 288,260) ; alors que nous voyons par exemple la Saône-et-Loire toucher,pour 229 titulaires 25.168.035 fr. 93 (population 515,776) le Calvados, pour 380 titulaires, 19 millions 786.465 fr. 58 (population 500 956) ; l'Isère,pour 124 titulaires 21.860.302 fr 69 (population 594.196) etc.

La Corse ayant été occupée de 1793 à 1796 par l'Angleterre, avait eu peu à souffrir de la vente des biens d'émigrés ou condamnés. La population de 180.348 habitants partagea 100 622 fr. 62 entre 9 réclamants ; le gouvernement précédent avait du reste fait une large part aux compatriotes de l'Empereur.

Il y a lieu d'observer également que, en raison des nombreux décès survenus pendant 25 ans, des dettes contractées par les condamnés ou les émigrés par suite de la confiscation de leurs biens,

une bonne partie des indemnités revinrent à leurs créanciers.

Il y eut cependant un confisqué à qui la loi ne fut pas profitable.

Ce fut le roi Charles X et par ricochet Mme d'Houry, veuve Debure, propriétaire de l'Almanach Royal. Celle-ci réclamait 12,087 livres tournois prêtées au Comte d'Artois et garanties par les terrains qu'il possédait entre la rue du Colisée et la rue Matignon. Le sieur Bonnard, vérificateur des domaines lui fit savoir, le 27 juin 1827, que « Mgr le Comte d'Artois, par suite de son avènement à la couronne, n'étant pas susceptible de recevoir une indemnité pour raison de ses biens vendus » on ne pouvait recevoir sa demande. Le même jour, les héritiers du terroriste Arthur touchaient 125,398 fr. 45.

Le droit de dévolution ayant été rétabli, le roi était le seul citoyen français incapable de posséder. A son avènement, Charles X avait entre autres choses, versé au domaine de la Couronne les n° 108, 123 et 139 de la rue du Faubourg du Roule (rue du Faubourg Saint-Honoré) représentant 670.000 fr,

Lorsque Charles X quitta la France, il n'eut guère plus en 1830 qu'en 1814 et s'il n'avait eu des subsides discrets, le vieux roi serait mort de faim, car le liquidateur de la liste civile, le carbonaro de Schonen ne fut ni généreux, ni juste.

Depuis huit siècles, à chaque avènement et à chaque mort de souverain, tout ce que nos dauphins et nos rois avaient acquis à titre viager, car ils ne pouvaient posséder autrement, tombait par dévolution dans le domaine de la Couronne.

C'est ainsi que la France possède musées, bibliothèques, archives, châteaux, bois, etc... Après tout, il vaut mieux qu'il en soit ainsi ; c'est plus beau et ça console ceux qui n'ont rien.

Le milliard dit des émigrés ne fut pas complètement distribué. Les indemnités restant à payer et s'élevant à 75 millions ne furent plus versées à partir du 29 juillet 1830.

Il n'est que temps de faire disparaître la légende fameuse du milliard des émigrés ; elle est étranglée par la vérité et ensevelie sous les décombres des innombrables milliards qui se sont accumulés sur le budget d'un milliard de 1830 depuis que nous n'avons plus de Tyran.

J. G. Bord.

—

Les prisonniers de Saint-Florent (LXVIII.) — L'*Intermédiaire*, dans le n° 1376, daté du 20 septembre 1913, a publié une lettre de Haudaudine au citoyen Fayau, dont Monsieur A. V. du Pront a trouvé une copie dans le fonds Dugastt Matifeux (Bibl. de Nantes, 51, 190). Votre correspondant était désireux de savoir si l'original en était connu et où il se trouvait, et pour le savoir moi-même je me suis adressé à M. J. B. Olivier Fayau, propriétaire à Montaigu, arrière petit-fils du citoyen Fayau.

Dimanche dernier M. Fayau m'a appris qu'il avait retrouvé l'original de la lettre de Haudaudine dans les papiers de son arrière grand-père, et a bien voulu m'en remettre une copie authentique, qui ne diffère de celle de M. du Pront, qu'en quelques points très secondaires :

p. 330, 1re ligne, *au lieu de* : avec plaisir. *lire* : avec grand plaisir.
4e — *au lieu de* : pour moi, *lire* : pour mon cœur.
23e — *après* : Movésinière, *ajouter* : et puis enfin à Saint-Florent.
26e — *au lieu de* : peux te, *lire* : peux pas te.
30e — *au lieu de* : duretés, parfois, *lire* : duretés et parfois.
31e — *au lieu de* : ceux d'entre nous, *lire* : ceux de nous.
32e — *au lieu de* : ses translations, *lire* : nos translations.
32e — *au lieu de* : marcher assez, *lire* : marcher très.
p. 331, 2e ligne, *au lieu de* : Beaupréau, de là, *lire* : Beaupréau, et de là.
3e — *au lieu de* : Movoinière, *lire* : Movesinière.
4e — *au lieu de* : 300 de nos pauvres, *lire* : 300 pauvres.
6e — *au lieu de* : considérablement, parce que, *lire* : considérablement dans les prisons, parce que.
0e — *au lieu de* : nous manquions, *lire* : nous y manquions.

7e — *au lieu de* : secours, que, *lire* : secours, et que.
8e — *au lieu de* : nous trouver, *lire* : nous être trouvés
8e — *au lieu de* : même prison, *supprimer* : prison.
17e — *au lieu de* : d'entre eux, *lire* : d'entre ceux.
20e — *au lieu de* : Adieu, *lire* : A Dieu.

Mais le dernier paragraphe de la lettre de Haudaudine, où sont relatés des faits étrangers à sa captivité, a été omis, et nous ne le reproduirons ici que pour donner une nouvelle preuve de la générosité d'âme de son auteur.

Dans le même temps que j'écrivis au capitaine Paris (1), j'écrivis aussi à Mauflâtre à qui tu me dis que le premier a fait passer la lettre que je lui avais adressée. Je suis néanmoins sans réponse, ce qui me fâche par rapport à la brave femme Choblet, qui a des droits aux pensions que la loi accorde, et que je ne puis cependant lui faire obtenir qu'au préalable je ne sois nanti des pièces que j'ai demandées. Je récrirai de nouveau incessamment audit Mauflâtre (2), si je n'en reçois pas de nouvelles, parce que j'ai le désir de procurer à cette bonne femme les secours qu'elle mérite ; elle ne peut pas agir par elle-même, aussi remplis-je avec satisfaction le devoir de lui être utile

M. Du Pront fait remarquer que Haudaudine « ne fait aucun rappel à son ami Fayau, du geste généreux de Bonchamp auquel les prisonniers durent la vie » dans la nuit du 18 au 19 octobre 1793. Depuis, l'*Intermédiaire* a publié l'attestation, datée de Nantes le 2 juillet 1817, par laquelle Haudaudine et quelques uns de ses compagnons d'ancienne infortune (Painparay, J. R. Maucomble, F. Marrion), rendirent à la mémoire de Bonchamp un hommage mérité. Il me semble donc que le 6 thermidor an II (25 juillet 1794 Haudaudine ignorait la clémence de Bonchamp. C'est à l'arrivée très-prochaine de l'armée de Mayence qu'il attribue son salut, et cela dut lui paraître naturel car il eût été impossible aux Vendéens de garder, pendant le combat qui allait s'engager, les 5.500 prisonniers de Saint Florent. Il n'en est pas moins avéré que Bonchamp avait demandé que l'on épargnât les prisonniers. Fut-il le seul à conseiller et à ordonner le pardon ? Ce n'est pas ici le lieu de le rechercher.

Il existe aussi à la Bibliothèque de Nantes, dans le fonds Dugast-Matifeux (1) une note manuscrite dans laquelle Dugast-Matifeux relate les souvenirs d'un nommé Mauduit (2), alors habitant de Nantes, qui avait été le compagnon de captivité de Haudaudine à Montaigu et jusqu'à Saint-Florent. J'ignore à quelle époque il fut interrogé. Mauduit raconte que, logé à Saint-Florent, avec quelques camarades, chez Madame de Bonchamp, ils y furent bien traités, et purent se reposer de leur longues fatigues sur des matelas étendus à terre. Le frère de Mme de Bonchamp, notaire au même lieu, qui veillait sur eux, les avertit, vers trois heures du matin, de l'approche des vedettes de l'armée républicaine, et leur conseilla de profiter de cette circonstance et de l'obscurité de la nuit pour aller rejoindre leurs compagnons d'armes, ce qu'ils firent aussitôt. Mauduit ne fait, comme Haudaudine, aucune allusion à l'intervention de Bonchamp.

Dr G. Mignen.

(1) Paris (René-Mathieu), capitaine de la gendarmerie nationale à Fontenay.

(2) Mauflâtre, capitaine de gendarmerie, juge à la commission militaire des sables.

(1) J'ai copié cette note avant que ce fonds ait été classé, et ne puis indiquer une plus précise référence.

(2) Mauduit (Henri) fils de Joseph et de Thérèse Bouchet, était marchand de toiles, rue des Halles à Nantes. Il y mourut en mai 1861 âgé de 86 ans C'était probablement le dernier survivant des « volontaires Nantais de 1793 ».

—

Les sociétés populaires et la franc-maçonnerie (LXIX, 434, 548, 657) — « Il n'y a pas lieu de tenir compte de l'argument invoqué par M. Armand Granel ! » Ne nous laissons pas imposer par le ton tranchant de cette affirmation et comparons notre « hypothèse » à la « preuve » de M. Bord, pour voir s'il ne s'agirait pas, en définitive, d'un seul et même argument.

Or, il arrive qu'un des procédés les plus habituels de nos francs-maçons, qui connaissent admirablement la psychologie des foules, consiste précisément à s'emparer des « minorités violentes et audacieuses » pour « triompher des majorités craintives ». Et toute la maçonne-

rie elle-même, peut-on le contester aujourd'hui, est-elle autre chose qu'une « minorité violente et audacieuse » qui « finit toujours par triompher de la majorité craintive » des non maçons, dans laquelle elle évolue ?

Et l'on voit ainsi, n'en déplaise à M. G. Bord, comment les deux minorités superposées du rapport de Mailhe peuvent très bien être devenues des minorités maçonniques, sans cesser d'être pour cela des minorités ordinaires.

A. G.

*
* *

La loge des « Sept Amis » à l'O.·. de Chambéry cessa officiellement ses travaux en 1790 sur l'ordre de S. M. Sarde, mais on sait qu'en réalité ceux des membres de cette loge qui avaient « l'esprit français » continuèrent à se réunir en secret jusqu'au 5 juillet 1792 (ils reprirent leurs travaux le 28 octobre 1800). Il semble bien que les membres de la f.·. m.·. aient joué cependant un rôle très important dans les événements qui provoquèrent l'annexion de la Savoie à la France (Voy. Dufayard, *Le club des Allobroges* et Vermale : *La franc-maçonnerie savoisienne à l'époque de la Révolution*).

On sait par Doppet qui présidait le Club des Allobroges de Paris qu'en 1791 et 1792 les f.·. m.·. du Dauphiné et de l'Ain s'entendirent secrètement avec ceux de Savoie.

Aussi lorsque les troupes françaises entrèrent à Chambéry le 24 septembre 1792 le f.·. général Montesquiou inaugura la société populaire qui venait de se fonder et de s'affilier aux Amis de la Constitution de Paris.

Parmi les membres du nouveau club de Chambéry figurent :

Lyonnaz, Morel, Tardy, Favre, Marin et Garin de la « Parfaite Union » de Chambéry ;

Jacquier, Arnaud, Debry et Duport, des « Sept Amis » de Chambéry ;

Magnin, Vénérable de la « Vraie amitié » de Rumilly ;

Magnan et Bomard de la « Concorde des Centrons » de Moutiers.

M. Vermale, dans un travail très précis conclut qu'après le 5 juillet 1793 les sociétés maçonniques savoisiennes « ne disparurent pas mais se transformèrent en société populaire ».

En fait les motions révolutionnaires du club émanent de f.·. m.·.

Lorsque la Savoie envoya des députés à la Convention le 17 février 1793, sur 10 élus on relève le nom de 4 f.·. m.·. ; au Conseil général du département, on compte 10 frères sur 27.

Mais il convient d'ajouter que si les loges des « Sept Amis » et la « Parfaite Union » fournissent de nombreux partisans de la Révolution ; on retrouve les membres des « Trois Mortiers » et de la « Sincérité » parmi les émigrés.

Plus tard les montagnards savoisiens se recrutent principalement parmi les membres des « Sept Amis » et les Girondins parmi ceux de la « Parfaite Union ».

Pendant la réaction thermidorienne, c'est un membre de la « Sincérité » qui est le conseiller secret du représentant Bion.

Cette succession de faits concorde très exactement avec le rôle de la franc-maçonnerie dans les événements de la Révolution tel que je l'ai expliqué : les trois maçonneries successives, unies avant 1771 et se détachant successivement les unes des autres en décembre 1788, juillet 1791 et juin 1793.

Tout porte à croire qu'il n'y eut pas de discussion politique entre les f.·. m.·. français avant 1766. A cette date commencèrent les luttes personnelles à la suite desquelles la f.·. m.·. française semble devoir succomber.

Louis XV crée le Parlement Maupeou et peu après le Grand Orient se forme sous l'influence des partisans des anciens Parlements. Survient le rappel des Parlements et la guerre des Farines, c'est le commencement de l'action politique de la franc-maçonnerie.

Pour les successions des vagues maçonniques je ne puis que prier les lecteurs de vouloir bien consulter mes deux derniers chapitres du tome II de *Autour du Temple*.

J.-G. BORD.

Assemblées paroissiales à la porte des églises avec procès-verbaux ou actes notariés (LXIX, 834 ; LXX, 62). — Le jour où des familles se réunirent en groupes et s'attachèrent au sol, elles eurent des intérêts communs à défendre ou à protéger. Ce jour-là, la « commu-

nauté » fut fondée ; c'est dans ce sens qu'on a pu dire qu'elle a existé « de tous les temps du monde. »

Ces communautés se constituèrent au moyen âge lentement, d'elles-mêmes, par la force des choses, par ce besoin d'ordre, de réglementation qui se fait sentir dans toute société qui s'organise, par la nécessité de résister à l'oppression.

Sauf pour la nomination annuelle des procureurs de fabrique, l'époque de la réunion des assemblees générales des communautés n'avait rien de fixe. Elles se tenaient suivant que les circonstances l'exigeaient. L'époque même de la nomination des procureurs et de la reddition des comptes n'a pas toujours été la même. Le règlement du 11 juillet 1786, arrêté par le Parlement de Paris pour le diocèse d'Angers, fixa l'assemblée générale pour la reddition des comptes au 1er juillet.

Jusqu'aux premières années du XVIIe siècle, les assemblées générales étaient décidées ordinairement par les procureurs de fabrique en charge. A partir de la création des intendants, elles ont lieu, en Anjou, soit en vertu des mandements des juges, des élus, du grand maitre des eaux et forêts, des procureurs fiscaux, des officiers du présidial, s'il s'agit d'affaires contentieuses ; soit sur la convocation de l'intendant pour la nomination des asséeurs, des collecteurs ; soit, s'il s'agit d'affaires purement administratives, sur l'ordonnance du lieutenant général près la sénéchaussée.

L'assemblée se composait des habitants de la paroisse. Le curé, le vicaire presque toujours, en font partie. Rarement le seigneur y apparait en personne. Le syndic n'apparait guère qu'après l'édit d'octobre 1703, et il n'y en a pas partout.

La convocation de l'assemblée était faite au prône de la messe paroissiale, et elle avait lieu devant la grande porte de l'église, sous le porche ou galerie.

Le notaire faisait connaitre l'objet de la réunion et il rédigeait un acte mentionnant l'accord unanime ou partiel des habitants.

Ces assemblées furent tenues jusqu'à la création par Louis XVI des assemblées provinciales. La dernière fois qu'on les réunit, ce fut au mois de mars 1789 pour l'élection des membres qui devaient nommer les députés aux Etats généraux.

F. Uzureau.
Directeur de l'*Anjou historique*.

—

Comment s'appellent les membres de la famille de Napoléon : Bonaparte ou Napoléon ? (LXIX, 483, 595, 659, 751, 803, 844 ; LXX, 13). — Pourquoi faire un procès de tendance à la Restauration, et aux auteurs royalistes, à propos du nom de Bonaparte? Pourquoi tant de dissertations à propos d'un nom d'origine Italienne, qui normalement et logiquement ne pouvait s'écrire que Buonaparte, avant que le grand Empereur ait éprouvé le besoin de le franciser?

D'ailleurs, cherchez donc simplement comment s'écrivait ce nom illustre alors qu'il était encore obscur, dans les textes officiels.

Ainsi cherchez dans les *Etats militaires de Roussel* (chez Dufroy, libraire, rue St-Victor, Paris) années 1789, 1790, 1792, 1793.

Vous trouverez :

1789, page 216 :

Corps royal de l'artillerie, régiment de la Fère, à Auxonne, parmi les lieutenants en second ; de *Buonaparté*.

(Avec accent aigu sur l'*e* par dessus le marché).

Année 1790, page 216 :

Même régiment, même garnison, parmi les lieutenants en second ; de *Buonaparté*.

Annéee 1792 :

Ci devant Grenoble, à Valence, page 166, parmi les lieutenants en premiers *Buonaparté*.

Année 1793, page 164 :

Ci devant Grenoble, à Grenoble parmi les seconds capitaines. *Buonaparté*.

Il me semble que la cause est entendue.

A.B.L.

*
* *

On paraît s'attacher uniquement à l'acte de naissance de l'Empereur. Se limiter à cet acte pour déterminer le nom de la famille Impériale est un tort. Cet acte peut être erroné. Les tribunaux admettent que le nom d'une famille s'établit par une série d'actes, que ce nom est determiné par les actes les plus anciens et c'est logique. Nous le répétons, un seu acte pouvant être erroné.

Il faudrait donc se reporter aux actes de baptême du père et de l'aïeul, voir du bis-aïeul de l'Empereur et même comparer des actes notariés ou officiels concernant ces personnes ; de l'ensemble de ces actes ressortirait le véritable nom de la famille de l'Empereur.

GADEB.

* * *

Le prince Napoléon-Joseph-Charles-Paul Bonaparte, fils du roi Jérôme, a possédé successivement quatre marques de bibliothèque. La première est simplement formée par la lettre N portant une tête d'aigle ; une autre (vers 1848) porte la mention : *Bibliothèque du citoyen Napoléon Bonaparte*. La 3e (1850) change le titre de citoyen en celui de Prince, et la quatrième porte : *Bibliothèque de S. A. I. Mgr. Le Prince Napoléon.*

Bonaparte a disparu.

NISIAR.

* * *

Du Temps :

Nous disions dans l'un de nos derniers courriers à propos du récent baptême du fils du prince Victor Napoléon à Bruxelles qu'un sénatus-consulte de 1852 divisa la famille de l'empereur en deux catégories :

1° La famille impériale, composée de personnes éventuellement appelées à l'hérédité, et de leurs descendants des deux sexes ; 2° les autres membres de la famille, formant la famille civile.

Les membres de la famille impériale prirent le nom de « Napoléon » ; les membres de la famille civile conservèrent le nom de « Bonaparte ».

L'un de nos lecteurs nous écrit à la fois pour confirmer ce que nous avions dit et pour nous signaler une particularité fort curieuse touchant le prince impérial.

Si les deux fils du prince Jérôme Napoléon ont bien été inscrits sur les contrôles du recrutement sous le nom patronymique de Napoléon, il n'en va pas de même en effet pour le fils de Napoléon III.

Le prince Victor Napoléon et le prince Louis Napoléon figurent encore sur les registres matricules du 6e bureau de recrutement de la Seine, le prince Victor comme conscrit du 8e arrondissement, au domicile de son père, avenue d'Antin, 20, et le prince Louis comme conscrit du 17e arrondissement, rue de Phalsbourg, 12. Ils n'y figurent d'ailleurs plus que pour mémoire, ayant été rayés des contrôles de la réserve lors du vote de la loi dite d'expulsion des princes.

Par contre le prince impérial fut en 1877 inscrit au 1er arrondissement, dernier domicile de son père en France, sous l'état civil erroné de : « Bonaparte (Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph). »

C'est également sous le nom de Bonaparte, mais cette fois très régulièrement, puisque les descendants de Lucien font seulement partie de la famille civile de l'empereur, que le prince Roland Bonaparte fut inscrit sur les contrôles de recrutement.

* * *

On a contesté mon assertion, d'après laquelle les membres de la famille *impériale*, appelée éventuellement au trône, avaient remplacé le nom patronymique de Bonaparte par celui de Napoléon, tandis que les membres de la famille *civile* de l'Empereur avaient conservé le nom de Bonaparte.

Si l'on se reporte à l'*Almanach Impérial*, de 1870, on y trouve nommés les membres de la famille *impériale* : après le prince impérial, fils de Napoléon III, la princesse Mathilde, le prince Napoléon, la princesse Clotilde, son épouse, leurs deux fils et leur fille. Ils sont désignés par leurs prénoms, parmi lequels se trouve celui de Napoléon ; aucun ne porte le nom de Bonaparte.

Quelques pages plus loin, on trouve les princes faisant partie de la famille *civile* de l'Empereur, tous portent le nom de Bonaparte ou de Murat.

On demande, d'autre part, à quelle époque Napoléon Ier a échangé son nom italien de Buonaparte contre le nom francisé : Bonaparte.

Reportons-nous à la même source et consultons la collection des *Almanachs Nationaux de la première République*, à la Bibliothèque Nationale.

Les *Almanachs Nationaux*, jusqu'à celui de l'an VII inclusivement, mentionnent *Buonaparte* parmi les Généraux en chef.

L'*Almanach National de l'an VIII*, le premier, nomme le Général *Bonaparte*, commandant en chef l'armée d'Egypte.

R. T.

* * *

Je puis apporter une toute petite contribution à la question. Ayant obtenu de la bienveillance de Mgr. Ugolini, préfet des Archives du Vatican, de pouvoir photographier le Concordat passé en 1801 entre Pie VII et le premier consul, j'ai

remarqué que la signature de Bonaparte est écrite sans l'*u*. Au point de vue graphologique, cette signature se différencie complètement des autres qui l'accompagnent. Elle est écrite en grosses lettres, et au lieu d'aller horizontalement, va de bas en haut, ce qui, pour tous les graphologues, est signe d'ambition, qualité ou défaut dont Napoléon ne manquait pas. Donc en 1801, alors qu'il était premier consul, Bonaparte signait sans *u*.

Puisque je suis sur les signatures du Concordat je signalerai que Mgr. Charles Spina, archevêque de Corinthe, plénipotentiaire de la part de Pie VII, signe d'une façon insolite. Sa signature n'est point précédée d'une croix, et cela se conçoit. J'ai démontré dans l'*Annuaire pontifical Catholique* que la croix, qui n'a commencé à être usitée en France que vers 1682, était inconnue ailleurs, et de là s'est répandue parmi tous les évêques de ce pays, d'abord, puis parmi les évêques français qui étaient à l'étranger. Mais au milieu du XIXe siècle, au Concile du Vatican, en faisant abstraction des prélats français, l'épiscopat se divisait encore en deux groupes, l'un qui adoptait la croix, l'autre, plus considérable, qui ne l'employait pas. Mais non seulement Mgr. Spina ne fait pas précéder sa signature de son prénom, comme c'est l'usage constant chez les évêques, il n'écrit même pas son nom, se contentant d'émettre seulement la première lettre S. *archiep. Corinthius*.

Dr A. B.

Maréchal Niel, son mot : Voulez-vous donc faire de la France un cimetière (LXVII ; LXVIII) — On ne saurait contester l'authenticité de la réponse du maréchal Niel à Jules Favre. A plusieurs reprises, M. Dugué de la Fauconnerie a affirmé l'avoir entendue. Quand à la date, ce doit être, suivant M. Joseph Denais, député de Paris, celle du 12 décembre 1867, jour où fut déposé devant le Corps législatif le nouveau projet de loi militaire.

F. GIRARD.

—

Averne (LXX, 5). — Averne est une petite commune de Seine-et Oise, arrondissement de Pontoise et du canton de Marines. Mme d'Averne est bien connue ; mais son mari l'est moins. Il s'appelait Ferrand et était fils de François, et d'Anne-Ysabelle de Vasse, née à Ypre. Il était marquis d'Averne et possédait encore certain fief à Banthelu, canton de Magny. On sait que Mme d'Averne avait été la maîtresse du marquis d'Alincourt, deuxième fils du duc de Villeroy.

Barbier prétend même que le régent, d'Alincourt et Ferrand d'Averne faisaient bon ménage à trois. Voir sur Madame d'Averne : *Les maîtresses du Régent*, *Mémoires de Mathieu Marais*, *Mémoires de Barbier*, mais surtout le t. IV du *Recueil de Clérambault-Maurepas* avec ses notes nombreuses.

E. GRAVE.

—

L'évêque de Fez (LXIX, 381, 500, 559, 606 ; LXX, 18) — Faisant pour l'*Annuaire pontifical catholique* de 1915 la liste des évêques titulaires disposés par sièges, liste bien incomplète, il est vrai, mais premier essai tenté en ce genre, je trouve comme évêque de Fessa, au 19 septembre 1714, Mgr Evelroy, évêque in partibus de Fessa.

Mais malheureusement c'est tout ce que je sais sur ce personnage. Sacré en 1714, il y a grand'chance qu'il était encore évêque de Fessa en 1720.

Dr A. B.

—

La mort de Paul-Louis Courier (T. G. 244 ; LXIX, 608). — Ce sujet est traité dans les 143e et 144e livraisons (28 pages) des *Causes célèbres de tous les peuples*, par Armand Fouquier, éditées chez H. Lebrun, 34, rue de la Montagne Ste-Geneviève.

Courier avait été assassiné en avril 1825 par un Louis Frémont qui passa en cour d'assises et fut acquitté le 3 septembre 1825, mais avoua son crime cinq ans plus tard, et ne pouvant plus être jugé pour l'assassinat, fut condamné, le 17 juin 1830, à 10.000 francs de dommages intérêts, à la requête des parties civiles, et mourut le lendemain 18.

V. A. T.

—

Nicolas de Malézieux, académicien (LXIX, 542). — Nicolas de Malézieux, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, était fils de Nicolas de M., seigneur de Bray, et de Marie des Forges. Il épouse Françoise

Gaudel, gouvernante des enfants du duc du Maine, née vers 1650 † à Chastenay au mois de décembre 1741. Il en eut :

1° Nicolas de M. évêque de Lavaux en 1713 ; né vers 1672 † 14 mars 1748.

2° Pierre, qui suivra.

3° Charles-François de M. brigadier de cavalerie, gouverneur de la Rochelle, † à Chalons-sur-Saône le 3 septembre 1763 (célibataire ?)

4° Jacques-Louis de M., de Chastenay, secrétaire du comte d'Eu, né vers 1694, † le 12 juin 1716.

5° Elisabeth de M. femme d'Antoine des Rioux, comte de Messimy † 1712.

6° Marie de M qui épousa Louis, comte de Guiry.

7° Louise de M. née vers 1696 † le 30 avril 1716.

Pierre de Malézieux, cité plus haut, seigneur de Chastenay et des Tournelles, lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'Ordre de St-Louis, décédé le 21 mai 1756, marié avec Louise Stoppa dont :

1° Louise-Françoise-Charlotte de M. née le 24 juillet 1718, † le 15 mai 1792, avait épousé, le 11 juin 1731, Louis, marquis de St-Chamans.

2° Nicolas de M. major de carabiniers, né vers 1720 † à Paris le 4 mai 1755.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Famille d'Ouvrier (LXIX, 789). — Anne Joséphine d'Ouvrier, née en 1778, qui épousa Charles-Louis-Henri, comte de Montlezun, était fille de Jean-Accurse-Rigal-Louis d'Ouvrier, vicomte de Bruniquel, seigneur de Villegly et de Marie-Charlotte Catherine de Brunet de Villeneuve.

Elle était la tante du général Louis-Antoine d'Ouvrier de Villegly, vicomte de Bruniquel, marié en 1893, avec Mlle de Villeneuve Bargemon, dont postérité, et la comtesse de Ripert d'Alauzier.

Consulter pour la généalogie de cette famille : Villain : *La France moderne*, t III p. 433 ; Mahul : *Cartulaire de Carcassonne*, t. II, 134 ; La Roque : *Armorial de Languedoc* ; d'Aubais : *Pièces fugitives* ; Révérend : *Titres et confirmations de titres* ; Bonald : *Tableaux de parenté* etc., etc.

G. P. le Lieur d'Avost.

*
* *

Il existe encore un monsieur de Villegly de Bruniquel d'Ouvrier, habitant 43, rue de Courcelles à Paris et château de Villegly (Aude).

H. T.

*
* *

On trouve dans la *France Moderne* par J. Villain (première partie de « Haute-Garonne et Ariège ») la filiation de la Maison d'Ouvrier, originaire d'Auvergne et fixée en Languedoc au début du XVIe siècle.

D'après cette généalogie, Anne-Joséphine, née le 26 septembre 1778, 6e enfant de Jean-Accurse-Rigal-Louis d'Ouvrier, vicomte de Bruniquel, seigneur de Villegly et de Marie-Charlotte de Brunet de Villeneuve, épousa Charles-Louis-Henri, comte de Montlezun.

Il y a tout lieu de supposer, si toutefois les dates ne s'y opposent pas, que ce comte de Montlezun est le même que le comte de Pardiac, de la famille de Montlezun, dont parle le général Thiébault dans ses *Mémoires*.

La famille d'Ouvrier est encore représentée par Raymond-Roger-Germain-Antoine d'Ouvrier de Villegly, vicomte de Bruniquel, marié en 1893 à Anne de Villeneuve-Bargemon, dont plusieurs enfants, et qui est précisément le fils du général « de division » d'Ouvrier, résidant à Toulouse vers 1860. auquel fait allusion F. G. — Le général est mort le 10 mars 1886.

Dans le tome II du *Cartulaire de l'arrondissement de Carcassonne* par M. Mahul, à l'article de la commune de Villegly, se trouvent aussi de nombreux renseignements sur la famille d'Ouvrier.

Raymond Bizarcel.

—

Perducat d'Albret (LXVIII, 573 ; LXIX, 214, 767). — Froissart ayant fréquemment parlé de Perducat d'Albret, « grand capitaine de gens d'armes et de routes », on aura un aperçu de sa carrière militaire rien qu'en consultant la table de l'édition de Kervyn de Lettenhove (T. XX. p. 19). Le savant belge, qui fournit là divers renseignements sur ce personnage, se demande s'il n'était pas un fils illégitime de Bernard Ezi II d'Albret.

De Mortagne.

*
* *

Pas besoin de recourir au *manuscrit* du chanoine Tarde, car ses *Chroniques* ont été publiées chez Picard en 1887. On y verra, page 140, que Perducat, inconnu des généalogistes, fut *anglais*, puis *français* en 1370 et que s'il pilla le pays périgourdin, ce fut sans doute pour prendre les villes et terres que Charles V lui avait données... sauf à lui en reprendre s'il s'en emparait. Que de choses bizarres sur les marches anglo-françaises à ces époques !

PETRAGORICENSIS.

—

Famille Reynard de Bussy (LXIX, 589). — Marie-Louise Reynard de Bussy, morte à Paris le 22 décembre 1823, avait épousé, le 28 octobre 1794, Jean-Baptiste-Charles-René de Malezieu ; qui mourut le 17 octobre 1798, la laissant veuve avec deux petits enfants, Pierre-Alexandre, né le 2 septembre 1795, et Charles-Marie, né le 15 avril 1797. Il était fils de Jean-Joseph de Malézieu et d'Angélique-Catherine-Elisabeth de Junquières, celle-ci fille de Jean-Baptiste de Junquieres et de Catherine Reynard de Ramilly.

Le Comité Archéologique de Senlis publiera dans quelques mois les *Mémoires* de J.-B. de Junquières et de son fils, où l'on trouvera des renseignements sur la famille Reynard de Ramilly et Bussy.

M. G.

*
* *

Je trouve dans mes notes de famille certains renseignements répondant à la question.

La famille Reynard de Bussy est une branche des Reynard ou Regnard du Dauphiné, barons d'Avançon et comtes de Serre. D'après un portrait de famille du XVIIIe siècle, les armoiries de la branche de Bussy sont : *de gueules au Renard rampant d'or*. Les Reynard ou Regnard (Picardie et Dauphiné) portent : *D'or au Renard de gueules*, d'après plusieurs ouvrages spéciaux.

La généalogie de cette famille a été produite à l'Election provinciale d'Artois, en 1774, pour obtenir un arrêt de confirmation de noblesse. Les pièces originales produites à l'appui font connaitre les détails suivants concernant les alliances du XVIIe siècle :

Jean IV de Reynard, seigneur de Bussy, épousa le 27 juillet 1689, en l'Eglise de St-Etienne du Mont, à Paris, Mlle Denise de Hocédey, fille mineure de défunt Jean de Hochedy (*sic*), chevalier seigneur de Gournay et de Catherine de Coignet, veuve du dit seigneur de Gournay ; petite fille d'autre Jean de Hochedey (*sic*) et de Mlle Fabienne de Goulard. Cette dernière était fille de noble Fabien de Goulard, secrétaire ordinaire de feue la reine Margueritte. C'est le seul renseignement qui figure dans mes notes sur les alliances du XVIIe siècle.

Trois membres de cette famille ont voté dans les Assemblées de la Noblesse en 1789, dans le Baillage de Péronne. Le fief de Bussy ou Bucy était situé à Lihons, dans le dit baillage.

Vers 1750, Louis-Marie de Reynard de B. capitaine aux grenadiers royaux, épousa Mlle Marie-Anne Maillard de Frémicourt. Il en eut entre autres enfants :

Louis-Edouard de Reynard de B. chevalier, capitaine au régiment de la Reine, qui épousa, vers 1780, Adelaide de Wallour. De ce mariage sont issus plusieurs enfants parmi lesquels pourrait se trouver Mme de Malezieu qui, si elle n'en était pas la sœur, était au moins la parente très proche des deux suivants :

1° Le Chevalier de Reynard, ancien officier émigré, devenu sur ses vieux jours érudit et collectionneur, mort à Abbeville, dans un âge avancé, vers 1855.

2° Adelaïde de Reynard de B. qualifiée dans un acte, dame d'Applaincourt, née à St-Omer en 1783. Elle se maria à Abbeville, le 29 Thermidor an X, à Victor Le Maire de Montifault, capitaine du génie, qui mourut 2 années plus tard des suites de sa 23° blessure. Il était fils de François capitaine d'Infanterie, chevalier de St-Louis et de Thérèse de Houdetot, dame de Colomby.

De ce premier mariage, Adelaïde de Reynard de B. eut deux enfants dont un fils Victor, marié à Joséphine de la Hocut, qui fut l'héritier de son oncle le chevalier de Reynard.

Adelaide de Reynard de B. épousa en 2me noces, Louis Herman, qui devint sénateur du 2° Empire. Il était fils de Fran-

çois, consul général à Londres sous Louis XVI, puis conseiller d'Etat sous la Restauration, et de Lady Campbell de Calder, qu'il avait épousée à Londres.

Les enfants de ces deux mariages ont laissé postérité. Mme de Malézieu, morte à Paris en 1823, était sœur ou cousine germaine d'Adélaïde de Reynard de B. Au moment du mariage de cette dernière avec Louis Herman, c'est M. de Malézieu, parent de ses enfants mineurs, qui s'est occupé de leurs intérêts et semble avoir été leur tuteur ; il était domicilié à Paris.

Si le collaborateur H. V. veut bien me faire connaitre son adresse, je pourrais lui fournir une anecdote assez curieuse sur M. de Malezieu qui était, paraît-il, d'une taille gigantesque.

FAULTIMONT.

—

Docteur Yvan (LXIX, 239). — Yvan (Alexandre-Urbain) est né à Toulon, le 28 avril 1765. Fils d'un simple maître maçon, il s'éleva par ses seuls talents aux plus hautes dignités, et fut une des plus curieuses figures de l'époque napoléonienne.

Après de très brillantes études chez les P. P. de l'Oratoire de Toulon sa ville natale, au moment de choisir une situation, il embrassa la carrière médicale vers laquelle le portait une vocation irrésistible.

Chirurgien-élève à l'hôpital militaire de Toulon, de 1779 à 1789, il fut admis, en 1790, au même hôpital, en qualité d'élève appointé. L'année suivante, il était reçu chirurgien militaire. Attaché à l'armée d'Italie, il y servit avec tant de distinction que Bonaparte le prit à son état-major et en fit son médecin particulier.

A partir de ce moment, il ne quitta plus le grand homme, et l'accompagna dans toutes ses campagnes, ce qui le fit surnommer le « Roustan médical », tant il galopa, avec fidélité, à la suite de l'immortel capitaine L'empereur l'avait chargé de le renseigner sur les pertes subies après chaque bataille, sur le fonctionnement des ambulances, sur les blessures ou la mort des maréchaux et des généraux. Aussi Larrey et Percy le faisaient-ils appeler auprès de tous leurs grands blessés.

A Ratisbonne, c'est Yvan qui soigna Napoléon, qui avait été blessé au pied par une balle morte. Gautherot, dans un tableau célèbre, a représenté Yvan pansant l'empereur impatient, mettant un pied à l'étrier, prêt à s'élancer.

Souvent, il traita l'empereur de sa dysurie, en le plongeant lui-même dans des bains très chauds, et, à défaut de baignoire, dans un tonneau, comme à la Moskova.

Yvan se trouvait dans le palais de Fontainebleau, lorsque Napoléon, dans la nuit du 12 au 13 avril 1814, tenta de s'empoisonner. Trouvant que la mort tardait à venir et en proie aux plus cruelles souffrances, l'empereur fit appeler Yvan : « Croyez-vous que la dose soit assez forte » demanda le moribond à son médecin qui venait d'arriver ; puis, avec insistance, avec autorité même : « Vite une potion », c'est-à-dire un autre poison. Yvan s'empressa de faire boire à Napoléon plusieurs bols de thé, en présence de Caulaincourt accouru, lui aussi,au chevet du mourant. Un spasme se produisit, suivi d'un vomissement. L'empoisonnement fut ainsi conjuré. « C'en est fait ,dit l'empereur, la mort ne veut pas de moi ». Le peintre Guillomet a reproduit cette scène émouvante : *Yvan insistant auprès de l'empereur pour qu'il boive l'infusion que Caulaincourt approche de ses lèvres.* Certains historiens ont cru pouvoir déduire des paroles prononcées par Napoléon durant cette nuit historique, que c'était Yvan lui-même qui avait présenté le breuvage mortel à l'empereur désireux d'en finir avec la vie. Ainsi interprété, le fait n'est pas exact. Napoléon s'était empoisonné, sans en faire part à son entourage, avec la dose de poison qu'il portait toujours sur lui, depuis le départ de Moscou, dans un sachet de peau entouré de taffetas noir, et qu'il avait demandé à Yvan de lui préparer pour lui permettre de se donner la mort, s'il tombait vivant entre les mains des Cosaques Mais ce poison vieilli et éventé ne produisit pas son effet. C'est ce même sachet vide qui fut trouvé, à Fontainebleau, devant la cheminée de la chambre à coucher de l'empereur. Dès qu'il vit Napoléon hors de danger, Yvan, pris de remords sans doute d'avoir participé même indirectement à cette tentative d'empoisonnement, sortit, descendit précipitamment, sauta sur un cheval et se rendit à Paris. Le poison qu'avait absorbé l'empereur avait été inventé par le méde-

cin Cabanis dans le temps des fureurs révolutionnaires pour soustraire ses amis et lui aux supplices de la Terreur. C'est ce même Cabanis qui, soupçonné un instant d'avoir empoisonné Mirabeau, avait fourni à Condorcet le poison dont celui-ci s'était servi pour se donner la mort.

Yvan fut comblé d'honneurs par Napoléon. Il fut successivement chirurgien particulier de l'empereur, chirurgien en chef de l'état major, officier de la Légion d'honneur en 1807, baron de l'Empire en 1809, médecin en chef de l'hôpital des Invalides en remplacement du chirurgien-inspecteur Percy, « le Nestor de la chirurgie ». Sa thèse *De l'amputation des membres à la suite des plaie d'armes à feu* eut un grand retentissement. Yvan était plutôt conservateur qu'amputeur.

Après la chute de l'Empire, il servit à l'hôpital militaire du Gros-Caillou. A la fondation de l'Académie de médecine, en 1820, il en fut nommé membre titulaire. Admis à la retraite le 27 mai 1822, il mourut à Paris, le 30 décembre 1839.

NAUTICUS.

*
* *

M. Dorveaux a eu l'amabilité de nous faire connaître que le baron Yvan, chirurgien en chef de la maison médicale de l'Empereur, eut un fils qui servit comme chirurgien militaire, puis quitta l'armée et s'établit à Paris, rue Coq Héron 3.

Le baron Yvan eut aussi une fille dont il est question dans la rectification « au sujet de l'empoisonnement de Fontainebleau », parue dans le *Musée des Familles*, 1845 6 p. 205-6.

Un intermédiairiste pourrait-il nous renseigner sur leur descendance ?

Dr BONNETTE.

—

Familles nobles de la République de Venise (LXIX, 649, 776, 814). — Je signale aussi à l'auteur de la question un manuscrit du XVIe siecle qui se trouve au musée civique Correr, à Venise. Il est intitulé *Famiglie venete* (Familles vénitiennes) et catalogué sous le n° 3619. Il provient de la collection Cigogna, dans laquelle il était inventorié sous le n° 3677.

NAUTICUS.

—

Pièce à l'effigie de Louis XIV. Cœurs (LXIX, 746, 791). — Ce jeton, à l'avers duquel Louis XIV apparaît sous les traits d'un adolescent, semble commémorer la réconciliation qui marqua la fin de la Fronde. Il n'est pas daté, mais la physionomie du roi correspond bien à cette époque.

Deux cœurs se voient au revers d'un autre jeton, de plus grand module, à l'effigie de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Les cœurs encadrent, sous la couronne royale, les mots *caritas, spes, fides*. Ce dernier jeton a été frappé en Allemagne ainsi que l'indique le nom d'auteur qu'on y lit : Hans Laufer.

On frappa sous les règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, indépendamment des médailles, un grand nombre de jetons de cuivre à l'occasion de toutes sortes de circonstances. Ce n'étaient pas originairement des pièces de monnaie, mais ils finirent par passer dans la circulation, surtout à la campagne, et ils étaient admis, suivant le module, pour des pièces d'un liard, de deux liards et d'un sou, jusqu'au retrait des anciennes monnaies de cuivre en 1853.

Le Trésor montra même dans cette opération une grande libéralité en acceptant à peu près tout ce qui lui était présenté. Les pièces d'un liard et de deux liards, ainsi que les jetons qui circulaient comme monnaie, n'avaient généralement plus aucune empreinte. Les pièces les mieux conservées entrèrent dans les collections.

A. C. R.

—

Devises de diverses familles (LXIX, 791). — Ainsi que le pressentait M. de Cressia, il existe d'autres ouvrages que le *Dictionnaire* de Chassant et Tausin, relatifs aux devises

Voici les devises de quelques familles et les références aux ouvrages demandés:

Bernard de Sassenay (Bourgogne) « Et in pace et in belle » (même devise Bernard de Montbrison.

Feydeau de Lespan (Bourgogne) « Vincere aut mori » (Feydeau de Brou de la même maison doit porter la même devise.

A propos de Franc d'Anglure, je ne trouve que d'Anglure de Bourlemont (Champagne) : Juravit Dominus David veritatem. ».

Consulter : 1er) *Cris de guerre et devises*

des états de l'Europe des provinces et villes de France et des familles nobles, par le comte de C... Paris. H. Simon, 1852, in-16.

2°) *Devises héraldiques traduites et expliquées*, par Louis de la Roque. Paris. Desaide. 1890, in-12.

3°) *Devises Cris de guerre. Dictons. Légendes*, par J. de Champeaux. Dijon. Lamarche, 1890, in 8°.

4°) *Légendaire de la Noblesse de France*, par le comte O. de Bessas de la Mégie. Paris. Librairie Centrale, 1865. Grand in-8°.

R. DE R.

***

Feydeau de Brou : « Hoc auspice condita crescet ». Cette devise se lit sur un jeton frappé à Nantes en l'honneur de M. Feydeau de Brou, intendant de Bretagne, 1725.

En dehors du *Dictionnaire* de Chassant et Tausin, il existe beaucoup d'autres ouvrages sur les devises. En voici quelques-uns :

O. de Bessas de la Mégie : *Légendaire de la noblesse de France, devises, cris de guerre, dictons, etc., des provinces, villes, familles nobles de la France au nombre de plus de 6000*, Paris 1865.

H. Tausin : *Supplément au dictionnaire des devises historiques et héraldiques*. Paris 1895.

H. Tausin : *Devises choisies*, Chauny, Nougarède, 1897, in 8°, 62 pages.

H. Tausin : *Dictionnaire des devises ecclésiastiques*, Paris, Em. Lechevalier, 1907, in-12.

H. Tausin : *Les devises des villes de France. Leur origine, leur historique*. Paris 1914, in-8°.

Baron Oscar de Watteville : *Etude sur les Devises personnelles et les dictons populaires*. Paris 1888, in-8°.

L. de la Roque : *Devises héraldiques traduites et expliquées*, Paris, A. Desaide 1890, in-12.

J de Champeaux : *Devises, cris de guerre, légendes, dictons*. Dijon 1890, in-8°.

De Rochas d'Aiglun : *Cris de guerre, devises* etc Paris 1890, in 8°.

L. Esquieu : *Devisaire breton* 1re série 1911, 2e série 1914.

G. Vallier : *Dictionnaire des devises héraldiques, numismatiques, historiques et fantaisistes* du Dauphiné. Valence, 1891, in-8°.

Larousse : *Encyclopédie du XIXe siècle*. Mot. Devise.

INQUIRER.

***

« Evenant ad Sidera palmae ». Devise et armes de la famille Lile ou Lyle en Provence.

(V. Artefeuil)

NISIAR.

—

Faute d'un point, Martin perdit son âne (LXIX, 441, 633). — Dans l'*Evénement*, 12 juin 1914, M. Leo Claretie publie le très curieux article qui suit :

Le monde savant a remis en question l'origine du dicton populaire :

« Faute d'un point, Martin a perdu son âne »

L'organe des érudits, l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, a réuni et propose diverses solutions. La plus commune et la plus connue est celle qui rattache cette locution à la bévue de Martin, prieur d'Aselle.

L'abbaye s'appelait Asello.

En latin *Asellus* veut dire petit âne.

Ceci posé, il faut imaginer le prieur faisant graver sur la porte du monastère cette inscription :

Porta, patens esto Nulli Claudaris honesto.

Rien n'est plus honorable. Cela veut dire : « Porte, ouvre-toi et ne te ferme devant aucun honnête homme »

Mais l'ouvrier graveur se trompa. Il déplaça le point, et il écrivit :

Porta patens esto nulli. Claudaris honesto.

Le sens n'est plus le même, et cette fois cela signifie : « Porte, ne t'ouvre à personne. Reste fermée devant les honnêtes gens ».

La singularité de cette déclaration scandalisa l'évêque, qui la trouva trop peu conforme aux préceptes de l'Evangile.

Il révoqua le prieur, qui fut ainsi privé de son abbaye d'Asello.

Et l'on fit cet autre vers :

Pro solo puncto, Caruit Martinus Asello,

qui peut se traduire de deux façons :

« Faute d'un point, Martin fut privé de son abbaye d'Asello.

« Faute d'un point, Martin perdit son âne. »

Mais M. Albero arrive avec le dictionnaire de Nicot et dit :

— Ce n'est pas cela. Il faut dire non pas : *faute d'un point*, mais *faute d'un poil.*

Point ou poil ?

Oyez l'histoire. Un paysan perdit son âne. Il crut le reconnaître et réclama une bête qu'un autre paysan conduisait. Le cas fut déféré devant le juge qui fit d'abord cacher l'animal en litige.

Alors il demanda au requérant :

— Quelle est la couleur du poil de votre âne ?

— Il est gris.

— Or, celui-ci est noir. Donc ce n'est pas le vôtre.

Et le plaignant fut débouté.

Ainsi il perdit son âne pour n'avoir pas su dire de quel poil il était.

Faute d'un poil, Martin perdit son âne.

Disons tout de suite que cette histoire paraît absurde et n'a aucun rapport avec le dicton. Martin y perd son âne pour n'avoir pas dit la couleur, et non le nombre des poils.

Faute d'un poil paraîtrait indiquer qu'il fallait dire combien l'âne avait de poils sur le dos, et le paysan se serait trompé d'une unité

Mais allez donc, je vous prie, supputer combien de poils un âne a sur le corps.

Il faut évidemment préférer la version :

« Faute d'un point. »

J'en connais et j'en propose une explication qui me paraît élégante.

Avant d'arriver à Charleroi, dans le Hainaut belge, le chemin de fer longe la Sambre à travers un site charmant. D'un côté le village de Landelies ; à l'horizon, des collines boisées portent une verdure fraîche et touffue. La plaine est d'une fertilité joyeuse Au fond du vallon, des ruines se hérissent.

C'est l'abbaye d'Aulnes.

Dans la partie des bâtiments qui a pu être utilisée encore a été installé un hospice de vieillards. Le reste est effrité, défoncé, crevassé. Le réfectoire, la Chapelle, sont béants; les murs éventrés ne tiennent plus que grâce aux liens formés par les grosses branches de lierre très vieux. Ils ont été démantelés pendant les guerres du premier Empire. Le tableau est pittoresque. Des fragments de murailles, rougies par le feu, rongées par la lèpre des ans, se dressent et s'arrondissent au sommet par l'amorce des nefs écroulées. Le sol est bossué par les pierres tombées que la terre et la végétation ont recouvertes et cimentées à nouveau.

Tout auprès la Sambre coule à pleins bords, au ras des prairies fleuries. Une guinguette reçoit le dimanche la visite de nombreux promeneurs Des aulnes croissent avec vigueur sur le terrain humide. C'est un coin à l'écart, silencieux, poétique et romantique à souhait ; cet amas de ruines est niché au creux que font les collines, dont la crête verdoyante fait un coude, comme pour les isoler et les abriter.

Jadis cette abbaye des Aulnes eut un prieur nommé Martin.

Ce serait lui qui aurait fait graver l'inscription si malencontreusement détournée de son sens par l'ouvrier graveur. Est-ce la même inscription que celle de l'abbaye d'Asello ? Est-ce une autre ? Les archéologues de Charleroi le savent peut-être. Il paraît certain que l'évêque fut choqué par la phrase mal inscrite sur le mur. Le prieur fut puni de sa légèreté. et privé de son abbaye. De là le dicton :

Faute d'un point, Martin a perdu son Aulne, c'est-à-dire son abbaye des Aulnes.

Et maintenant il resterait à préciser et fixer sur ce point l'indécision. Qui est le vrai Martin ? Celui de Landelies ? Celui d'Asello ? Le Belge ? l'Italien ? Le calembour doit-il porter sur un âne ou sur un aulne ? Voilà le procès. Il est *sub judice.*

Il appartient à la riche et amusante série des cas philologiques où la ponctuation joue un rôle capital.

On en connaît d'autres.

M. Albero cite l'oracle qui salua le départ d'Alexandre le Grand pour la conquête de l'Asie.

Ibis. Redibis. Non Morieris.

C'est-à-dire : Tu iras Tu reviendras. Tu ne mourras point.

Or, Alexandre alla, mais ne revint pas et mourut. L'oracle était-il en défaut ?

Point du tout. Sa réponse avait seulement été mal ponctuée. Il fallait lire :

Ibis Redibis ? Non ! Morieris.

En français : Tu iras. Reviendras-tu ? Non! Tu mourras.

Il est probable que les augures avaient profité de la latitude que leur donnait l'absence de toute ponctuation à cette époque. Et sans doute avaient-ils dit :

— Selon l'événement, on lira dans un sens ou dans le sens contraire. De toute façon l'oracle ne mentira pas.

Il faut rappeler aussi le fameux procès de Figaro dans *Le Mariage de Figaro* de Beaumarchais :

— Je la paierai dans ce château, virgule, ou je l'épouserai.

— Sans virgule.

Une question de ponctuation peut obliger Figaro à rembourser et à épouser la vieille Marceline ou bien à ne faire qu'une de ces deux démarches.

Une des plus plaisantes erreurs de virgule fut commise, par la malice, sans doute de quelque confrère — dans l'annonce d'un roman d'Octave Feuillet, ainsi libellé :

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME,
Pauvre roman de M. Octave Feuillet.

Il fallait lire *Le Roman d'un jeune homme pauvre !*

Tout cela revient à dire que la ponctuation est une machine délicate à manier.

Elle demande une extrême précision. Ne ponctuez pas : c'est illisible. Ponctuez à côté : c'est à contre-sens.

George Sand avait étudié cette question de la ponctuation. Elle voulait la simplifier. Mais peut-on poser des règles ? Chacun ponctue à sa façon. Il y a même des écrivains qui estiment que les signes ne sont pas assez nombreux ; récemment, on a voulu en créer un nouveau, le *point d'ironie*, destiné à avertir le lecteur que la phrase est ironique et ne doit pas être prise à la lettre. Si le lecteur est assez idiot pour ne pas s'en apercevoir, (à moins que l'ironie ne soit de bien mauvais aloi) alors il est inutile de lui apprendre, non seulement la ponctuation, mais même la lecture. Qu'il rame des choux

LEO CLARETIE.

—

Bagnolet, étymologie de ce nom (LXIX, 50, 274, 416). — On lit dans *Paris-Est*, 23 mai 1914 :

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro de *Paris-Est* du 9 mai 1914, vous remettez sur le tapis la question de l'étymologie du mot Bagnolet. Puisque vous me faites l'honneur de me citer, il me sera permis, je pense, d'ajouter quelques réflexions.

Vous citez l'article de « l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux », dans lequel est attribuée, au mot Bagnolet, l'origine *Ban Banve* ou *Bannes*, dérivés de *Bannun* ou *Banna*, mots latins. Or les mots *Bannum*, *Banna*, bien que latins ne sont pas d'origine latine ; mais bien francique (langue des Francs au temps de Clovis). Ils se rattachent au francique *bannjan*, proclamer. *Bannum* est devenu en français *ban*, encore existant dans les expressions : ouvrir le ban, fermer le ban (par exemple pour la remise de décorations, autrefois pour permettre le commencement et la fin de la vendange, publier les bans de mariage). — *Bannjan* est devenu bannir en français, *bannen* en allemand : déclarer sacré, mettre en défense.

Donc *bannum* devient ban, son diminutif serait *banneul*, *Bannolet*, sans la prononciation *gn* de Bagnolet. D'autre part, le ban a toujours désigné une proclamation publique, par extension : une juridiction, non pas marquée par une limite physique, un poteau matériel, mais simplement par une barrière morale, une interdiction morale de ne pas aller au-delà. Par suite, on voit combien difficilement ce sens s'appliquerait à une limite de territoire, telle que la fin de la banlieue de Paris comme il est dit dans l'article du 9 mai, cité, de *Paris-Est*. Il existe bien en latin le mot *Benna*, que Festus donne comme d'origine gauloise et qui désigne un chariot en osier, une voiture à transporter le charbon, telle est encore la benne des mines.

Et alors on pourrait dire que Bagnolet viendrait de *Benna* et serait l'image d'une banne à charbon, comme l'étaient les anciens chariots qui transportaient le charbon de bois. Il est certain qu'il existe des ressemblances entre cette banne et Bagnolet, dont les maisons s'étagent sur les flancs d'une vallée allongée, sans eau en sa partie déclive. Telle Grenade porterait ce nom parce que cette ville aurait l'aspect d'une grenade entrouverte. Le mot grenade (fruit), *granada*, étant antérieur à Grenade (ville) et venant de *granum* : grain.

Mais la même objection linguistique persiste ; *benna* fait banne, et pas bagne, et son diminutif serait quelque chose comme banneul, d'où Bannolet, et non pas Bagnolet. Il faut donc chercher ailleurs l'origine de la prononciation : gn mouillée dans Bagnolet.

Il paraît tout naturel de s'en tenir à l'étymologie que je m'étais permis d'indiquer. Ce n'est pas une découverte de ma part. C'est celle qui se présente immédiatement à l'esprit. Elle est indiquée pour Bagnols dans Dezobry et Bachelet.

Balneum (latin) : bain, en français.

Balnealum (latin) devient : Bagneul (terme perdu) et, au pluriel, Bagneulx, puis Bagneux existant comme commune dans la Seine, la Meurthe-et-Moselle, la Marne, le Maine-et-Loire, l'Indre, l'Allier, l'Aisne — dans le Midi la forme est Bagnoles (Aude) ou Bagnols (Puy-de-Dôme, Gard, Var, Lozère). Il est vrai qu'il y a Bagnoles dans l'Orne, mais ce n'est pas une commune et ce terme, dans cette région, est une énigme.

Le latin *Balneoletum* fait Bagnolet. Seulement ce mot latin n'existe plus. A-t-il existé autrefois, ou bien Bagnolet a-t-il été formé directement du français Bagneux ? Question angoissante, pour laquelle se présente à l'esprit une réponse, qui n'est qu'une hypothèse, je le reconnais.

Bagnolet viendrait de Bagneux, non pas seulement comme mot mais aussi comme chose, comme fondation matérielle, autrement dit Bagnolet serait une colonie, un essein de Bagneux, un petit Bagneux, de même que Barcelonnette est une petite Barcelone.

Pour conclure je dirai : l'existence du rapport de Bagnolet et de Bains est certaine.

Ce rapport est-il direct ? Y a-t-il eu des bains à Bagnolet ? Ou faut-il rattacher Bagnolet à Bagneux, lequel a certainement possédé des établissements balnéaires (appartenant à l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés)

et alors le rapport de Bagnolet avec *Balneum Balneolum*, Bain, serait seulement indirect?

La question est posée. Qui veut la résoudre ?

Dr R. Mazilier.

—

Critiquable. Pratiquable. Obligent. Négligent (LXX, 49). — Erratum. Il faut lire : Le verbe « critiquer » et le verbe *pratiquer*, et non pas *négliger*...

Prière d'excuser ce *lapsus calami*.

Gros Malo.

—

Les droits des auteurs morts (LXIX, 783). — Fenouillot Falbaire, signataire de la lettre du 22 ventôse an VI, est sans doute le même que l'auteur de la pièce *L'honnête criminel*, par laquelle est mis en honneur le dévouement d'un protestant des Cévennes, E. Fabre, lequel, pour sauver des galères son père, qui avait été condamné pour cause de religion, sollicita et obtint de subir la peine à sa place. Dans ses *Trois Sermons sous Louis XV*, Bungener admet que la pièce de Fenouillot a été lue par le roi et accueillie par lui avec une certaine faveur — ce qui, si le fait est exact, a dû contribuer à la libération de Fabre fils, gracié en 1762, après six ans de fers. Toutefois, si la pièce n'a paru qu'en 1767 (Bouillet) c'est qu'elle n'a été jouée qu'assez longtemps après que le roi en avait eu connaissance.

Fenouillot de Falbaire est mort en 1800, inspecteur général des Salines de l'Est.

V. A. T.

—

Le battement d'ailes des cigales retentissantes (LXIV ; LXV).

Elle fait résonner deux petits tambourins
Qui sont cachés dans sa poitrine.

Jean Aicard — La leçon sur *La Cigale et la Fourmi*, dans *Le Journal Rose* 1912, — octobre 15.

Sglpn.

—

Martin (l'âne) (LXIX ; LXX, 75). — Je me rappelle avoir lu (est-ce dans une des anciennes années du *Magasin pittoresque* ?) que les militaires français, prisonniers des Espagnols lors de la capitulation de Baylen, furent transportés à l'île de Cabrera (Baléares) qu'ils trouvèrent inhabitée, sauf par un âne, auquel ils donnèrent le nom de Martin.

V. A. T.

—

Bernache (XLVIII ; XLIX ; LXIX, 630). — Il ne faut pas oublier que le mot Bernache s'applique également à une espèce d'oie (et non de canard, comme l'indique Dieuaide XLIX, 256) du genre *anser*, *l'anser erythropus* de Linné qui vit au bord de la mer et se nourrit de coquillages. C'est du reste une chair huileuse, d'un goût peu délicat et qui est d'une fâcheuse digestion pour les estomacs même les plus robustes (*Experto crede Roberto* !)

Dehermann.

—

Lugdunum (LXVIII, 769 ; LXIX, 121, 324, 517, 579, 730). — Voir *Origines Gauloises*, ou « recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Celto-Bretons »... par le citoyen La Tour d'Auvergne. Corret, capitaine d'Infanterie, ci-devant commandant de Grenadiers (an V de la République, à Paris, p 278-279).

Du celtique Don, est dérivé le grec : « endon », id est « infra » ; Duno, id est « mergo » ; l'anglais « down », en bas ; « to fall down » tomber... Si nous nous arrêtons à l'étymologie du mot Lugdunum (1) Lyon, nous découvrons que cette ville, située pour l'avantage de son commerce, au confluent du Rhône et de la Saône, ne fut pas bâtie dans l'origine sur une hauteur, comme on l'a avancé par erreur ; mais dans un lieu bas enfoncé, sa dénomination, celle de Lugdunum, se rapporte évidemment au celto-breton Loc-don (2), en latin Locus profundus. Du celtique Loc-don, sive Loc doun ; les Latins ont fait par imitation Lug-dunum ; les Grecs Long-donesia, Long-douna et Long-dounon (Vid. Steph. et Ptolom). Il paraît difficile que l'interprétation du mot Lug-dunum, telle qu'on la donne ici, puisse être combattue par aucune solide objection : cette étymologie, aussi juste dans son appli-

(1) Ce nom est commun à plusieurs villes des Gaules et d'Allemagne : Leyde ; St-Bertrand ; Glogace en Silésie

(2) Les mots « loc » et « loch », sont encore les termes dont les Bretons se servent pour dire un lieu, une place, une demeure, de là le Latin Locus, le français Logis, Loge, etc. Nous disons en breton : Loc Tudi, lieu habité par St Tudi, Loc-Renan, Loc-Maria, etc.

cation, qu'elle est facile dans sa dérivation, semble entraîner toutes les conjectures. Plusieurs opinions ont cependant partagé les savants sur cette étymologie. Nous trouvons dans les historiens, le mot « Long-donesia » Lyon, rendu par la « colline des Corbeaux ». Charier interprète le latin « Lugdunum » par la « colline du peuple ». D'autres veulent que le mot Lugdunum signifie la colline de « Lucius », ou de « Lugdus » prétendu roi des Gaulois.

Le savant Pelloutier a consacré la négative de toutes ces interprétations, en rendant le mot Lug-dunum par la « Colline des Auspices ». L'on pourrait encore citer un grand nombre d'étymologies du mot Lugdunum, dérivés de la langue grecque, ou de celle des Latins. Mais si Lyon était la métropole de la Gaule Celtique, nommée par les Romains Lugdunum Celtarum; *si cette vérité est reconnue* par l'universalité des historiens, *n'est-ce pas s'abuser étrangement et perdre un temps inutile,* de chercher dans les *langues tributaires* de celle *des Celto-Scythes*, le nom d'une ville dont *ces peuples fur nt les premiers fondateurs.* « On ne saurait admettre d'exception à la règle que l'on vient d'établir concernant la terminaison « dunum « interprétée par le celtique don, doun, id est profundus, que pour les villes ou les habitations qui se trouvent situées sur des tertres, sur de très petites élévations. La terminaison latine du nom de ces villes peut alors se rapporter *au celtique* « dunem » sive « duchen » qui dans notre langue signifie un monticule, un mamelon, une petite éminence ; de là sans doute la dénomination de Dunes donnée aux falaises des côtes de Flandre aux monticules factices, etc. (Duynen (Belgi) id est cumulus arenœ, sive mons arenarius. Dunen et Duynen vocantur arenosi montes oceano in Hollandia et Flandria objecti.

Ces lignes sont extraites du chap. XI : « Des noms des villes de l'Europe et de l'Asie, altérés dans leur désinence, dans leur forme ancienne et rappellés (*sic*) à leur véritable signification par la langue des Bretons. »

P. c. c. Em. G.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Les massacres de Saint-Domingue en 1805. Dessalines. — Les événements actuels qui ont pour théâtre Haïti, où l'insurrection est à l'état endémique, donnent quelque actualité au document que nous publions.

Après la capture de Toussaint-Louverture, par le général Leclerc, qui avait repris Haïti, noirs et mulâtres, affranchis par la Convention, se soulevèrent. Ils chassèrent les Français de l'île, proclamèrent son indépendance, lui rendirent son nom d Haïti et élirent Dessalines gouverneur à vie.

Ce Dessalines, despote cruel et fantasque, avait un projet plus ambitieux : se faire proclamer empereur par les noirs après avoir massacré tous les blancs

Ce projet, il le réalisa. Le récit des massacres a été fait par François Beaumont, chirurgien. C'est le témoignage le plus direct et le plus complet que nous possédions sur ces tristes événements.

Il est inédit. Nous le publions d'après le manuscrit des Archives nationales.

Léonce Grasilier.

Déclaration que fait François Beaumont, chirurgien de 2e classe, de divers évènemens qui se sont passés sous ses yeux, ou qui sont parvenus à sa connaissance,à St-Domingue, depuis le 5 fructidor an II, qu'il fût pris par les brigands a la suite d'un détachement à une lieue de Port au Prince, jusqu'au 24 janvier 1805, jour de son départ de la dite ville sur un bâtiment américain, qui est allé de relâche à la Jammaïque, d'où le soussigné s'est rendu à la Nouvelle-Orléans.

Le 29 mars 1805.

Au moment où je fus pris, j'ai vu assassiner par les brigands, nos blessés qui étaient au nombre de sept et deux soldats du détachement qui étaient avec moi pour m'aider à panser ces blessés, ensuite je fus conduit au camp Lefrère, où je fus gardé à vue en me menaçant souvent de me couper le cou, si je faisais le moindre mouvement pour me sauver ; ils me forcèrent de panser leurs blessés ; là j'ai vu arriver à différentes reprises une vingtaine de soldats français qui avaient été pris, soit à des sorties qu'on faisait sur eux, de Port au Prince ou lorsqu'ils allaient au fourrage, ils les ont toujours tous assassinés peu de temps après les avoir amenés.

Après l'évacuation de Port au Prince par l'armée Française,ils m'ont fait venir à l'hopital de cette ville, pour y panser et soigner leurs blessés, conjointement avec plusieurs autres chirurgiens qui étaient restés le lendemain de leur entrée dans la ville.

Dessalines a fait rassembler tous les blancs qui se sont trouvés sur la place, au nombre de 80 sans arme, là, il leur a donné ordre de remettre toutes les armes qu'ils avaient chez eux entre les mains du commandant de

la place, sous peine de la vie. Ensuite il a fait une imposition sur la ville de 800.000 livres, il a incorporé dans ses troupes, tous les blancs, jeunes et ceux qu'il a jugés à propos.

Les premiers jours il y a eu quelques magasins de pillés en ville, et même plusieurs blancs dans les rues, etc.

Environ dix jours après, Dessalines a rassemblé son armée et s'est mis en marche pour aller attaquer la ville du Cap, il m'a forcé de suivre cette armée qui est arrivée au haut du Cap, le 26 Brumaire.

Elle a attaqué de suite les postes de l'armée française. Le 6 frimaire la ville du Cap leur a été livrée par l'évacuation de l'armée française, le lendemain Dessalines a fait rassembler tous les blancs qui s'y sont trouvés, sur la place du Champ de Mars, au nombre d'environ 1200, ils ont été tous pareillement désarmés et il a choisi les plus jeunes et ceux qu'il a jugés en état de porter les armes qu'il a incorporés de force dans ses troupes et il a imposé cette ville d'un million. Il y a eu quelques assassinats de blancs, quelques autres pillés chez eux et dans la rue.

Environ 15 jours après Dessalines est reparti pour le bas de la côte, moi, je suis resté malade au Cap environ 6 semaines, ensuite je reçus ordre de retourner à Port au Prince, où j'ai été chargé du service de santé en chef, dans ce temps ; sous prétexte que les blancs n'avaient pas payé leur contingent de l'imposition, il en a fait noyer une cinquantaine des plus riches en s'emparant de ce qu'ils possédaient.

Ensuite Dessalines a convoqué une assemblée générale de tous ses généraux et chefs qui fut tenue aux Gonaïves ; où il fut décidé que tous les blancs français qui existaient dans toute la colonie, seraient exterminés, et tous ceux qui par la suite pourraient y aborder.

En conséquence de ce, Dessalines donna ordre de les détruire dans tous les endroits où ils s'en trouverait, ensuite il s'est rendu lui-même à Jérémie où il fit massacrer tous ceux qui s'y trouvaient, à quelque exception près ; de là il est allé aux Cayes où il a fait la même chose, puis, il est venu à Port au Prince où il a donné ordre à tous les hommes blancs de se rendre sur la place, le 15 mars, sous peine d'être fusillés devant leurs portes, ceux qui ne s'y rendraient pas, ce qui a eu effectivement lieu pour environ une cinquantaine ; ceux qui se sont rendus, ont été enveloppés par ses troupes et conduits en prison, à l'exception de quelques uns qu'il a choisis, tels que des officiers de santé, qu'il a envoyés à l'hôpital, de quelques artistes ou ouvriers qu'il a envoyés à l'arsenal, Charles Séguier et Reignard qui par la suite seront sauvés du continent ; dans la journée et les deux jours suivants, il a fait prendre tous ceux qui étaient en prison, et tous ceux qu'on a pu trouver cachés ailleurs, les a fait tous attacher deux à deux, après les avoir entièrement fait dépouiller de tous leurs vêtements, les a fait marcher tout nus, conduits par une quantité de mulâtres et de nègres, luy-même à la tête, les a fait mener hors la ville sur le chemin de Léogane, où il leur a fait trancher la tête, à tous et les a fait exposer sur des piquets. Ces exécutions ont duré trois jours, alors toutes les femmes blanches ont été pillées, quelques-unes ont été égorgées, de même que quelques enfants.

Ensuite ce tigre est parti pour le Cap, où il a été faire exécuter de pareils projets, et où la rage des assassins s'est portée à boire le sang, à rôtir et manger le cœur de leurs malheureuses victimes, et où les femmes et les enfants ont été exterminés en même tems, à l'exception d'un très petit nombre. La cruauté des hommes de couleur s'est très particulièrement distinguée dans ces scènes d'horreurs ; pareilles exécutions ont eu lieu dans les autres différents endroits où il s'est trouvé des hommes blancs, femmes ou enfants.

Environ trois mois après, toutes les femmes blanches qui restaient à Port au Prince, ont été mises en prison avec leurs enfants, et dans la nuit on les a embarquées et conduites à la pointe du Lamantin, à la distance d'une lieue de la ville, où elles ont été massacrées, ou noyées ainsi que tous leurs enfants. Environ un mois après quelques blancs du petit nombre qui avait été épargné, se sont sauvés, Dessalines a donné ordre de les finir tous, dans les différents endroits où ils étaient, ce qui a été exécuté en partie, car le petit nombre qui restait lors de mon départ, ne doit le retard de leur supplice qu'au besoin que ces bourreaux ont encore d'eux. Ce qui a porté plusieurs chefs à se rendre caution pour chacun d'eux en particulier ; voici à peu près ce qui restait à cette époque.

A Port au Prince 23 : dont un prêtre, 3 chirurgiens, un pharmacien, 2 imprimeurs, un notaire et le reste sont des artistes, ouvriers, qui ne peuvent pas sortir de la ville, et lorsque quelque bâtiment étranger doit partir on les renferme à l'arsenal et les officiers de santé à l'hôpital, avec une forte garde dans chaque endroit, jusqu'à quelques jours après le départ des bâtiments.

Au Cap il en reste quatre, qui sont le père Corneille, prêtre, Justamon, médecin, Roux, imprimeur, et Gardel, boulanger.

A St-Marc, 12. Daranzan, chirurgien, je ne connais pas les autres.

A Jacquemel, Chapot chirurgien, à Jérémie un prêtre et un vieux chirurgien fou, à Léo-

gane deux officiers instructeurs des troupes. Au Môle, Bruno chirurgien et un boulanger.

Aux Cayes, quatre, dont Nombré chirurgien, un prêtre, un imprimeur et un ouvrier.

A la ville Dessalines qu'on établit nouvellement pour la Capitale, à la petite Rivière de l'artibonite, à l'endroit nommé autrefois Camp Marchand, elle est défendue par une citadelle et cinq forts considérables, c'est là qu'on a bâti le palais Impérial où Dessalines sous le nom de Jacques Ier empereur d'Haïti doit siéger avec toute sa cour. Là il y a environ trente ou quarante blancs, parmi lesquels il y a un prêtre nommé Col Jacobin, un chirurgien, et le reste des ouvriers employés à la construction des édifices, etc.

Depuis le départ de l'armée française, les brigands ont détruit les forts qui défendaient les villes et comblé les fossés, ils ont seulement conservé un fort dans chaque port qui défend les rades, à Port au Prince, c'est le fort l'Islet, au Cap Picolet, etc. dans chaque quartier ils ont construit des nouveaux forts, dans les mornes ils ont fait transporter les canons et munitions, principalement par les blancs hommes et femmes avant qu'ils les eussent massacrés. Depuis l'entière évacuation par l'armée française, ce pays a un commerce suivi avec la Jamaïque, les anglais y apportent toute espèce de marchandises, provisions et munitions, plusieurs frégates anglaises se tiennent sur ses côtes pour protéger ce commerce, et mouillent souvent dans différents ports, un de leurs principaux agens qui en commande une, c'est Porquin, homme de couleur, double et méprisable, qui a rendu quelquefois quelque service à quelques français par caprice, et commmis des horreurs abominables, envers beaucoup d'autres. Il est souvent chargé des dépêches secrètes du gouvernement anglais auprès de l'Empereur d'Haïti, les bâtimens des brigands de St-Domingue sont reçus à la Jamaïque sous pavillon Danois, ils ont 8 ou 10 corsaires armés chacun de 8 à 10 pièces de canon qui leur ont été vendus par des américains, ils sont employés à favoriser leur petit commerce contre les corsaires français qui viennent croiser sur les côtes de St-Domingue.

Quant aux Américains, c'est eux qui font le plus grand commerce dans les différents ports de St-Domingue, ils fournissent continuellement à ces brigands, toutes espèces de provisions, des marchandises, toute sorte d'armes et de munitions. Je leur ai vu débarquer à Port au Prince il y a environ 6 mois six cents milliers de poudre, trente mille fusils, autant de gibernes et trente mille sabres et un moulin pour fabriquer de la poudre venant du continent, avec des ouvriers nécessaires pour l'installation pour conduire cette fabrication. Deux briks étaient entièrement chargés de ces objets. Il y avait à Port au Prince lors de mon départ vingt bâtiments américains tous plus ou moins armés, depuis 8 ou 10 canons jusqu'à 18. Il y en avait un de 1000 tonneaux armé de 40 pièces de canons ayant environ 200 hommes d'équipage nommé « Louisiana » et un autre trois mâts presque aussi fort: il y avait beaucoup d'Américains d'établis dans la ville dont 40 au moins tenant magasin ; plusieurs d'entre eux avant le massacre des malheureux français les ont engagés de se réfugier chez eux, avec ce qu'ils possédaient, en leur promettant de les sauver; envtron 200 s'y sont cachés, qui au lieu de trouver en eux des amis, n'y ont trouvé que les complices de leurs bourreaux qui les ont inhumainement livrés à leurs assassins les mulâtres et les nègres.

Lors de mon départ, Dessalines s'occupait à rassembler une armée pour aller attaquer Santo Domingo qui devait être composée de douze à quinze mille hommes, il avait déjà passé en revue le contingent que Port au Prince devait fournir, les avait habillés et payés de même que ceux de la partie du Sud d'où il revenait depuis peu de jours. Voilà à peu près les principales choses que j'ai vues ou qui sont parvenues jusqu'à ma connaissance dont je me rappelle en ce moment.

Depuis environ 6 mois il est arrivé de France par la voie du continent beaucoup d'hommes de couleur et quelques nègres entre autres Mentor, ex-représentant du peuple à Paris, Blanchette, ancien adjudant général de Rigaud, trois anciens officiers de son état-major et une infinité d'autres que je ne connais pas.

Plusieurs anciens chantres nègres ont été nommés par Dessalines, curés dans différents endroits dont un à St-Marc, un à Léogane, un autre à l'Archaï. Les brigands qui composent l'Etat major de Dessalines sont Bazelaix, général de Brigade, chef de son Etat-major, Boiron Tonnerre, adjudant général, Roux Bourno, Deleard Carbonne, Jean Zombis, Macajoux Loret Dupuis Aine, interprètes tous mulâtres, Mentor Charlotteau Daraud Diacoué Diaqua, Secrétaire particulier tous nègres et Quené Griffe.

BEAUMONT.

à la Nouvelle Orléans
le 29 Mars 1805
[F7. 6479.]

Le Directeur-gerant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* Du 10 Août au 10 Déc. 1914

N° 1408

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

A NOS LECTEURS ET COLLABORATEURS

L'*Intermédiaire* reparaît après une éclipse de quatre mois. Notre dernier numéro portait la date du 30 juillet. Le lendemain, la mobilisation était décidée. Les chemins de fer appartenant aux transports de troupes, le service postal cessait de fonctionner normalement. L'arrêt de la vie économique était à peu pres absolu.

Un seul objet dominait, absorbait tous les esprits : la guerre où, pour son honneur et sa liberté, la France s'engageait.

L'*Intermédiaire* dut cesser sa publication. Il la reprend, ou pour être plus exact, il croit qu'il est de son patriotisme, de tendre en sa modeste sphère, à manifester une activité relative, parce qu'elle ne peut qu'être un symptôme d'ardente confiance dans l'issue d'une lutte où, nos soldats, avec nos alliés, ont montré en des batailles quotidiennes, la magnificence de leurs dons.

La guerre est loin de toucher à son terme. Devons-nous l'attendre, dans une impatience stérile, ou, tout notre espoir réfugié dans ceux qui ont la mission de libérer l'avenir, n'est-il pas plus patriotique de revenir à nos calmes travaux ?

Les corps savants ne nous en donnent-ils pas l'exemple ? Ne fut-elle pas un réconfort, à l'heure la plus sombre de ces jours passés, la décision que prirent les Académies, de continuer à siéger à Paris quand l'exode affolé le dépeuplait ? Ce fut une belle leçon d'énergie morale ; d'autant que cette décision était loin de comporter le moindre détachement des événements qui se déroulent et orientent notre destinée. L'érudition et les belles-lettres ne sont pas un domaine fermé aux préoccupations extérieures.

L'*Intermédiaire* sera pour beaucoup des sujets abordés, le reflet de l'heure présente. Cependant, nous avons tenu à ce qu'aucune solution de continuité n'existe, dans notre publication. Nous continuons, ayant repris où nous en étions. Lorsqu'en 1873, longtemps après la paix, l'*Intermédiaire* qui avait suspendu sa publication en juillet avec la déclaration de guerre, reparut, ce fut, comme vous le savez, avec le numéro tout préparé qui avait été retrouvé sur le marbre de l'imprimerie.

Nous en faisons autant : c'est le numéro qui, déjà composé, devait paraître le 10 août qui paraît aujourd'hui, 10 décembre. Néanmoins, il nous aurait paru suprêmement inconvenant d'affecter un détachement que nous n'avons pas, et de continuer à tracer notre sillon, comme si, à côté de nous, le canon ne tonnait point ; comme si nos fils n'opposaient point aux entreprises de l'ennemi l'invincible muraille de leurs vaillantes poitrines.

Les petits problèmes, dont la solution nous importe, seront, le plus souvent possible, inspirés par les événements.

Nous sommes régis par la loi des échanges. Nous interrogeons et nous répondons. Dans l'état actuel des relations postales, que peut être cette conversation ? C'est ce que le présent numéro va nous apprendre. Nous serons d'autant plus réguliers qu'elle sera plus active. Mais nous ne saurons oublier que, sur de nombreux points, nous ne pouvons joindre encore maheureusement nos collaborateurs, et que, d'ailleurs, beaucoup d'entre eux sont sur la ligne de feu, qui font mieux que d'écrire l'histoire : ils la vivent et la font.

Nous leur envoyons notre patriotique salut, en leur disant notre fierté et notre reconnaissance pour la tâche sacrée qu'ils accomplissent. Elle force l'admiration des peuples civilisés que stupéfie le retour de ce vandalisme que l'on croyait aboli depuis les âges barbares.

M.

AVIS A NOS ABONNÉS

Des abonnés, dont l'abonnement est expiré ou va expirer, nous ont adressé leur réabonnement sans tenir compte de l'interruption.

Nous ne pouvons que les remercier.

D'autres nous ont proposé diverses solutions, qui, en majorité, préfèrent celle-ci :

Réduire le montant de l'abonnement pour 1915 dans la proportion de l'interruption de 1914.

En ce cas, le prix de l'abonnement d'un an pour les abonnés d'un an dont l'abonnement expire fin décembre, serait : pour l'année 1915, de 12 fr. au lieu de 16 fr. (14 fr. au lieu de 18 fr. pour l'étranger).

Questions

—

La Force prime le Droit. — Cet axiome est prêté à Bismark. Est-il littéralement son expression ? Où l'a-t-il écrit ? Quand ?

Abbé G.

—

La prophétie des Hohenzollern — Un moine nommé Hermann, a prédit que la fin des Hohenzollern serait la conséquence d'un « forfait si exécrable que la mort ne pourrait l'expier ».

Qu'était ce moine ? Quel crédit faut-il accorder à sa prophétie ? J'entends quant à l'authenticité matérielle du document.

Où, à quelle date, le texte a-t-il été publié pour la première fois ?

Dr L.

—

Les Allemands en 1871 ont-ils passé sous l'Arc-de-Triomphe, à Paris ? Qu'ils y aient ou non passé en 1871, ils n'y passeront pas en 1915, mais la question n'est pas là. Il s'agit de savoir si les Allemands passèrent sous l'Arc-de-Triomphe quand ils firent leur entrée dans Paris.

M. Ernest Lavisse, dans un article de la *Revue de Paris* (novembre 1914) écrit :

Il y a chez nous des âmes de vaincus : que la jeunesse leur soit indulgente ! Elles sont hantées par les souvenirs de la totale défaite, des désolantes nouvelles qui se succèdent impitoyablement, de cette proclamation d'empire, sous les lambris de Louis XIV ; *du passage de ces casques* sous l'Arc de Napoléon, et, à la fin, de l'amputation de la patrie.

La tradition ne veut-elle pas que l'Arc-de-Triomphe, ayant été encombré, les Allemands, lors de leur timide entrée, défilèrent à côté ?

Il est vrai qu'on dit aussi qu'au départ ils passèrent dessous.

Où sont les textes ? Où sont les témoignages ?

Y.

—

L'indemnité aux victimes de la guerre. — Comment cette indemnité fut-elle payée après la guerre de 1870 ?

Quelles victimes y eurent droit ? Quelles furent les parts contributives de l'Etat, des départements, des communes ?

A-t-il été publié un travail à cet égard ?

M.

Le sou des chaumières — N'y eut-il pas, après la guerre de 1870, une reconstitution des chaumières brûlées ou détruites par les Prussiens qui portèrent, dans la maçonnerie, le millésime de cette réédification ?

N'en reste-t-il plus ? Et s'il en reste, où pourrait on en signaler ?

Y.

—

Le Musée Plantin. — On demande des nouvelles de ce musée. A t-il souffert de l'occupation prussienne ?

M.

—

Le pantalon rouge. — Ce pantalon rouge qui était le caractère distinctif de notre armée, va disparaître. A quelle époque remonte-t-il ? On en attribue l'invention tantôt à Soult, tantôt au vicomte de Vaux. En tous cas on lui assigne 1829 pour point de départ.

Ne serait-il pas intéressant d'en faire l'historique ?

A.B.X.

—

Les deux étudiants allemands de 1815. — En 1815, les étudiants de l'université de Berlin, au nombre de 450, vinrent combattre la France. Il y eut parmi eux 43 morts. M. Ernest Lavisse assure, sans donner de références à son ordinaire, que deux de ces étudiants sont ensevelis au pied de la colline de Montmartre.

Pourrait-on donner quelques précisions indispensables ? J..

—

« Inondations tendues. » — Les communiqués militaires ont appliqué cette expression « tendue » aux inondations dans le Nord.

Est-ce une expression technique ?

V.

—

« Inchangée ». — C'est également une expression qu'on rencontre dans les communiqués : « La position est inchangée ». On en a critiqué l'usage. Littré cependant l'admet. Qu'en pensent nos collaborateurs ?

V.

Culture. — Kultur. — C'est une expression qui semble avoir été surtout employée par les intellectuels allemands.

Nous avions le mot « éducation ».

A qui faut-il faire remonter l'emploi de cette expression dans le sens étendu que l'infatuation germanique lui donne aujourd'hui ?

Dr L.

—

Ohé, les Autrichiens ! — En 1859 (ça ne me rajeunit pas) j'ai entendu chanter en France une chanson populaire sur l'air bien connu de : « Ohé ! les petits agneaux ! ».

J'en ai retenu l'un des couplets :

Ce bon Monsieur François
Qui gouvern' l'Autriche,
De se montrer sournois
N'a pas été chiche.
De l'encourager la France était incapable.
C'est cartes sur table
Qu'elle a toujours joué.

Refrain

Ohé les Autrichiens !
V'la l'bal qui commence ;
Boulets et biscaïens
Vont entrer en danse.
Nos miliciens
Vous joueront plus d'une contredanse.
V'là le bal qui commence,
Ohé les Autrichiens !

Si un intermédiairiste de mon âge (70 ans), ou à peu près, pouvait me procurer les autres couplets, je lui en serais reconnaissant.

Cette chanson a un vrai regain d'actualité, car Monsieur François existe toujours et nous sommes entrés en danse avec son pays.

DEHERMANN.

—

Ce qu'on a dit des allemands. — On a publié de nombreuses opinions sur les allemands, toutes sont sévères.

Ne pourrions-nous en recueillir de nouvelles ?

Qu'a-t-on dit des allemands à travers l'histoire qui concorde avec les sentiments que la guerre actuelle nous inspire ?

K.

La fin de la guerre. — Nous posons des questions, mais il en est une que l'on pose tous les jours partout : quand finira la guerre ?

Pourquoi l'*Intermédiaire* ne l'accepterait-il pas ?

L. V.

[Nous estimons que cette question sort de notre cadre. La guerre finira quand les alliés auront été victorieux, car il nous est défendu d'admettre une autre hypothèse, et que l'hypothèse adverse est d'ailleurs en contradiction avec la logique.

Mais nous pouvons, pour exercer notre perspicacité, essayer d'entrevoir une date.

Toutefois, nous n'insérerions aucune réponse qui serait du domaine politique et traiterait des conditions de la paix.

Laissons ce soin aux diplomates].

—

Boche — Quel est l'origine de ce mot qui est communément appliqué aux Allemands dans la présente guerre ?

A-t-il été inventé par nos soldats ? Existait-il avant l'entrée en campagne ?

A. B. X.

*
* *

Ce sujet a déjà beaucoup intéressé la presse. Citons quelques réponses qui peuvent aider à cet éclaircissement.

Du Temps :

L'origine du mot « Boche » reste mystérieuse. Les étymologistes et les philologues à qui nous avons posé la question n'ont trouvé aucune solution à ce petit problème de linguistique. En revanche, nous recevons d'un de nos lecteurs, M. Arnold Naville, une lettre où on trouvera une explication que nous soumettons à tous ceux que la question préoccupe :

Monsieur le Directeur,

Puisque la question de l'origine du mot « Boche » semble être, jusqu'à ce jour, restée sans solution, un lettré de chez vous veut-il examiner ma suggestion :

Les Teutons eurent pour roi, un siècle environ avant notre ère, un homme qui, la tradition l'affirme, « était un géant et sautait par-dessus six chevaux rangés de front » (cf. Seignobos. *Histoire de l'antiquité*). Il fut pris et enchaîné par les légionnaires de Marius, consul romain, au moment où, revenant d'Ibérie, il traversait la Gaule pour rentrer en Teutonie.

M. Anatole France a certainement dû faire le récit de ces événements dans la grande « *Histoire de France*, 50 volumes, avec tous les détails », qu'il écrivit à l'âge de huit ans, en collaboration avec M Fontanet (cf. A. France : *Le livre de mon ami*).

Ce roi des Teutons s'appelait *Teutobochus*.

Les deux parties du nom « Teutoboche » ne correspondraient-elles pas, étymologiquement, aux deux mots qui nous servent à désigner les Allemands : *Teuton*, *Boche* ? Serait-il même permis de supposer qu'un jour quelqu'un prononça « Teutoboche » et que son voisin entendit « Tête-de-Boche » ?

Veuillez agréer, etc.

ARNOLD NAVILLE.

*
* *

Du *Figaro* :

Sur l'étymologie de *Boche*, on a discuté ; on a écrit bien des choses, et même de jolies choses : dans le *Figaro*, par exemple, Maurice Donnay. Au surplus, laissons l'étymologie. Une autre question, c'est de savoir à quelle date l'Allemand reçut le surnom d'Alboche ou de Boche. On paraît croire et l'on a dit que c'était là une invention récente : on l'a rapportée au début de la présente guerre. Et l'erreur, la voilà. Il faut remonter plus loin. Beaucoup plus loin, si je ne me trompe.

Un romancier belge de grand talent, M. Edmond Glesener, a publié, voici quelques années, *Le cœur de François Rémy*, un très beau livre d'ailleurs, et tout plein de l'amour du sol natal. Je n'ai pas sous la main la première édition de cet ouvrage, mais la « nouvelle édition », qui est de 1907. Eh ! bien, dans *Le Cœur de François Rémy*, M. Glesener raconte et parmi bien des épisodes pittoresques, un tournoi de lutte à mains plates. L'un des lutteurs est un Poméranien, du nom de Burgher. Aux prises avec un solide Wallon, ce diable d'homme fait des siennes. L'assistance, principalement liégeoise, souhaite le succès de l'autre. Et voici les bribes du dialogue qu'il y a dans la foule : « Vive Lombard !... » C'est le Wallon... « L'Allemand a touché. — Non, non ! — Si. On l'a vu ! — Non, non !... » La foule se fâche et crie : « A la porte l'Alboche !... »

Donc, il y a plus de sept ans, *Alboche* était déjà le sobriquet populaire de l'Allemand. Et je crois qu'on est assez content de le trouver, sans nulle aménité, sous la plume d'un écrivain belge.

« A la porte, l'Alboche !... ». Ces mots ont pris, du reste, une signification plus ardente, aujourd'hui : comme ils résonnent profondément, tout vibrants d'espoir et de certitude passionnée, dans tous les cœurs de Wallonie !...

RÉMI.

Boches et Alboches.

M Gustave Fustier, qui s'est fait à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* une spécialité des questions argotiques, nous

envoie la petite note que voici en réponse à l'article paru vendredi dernier :

« L'emploi du mot *Alboche* est plus ancien que le croit votre collaborateur Rémi. Si je ne me trompe, on en a usé quelques années après la guerre de 1870 ; il remplaçait alors le terme *Prusco*. Je ne puis, malheureusement, vous donner de références plus anciennes que celles-ci : « Et alors, mes cocos, vous allez voir les Alboches ?... Oui, je veux dire les Allemands...) Germain : *A toutes brides*, 1893). Parti hier de Bruxelles, nous sommes au pays des Alboches (*La Patrie*, 20 juin 1897). Coupable d'avoir bazardé aux Alboches des papiers intéressant la défense nationale (*le père Peinard*, 27 février 1898). »

Autre lettre :

Eh ! bien, mon cher confrère, le mot est plus vieux que vous ne croyez. Lisez ceci :

« Monsieur,

« Aussi loin que se reportent mes souvenirs, c'est-à-dire huit ans environ avant la guerre de 1870, je me rappelle qu'à Metz, qui fut toujours peu hospitalière aux Allemands, on les appelait « Alboches » par exécration de leur langage et « Tête de boches » pour leur esprit balourd.

Ce serait donc la population messine qui, par esprit de moquerie, aurait imaginé ces surnoms, si bien appropriés au sujet, et qu'elle aurait communiqués à ses descendants après l'option.

Veuillez agréer, etc.

Mme D...,
Bécon-les-Bruyères.

Nous recevons la lettre suivante :

« Voulez-vous accepter une légère contribution à l'étude de l'origine du terme « Boches » ? Elle diffère notablement de l'interprétation, que donnait récemment le général Zurlinden, d'un renversement du mot « Schowb » dont le *w* aurait été supprimé par la fantaisie des troupiers revenant d'Alsace.

« Lorsqu'il fut adopté unanimement, dès les premiers jours de la guerre actuelle, il dérivait plus vraisemblablement de l'appellation *Alboche*, usitée depuis longtemps, par l'argot de Paris et d'ailleurs, pour désigner tout ce qui venait d'outre-Rhin sans pouvoir s'acclimater ici. Au lycée, il y a bien des années, nous disions déjà : une leçon d'alboche, un devoir d'alboche, un professeur d'alboche.

« Le parigot est un loustic qui impose promptement à la caserne son langage imagé et ses trouvailles phonétiques. Il a lancé facilement le mot Boche, qui simplifiait l'autre et qui, par son allure lourde et comique, est des mieux appropriés à son objet.

Ne raconte-t-on pas dans le peuple cette petite légende ? Le parler allemand s'est trouvé fixé, lors de la construction de la Tour de Babel, à la suite d'une dispute entre maçons, qui préparaient les matériaux de l'édifice. L'un d'eux, agacé par l'autre, qui lui cherchait une mauvaise querelle, lui lança en pleine bouche une poignée de mortier. Depuis cette époque, date de la confusion des langues, le « Boche » aurait conservé l'élégante façon de s'exprimer que vous savez. »

Em. Blondont,
avocat à la Cour.

—

Quelle pouvait-être la population de Constantinople en 1453 ? — La question est d'autant plus intéressante qu'en lisant le remarquable ouvrage que M. Gustave Schlumberger vient de consacrer au siège et à la prise de Constantinople par les Turcs, on est stupéfait de constater l'inertie des habitants de cette ville immense : la défense était abandonnée uniquement à une petite garnison de 7 à 8000 combattants (dont 3000 étrangers) qui luttèrent, durant 53 jours, avec un courage héroïque contre les assiégeants. L'armée turque comptait de 160 à 200.000 hommes appuyés par une flotte importante.

J. W.

—

Une version scandaleuse de la mort de Marie-Thérèse d'Autriche. — En dépouillant la curieuse correspondance de l'abbé Atto Melani résident de Toscane à Paris, avec son gouvernement, je rencontre quelques lignes relatives à la mort récente de la Reine de France :

La Reine, affirme Atto Melani, à la date du 24 janvier 1684, n'est pas morte d'autre mal que du mal que lui a communiqué son époux. On dit que celui-ci en est guéri.

La Regina non è morta d'altro male che di male attocatogli dal marito, qual diceno esserne guarito.

(Archivio R. di Firenze — *Mediceo* 4801).

C'est la première fois, croyons-nous, que l'on signale cette version de la mort de la Reine. Est-elle exacte ? Nous nous bornons à en signaler l'existence aux historiens épris de problèmes de ce genre.

Pour notre part, nous n'avons jamais encore pu prendre en défaut l'observateur minutieux qu'est Atto Melani. Cet

ancien chanteur, devenu diplomate, est en général merveilleusement informé de tout ce qui se passe à la Cour de France et ne manque aucune occasion de crier tout haut ce qui se murmure dans les appartements de Versailles.

HENRY PRUNIÈRES.

—

A. de Corval. — Qui pourrait me donner des détails sur la personnalité d'A. de Corval, auteur de *Bandit*, pièce en 5 actes et en vers, imitée de l'*Aïeule* de Grillepazer et parue en 1879 ?

P. B. T.

—

De Baissey (famille). — A propos d'une question parue dans le dernier n° de l'*Intermédiaire*, je désirerais connaître les armes de cette famille bourguignonne et savoir s'il en existe une généalogie.

C. B.

—

Le Hideux. — Cette famille, apparamment normande, a habité le comté de Gournay et les environs de Neufchâtel en-Bray, notamment Sommery ; ses armoiries sont inconnues, notamment de M. Ch. Fourcin, qui s'est occupé beaucoup des Le Hideux.

On trouve ce nom mentionné aussi dans l'*Histoire de Gournay* de Potin de la Mairie, ainsi que celui des Chambly. Dans un recueil de sceaux se trouve celui d'un Chambly, au centre duquel est ce nom : « Hue Le Hideux. — Les Le Hideux et les Chambly ne sont-ils pas la même famille sous ces deux différents noms ?

C. L.

—

Le cerveau de Talleyrand. — Victor Hugo raconte, dans *Choses vues*, que les médecins qui avaient embaumé Talleyrand ayant oublié son cerveau sur une assiette, un serviteur le jeta dans l'égout de la rue St-Florentin.

Cette histoire est-elle vraie ou n'est-ce qu'une imagination du grand poète qui a brodé là-dessus de belles antithèses ?

NISIAR.

—

Armoiries à identifier à Saint-Pierre-Laval. — A quelle famille appartient cet écu, sculpté sur le socle d'une très belle statue de sainte Catherine, dans l'église de Saint-Pierre-Laval (Allier) ? *De... à la bande denchée de..., accompagnée de trois étoiles, un et deux, mal ordonnées.*

O.-C. REURE.

—

La plus ancienne armoirie. — Pour qu'on ne se méprenne point sur le sens de la question, je ne demande point à quelle époque les armoiries sont devenues un signe de reconnaissance. Tous les traités de l'art héraldique le disent, précisant plus ou moins la date à laquelle ces symboles sont devenus d'un usage courant. Je voudrais savoir à quelle époque remonte la plus ancienne armoirie connue et que nous conservons encore. C'est donc, en d'autres termes, la question de savoir quel est le plus ancien monument connu de l'art héraldique. Cette seconde question est tout à fait indépendante de la première, et c'est précisément sur elle que je désirerais être fixé.

ZED.

—

Hôtel de Brienne. — Dans les *Sœurs de Napoléon* par J. Turquan, on lit à la page 40, que Lucien Bonaparte avait quitté la rue Verte pour habiter l'hôtel de Brienne, rue Saint-Dominique (aujourd'hui hôtel du ministre de la guerre) ; plus loin page 336, on lit encore que Murat alla s'installer avec sa femme, après son mariage, à l'hôtel de Brienne où il occupa le rez de-chaussée. Cet hôtel était situé dans la cour des Tuileries, en face le guichet du Pont Royal. Lequel de ces deux hôtels était l'hôtel de Brienne ?

J. B.

—

Intéressé dans les affaires du Roi. — Quelle est exactement la nature et l'importance de la qualité que prennent, en ces termes, certains personnages dans des actes, les actes notariés, en particulier ?

A. F.

Nous serons reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui voudront bien nous faire savoir si ce numéro les a rejoints.

Réponses

—

La colonne de Rosbach (LXIX). — « Le 18 octobre 1806 continuant à petites journées sa marche sur Berlin, l'Empereur avait traversé le champ de bataille de Rosbach. Il donna l'ordre de transporter, à Paris, la colonne commémorative de la défaite des Français. C'était une simple colonne de pierre. Une compagnie de sapeurs du général Suchet se mit en devoir de la démolir et de la charger sur trois chariots. Par un singulier hasard, elle fut égarée en chemin. On s'apprêtait, pour apaiser la colère de l'Empereur, à en construire une fausse, lorsqu'on retrouva la fameuse colonne à Brest, venue là on ne sait comment » (*Napoléon et la paix*, p. 613).
O. Lévy.

—

Biens nationaux — Marie-Antoinette (LXX). — La lettre CC (Fersen II, 289) à laquelle M. E. Tausserat fait allusion se compose de deux parties : l'une en claire pouvant être lue par des révolutionnaires et qui n'a aucune valeur ; la citation faite par M. E Tausserat est empruntée à cette partie. La partie chiffrée qui seule a motivé la lettre est sur un ton très différent : « Il y a des ordres pour que l'armée de Luckner attaque incessamment Il s'y oppose, mais le ministre le veut Les troupes manquent de tout et sont dans le plus grand désordre. »

La lettre CC XIII (p. 309) est également divisée en deux parties, la première destinée à servir de passeport à l'autre. La lecture du document ne permet d'autant moins d'en douter que l'éditeur des lettres de Fersen, M le Baron de Klinckowstrom ne s'y est pas trompé car il met en note p. 289 en visant les lettres CC, CC XIII et diverses autres : « *Sous le déguisement d'une correspondance d'affaires*, ces lettres contiennent des nouvelles très intéressantes sur la situation de la famille royale ».

Réserve faite, en ce qui concerne Fersen et Marie-Antoinette, je conviens qu'on est quelquefois surpris de voir figurer certains noms parmi les acheteurs de biens nationaux d'église, de la première catégorie : au point de vue honnêteté commerciale, certains furent vendus à leur valeur ; au point de vue conscience il y eut une période d'indécision de la part de la Cour de Rome qui ne protesta irrévocablement contre la vente des biens du clergé que lorsque la Constituante s'attaqua au dogme et que la compensation du traitement (?) fut supprimée aux prêtres qui refusèrent de prêter serment à la constitution civile du Clergé.

J. G. Bord.

—

« Le Vengeur » (T. G. 915 ; LXIX, 843). — C'est le rapport de Barère à la Convention qui a créé la légende du Vengeur. Cette légende veut que l'équipage, l'équipage tout entier, après une résistance héroïque, entouré par les vaisseaux anglais, ait préféré se laisser engloutir dans les flots que de se rendre. La vérité est bien différente et surtout moins glorieuse pour le capitaine Renaudin, la voici : Il y avait à bord 473 combattants, 267 hommes valides se firent capturer par les Anglais, du nombre était Renaudin qui, au mépris de toutes les traditions, abandonna 206 malades ou blessés ainsi voués à une mort certaine. Ce sont ceux-là qui sont les héros du « Vengeur » et qui méritent seuls d'être glorifiés, qu'ils aient ou non succombé aux cris de Vive la nation ! Vive la République !

A une époque moins troublée, Renaudin, à son retour de captivité, eût passé devant un Conseil de guerre, et sans doute il ne serait pas mort dans son lit quelques années après avec le grade d'amiral.

En 1881 le Conseil général de la Charente-Inférieure voulut élever une statue à l'amiral Renaudin, ce n'est que sur la protestation indignée de Monsieur Omer Charlet, faisant justice de la légende, que le Conseil dut y renoncer.

En 1908, le sculpteur Thomas fut chargé par l'Etat de représenter au Panthéon la légende historique du vaisseau *Le Vengeur*. Je ne sais s'il s'est acquitté de cette tâche, mais elle a donné lieu, dans divers journaux, à des articles qui rétablissaient les faits dans toute leur vérité. Ils incriminaient comme l'auteur principal de notre désastre le fameux Jean Bon Saint André, qui se trouvait sur le vaisseau amiral et força Villaret-Joyeuse à rentrer précipitamment à Brest sans se soucier des vaisseaux qu'il aurait pu sauver.

La réponse parue dans le n° du 30 juin de l'*Intermédiaire*, provoque une question. Est-il d'usage d'indemniser un officier des pertes matérielles qu'il a subies dans un combat ? La même faveur fut elle accordée aux autres officiers et survivants ? Il faut remarquer enfin que la captivité de Renaudin fut bien courte, puisque le combat eut lieu le 1er juin 1794 et qu'au mois de septembre il pouvait recevoir la somme qu'il avait réclamée.

F. GIRARD.

*
* *

Il y a plus de trente ans (1883), j'ai publié dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* une étude sur le « Combat du 30 prairial an II » (30 p. in 8°, tiré à part à 100 exemplaires).

J'ai réduit, je le crois, la légende du *Vengeur* à ses véritables proportions et le très intéressant article publié par M. Gicquel des Touches dans la *Revue des Deux-Mondes* (décembre 1905) n'a pas contredit les preuves fournies par moi en 1883.

Le rapport de Renaudin est formel et respire la sincérité.

S'il est hors de doute que la conduite du représentant du peuple Jean Bon Saint-André fut pitoyable, il n'est pas moins certain que la défense de Renaudin et de son équipage fut héroïque.

Cerné par trois navires, dont *le Brunswick* et *le Ramillies*, *le Vengeur* abandonné par le reste de la flotte, ayant de l'eau à hauteur de l'entrepont, avait dû jeter à la mer plusieurs canons ; son équipage était décimé.

« Ces mêmes hommes, dit Renaudin, que tous les efforts de l'ennemi n'avaient pas effrayés, frémirent à l'aspect du malheur dont ils étaient menacés. Nous étions tous épuisés de fatigue « et les pavillons étaient amarrés en berne ». Plusieurs vaisseaux anglais ayant mis leurs canots à la mer, les pompes et les rames furent bientôt abandonnées. Ces « embarcations » arrivées le long du bord, reçurent tous ceux qui les premiers purent s'y jeter, ceux de nos camarades restés sur *le Vengeur*, les mains levées au ciel « imploraient en poussant des cris lamentables des secours qu'ils ne pouvaient plus espérer. Bientôt disparurent et le vaisseau et les malheureuses victimes qu'il contenait. Au milieu de l'horreur de ce tableau déchirant, nous ne pûmes nous défendre d'un sentiment même de douleur et d'admiration ». « Nous entendions en nous éloignant, quelques-uns de « nos camarades former des vœux pour leur patrie ; les derniers cris de ces infortunés furent ceux de : « Vive la République... »

Comme les faits, tels que Renaudin les raconte, sont plus humains que ceux de la légende. Les hommes qui furent des héros tant qu'on pouvait lutter, estimèrent que le bateau en sombrant devait mettre fin à la nécessité d'un sacrifice devenu inutile. Renaudin coula avec son bateau sous les pieds ; ce fut un brave comme nous en avons compté beaucoup. Il eut la chance, « tout son devoir accompli » d'être sauvé ; son mérite n'est pas diminué.

J'estime qu'il appartient, peut-être plus qu'à tout autre, à ceux qui attaquent franchement la Révolution et déplorent ses conséquences, de rendre justice à des adversaires (?) qui furent dans la circonstance de braves français, qu'aucune opinion n'autorise à renier.

J. G. BORD.

—

Comment s'appellent les membres de la famille de Napoléon : Bonaparte ou Napoléon ? (LXIX, 483, 595, 659, 751, 803, 844 ; LXX, 13, 110). — J'ai sous les yeux une lettre autographe du général Bonaparte à l'officier de marine Sénéquier, commandant le brick l'*Alceste*. Cette lettre, dont ci-dessous la transcription, est signée : « Buonaparté ».

Citoyen, La Citoyenne que je vous prie de faire embarq er sur un bât ment de l'Etat, si vous pouvés la faire embarquer sur votre brick c'est son souhait, au reste faites come vous jugerez à propos. .... Je vous demande pardon de la liberté, je vous fais mille complimens.

Midy et demie 24 frimaire — BUONAPARTÉ.

J'ai reproduit fidèlement l'orthographe, la ponctuation et le commencement de mot raturé de l'original.

NAUTICUS.

—

De l'authenticité des récits du « Mémorial » (LXIX, 739). — On sait que la question des documents apocryphes du *Memorial* a été élucidée par M. Gonnard dans son livre sur les origines de la légende napoléonienne Les lettres apocryphes de Napoléon ont été forgées par les

journalistes en 1815-1816. Las Cases, en les utilisant, avait d'ailleurs prévenu le lecteur par un astérisque que ces pièces ne lui venaient pas de Ste Hélène et qu'il les avait connues depuis son retour. Lord Roseberry n'a pas tenu compte de cet astérisque. Il faudrait examiner si les passages extraits de Mme Durand ont un astérisque.

Il faut aussi songer que Las Cases était rentré en Europe avec son manuscrit avant 1819.

L'auteur des mémoires de Mme Durand n'a-il pu en avoir communication, ou entendre raconter quelques anecdotes à Las Cases dans un salon ? L'explication d'après laquelle Las Cases aurait copié un ouvrage venant de paraître ne doit être proposée qu'après tout autre. Il semble qu'on s'en serait aperçu tout de suite. Il n'y a pas moyen de nier d'ailleurs que Las Cases ne soit allé à Ste-Pelene, et qu'il n'y ait tenu un ample journal de tout ce que disait l'empereur (Gourgaud le dit). Il faudrait donc que l'empereur n'eût jamais rien dit d'intéressant pour que Las Cases eût été forcé de composer son livre avec des bribes de mémoires imprimés.

L. DES CH.

—

La Dame X d'Alexandre de Beauharnais (LXX, 1, 61, 62) — La lettre citée est signée G. C. (Genet Campan et non C. C.) elle a été publiée en partie dans *Madame Louis-Bonaparte* de C. d'Arjuzon, page 13 : A propos de « la petite fille » se trouve cette note :

« Adélaïde-Marie, appelée communément Adèle, née vers 1787, pour qui Joséphine se montra d'une touchante bonté, qu'elle dota et maria en novembre 1804, avec François-Michel-Augustin Leconte, capitaine d'infanterie, aide de camp du général Meunier ».

C. DE LA BENOTTE.

—

Compagnie du Saint-Sacrement (LXIX ; LXX, 41). — La Compagnie du Saint Sacrement avait des filiales à Angers, La Flèche, Laval, etc.

L'*Anjou Historique* (I, 735) a parlé de la filiale d'Angers.

De celle établie à La Flèche en 1635 nous ne savons rien, sauf que Jérôme Le Royer de la Dauversière en faisait partie ; mais c'est vraiment pour elle un titre de gloire.

On lit à la fin d'un exemplaire des statuts de la Compagnie, conservé à la bibliothèque de Laval :

Faict et deslivré à Monsieur de la Dauversière pour servir à la Compagnie du Très Sainct Sacrement de l'autel qu'il prendra soing d'establir en la ville de Laval,... ce 22e octobre 1644.

D'après cette indication, on peut conjecturer que si la Compagnie lavalloise a eu pour fondateur M. de la Dauversière, ce dernier a dû également être le fondateur de celle de La Flèche.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

—

Assemblées paroissiales (LXIX, 834). — C'était l'usage courant, dans la région troyenne au moins, que les habitants des paroisses s'assemblent de temps en temps, généralement le dimanche à la sortie de la messe ou des vêpres, pour discuter les affaires de la communauté et prendre les décisions qu'elles comportaient.

Ces assemblées avaient lieu fréquemment sous le porche de l'église, porche qui était adapté exprès pour cela à l'édifice et dont il reste encore beaucoup de spécimens allant du XIIe au XVIIIe siècle.

Dans ces réunions traditionnelles, dont nul code, nulles « coutumes » ne réglaient la tenue et la discipline, mais qui n'en paraissent pas moins avoir fonctionné à la satisfaction des intéressés, on s'occupait des questions les plus diverses : on nommait les officiers municipaux, on choisissait les maîtres d'école, les gardes champêtres, les pâtres communaux ; on s'entendait pour résister au seigneur quand il empiétait sur les droits ou les terrains des habitants ; au curé, quand il était trop exigeant ; au fisc dans ses multiples façons de pressurer le paysan ; à l'administration, quand elle était jugée injuste et vexatoire ; on décidait les réparations aux édifices publics, aux chemins ; on discutait l'époque des bans de vendange, etc. Bref, on faisait à peu près ce que fait un conseil municipal d'aujourd'hui.

Dans ce rôle, les habitants étaient guidés — dominés parfois, c'est certain — par le seigneur ou ses représentants, par le curé; mais ils savaient aussi bien lutter contre l'une ou l'autre de ces puissances morales quand leur intérêt direct était en jeu.

La plupart du temps, ces assemblées avaient lieu sans appareil. Mais parfois aussi, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle surtout, les notaires étaient appelés à donner, par leur présence, un caractère officiel aux délibérations.

Voici quelques exemples réclamés par M. A. B. :

Saint-André près Troyes, 4 mai 1760 (minutes Lasneret, etude Lamairesse). — Assemblée des habitants de Saint-André, Echenilly, Rosières et Viélaines, devant l'église de Saint-André, à huit heures du matin. Ils décident de présenter requête à l'intendant de la province ou à qui il appartiendra, pour être déchargés de la contribution au don gratuit à laquelle les maire et échevins de Troyes veulent les contraindre. Des délégués sont désignés pour porter la requête ; on leur garantit le remboursement des avances qu'ils feront.

Le 13 juillet, une nouvelle assemblée décide de transiger.

Le 26 juin 1785 (*ibid.*), à la sortie de la grand'messe et en présence du curé, des marguilliers (trois manouvriers) et des syndics des quatre communautés composant la paroisse (tous quatre manouvriers également), on choisit un nouveau recteur d'école.

Saint-Julien près Troyes, 12 mai 1766 (minutes Lasneret, étude Lamairesse). Assemblée à midi, qui fixe les conditions du loyage d'un pâtre.

Même jour, à une heure, assmblée des habitants pour se défendre contre un particulier qui a intenté un procès pour dommages causés à ses arbres par les bestiaux du pays.

24 décembre 1766 (*ibid.*) Assemblée pour se défendre des suites d'un procès entamé au nom des habitants, mais sans leur assentiment, et « pour se créer de l'ouvrage », par le garde général de la maîtrise des eaux et forêts au bailliage de Troyes, contre des particuliers de Menois qui avaient fait rouir du chanvre dans un canal situé sur Saint Julien.

Voir aussi : *Le Village sous l'ancien régime*, par M. Albert Babeau.

L. M.

—

La Tour de Fouras-les-Bains avant 1756 (LXIX, 690). — N'était la différence de format qui peut s'expliquer par la grandeur respective des marges, je serais assez tenté de croire d'après la description qu'en donne le Cohen (édition 1912) qu'il s'agit d'un des frontispices dessinés par Jacques de Favanne pour la Conchyologie de d'Argenville (Paris, Debure 1780,2 vol. in-4). Vangelisty est un des graveurs pour cet ouvrage, que je n'ai pas à ma disposition, et qui comprend 3 frontispices et 8 planches de coquillages dessinés par Jacques de Favanne.

Cet artiste, né en 1716, mort en 1770, (1) était fils du peintre Henri de Favanne et frère de Jean-Henry de Favanne. Elève de F. Thomassin, il se fixa à Paris vers 1760 et fut, comme son frère, peintre et graveur.

On cite encore de lui :

1° *La jeune fille dessinant. La jeune fille lisant*, deux pièces gravées par Dorvillier ;

2° *Réjouissance de nymphes et de satyres*, dessin à la plume lavé d'encre de Chine (vente Andréossy 1864) ;

3° *Pochades d'atelier*, dessin à la sanguine (attribution) ;

4° *La comtesse de Provence*, gravé par Jean Dambrun ;

5° *Latone demandant vengeance*, gravure d'après François Le Moine ;

6° *Le galant jardinier. L'amour paisible. Les agréments de l'été*, 3 pièces gravées d'après Watteau ;

7° *Figures pour les Aventures de Télémaque (Jacques Estienne 1730)*. Je trouve un sujet de l'épisode de Calypso et un autre de la même histoire, gravés d'après Henri de Favanne, par J. de Favanne fils ;

8° Favanne figure parmi les graveurs qui ont exécuté la suite de 6 planches d'après Leclerc sur la *Vie de l'enfant prodigue* ;

9° *La poupée et le volant*, gravure d'après Pierre Dumenil ;

10° *La belle complaisante. L'amusement du petit-maître*, deux gravures d'après Lancret ;

11° Portrait pour l'Histoire de la Campagne du Prince de Condé en Flandre en

(1) En 1760, dit Mlle Errera dans son Dictionnaire, répertoire des peintres, qui renvoie au *Bryan's Dictionnary* T. II, p. 150 et à l'*Enciclopédia delle Belle Arti*, de Zoni (T. VIII p. 206).

1674, par Jean de Beaurain (Paris, 1774) ;

12° Si Henri de Favanne père n'a jamais gravé, on pourrait ajouter le portrait de Marie-René-François du Breil de Pontbriand qui porte : De Favanne del et sculp.

On peut se demander si l'identité d'initiales des prénoms des deux frères permet d'établir avec certitude la part de chacun. Benezit, qui dans son *Dictionnaire des artistes* (T. II, p. 263) mentionne Jean-Henry de Favanne n'indique rien de lui. Jacques, selon lui, n'aurait été que graveur. Bason (*Dictionnaires des graveurs 1767*, T. I, p. 196) cite J. de Favennes (*sic*) graveur.

Cf. Bruel. *Inventaire de la collection de Vinck* tome I, (p. 338). Dr Mireur, *Dictionnaire des ventes d'art*, T III, p. 138. Comte d'I*** *Iconographie des estampes à sujets galants*, col. 272 André Blum, *L'estampe satirique et la caricature en France au XVIIIe siècle* (Gazette des Beaux-Arts, octobre 1910). Bénard Cabrird Paignon Dijonval p. 282, 284, 285. Fosz, Watteau p. 321. Bourcard, *Guide de l'amateur d'estampes* du XVIIIe siècle p. 166, 377. Marquis de Granges de Surgères, *Iconographie bretonne*, T. II, p. 149

Je n'ai pu vérifier *Nagler* T. IV, p. 256 qui, d'après Le Blanc (*Manuel de l'amateur d'estampes*, T. II, p. 221) parle des deux frères de Favanne.

C. DEHAIS.

—

Château des Rochechouart-Mortemart (LXIX, 836). — L'histoire de Tonnay-Charente a été faite par l'abbé Médéric Brodut, curé doyen de cette ville, et publiée à Rochefort, en 1901, format in-8°, par la Société Anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze.

De nombreuses pages y ont été consacrées au château de cette ville, à ses seigneurs, les Rochechouart-Mortemart, et à Madame de Montespan qui y séjourna notamment en 1656.

C. MUSSET.

***

L'abbé X... a publié la monographie de Tonnay-Charente, il y a une dizaine d'années. Il était, je crois, curé de cette petite ville. Je suis désolé de ne pouvoir mieux renseigner notre collaborateur, il m'est impossible de mettre la main sur ce volume. Du moment où l'on sait que sa monographie existe, il sera plus facile de rechercher ce qui concerne cette localité saintongeaise.

LA COUSSIÈRE.

***

Vers 1870, le propriétaire et habitant de ce château était M. Guédon, beau frère de M. Adrien Bayssillance, qui a été longtemps maire de Bordeaux.

Notre confrère pourrait demander des renseignements sur l'histoire de ce château à la Société de géographie de *Rochefort*, dont le siège est dans cette ville *rue de l'Arsenal, 63*, et je suis convaincu qu'il pourrait ainsi obtenir satisfaction.

V. A. T.

—

Secrétaires de la Grande Mademoiselle (LXIX, 437). — Au numéro d'avril j'avais prié mes distingués confrères de me renseigner sur les secrétaires de la « Grande Mademoiselle » et des sœurs du Roi : de Louis XIII à Louis XVI inclusivement.

Ma demande devait plutôt consister dans cette question :

1° Un aimable intermédiairiste pourrait-il m'indiquer quels furent les « sous » secrétaires de la « Grande Mademoiselle? » — Puis :

2° N'y eut-il pas aussi sous le règne de Louis XVI un *sous*-secrétaire attaché à « Mademoiselle ? » — Ensuite :

3° Quels furent les sous secrétaires attachés aux Cours de Louis XIII et Louis XVI ?

F. D. L.

—

Le maréchal Davout (LXIX, 437, 609, 716, 762). — Au mois d'avril 1792, Davout était lieutenant-colonel du 3e bataillon des volontaires du département de l'Yonne, en garnison dans la petite ville de Dormans (Marne). — Il fut mêlé à certains événements que j'ai racontés : Cf. *Un épisode de l'émigration en Champagne : L'arrestation de Jean-Arnaud de Castellane, évêque de Mende à Dormans.* (Révolution française : décembre 1903-janvier 1904).

GUSTAVE LAURENT.

—

Le Corps de Desaix (LXIX, 837 ; LXX, 23). — Le tombeau de Desaix existe bien dans la chapelle de l'hospice du Grand Saint-Bernard où je l'ai vu l'an der-

nier, à pareille époque ; il se trouve à gauche près de la porte d'entrée. — Le monument est surmonté d'un buste du général et orné au centre d'un bas relief de Moitte représentant Desaix tombé de cheval et soutenu par un cavalier, tandis qu'un autre maintient sa monture, au-dessous, un hibou sur un glaive et autour divers attributs de style grec.

Une note, que j'ai copiée, (provenant d'un registre, je crois), indique que : « Louis Charles Antoine Desaix de Veygoux, tué à Marengo le 25 prairial an VIII (14 juin 1800), a été enseveli au Grand Saint-Bernard, le 30 prairial an XIII (19 juin 1805) en présence du maréchal Berthier, ministre de la guerre représentant l'Empereur Napoléon ».

GUSTAVE LAURENT.

—

Dillon (LXIX, 646, 850). — Dans *Autour du Temple* (I, 543-4) j'ai donné une biographie de celui que je crois avoir été le « Beau Dillon » et que je nomme Arthur Dillon, né en 1749, guillotiné en 1794.

M. P. des Aubiers dit que le « Beau Dillon » s'appelait Edward, qu'il était né en 1763 et qu'il mourut en 1839.

Soit. Dans ce cas je me suis trompé et suis prêt à le reconnaître. Mais j'objecte seulement qu'il me paraît difficile d'attribuer à Edward, qui n'avait que 17 ans en 1780, les aventures du « Beau Dillon ».

Je constate que les *Mémoires secrets* disent positivement XVI, p. 51, à la date du 9 novembre 1780 :

M. Arthur Dillon, appelé le *Beau* à la cour, singulièrement protégé de la Reine... »

Que vient donc faire ici cet enfant Edward ?

J. G. BORD.

***

Je suis très heureux que cette question ait été posée. Elle me permet de protester respectueusement — car ce fut une femme sincère et d'un rare mérite — contre ce que la marquise de La Tour du Pin Gouvernet, née Dillon, a dit dans ses célèbres mémoires récents, sur les Dillon du Bordelais. Elle proteste contre la parenté que ces derniers disaient avoir avec sa famille, celle des lords Dillon. Il est certain que la situation honorable mais modeste des Dillon, arrivés depuis peu en Bordelais, où ils achetèrent la terre et petite seigneurie de Terrefort dans Blanquetort (qu'ils débaptisèrent pour l'appeler Dillon, d'où Château-Dillon, nom donné à ce crû, que j'ai des raisons particulières de connaître), n'était pas pour plaire à la jeune marquise de Gouvernet. Ces cadets d'Angleterre avaient, comme beaucoup d'autres descendants de vieilles familles du Royaume-Uni, trouvé naturel de venir faire en Bordelais le commerce des vins.

Les Dillon, de Bordeaux, ne négligèrent point de faire reconnaître leur noblesse et leurs dossiers du Cabinet des Titres à la Bibliothèque Nationale prouvent qu'ils sont de même race que les lords Dillon, dont le rameau de Mme de La Tour du Pin devint français au XVIIIe siècle. Consulter spécialement le nouveau d'Hozier 118, où l'on verra au f° 4. n° 2470, que le fameux archevêque de Toulouse, oncle de la marquise, reconnut les Dillon de Terrefort comme parents.

Au f° 7 on trouvera les preuves faites par Edouard Dillon, sujet de la question, pour être reçu Page de la Grande-Ecurie du Roi. Il était né, non vers 1763 comme il est dit colonne 850, mais le 20 juin 1750, au château d'Haggerston, du second ? mariage de Robert et de Marie Dicconson de Wright (*aliàs* Dickenson). Ce fut seulement peu d'années après que Robert Dillon vint en Bordelais. Il obtint des lettres de reconnaissance de noblesse en juin 1759, qui furent enregistrées au Contrôle de Bordeaux, le 11 août 1761. (Arch dép. de la Gironde, D 323). Edouard eut un frère, Théobald, baptisé à Douai, au collège des Anglais, en décembre 1747, qui fut reçu Page de la Grande Ecurie en juin 1763. Guillaume, autre frère, né à Bordeaux en 1760, fut admis au collège militaire de la Flèche. On voit que tout en s'occupant d'affaires commerciales, Robert Dillon tenait à ce que ses fils n'abandonnassent pas les traditions militaires de sa famille. Mme de La Tour du Pin devait ignorer ces détails, sinon je ne doute pas que cette femme, à esprit large, n'eût parlé de ses parents (reconnus tels, je le répète, par son oncle l'archevêque, grand seigneur cependant entiché de sa noblesse) du Bordelais en d'autres termes.

Comte de ST-SAUD.

—

L'abbé Landrieu (LXIX, 789). — Dans le Catalogue 13 de Geoffroy frères,

marchand d'estampes qui décrit plus de 2 000 portraits d'Ecclésiastiques, je lis sous le n° 1108 :

Landrieu (Jean Edme), curé de Sainte-Valère et de Saint Pierre-du Gros-Caillou, 1794 1835 Lith. in-fol. par Palmire Roy.

SIMON.

—

Où naquit Maupassant ? (LVII ; LXIX, 614, 765). — La lettre de M. Lenglet, instituteur à Tourville sur-Arques, juge invraisemblable la légende d'après laquelle Mme de Maupassant ne voulant pas qu'on pût dire que son fils était né dans son « pays de saleurs » (Etretat) aurait rapporté dès sa naissance le jeune Guy au château de Miromesnil « ce qui aurait permis de faire la déclaration à la mairie de Tourville-sur-Arques. »

Les articles 55 et 56 du code civil, tels qu'ils étaient en 1850, n'auraient pas permis cette fantaisie. Il est d'ailleurs certain que l'état civil de Maupassant est à Tourville-sur-Arques. C'est là aussi qu'avec l'autorisation de l'archevêque, il fut ondoyé. C'est encore là qu'il fut baptisé, ayant pour parrain Louis-Pierre-Jules de Maupassant et pour marraine Victoire-Marie Thurin, veuve Le Poitevin. L'abbé Sury était alors le curé de Tourville-sur-Arques.

C. L.

—

Vermesch (LXVIII). — Dans ses souvenirs, *Mémoires d'un Breton de Paris*, au journal *Le Breton de Paris*, M. Paul Sébillot publie une page intéressante sur Vermesch, l'un des auteurs du *Père Duchêne de la Commune*.

A l'une des tables voisines de celle où Pudebien égratignait ses planches après déjeuner, venait parfois s'asseoir un grand garçon qui demandait un bock, du papier et de l'encre, et mordillant sa moustache blonde, griffonnait des pages aux lignes inégales. On ne tarda pas à savoir qu'il était poète, et qu'il se nommait Eugène Vermersch. Il se lia facilement avec les hôtes de Théodore dont plusieurs avaient lu ses *Lettres à Mimi sur le Quartier latin*, plaquette assez mince mais qui contenait des vers heureux, sinon originaux. Quand on l'appelait Vermesch il se fâchait presque : « Ne supprime pas mon R, nom de Dieu ! » s'écriait-il. Lorsqu'il lisait son nom, affaibli de sa lettre sonore, dans les journaux, assez rares alors, qui s'occupaient de lui, il devenait furieux. Il avait le rire facile, mais ne s'indignait pas quand Léonce Petit traduisait Vermersch par *Versuum mercator*.

Il avait commencé sa médecine ; mais il ne suivait guère les cours, ni les hôpitaux. Sa famille lui avait coupé un peu les vivres ; mais il n'en avait cure, n'étant pas dépensier. Il gagnait d'ailleurs quelque argent en plaçant des articles dans les journaux ; parfois une sage-femme ou un herboriste lui donnait un billet de 50 francs ou même de 100, lorsqu'il avait rédigé, sur des indications assez vagues, un prospectus, auquel il prêtait une tournure médicale, terminée par un boniment alléchant et cadencé. Il écrivait beaucoup en vers, mais ne forçait pas ses amis à l'entendre les déclamer. On récitait d'ailleurs en ce temps beaucoup moins en public qu'on ne l'a fait depuis. Un de ses amusements consistait à émettre, en termes crus et excessifs, des paradoxes qui effarouchaient les étudiants rangés. Il se moquait des bourgeois qu'il déclarait constitutionnellement stupides, et rimait de petites pièces qui débutaient par des vers comme celui ci :

Les plus des cocus vivent dans la flanelle.

Littérairement il était porté à l'imitation, presque au pastiche ; il faisait du Vermersch qui était du Musset ou du Baudelaire. Il écrivait le *Grand Testament du sieur Vermersch* avec des legs truculents à la Villon. Lorsque vint la révolution, il fonda le *Père Duchêne*, et se mit rapidement à la hauteur de son prototype. D'ailleurs, bien avant cette époque, plus que frère Jean, il jurait pour orner son langage. Je suis peut-être la cause innocente du *Père Duchêne* ; je possédais un certain nombre d'exemplaires originaux du pamphlet d'Hebert, que j'avais, par curiosité, ramassé en même temps que mon ami Even, parmi les papiers d'un de ses vieux oncles. Vermersch me les emprunta et il ne me les avait pas rendus lors des événements de 1870. Il n'est pas improbable qu'il ait été suggestionné par eux ; il était très réceptif et involontairement suiveur.

Lorsque je fis sa connaissance, c'était un garçon un peu dégingandé, d'une taille au-dessus de la moyenne, avec des jambes longues et arquées. Il y a dans un des petits journaux de ce temps, dont je ne me rappelle plus le titre, des charges qui le représentent. Celle qui le montrait vu de dos était fort ressemblante. Il portait alors un haut chapeau en feutre mou un peu bossué, et une sorte de veste à longs poils qui allait bien à son allure bohème. Il avait les cheveux blonds de la Flandre où il était né, raides et assez mal peignés, et avec ses dents il écourtait presque machinalement

sa moustache, d'un blond encore plus décoloré. Son nez, d'un dessin médiocre, un peu mou, avec l'extrémité grosse et rougeâtre, quoiqu'il fût presque sobre, manquait de distinction. Il avait des yeux bleus, d'un bleu faïenceux, assez doux, un peu tristes comme son sourire. A part des taquineries qui ne dépassaient pas la plaisanterie un peu grosse, il était bon camarade, et ce qui le prouve, c'est qu'au jour où il eut besoin de ses amis, il en trouva d'assez dévoués pour s'exposer en lui rendant service.

J'ai été au courant de ce qu'ils firent pour le sauver, au moment où il eût été exécuté sommairement ou après un passage en conseil de guerre qui l'aurait indubitablement condamné. A mon retour à Paris, après la Commune, Félix Régamey me pria de lui prêter mon passeport, en me disant que c'était pour Vermersch. Je le lui remis sans hésiter : quelques heures après il le rendit, les différences de taille et le signalement ne permettant pas de l'utiliser. Vermersch eut une curieuse odyssée, dont une partie me fut racontée quelques jours après qu'il fut en lieu de sûreté ; je tiens l'autre du dessinateur Frédéric Régamey qui, tout récemment, m'a dit ce qui se passait au moment où son frère Félix essayait de lui procurer un passeport.

Le soir de l'entrée des troupes, Vermersch se réfugia dans leur atelier, rue du Four-Saint-Germain, au-dessus de l'appartement de leurs parents. André Gill y était déjà ; mais au bout de quelques heures il fit entendre à Vermersch qu'en cas d'alerte il serait plus difficile de cacher ou de faire évader deux personnes qu'une seule. A la nuit on le conduisit rue du Regard, dans l'atelier de Peau de-Chien ; il y resta une huitaine, puis déclara à Régamey que les punaises y étaient tout à fait insupportables. C'est alors qu'on le mena chez Théodore, à l'Union, où il occupa la mansarde qui avait servi de bureau de rédaction au *Courrier de Paris* de Pol de Guy (né E. Boursin). Théodore réussit à le conduire à la campagne chez un de ses parents en la faisant passer pour un étudiant qui, ayant beaucoup souffert pendant le siège, avait besoin de respirer l'air des champs pour se refaire. Vermersch pêcha à la ligne, alla parfois à l'auberge, causa avec les gens du pays, et le soir il rimait sans doute. Cependant sa barbe, qu'il avait entièrement rasée avant de sortir de Paris, ayant repoussé, il redevint peu à peu semblable à son signalement qu'on avait distribué avec profusion à tous les agents de la force publique. Ayant vu le garde-champêtre le regarder avec plus d'attention qu'à l'ordinaire, il partit le jour même et réussit à regagner son asile de la rue Monsieur-le-Prince. On finit par lui trouver un passeport vraisemblable, et il monta, avec Théodore et les frères Régamey, dans un fiacre découvert, qui devait le conduire à la gare du Nord : mais voici qu'au faubourg Montmartre un camion accroche la voiture et les agents arrivent pour verbaliser. Le cocher auquel on avait donné la pièce, leur assure qu'il n'a pas d'avarie et on le laisse filer. Théodore prend pour Vermersch un billet pour la frontière belge, et un autre pour lui jusqu'à Chantilly, afin de remonter un peu le poète, qui semblait démoralisé. Vermersch parvient sans incident à Maubeuge, mais là, il reconnaît dans l'agent chargé de visiter les passeports, un ancien employé de la *Marseillaise*. Ça y est, se dit-il. Pourtant il fit assez bonne contenance pendant qu'on examinait son passeport. L'agent y met son visa en montrant par un léger clin d'œil qu'il l'avait reconnu. Vermersch, qui n'était pas fier avec les gens du petit personnel, leur disait volontiers un mot en passant, et peut être trinquait avec eux, dut probablement son salut au souvenir de bon garçon qu'il avait laissé au journal.

—

Catherine de la Treille de Sorbs (LXIX, 787). — Elle descendait probablement de Henri de la Treille, Sgr de Sorbs, qui fut maintenu dans sa noblesse par l'Intendant de Languedoc, avec Gabriel de la Treille, Sgr de Fossières, son frère. Henri de la Treille avait épousé, le 26 septembre 1639, Isabelle de St Julien.

Armoiries de la Treille ou la Threilhe : *d'or, à une treille de sable ; au chef de gueules, chargé d'un lion naissant d'or, armé et lampassé de gueules, montrant une partie de sa queue.*

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Famille de la Guelie, dit de la Gueulhe (LXIX, 788). — La famille du président de la Guesle portait pour armoiries : *d'or au chevron de gueules, accompagné de 3 cors de sable liés de gueules.*

D'après mes notes, Mme Séguier ne serait pas la fille du Président, mais sa petite-fille, issue du mariage de Jacques de la Guesle, baron de Chars, Sgr d'O, procureur général du parlement de Paris, décédé en 1612, et de Marie de Rouville.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

Ex-libris Huet d'Ambrun (LXIX, 143 ; LXX, 27). — *Les Archives des collectionneurs d'ex-libris* ont décrit et déterminé cette pièce déjà en 1910, p. 108. L. Quantin, dans ses *Ex-libris héraldiques anonymes*, de même, sous le n° 596. On écrit tantôt Huet d'Embrun, tantôt d'Ambrun, et Rietstap décrit ces armes sous le nom de Huet de Montbrun. *Villiacum*, d'où Villiacei, doit être Vesly, soit Vailly, bourg dans l'Aisne.

NISIAR.

—

Armoiries à identifier dans une église (LXIX, 649) — Il s'agit d'une litre seigneuriale, le prieuré n'a rien à voir avec elle. Si on avait donné le nom de l'église, j'aurais pu chercher quels étaient ses seigneurs au XVIIIe (il est probable que la litre est de ce siècle). Notre collaborateur pourra chercher à Limoges dans le *Nobiliaire* de Nadaud ou dans les livres de M. Champeval, s'il s'agit du Bas-Limousin. Les Crochet et Gruel, en Normandie, les Hunaud en Guyenne, les Kerimel et Barbier en Bretagne, les Gruel du Poitou, les Laforest en Auvergne portaient : *d'argent à 3 fasces.*

SAINT-SAUD.

—

Armoiries de Paris en écartelé (LXVI). — Le blason : *d'azur à la main mouvante d'un nuage en chef et tenant un livre en pal, accompagné de 3 fleurs de lys d'or,* est celui de l' « Université de Paris ». Les quartiers 2 et 3 sont ceux de la Ville de Paris, et c'est par symétrie que le chef qui devrait y figurer a été placé en tête du blason entier. C'est une fantaisie qui est d'ailleurs, parfaitement « inhéraldique ».

NISIAR.

—

Armoiries de Ligne et d'Aremberg (LXIX, 841). — Extrait du *Recueil de généalogies* de Casimir de Sars de Solmon. Manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes :

Tome 1er, 457 :

d'Arenberg, porte de : *gueule à trois fleurs de néflier de cinq feuilles d'or.* Supports : *à droite de l'écu un lion et a gauche un griffon, le tout d'or.*

Tome 7, p 350 :

Ligne porte : *d'or à la bande de gueules* ; Ligne-Barbançon, porte : de Ligne écartelé de Barbançon, qui est *d'argent à trois lions de gueules, armés, lampassés et couronnés d'or* et Ligne d'Aremberg, porte : *de gueules à trois quintefeuilles d or.*

J. LT.

*
* *

Aremberg porte de *gueules à trois quintefeuilles d'or* (2, 1) — *Christus protector meus.* (Mais il y a eu, à ce que m'a assuré un Ligne, Lambel occasionnel).

Quant à Ligne, c'est *d'or à la bande de gueules* (assez le contraire de Noailles (*de gueules à la bande d'or*)... Et souvenons-nous, pour égayer notre mémoire, du passage où Ouvaroff (arraché à la pédanterie par son sujet suave) voit passer dans sa mémoire le feld-maréchal Charles-Joseph, dont on va commémorer ces jours-ci le centenaire : « A Vienne » — vers 1807. — Tout le monde, peuple et grands, le saluait avec plaisir ; de loin on le voyait venir, soit à pied, enveloppé d'un manteau demi militaire, soit dans son carrosse gris, attelé de deux chevaux blancs, et sur lequel s'épanouissait, sous la couronne princière, le large écusson de ses ancêtres, portant *d'or à la bande de gueules*, surmonté du cri de la grande maison d'Egmont de laquelle celle de Ligne est issue : *Quocunque res cadunt, (stat) semper linea recta.* » (Cte Ouvaroff. *Esquisses Politiques et littéraires.* Paris, Gide. 1848).

Ch. AD. C.

—

Devises de diverses familles (LXIX, 791 ; LXX, 199). — Une belle devise est gravée sur deux bandeaux de ferronnerie, au château de Châteaumorand (Loire) : *Vive France, Espoir en Dieu.* C'était, croyons-nous, la devise personnelle d'Antoine de Lévis-Châteaumorand, archevêque et prince d'Embrun, puis évêque de Saint-Flour, mort en 1566.

O.-C. REURE.

—

Echarpe royaliste (LXX, 60). — Les hussards de la mort sous la Révolution furent des hussards républicains tout de noir habillés, avec tresses blanches et sabretache rouge, portant un bonnet et sur la sabretache des os en croix et la tête de mort, postichant ainsi les hussards Prussiens, encore affublés à l'heure actuelle de ces ornements funèbres. Les hussards de la mort Français recrutés surtout parmi des batteurs de pavé parisiens et montés

en partie sur des chevaux provenant des écuries du Roi ne durèrent que quelques mois, n'atteignirent pas l'effectif d'un régiment et furent incorporés dans d'autres corps sans avoir eu à leur actif aucun fait d'armes bien particulier. N'importe, tous les recueils de costumes militaires depuis la Révolution, ont donné ces peu intéressants hussards, à cause de leurs ornements funèbres. Les uhlans de la légion de Mirabeau portaient les os en croix et la tête de mort sur le devant de leur talpack ; j'en suis moins sûr pour les hussards de la même légion. Quant à l'infanterie qui en formait la masse principale comme effectif, je suis sûr qu'aucun emblème funèbre n'ornait ni sa coiffure, ni ses habits. Je ne suis donc pas convaincu que les officiers et les chefs de la légion Mirabeau puis Damas aient tous porté des écharpes ou des brassards avec des têtes de mort. C'est bien macabre pour le jovial Mirabeau et peu sérieux pour le comte Roger de Damas.

COTTREAU.

—

Vieux Poinçons servant, avant 1797, à distinguer l'argent des autres métaux (LXIX, 792). — M. Emile Ballé trouvera tous les renseignements qu'il désire dans le *Dictionnaire des poinçons, symboles, signes figuratifs ; marques et monogrammes des orfèvres français et étrangers, fermiers généraux, maîtres des monnaies, contrôleurs, vérificateurs, etc.*, par Ris Paquot — Paris, Librairie Renouard, Henri Laurens, éditeur, 6 rue de Tournon, 1890

Le poinçon du fermier général dit : Poinçon de charge est, pour Paris, toujours la lettre A surmontée de la couronne royale, mais variant de forme et d'ornementation pour chaque fermier. La couronne elle-même n'affecte pas un type uniforme, tantôt ouverte, tantôt fermée, elle offre des dessins différents, quelquefois elle fait complètement défaut, et est remplacée, surtout aux XVIIe siècle, par une et même deux fleurs de lys

GEO FILH.

*
* *

Une pièce d'argenterie se reconnaît facilement des autres métaux : ce qui est plus délicat, c'est de se rendre compte actuellement si la susdite pièce contient bien la quantité d'argent que la loi d'alors exigeait.

Les objets en argent fabriqués à Paris avant l'abolition de l'impôt de garantie en 1791, doivent toujours porter un certain nombre de poinçons qui peuvent servir à les identifier d'une manière certaine. La Révolution avait dissous les corporations d'orfèvres en même temps que les impôts indirects. Les inconvénients de cette suppression aussi absurde que prématurée, furent tels qu'elle ne tarda pas à rétablir la garantie, les poinçons, etc. par la loi du 19 Brumaire an IV (9 novembre 1797).

Pour les objets fabriqués en province, l'identification est presque impossible. Dans nombre de villes en effet, existaient des communautés d'orfèvres, et chaque orfèvre avait sa marque spéciale. Mais ils ne se soumettaient pas toujours à la surveillance du fermier des droits, et les pièces provenant de ces ateliers ne portent pas nécessairement les quatre poinçons réglementaires. Même pour Paris, ces quatre poinçons ne sont pas de rigueur, car un arrêt du Conseil d'Etat du 8 décembre 1772 décide que le fermier est dispensé de mettre ses poinçons sur les ouvrages des orfèvres qui ont conclu avec lui des traités ou des abonnements.

Les ouvrages d'orfèvrerie ont commencé à être règlementés en 1579 sous le règne d Henri III qui institua un droit de trois sols par once d'argent dit « droit de remède », afin de mettre en harmonie le prix des ouvrages d'or et d'argent avec la valeur conventionnelle des monnaies. Cet édit n'eut pas d'effet. En 1631, Louis XIII institua une catégorie de fermiers chargés de percevoir le droit de remède et de marquer les objets l'ayant acquitté d'un poinçon leur appartenant : c'est le « poinçon de décharge ». En 1672, il n'y a plus qu'un seul fermier général des droits qui applique le « poinçon de charge » en cours de fabrication, afin que l'orfèvre ne puisse échapper au droit de garantie, mais ce dernier n'était payé qu'au moment de l'insculpation du poinçon de décharge En 1697 l'opposition du poinçon de charge est rendue obligatoire, alors que depuis 1672, elle n'était que facultative.

L'orfèvrerie de Paris porte donc les 4 poinçons suivants depuis 1672 et il est possible par eux de savoir non seulement

la date d'une pièce, mais encore son auteur :

1° Le *poinçon du maître orfèvre*, comprenant ses initiales, une fleur de lys avec deux points de côté qui sont les « grains de remède » en haut, et son symbole ou « différent » entre les lettres initiales en bas.

2° Le *poinçon de charge* du fermier des droits alors en exercice. Pour Paris c'est toujours la lettre A, variant de forme et d'ornementation pour chaque fermier et accompagnée d'une couronne. Il y eut 21 fermiers différents de 1672 à 1789.

3° Le *poinçon de communauté* des orfèvres de Paris apposé par le garde orfèvre en exercice afin d'établir la garantie du titre. Le garde changeait tous les ans, le poinçon aussi : c'était une lettre de l'alphabet couronnée. L'ordonnance du 22 novembre 1506 portait que l'on commencerait par la lettre a l'année suivante. Ces lettres furent minuscules et gothiques jusqu'en 1621. Depuis lors furent utilisées les majuscules romaines sauf J, U et W, jusqu'en 1783 où, pour la première et dernière fois, on se servit de l'U. De 1784 à 1789 on employa la lettre P. couronnée et accompagnée des deux derniers chiffres du millésime.

4° Le *poinçon de décharge* du fermier constatant que les droits ont été payés. Il représente une figure, un oiseau, une aiguière, etc.

En effet la date de la pièce sera indiquée par la lettre du poinçon de la communauté prise dans la série correspondant à la forme de l'A du poinçon de charge du fermier en exercice. Le poinçon du maître fera reconnaître l'auteur : on les trouve presque tous dans le *Dictionnaire des marques et monogrammes* de Ris-Paquot.

Le baron Jérôme Pichon qui, fut avec du Sommerard et Davillier, le plus érudit collectionneur du XIX[e] siècle, avait essayé de composer un ouvrage général pour la France sur les poinçons d'argenterie. Il dut y renoncer. Et cela n'est pas surprenant si l'on remarque par exemple que le caducée est poinçon de décharge à Bordeaux, poinçon de la communauté à Semur et poinçon de décharge du fermier Cordier. Comment s'y reconnaître, et comment surtout parvenir à retrouver les poinçons de tous les maîtres des diverses communautés de France, puisque leurs archives ont disparu ?

ALDE.

—

Armes à déterminer (LXIX, 744). — Je trouve ces armes et cette devise (*pœnas* au lieu de *pœnæ*) dans le *Dictionnaire des devises* de Tausin, comme celles de la famille de Lile en Ecosse et en Provence.

LA COUSSIÈRE.

—

Séez, Sées (LXIX, 745 ; LXX, 33). — Pourquoi cette orthographe différente ? Les gens du pays, et j'en suis, n'en savent trop rien. Séez est l'orthographe ecclésiastique, l'administration civile écrit Sées.

En latin Saium ou Sagium, jadis Sais en vieux français ; voilà le peu que ma mémoire me fournit pour l'étymologie, mais cela ne suffit pas à expliquer la différence d'orthographe adoptée dans les deux administrations religieuse et civile.

ARCH. CAP.

—

Une « Ténébreuse affaire » de Balzac (XXVIII ; XXIX ; XXX ; LXIX). — La légende se glisse jusque dans les ouvrages les plus sérieusement composés. De ce nombre est l'étude de M. Rinn, parue en 1910 et intitulée : *Un mystérieux enlèvement, l'affaire Clement de Ris* : c'est assurément le meilleur travail paru jusqu'ici sur la question qui nous occupe. Pourquoi faut-il que l'auteur termine son livre par cette légende ?

Le 2 novembre 1801, Viriot partit, sauta à cheval, et, d'une traite alla jusqu'au relai de la Croix-Verte, où une chaise de poste l'attendait, précaution suspecte, et qui justifierait l'inculpation de connivence entre lui et les partisans des condamnés. Il avait promis l'acquittement ; il avait échoué ; ce qu'il n'avait pu obtenir de la justice, il essaierait de l'obtenir de la clémence du Premier Consul. Arrivé à Paris dans la nuit, il courut aux Tuileries : Bonaparte était absent. Il se présenta chez Joséphine ; elle le reçut, l'écouta et se refusa à intervenir. Il vit les généraux Mortier et Junot : ils se dérobèrent. Serait-il plus heureux auprès du Ministre de la Justice, Abrial ? Quand après longue attente, il parvint jusqu'à lui, ce fut pour apprendre l'inutilité de sa démarche : Gaudin, de Mauduison et Canchy n'étaient plus ; la justice avait suivi son cours.

La vérité est beaucoup plus simple. Le jour de l'exécution, 3 novembre 1802, les trois condamnés à mort firent demander Viriot, et celui-ci répondit : « Dites que je suis malade » (*Anjou Historique*, XIV, 330).

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*

—

Il n'y a pas qu'à Paris que les ânes portent culotte (LXX, 36). — Les ânes sont très sensibles aux piqûres des mouches et ces insectes les attaquent plus spécialement aux jambes antérieures, de sorte que cet animal, pour éviter la démangeaison que lui cause la piqûre, se mord jusqu'au sang la partie de ses pattes qui est au dessous du genou ; aussi lui fait-on porter de longues genouillières qui ressemblent à des manches.

Les ânes ne sont pas les seuls animaux à qui on fait porter de ces manches ; dans certains pays on en fait porter aux chameaux, mais au lieu d'être en toile, comme dans l'ouest de la France, elles sont en cuir pour les préserver de la morsure des serpents.

Il existe en effets des contrées où les serpents venimeux abondent, où on ne peut faire un pas, sans risquer d'en écraser un — ou d être mordu par lui — ce qui est infiniment plus désagréable.

En général, écrit un voyageur, le voisinage des animaux rampants est d'autant moins apprécié, qu'on sait, qu'en fait de serpents, les plus petits sont quelquefois les plus dangereux, et les femmes, en particulier qui se sont usées à jouer avec eux à commencer par Eve et finir par Cléopâtre, ont été assez mal récompensées de leur familiarité.

Et pour finir par le titre de cet article, on peut dire sans se tromper qu'il n'y a pas que les ânes qui portent culotte.

ALBERO.

***

Est-ce qu'il n'y aurait point là une allusion aux Parisiens de Montmartre, tout spécialement aux âniers qui menaient leurs bêtes aux nombreux moulins qui existaient jadis sur la Butte, soit pour y amener le grain, soit pour en rapporter la farine ? On avait assimilé les conducteurs à leurs ânes. *Etre de Montmartre* était autrefois une locution populaire et plaisante qui valait autant que niais, ignorant. Que les temps sont changés !

Dans son *Théâtre des Boulevards* (1757) Gueullette fait dire à l'un de ses personnages :

Montmartre n'est point un port de mer, « Si tu savais la Géographie, tu ne parlerais pas aussi incivilement ; il n'y a que les ânes comme toi qui vont dans ce pays...

Et dans *Le Brouhaha de la rue aux Ours*, comédie représentée en 1809, je trouve ce fragment de dialogue :

— Où donc a-t-il étudié ?
— A Montmartre ; ça fait pitié ! »

GUSTAVE FUSTIER.

—

Monts-de-Piété du XVIIIe siècle (LXX, 50). — Voir à ce sujet une réponse de M. Eugène Grécourt, sous le titre *Monts de Piété*, LVIII, 688.

DE MORTAGNE

***

Voici en ce qui concerne la Provence, quelques renseignements sur les Monts-de-Piété.

C'est la France qui a l'honneur des premiers essais des Monts-de-Piété, après les tentatives d'Italie. La ville d'Avignon naturellement portée à subir l'influence italienne vit un Mont-de-Piété se former dans son sein en 1577. Plus tard l'archevêque Marini institua cette œuvre son héritière universelle. Ce sont les étudiants d'Avignon qui furent des premiers clients du Mont-de-Piété pour y porter leurs effets et leurs livres qu'ils vendaient autrefois aux Juifs.

Le Mont-de Piété de Beaucaire date de 1583.

Le Mont de-Piété d'Aix-en-Provence, fondé vers 1633 n'eut, pendant de longues années, qu'une existence précaire. Celui de Brignoles date de 1667 ; celui de Toulon de la même époque et celui d'Arles venait d'être créé en 1666 par l'oratorien Agneau.

Le Mont-de-Piété de Marseille fut fondé, en février 1674, par le notaire Jean Sossin avec une somme de 3.376 livres qu'il avait reçue de quelques hommes bienfaisants, somme qui s'ajouta à une aumône de 200 livres donnée par de Foresta-Collongue et une de 100 livres offerte par la dame Vento-Mayme.

Les statuts de l'Œuvre furent approuvés par l'Evêque de Marseille, le 23 août 1688 et par lettres-patentes du Roi le 18 juillet 1696. Entre temps, en 1691, un gentilhomme marseillais, Jean de Puget, légua au Mont-de-Piété 69.000 livres.

Chose à noter : Paris fut une des dernières villes en France qui possédât un Mont-de-Piété ; il y fut établi par lettres-patentes du 9 décembre 1777.

Ouvrages à consulter :

— *Des Monts-de-Piété et des Banques de prêts sur nantissements*, par Blaise, Paris, 1843.

— *Monti di Pieta. Répertoire de l'administration et de la Comptabilité des établissements de bienfaisance*, par Durieu et Roche, Paris, 1842.

— *Histoire de la Commune de Marseille*, par Mery L. et Guindon, 1843.

— *Histoire du Mont-de-Piété de Marseille*, par Augustin Fabre, Marseille, 1869.

— *Istoria della citta d'Avignone*, par Fantoni Castruci, 1675.

— *Traité de l'Administration des Finances*, par Necker, 1785, tome III.

— *Notice sur Brignoles*

— *Lettres patentes du 18 juillet 1696. Testament de Jean de Puget aux archives du Mont-de Piété de Marseille.*

A. Palliès-Comminges.

*
* *

En 1640, lors de la capitulation d'Arras Louis Treize, roi de France, accorde par l'article 27 de sa charte que le Mont-de-Piété d'Arras et tous les objets qu'il contient appartenant aux déposants sera pris en sa protection et que les droits, privilèges et prérogatives accordés seront maintenus. Ce Mont-de-Piété avait été établi par lettres-patentes en date du 13 mai 1621 de l'archiduc Albert et l'infante Isabelle qui en établissait de même dans toutes les villes du Brabant, du Hainaut, de la Flandre et de l'Artois où il y avait déjà eu des tables publiques de prêts ou lombards, datant de 1545 pour Arras, par exemple.

E. Rouge.

—

Prix payés à divers écrivains pour leurs ouvrages (T. G.)

...Edgar Poë ne fut jamais un écrivain bien rétribué. Ce n'est qu'après sa mort que son talent fut reconnu et unanimement admiré dans tous les pays. Il touchait, à l'apogée de sa carrière, deux dollars par page manuscrite grand in-quarto. C'est le prix qu'il fixe dans une lettre adressée à John Thompson, éditeur du *Southern Literary Messenger*.

Or, l'original de cette lettre vient de passer aux enchères dans une vente publique à New-York, et il a atteint 1700 francs (340 dollars). Cette lettre, qui a deux pages, datée du 12 janvier 1849 dit que l'écrivain commence à se remettre de l'état de dépression où l'avait jeté la mort de sa femme en 1847, et qu'il va travailler à nouveau. Il vient de commencer la première version des *Cloches* et propose au directeur du grand magazine de lui envoyer pour sa revue une série d'études qui feraient suite à ses *Margiliana* et fixe son prix à deux dollars par page grand in-quarto. Sa mort augmente considérablement la valeur de sa page !

(Journal *Le Temps*, 22 juin 1914).

P. c c. Gustave Fustier.

—

Enseignes de coiffeurs (LXIX, 687). — Voici un distique qui n'a pas été relevé — je crois — par aucun intermédiairiste et qu'on pouvait lire, il y a 50 ans, sur une enseigne d'un coiffeur, à Béziers, place de la Citadelle :

Les ciseaux d'Atropos font frémir la nature :
Les miens ont l'art heureux d'embellir la figure.

La boutique du coiffeur existe encore mais le distique a, depuis longtemps, disparu de l'enseigne.

A. Palliès Comminges.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Nous avons reçu, au début de la guerre, cette carte venant d'Iglesias. Nous la publions avec la plus grande satisfaction.

Monsieur le Rédacteur,

Si cette carte vous arrive, qu'elle vous apporte mes salutations fraternelles et mes vœux les plus ardents pour le triomphe de votre patrie adorée, que j'aime presque autant que la mienne.

Bien à vous.

Camille Caddio.

« Dieu protège la France »

—

Lettre du relieur Mercier. — M. Arthur Meyer a reçu de M. Mercier, le maître relieur, cette lettre d'une aima-

ble saveur qui intéresse nos lecteurs, la plupart bibliophiles :

Cher monsieur,

Je vous prie de m'excuser si je vous manque de parole encore une fois ; je crains très sérieusement de ne pouvoir vous donner vos volumes pour Noël ni pour le jour de l'An, comme il était convenu. Depuis un mois, j'ai changé de métier, ayant lâché le petit fer pour le fusil. Je pars ce soir affronter maintenant le feu. C'est autre chose que la reliure,mais on s'y fait très bien, et si vous n'avez pas vos volumes pour l'époque ci dessus mentionnée, du moins aurez-vous à la même date deux provinces que j'espère bien contribuer à vous rendre.

Veuillez agréer, etc.

G. MERCIER.

—

Guillaume II, poète. — Il est tout,il est même poète.

C'était avant la bataille de Lemberg et bien d'autres batailles.

Le *Berliner Tageblatt* recevait de Saint-Pétersbourg la copie d'une petite pièce de vers écrite par l'empereur Guillaume. Il l'avait adressée par télégraphe, de Memel au prince Odolensky, maréchal de la cour de Russie.

Voici la traduction de ces vers :

Le groupe des voyageurs remercie chaudement — pour le koulebiak (pâté russe) et le caviar — ainsi que pour les asperges dont le suc — donne la force aux estomacs vides. — Nous en remercions en levant nos verres — à ta santé, prince maréchal de la cour.

Le menu russe d'aujourd'hui est d'une digestion plus difficile.

*
* *

Une autre fois, Guillaume célébra en vers le chocolat à la crême.

Il avait donné un thé à bord du *Hohenzollern*, ancré devant Lofthus, à une colonie de vingt jeunes filles allemandes. Il avait fait offrir à ses invitées le régal cher aux cœurs berlinois : le chocolat à la crême fouettée.

Les petites Allemandes lui adressèrent le lendemain une ode toute vibrante d'une lyrique reconnaissance.

Il y répondit par le quatrain suivant :

Ihr die ihr Chocolade trankt
Ihr schoenen Mædchen seid gedankt
So suess sei euer Lebenslauf
Wie dieser Trank mit Sahn'drauf.

WILHEM II
und seine Fahrtgesellen,

Vous qui avez bu votre chocolat, belles jeunes filles, je vous remercie. Puisse le cours de votre existence être aussi doux que cette boisson à la crême !

GUILLAUME II.
et ses compagnons de voyage.

Si les belles jeunes filles sont devenues les femmes ou les fiancées de ces soldats qu'il envoie à la mort avec une prodigalité barbare, elles doivent trouver que la crème a quelque peu tourné.

X.

—

La Force et le Droit. Une lettre de Talleyrand en 1814 — Notre ami Raoul Bonnet nous signale une lettre de Talleyrand à Bourrienne, datée d'octobre 1814, qui est d'une intéressante actualité.

Elle montre la continuité de la politique de la France, dans la lutte du droit contre la force.

Vienne, 3 octobre 1814

Monsieur,

Le Roi ayant daigné me nommer son ambassadeur extraordinaire au congrès de Vienne avec M. le Duc de Dalberg je suis arrivé ici depuis quelques jours. Les premiers moments ont dû être consacrés aux présentations et aux visites.

Le Congrès n'a point encore commencé ses operations. Mais déjà des conférences préliminaires et préparatoires ont eu lieu. La conduite que les instructions de Sa Majesté nous prescrivent de suivre est de défendre constamment et de faire prévaloir les principes de la justice et du droit public et conséquemment de tendre à assurer les droits de chacun pour assurer le repos de tous. C'est dans ce sens que nous devons agir et c'est aussi dans ce sens que vous devez parler en toute circonstance.

Comme le retour du Roi a fait disparaître, en France, toutes les idées qui avaient produit et qu'avait propagées la Révolution, il faut espérer que de même en Europe on cessera de transformer la force en droit et que l'on prendra pour règle non sa convenance mais l'équité.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Prince de TALLEYRAND.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond.

LXXe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* Du 20-30 Décembre 1914

N° 1409

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

A NOS LECTEURS ET COLLABORATEURS

La réapparition de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* a été accueillie avec une très vive sympathie. Nous remercions nos amis, collaborateurs et abonnés qui ont bien voulu nous prouver leur satisfaction de ce qu'ils ont considéré à juste titre, comme une marque de patriotique confiance.

Beaucoup d'entre eux ont repris aussitôt leur collaboration, intéressés plus particulièrement, par les questions qui sont de la nuance des événements. Quel érudit resterait enfermé dans sa tour d'ivoire pendant les heures ardentes que nous vivons ?

Tout est encore exceptionnel en ce moment et notre effort se ressent des difficultés de joindre la plupart d'entre nous. Des territoires nous sont fermés, dont nous voulons espérer la délivrance prochaine. La famille de l'*Intermédiaire* est un peu dispersée. Beaucoup de nos collaborateurs sont retenus par leurs obligations militaires.

En somme, nous n'avons pas la prétention de nous présenter comme en temps normal, nous faisons des numéros de guerre. Leur régularité et leur volume dépendront des circonstances et des possibilités.

L'importance de notre effort est subordonnée aux concours qui pourront nous être prêtés.

Et puisque nous voici, avec ce numéro, au seuil de l'année nouvelle, faisons un vœu — nous n'aurons jamais fait vœu d'un cœur plus fervent. Que nos amis et collaborateurs qui combattent, nous reviennent, et que la France — avec ses alliés — resplendisse, en 1915, dans la gloire de la paix victorieuse.

M.

A nos abonnés

Nous ne présenterons pas de quittance d'abonnements, avant la fin des hostilités. Nous comptons sur l'obligeance de nos abonnés.

Nous rappelons à ceux qui voudront bien nous adresser le montant de leur renouvellement, que le prix des abonnements pour les abonnés de 1914 est de 12 fr. (France) et 14 fr. (Etranger).

Pour les nouveaux abonnés, le prix reste fixé à 16 fr. et à 18 fr.

Si le service ne pouvait être assuré régulièrement, une nouvelle remise serait faite à l'échéance ou une prolongation de durée au choix des abonnés.

Nous conservons les exemplaires destinés à nos abonnés des régions où le service postal est interrompu.

La table pour le deuxième semestre de 1914 est envoyée avec le présent numéro.

Questions

—

Livre d'or de la France. — Plusieurs auteurs se sont proposé de publier des recueils des héros morts pour la Patrie ou cités à l'ordre du jour, pendant cette guerre si meurtrière de 1914? Quel est le plus complet ?

M. Xavier Roux doit faire paraître prochainement, sous le titre *Les Héros* et comme sous-titre : « Tablettes Historiques des familles ») des brochures donnant par département, la liste de tous les officiers, sous-officiers et soldats morts au champ d'honneur. Ce mode de publication, par département, offre le grave inconvénient de ne pouvoir être complet tant que la paix ne sera pas signée. Et puis comment se fait la classification par département ? Est-ce en raison du lieu de naissance, du domicile habituel, du lieu de garnison, du régiment, etc. ?

Le journal illustré *Le Panorama de la guerre* publie un « Mémorial de la guerre » où sont réunis, par ordre chronologique, les noms des braves promus dans la Légion d'honneur, médaillés militaires ou cités à l'ordre du jour.

A mon humble avis, toutes ces publications sont incomplètes. N'existe-t-il pas un véritable « Livre d'or de la France pendant la guerre de 1914 » où sont et seront inscrits les noms de tous ceux qui :

1° Ont été tués à l'ennemi, ou sont morts, soit des suites de leurs blessures, soit de maladies contractées pendant la campagne ;

2° Ont été blessés au champ d'honneur ;

3° Ont été promus à un grade supérieur pour action d'éclat ;

4° Ont été promus dans la Légion d'honneur ;

5° Ont reçu la médaille militaire ;

6° Ont enfin été cités à l'ordre du jour des armées.

Les noms de tous ces braves, auxquels nous ne saurons jamais assez témoigner de reconnaissance, doivent être accompagnés de l'indication de leurs prénoms, du régiment auquel ils appartenaient, de la date et du lieu où ils ont été tués ou blessés, du texte complet de la citation à l'ordre du jour, etc. BRONDINEUF.

« Les Marie-Louise » — Conscrits. — A-t-il été publié des articles, des études sur ces conscrits ? — Inutile de citer le roman d'Erkmann-Chatrian. — Dans quels documents contemporains trouve-t-on le surnom de « Marie-Louise » appliqué à des conscrits ?

B.

—

Questions maritimes actuelles : la course, les prises. — Sans entrer dans de longs détails, ne pourrait-on donner, dans nos colonnes, quelques-unes des règles, les plus intéressantes, concernant la *Course*, les *Prises* et autres questions maritimes ? Cela permettrait au lecteur non initié de comprendre ce que disent chaque jour nos journaux.

SAINT-SAUD.

—

Accent et regard de Guillaume II. — Que pensent du regard plus ou moins franc de l'empereur allemand et de son accent, quand il parle français, ceux qui l'ont entendu parler notre langue ? Je ne sollicite l'avis que de ces derniers.

SAINT-SAUD.

—

Hussards de la Mort. — Quelle est l'origine de ce régiment *bocbe* ? Y a-t-il dans l'armée allemande d'autres régiments portant des noms extraordinaires ?

LA COUSSIÈRE.

—

Chant militaire anglais : Long way Tipperray. — Cet air a fait fortune en Amérique. On l'entend siffloter par les boys dans les rues de New-York et, sur les routes, les soldats de l'Oncle Sam le chantent à pleine gorge C'est *Long way Tipperray*.., la chanson de route favorite de l'armée britannique.

Des citoyens allemands résidant aux Etats-Unis ont eu les oreilles agacées par ce refrain, qui leur parut hostile. Ils ont fait des démarches auprès du gouvernement de Washington pour qu'il fût désormais interdit dans l'armée américaine.

Et voici l'amusante réponse qu'ils se sont attirée du secrétaire d'Etat à la guerre :

Mais, voyons, « Tipperray » me paraît être une chansonnette mélodieuse et les soldats américains pourront, tant qu'il leur plaira, la fredonner, la chanter et la siffler.

Ne pourrait-on avoir les paroles de ce chant et connaitre son histoire ?

A. B. X.

—

Singe. — Pourquoi appelle-t-on ainsi les conserves qu'on donne à nos soldats?

LA COUSSIÈRE.

—

Les Poilus — C'est par ce mot que l'on désigne les soldats français qui se battent en ce moment.

L'absence de toute toilette explique assez ce sobriquet. Mais n'existait il pas avant la guerre pour désigner des gaillards solides, éprouvés ?

V.

—

Hurluberlu. — Le mot ne figure pas à la table de l'*Intermédiaire* et je le trouve au XVe siècle comme nom d'un allemand pillard au temps des guerres de Bretagne. *Lesquelles choses ont été prinses par un Almant nommé Hureluberlu* (Mémoires de Guil. de Rosnivinen ; cité par D. Morice. Preuves. III, 561). Le mot est-il plus ancien ? Ce devait être un surnom, car il est dit « aultrement Jehan le Duc ».

Ne serait ce pas plutôt la déformation du nom propre allemand sous la forme d'un mot déjà populaire ?

RENÉ VILLÈS.

—

Woëvre : prononciation. — Du *Bulletin des Armées* :

Voilà un nom qui revient constamment dans les communiqués. Comment doit-on le prononcer ? Voèvre ou Voivre ? Les gens du pays, les seuls qu'il convienne d'écouter, vous répondront que Woëvre se prononce Oivre, comme Wallon se prononce Ouallon, et Longwy Lon-ouy. Woëvre est un nom de lieu d'origine celtique non germanique.« Essayez, écrit un Lorrain à M. Ardouin-Dumazet, essayez de le faire dire par un Boche, il n'y parviendra jamais : le son oi n'existe pas pour leur gosier. »

Ce même correspondant indique, à propos du signal de Xon, que dans les noms lorrains, *x* avait coutume, il n'y a pas longtemps, de se prononcer *ch*. « Nous disions : Chousse et non Xousse ; nous grimpions de Nancy au champ de tir de Lachou et non Laxou, et de là, nous descendions boire une chope de Machéville à Maxeville) De même, lorsque j'étudiais à Pont-à-Mousson, nos promenades nous conduisirent plus d'une fois jusqu'au belvédère du signal de Chon, d'où nous contemplions la silhouette bleue de Metz la regrettée, et écoutions tinter la Mutte, dont le son nous était un glas

« La Mutte sonnera bientôt la victoire ! »

Ajoutons, en quittant la Lorraine pour l'Argonne, que Sainte-Menehould, dont il a été question bien souvent aussi, se prononce d'une façon extrêmement simple. L'*h*, *l*, le *d*, tout cela disparaît, et il ne reste plus que Sainte-Menou.

Puisque nous y sommes et que nous faisons les pédants, signalons en outre, que :

Vailly-sur-Aisne doit se prononcer : Vély, Ostel — Otel, Vregny — Vreugny, Braisne — Braine, l'Aisne, rivière et département — l'Aine, la Vesle, rivière — la Vèle, Laon, chef lieu — Lan, le Lannois ; Craonne, Cranne, Craonnelle — Cranelle, Guise — Guhise, Montmirail, bourg de la Marne limitrophe de l'Aisne — Montmirel.

—

Foche ou Fok ? — De la *Presse* :

Telle est la question que se posent bien des Français en voyant paraître, avec la rareté qui caractérise la citation de nos officiers supérieurs dans les communiqués officiels, le nom du général Foch, l'un de nos énergiques et sympathiques vainqueurs.

Il faut dire *Foche*, sans appuyer outre mesure sur la terminaison du nom. Du moins, c'est ainsi que prononcent ceux qui approchent l'un des plus braves et remarquables auxiliaires du général Joffre.

Prononcer Fok, ce serait donner au nom une prononciation germanique, peu motivée et regrettable.

—

Prophéties pour les temps actuels. — Les journaux nous servent tant de calembredaines à ce sujet, qu'il serait très intéressant — je le crois du moins — pour les lecteurs de l'*Intermédiaire* de connaître celles des prophéties concernant les temps actuels, ou pouvant s'y appliquer sans trop de difficultés, parues il y a plusieurs années. Pas de *on dit* surtout ! des références précises, tirées non de celles données dans les feuilles quotidiennes, mais de livres, qu'on peut consulter si c'est nécessaire. — Pas de commentaires trop compliqués, comme ceux du Nostradamus, par exemple.

UN PYRÉNÉISTE.

—

« Ce n'est pas une émeute, c'est une révolution » — A la suite d'une discussion provoquée par la proposition d'accorder une pension aux vainqueurs de la Bastille, le 23 janvier 1833,

La Fayette rappela au comte Gaëtan de La Rochefoucauld le mot de son père, le duc de Liancourt, au sujet de la prise, de la Bastille : « Ce n'est pas une émeute, Sire, c'est une grande révolution. » (voir G. Bord, *Conspiration révolutionnaire* 110 et 111).

Existe-t-il des documents antérieurs au 23 janvier 1833, établissant que ces paroles ont été prononcées ?

Marmont a écrit à Charles X, le mercredi 23 juillet 1830, à 9 heures du matin : « Ce n'est plus une émeute, c'est une révolution. »

D'après Vaulabelle (*Hist. de la Restauration*, VIII, 974), le 29 juillet 1830, vers huit heures du matin, le ministre M. de Peyronnet aurait dit à M. de Bayeux avocat général à la Cour royale : « Ce n'est donc pas une simple émeute ? » A quoi le magistrat aurait répondu : « C'est une véritable révolution ».

En attribuant cette phrase lapidaire au duc de La Rochefoucauld-Liancourt, le 14 juillet 1789, La Fayette ne faisait-il pas une confusion, peut-être volontaire, pour les besoins de sa cause ?

Jusqu'à nouvel ordre, document en main, l'auteur de la phrase me paraît être Marmont. J.-G. BORD.

—

Le général Bonaparte à Nice. — Bonaparte allant prendre le commandement de l'armée d'Italie en 1796, passa quelques jours à Nice.

Un chercheur des Alpes-Maritimes pourrait-il me dire quelle fut la durée de ce séjour et dans quelle maison logea le futur empereur ?

Baron DE G.

—

La duchesse de Berry à Marseille en 1816. — Marie Caroline de Naples, duchesse de Berri, s'est embarquée à Naples le 14 mai 1816 à bord de la frégate napolitaine *la Syrène* escortée par deux navires français, un vaisseau de ligne et une corvette.

La correspondance du Préfet des Bouches-du Rhône consultée aux Archives nationales, F7 12171-12174, ne fournissant aucun renseignement sur les instructions données par le Gouvernement Français pour la réception de la princesse à Marseille, nous faisons appel à la haute compétence des abonnés de l'*Intermédiaire* et les prions de suppléer à cette lacune en indiquant où l'on pourrait prendre connaissance : 1° des instructions données par le Gouvernement tant pour la réception de la Princesse à son débarquement que pour son voyage de Marseille à Paris.

2° du compte rendu officiel de la réception à Marseille et des réjouissances données en son honneur au port de débarquement.

R. V. B.

—

87° demi-brigade. — Je désirerais savoir quelles campagnes de la Révolution et de l'Empire a fait la 87° demi-brigade, formée en partie par le 3° bataillon des volontaires de la Côte-d'Or.

J. B.

—

Tombeau de Jean Amelot : Inscription. — Une plaque de marbre recouvrant autrefois le tombeau de Jean Amelot, président au parlement, et de Marie de Saint-Germain, sa femme, dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs, se termine ainsi :

Mœrenle Mœrentissimo H. M. P. C. obiit Julii Henrico III Rage VII° Kal, anno LV, menses XOXV.

Je serais très reconnaissant au confrère érudit qui pourrait me traduire ces lignes qui se rapportent certainement à la date du décès et à l'âge de Jean Amelot

Comte DE VARAIZE.

—

Baudelaire. — Il paraît que Baudelaire fut un jour ou deux journaliste à Châteauroux, où il devait écrire dans le *Journal de l'Indre*, sous la direction d'Arthur Ponroy (vers 1851). J'ai vainement cherché, à Châteauroux, la trace de l'auteur des *Fleurs du mal*.

A. PONROY.

—

Les généraux Caffarelli du Falga. — Préparant en ce moment une thèse sur les généraux Caffarelli du Falga (Maximilien et Auguste) je serais très reconnaissant à ceux de mes confrères de l'*Intermédiaire* qui possèderaient des lettres de ces deux soldats ou des documents les concernant eux et leur famille, de vouloir bien me les communiquer.

SERGE F.

Arthur Ponroy. — Je désirerais pouvoir consulter l'*Itinéraire de Paris à Clermont*, par Arthur Ponroy, itinéraire peut-être publié, après 1842, dans un journal de Paris.

A. PONROY.

—

De Salignac-Fénelon. — Le 23 novembre 1680, Messire Gaspard de Savignac épousa, au château de Fénelon, sénéchaussée de Toulouse, damoiselle Magdelaine de Vignes, fille de Messire Anthoine de Vignes et de Marie de Fénelon et petite-fille de feue dame Gabrielle de Salignac.

Au nombre des témoins figurent Magdelaine de Colmié, veuve de Messire Gabrielle de Fénelon, ayeule de la future dame Gabrielle de Fénelon, sa tante.

Quelle parenté avait cette jeune mariée, fille d'une Fénelon et petite-fille d'une de Salignac avec l'illustre archevêque de Cambrai François de Salignac-Fénelon né au château de Fénelon en 1651?

FRÉDÉRIC ALIX.

—

Armoiries à déterminer : un fascé sur un écartelé : aux 3 Potier et aux 4 La Rochefoucauld. — Sur un cartouche 1re moitié du XVIIIe, surmonté d'une couronne de marquis et croix de Saint-Louis au bas : *écartelé au 1er de gueules à la tour de...; au 2 d'azur à 3 cors (?) de..., au franc-canton dextre échiqueté d'argent et d'azur ; au 3 de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 croisettes du même, qui est* Potier de Courcy ; *au 4* de la Rochefoucauld ; *sur le tout de... à 3 fasces ondées de...*

Quelle peut être la famille à qui attribuer ce cachet ?

SAINT-SAUD.

—

Chanson de déserteur. — Pourrait-on me procurer le texte complet d'une chanson populaire dont Gérard de Nerval cite quelques vers dans *Les Filles du Feu* ? Il s'agit d'un déserteur qui rencontre la maréchaussée.

On lui a demandé : — « Où est votre congé ? — Le congé que j'ai pris, il est sous mes souliers. »

Une amante éplorée intervient :

La belle s'en va trouver son capitaine, —
Son colonel et aussi son sergent...

« Le refrain est une mauvaise phrase latine, sur un ton de plain chant. qui prédit suffisamment le sort du malheureux soldat », ajoute Gérard de Nerval. Pourrait-on, en même temps, m'indiquer où je trouverais l'air de cette chanson ?

RUP.

—

Bible de Complut. — Je lis dans l'*Histoire générale d'Espagne* de Juan de Ferreras :

1572. — Malgré de si grands embarras, le roi Don Philippe II voyant qu'on ne trouvait plus d'exemplaires de la Bible de Complut, qui avait été imprimée à tant de frais par les soins du cardinal Ximénez, consulta l'*Inquisition générale*, etc.

D'où vient le nom de Complut ou Complute donné à la Bible en question ?

NAUTICUS.

—

Famille Le Quieu. — Cette famille, originaire de Picardie, est-elle encore représentée ?

Les Le Quieu, seigneurs de Villiers l'Hôpital Moyenneville, La Vallée-les-Amiens, Amboiseville, Fortel, la Guesdière, Grandmaison, remontent à David Le Quieu écuyer, l'un des cent gentilshommes de Louis XI.

Baron DE G.

—

Une marquise actrice. — Albert Glatigny, dans *Gilles et Pasquins*, a publié une poésie, « à Mme la Marquise de Z... » qui s'adresse à une dame de l'aristocratie qui était — en 1869 — montée sur les planches.

Sait on le nom de cette marquise ? Fit-elle une carrière théâtrale sérieuse ?

J...

—

Le mot partenaire. — Le *Dictionnaire de l'Académie* et le *Dictionnaire de Littré* l'adoptent, mais n'en citent aucun exemple. J'en trouve un dans les *Anecdotes littéraires* de Voisenon : « l'évêque de Montrouge » dit qu'il était « Le partenaire » de Mlle de Lussan, un bas bleu du temps, dans les indigestions qu'ils se donnaient tous deux, trois fois par semaine, à Cauterets en 1763 ?

Existe-t-il un exemplaire antérieur de ce terme qu'on écrit aujourd'hui, à la mode anglaise « partner ».

D'E.

Réponses

Les articles ayant un caractère d'actualité, sont placés en tête.

Les Allemands, en 1871, ont-ils passé sous l'Arc-de-Triomphe, à Paris? (LXX, 139). — Voici la réponse à la question.

On lit dans *La Capitulation et l'Entrée des Allemands*, par Alfred Duquet, page 306 :

A 3 heures, après la revue passée par le nouvel empereur de l'hippodrome de Longchamps, M. de Moltke, bien certain qu'on ne tirera pas de coups de fusil, ordonne l'entrée générale des troupes. Elles arrivent, par l'Arc-de-Triomphe, sans passer dessous, en raison des barrages, des chaînes, des pavés, des débris de toutes sortes qui ne permettent pas la circulation sous la glorieuse voûte. De plus, les vainqueurs n'étaient pas trop rassurés, craignant que des mines, des machines infernales n'eussent été établies sous le monument ou aux alentours. Ils le contournent donc, à distance, comme l'ont fait les premières troupes entrées le matin, et descendent l'avenue des Champs Elysées (2).

(2) C'est à tort que M. Jules Favre a écrit que les colonnes allemandes avaient « passé sous l'Arc-de-Triomphe ». (Jules Favre, gouvernement de la Défense Nationale du 29 janvier au 22 juillet 1871, page 151). — « L'ennemi ne défila pas sous l'Arc-de-Triomphe. » (Général Ambert, le siège de Paris, p, 376). — Edmond Neukomm, p. 284. — A. J. Dalsème, p. 340.

***

*
* *

Le document suivant que je trouve dans l'*Echo de Paris* ne répond pas à la question, mais il est à coté — et non sans intérêt.

Non seulement Guillaume Ier n'est pas entré à Paris, mais son état-major n'est pas descendu dans une habitation française, car cet état major fut reçu par mon père, Lino Munoz, fils du comte del Retamoso et neveu du duc de Riansarès, qui épousa S. M. la reine Marie-Christine d'Espagne, mère de la reine Isabel, qui habita si longtemps votre noble pays de France.

La reine Marie Christine habitait, en 1871, avenue des Champs-Elysées, à la place où s'élève actuellement l'hôtel de M Dufayel ; c'est là que l'état-major prussien, accompagné de 800 hommes, vint habiter.

M. Jules Ferry, maire de Paris à ce moment, je crois, pria mon père, habitant seul l'hôtel de Sa Majesté, de bien vouloir recevoir les Prussiens, aucun Français n'acceptant l'humiliation de les recevoir. Mon père accepta. Mon père aimait la France.

Non seulement l'empereur n'était pas venu à Paris, mais son état-major était reçu dans une habitation espagnole : l'honneur était sauf...

Vous dire que mon père était joyeux en recevant ces individus et qu'il n'eut pas de regrets serait mentir, d'autant plus qu'il ne fut pas précisément satisfait de cette invasion.

Une nuit que le général en chef eut besoin d'un renseignement, il envoya un de ses officiers auprès de mon père, qu'il trouva installé dans un fauteuil dans la plus belle chambre. Aussitôt l'officier d'en faire l'observation. Sur la réponse de mon père, qu'étant dans la chambre de Sa Majesté et que, lui, se contentant d'un fauteuil, ce ne serait pas son général qui coucherait dans le lit de la reine, l'officier le menaça en sortant. Le lendemain matin arrivait le général en chef qui, au lieu de remontrances, fit des excuses à mon père en le complimentant.

En 1871 il y avait encore des hommes du monde en Allemagne. Quel changement en 44 ans !

Cependant, un mois après leur départ, l'hôtel conservait une odeur désagréable et, comme souvenir, les Prussiens nous laissèrent d'énormes caisses ne contenant que du suif. Si, en fait de parfums, c'était de cela qu'ils se servaient, je comprends que l'odeur des Barbares soit restée longtemps dans le nez de mon pauvre père...

*
* *

Dans le même numéro (19 septembre 1914), M. Charles Foley soutint la négative — quant au passage des Allemands sous l'Arc de Triomphe :

Rappelons d'abord que, en 1871, l'entrée des Allemands à Paris ne ressembla en rien aux libres et glorieuses occupations de Vienne ou de Berlin par les armées de Napoléon.

Vers onze heures, le 1er mars, après revue à Longchamp, l'armée de Guillaume Ier ne pénétra dans notre ville que pour y être très étroitement *parquée* dans les quartiers compris entre les fortifications (ouest), les quais de la rive droite jusqu'au pont de la Concorde, puis la rue Royale, le faubourg Saint-Honoré et l'avenue des Ternes. Ponts, places et rues aboutissant à cette ligne de démarcation étaient fermés par deux barricades, formant espace vide, à environ cent mètres l'une de l'autre. La première barricade était gardée par notre armée active, la seconde par notre garde nationale.

Beaucoup de Parisiens, moins effrayés que curieux, cherchèrent à voir les *Casques à pointe.* Ceux-ci se sentaient rien moins que rassurés dans ces avenues désertes, entre ces façades de maisons aux volets hermétiquement clos, — remparts de pierre derrière lesquels ils entendaient se briser les remous d'une foule hostile.

D'ailleurs cette épreuve, aussi pénible aux vaincus qu'aux vainqueurs, fut de courte durée. Entrés à Paris le 1er mars, après midi, les Allemands, par ratification de la paix, évacuaient le 3 mars, dès le matin !

A peine trois petits jours de silencieuse gloriette !

Guillaume Ier avait vainement rêvé, au front de sa garde royale, de passer sous l'Arc de Triomphe, de traverser à cheval les Champs-Elysées et de coucher aux Tuileries.

Des lettres de menaces émurent chancelier et ministres, leur firent craindre un attentat, — coups de fusil ou de revolver de Français exaspérés. — L'entrée triomphale que se promettait l'empereur fut donc jugée par trop dangereuse Il fallut y renoncer. L'état-major en ressentit quelque déception, mais le monarque, assez vite résigné, écouta la voix de la prudence, ce qu'en euphémisme de cour on nomme *le conseil de la raison.*

Guillaume, pendant ces trois jours d'occupation, ne pénètre donc pas dans Paris, *même en cachette.*

La revue de Longchamps terminée, l'empereur se rend à cheval jusqu'à sa voiture ; il y monte avec son fils et retourne tout bourgeoisement, pour ne pas dire tout piteusement, à Versailles

Historiographe en titre, Louis Schneider, en ses *Souvenirs* annotés et corrigés par le monarque lui-même, nous apprend que l'entourage impérial n'avait pu voir partir Guillaume pour Longchamp, par la route de Sèvres, qu'*avec crainte et tremblement.*

Quand, après cette excursion cependant rien moins que risquée, « la voiture royale rentra dans la cour de la préfecture, — nous avoue officiellement notre historiographe, — il nous tomba *un poids de dessus le cœur !* »

* * *

Parisien de Paris que je n'ai jamais quitté, j'ai suivi tous les incidents du Siège avec l'insouciance du danger et la curiosité du gamin que j'étais alors, et domicilié dans le quartier des Champs-Elysées, j'ai assisté personnellement à l'entrée des Allemands dans la capitale, après la revue du corps d'occupation passée à Longchamp, par le vieux Guillaume.

Aux termes de la convention signée entre Bismarck, Thiers et Jules Favre la partie de la ville de Paris, à l'intérieur de l'enceinte, comprise entre la Seine, la rue du Faubourg-Saint-Honoré et l'avenue des Ternes devait être occupée par les troupes allemandes dont l'effectif ne devait pas dépasser 30.000 hommes.

La veille de l'occupation, la grande ville, dit Jules Favre

ne cessa pas un instant de conserver une attitude morne et silencieuse ; et, quand la nuit vint, au lieu d'offrir le spectacle du mouvement et de la vie qui donne un air de fête à ses soirées les plus ordinaires, elle s'enveloppa de ténèbres volontaires.

Aucun de ses habitants ne songea à franchir le seuil d'un café, et, sur les boulevards, dans ses rues habituellement étincelantes de lumières et sillonnées de promeneurs, on entendait à peine le pas solitaire et cadencé des patrouilles qui veillaient inquiètes sur la cité consternée.

Le 1er mars, dans l'après-midi, le corps d'occupation commandé par le général Kamecke, entra dans Paris, venant de Longchamp, par l'avenue de l'Impératrice et l'avenue de la Grande-Armée ; je puis affirmer que les régiments contournèrent l'Arc de Triomphe, car ils n'auraient pu passer sous les arceaux qui, la veille, avaient été obstrués et barricadés par les Parisiens.

L'avenue des Champs-Elysées était complètement déserte, et les devantures des rares magasins qui y existaient alors avaient été baissées, et portaient une inscription : « Fermé pour cause de deuil national » ; les maisons et les fenêtres étaient closes.

Seuls un millier de gamins du quartier dont je faisais naturellement partie, accompagnaient l'avant-garde formée par les Bavarois qui, tous, avaient arboré sur leur casque, un rameau de verdure.

Nous suivions la musique et, peu à peu, l'esprit du titi parisien reprenant le dessus, nous commençâmes à assaillir les Bavarois de nos quolibets, puis à siffler et, enfin, à faire un vacarme tel qu'on percevait à peine le son des instruments. Cela ne nous paraissant pas suffisant, nous nous enhardîmes au point de ramasser et de jeter des cailloux qui allaient rebondir sur les cuivres.

L'incident faillit alors mal tourner, car, devant le Palais de l'Industrie et l'avenue Marigny, le général furieux ordonna une halte et fit armer les fusils ; inutile

d'ajouter qu'en un instant nous avions disparu, dispersés comme une volée de moineaux.

La troupe reprit alors sa marche jusqu'à la place de la Concorde dont toutes les statues étaient voilées, et la musique s'arrêta devant la statue de Strasbourg pour exécuter l'air « Salut à toi, couronné par la Victoire », semblant ainsi braver l'armée française qui gardait les barricades établies rue Saint-Florentin, rue Royale et rue Boissy d'Anglas.

Le lendemain, un grand nombre de filles publiques accoururent dans les Champs-Elysées, mais Gavroche veillait et, dès que l'une d'elles après avoir conversé avec un Allemand, venait à s'égarer dans les allées, des mains juvéniles l'empoignaient, la fouettaient et lui faisaient prendre un bain dans les bassins des fontaines environnantes.

Enfin, le 3 mars, à 8 heures du matin, l'évacuation commençait ; elle était terminée à midi et, pas plus au départ qu'à l'arrivée, l'Arc de Triomphe ne fut souillé.

Je me souviens encore d'un pauvre diable de traînard, resté seul sur la place en arrière de l'armée, auquel nous lancions force lazzis et qui, bien inoffensif, se bornait à répondre : « Moi pas Prussien ! Bavarois, déteste Prussien ! »

Quelques instants après, on amoncela de la paille sur la place de l'Etoile et on y mit le feu pour purifier l'endroit ; on recommença la même opération devant l'hôtel de la reine Christine, avenue des Champs Elysées (aujourd'hui hôtel Dufayel) où le général Kamecke avait établi son quartier général.

En résumé, l'entrée des Allemands dans Paris en 1871, fut plutôt piteuse. Ils furent parqués comme des animaux, en nombre limité et pendant deux jours seulement, dans un coin de la capitale. Ni Guillaume, ni le Kronprinz, ni Bismarck n'osèrent franchir les fortifications. Il y eut donc une différence sensible entre cette entrée aussi discrète que craintive et celle du « Parvenu Corse » à Berlin que le Kaiser actuel a tenté vainement d'imiter.

EUGENE GRÉCOURT.

*
* *

M. Maxime Vuillaume, dans les *Cahiers*, a publié une relation établissant que l'armée allemande a passé sous l'Arc de Triomphe, mais au retour.

H.

—

La force prime le droit (LXX, 39). — Il s'agit d'un vieil adage *Force passe droit* recueilli par Leroux de Lincy dans son livre des *Proverbe français*.

Bismarck s'est toujours défendu de l'avoir employé et a prétendu, tout au moins, que sa pensée avait été mal comprise.

Le 23 janvier 1863, au cours d'une séance à la Chambre Prussienne, il répondit au comte de Schwerin qui lui reprochait cette formule :

D'après ce que j'entends, l'orateur m'aurait compris comme si j'eusse dit « La Force prime le droit. »

Je ne me souviens pas d'avoir réellement employé de pareilles expressions et, malgré les marques d'incrédulité avec lesquelles vous accueillez ma rectification, j'en appelle à votre mémoire.

(*Discours de Bismarck*, Tome I, page 26).

Tout mauvais cas est niable et il est probable que, plus tard, le chancelier actuel d'Allemagne niera, lui aussi, avoir dit qu'il fallait considérer un traité comme un « chiffon de papier sans importance ».

EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

Bismark s'est toujours défendu d'avoir dit cela, mais il en était bien capable ; d'ailleurs il n'aurait fait que concrétiser les deux premiers vers de la fable de La Fontaine *Le loup et l'agneau* :

La raison du plus fort est toujours la meilleure,
Nous l'allons montrer tout-à l'heure.

J. BRIVOIS.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX, 142). — Les Allemands considèrent Schopenhauer comme leur Montaigne et ils ont, pour lui, une véritable vénération.

Il est donc intéressant de relever, dans les œuvres de ce philosophe, les opinions qu'il a émises sur ses compatriotes :

En voici quelques-unes :

On a reproché aux Allemands d'imiter tantôt les Français, tantôt les Anglais, mais c'est justement ce qu'ils peuvent faire de plus fin, car, réduits à leurs propres ressources, ils n'ont rien de sensé à vous offrir.

Aus. A. Schopenhauer's handschriftlichem Nachlass. Leipzig, 1864. Page 387.

Lichtenberg compte plus de cent expressions allemandes pour exprimer l'ivresse. Quoi d'étonnant? les Allemands n'ont-ils pas été depuis les temps les plus reculés, fameux par leur ivrognerie.

Mais ce qui est extraordinaire, c'est que dans la langue allemande renommee entre toutes pour son honnêteté, on trouve, plus que dans toute autre langue, des expressions pour exprimer la tromperie, et la plupart du temps, elles ont un air de triomphe, peut-être parce que l'on considère la chose comme très difficile.

(Du même ouvrage. Page 386.)

Le véritable caractère national des Allemands, c'est la lourdeur. Elle éclate dans leur démarche, dans leur manière d'être et d'agir, dans leur langue, leurs récits, leurs discours, leurs écrits, dans leur façon de comprendre et de penser, mais tout spécialement dans leur style.

Elle se reconnait au plaisir qu'ils trouvent à construire de longues périodes, lourdes, embrouillées.

. . . .

C'est à ce jeu qu'ils excellent, et quand ils peuvent ajouter du précieux, de l'emphatique et un air grave plein d'affectation, ils nagent alors dans la joie.

Ils s'étudient tout spécialement à trouver toujours les expressions les plus indécises et les plus impropres de sorte que tout apparaît comme dans le brouillard : leur but semble être de se ménager à chaque phrase une porte de sortie, puis de se donner le genre de paraître en dire plus qu'ils n'en ont pensé, enfin, ils sont stupides et ennuyeux comme des bonnets de nuit.

(Parerga und Paralipomena. 3e édition. Leipzig, 1874. T. II. Page 578).

Et pour terminer, ce mot de la fin :

En prévision de ma mort, je fais cette confession que je méprise la nation allemande à cause de sa bêtise infinie, et que je rougis de lui appartenir.

Von dam. Uber ihm. Von Linder, Memorabilien Von Frauenstaedt. Berlin 1863. Page 399).

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Culture Kultur (LXX, 142). — *Cultura* a été employé en latin au sens figuré de culture de l'esprit, éducation. *Culture* tout court l'est aussi depuis longtemps en français. Littré en cite des exemples tirés de Vauvenargues et de Voltaire. Le sens est même plus étendu que celui d'éducation quand nous disons : culture générale, un homme sans culture, etc. Il embrasse tout ce qui a rapport à la formation de l'esprit. C'est en ce sens, mais plus élargi encore, que les Allemand s'emploient le mot, emprunté par eux il y a assez longtemps déjà soit au français, soit au latin, et plus récemment, je crois, affublé d'un K pour lui imprimer la marque germanique. C'est, si je ne me trompe, « civilisation », qui approcherait le plus en français du sens que les Allemands attachent au mot *Kultur.* Je ne crois pas que le mot *culture* ait jamais été pris chez nous dans une acception aussi étendue ; à moins qu'on ne le trouve avec cet emploi chez quelqu'un de ces spécialistes qui, tout imprégnés de lectures germaniques, ont cru bon de transporter en français l'adjectif allemand *Kulturell* sous la forme du barbarisme *culturel*, signifiant quelque chose comme : « qui a rapport à la civilisation. »

IBÈRE.

—

Inchangé (LXX, 141). — Ce n'est pas, comme on l'a prétendu, un néologisme des rédacteurs de communiqués, puisque Littré le connaissait déjà. Les mots de ce groupe, adjectifs formés avec le préfixe négatif et un participe passif, ne sont pas aussi nombreux en français qu'en anglais, où ils sont innombrables (et l'anglais *unchanged* a peut-être contribué a suggérer *inchangé* au premier Français qui l'a employé). Il y en a cependant un certain nombre, par exemple : inconnu, incréé, indéterminé, indompté, inespéré, invaincu. L'analogie justifie donc la formation de celui-ci. Il ne fait double emploi avec aucun mot déjà existant. Il évite une périphrase. Il est clair pour tout le monde. Il n'y a donc aucune raison de lui contester le droit de cité qui lui est déjà depuis quelque temps acquis. Il a trouvé dans notre langue un vieux parent, pas très souvent employé, mais qui date de l'ancien français : inchangeable.

IBÈRE.

—

Le mot boche (LXX, 143). — *Du Temps :*

La plus vraisemblable réponse est apportée par une lettre du commandant C... au *Figaro* :

6 décembre 1914.

Au *Figaro*,

Ne pas chercher trop loin l'étymologie du

mot *Boches*. L'argot auquel ce vocable appartient incontestablement, emploie deux modes péjoratifs : remplacement du mot (généralement un substantif) par un qualificatif ou plutôt par un disqualificatif ; curieux pour juge, culbutant pour pantalon, etc., — déformation de la syllabe finale ou substitution à celle-ci d'une autre, souvent très différente, mais de sonorité caractéristique, faible ou forte. Dans ce deuxième mode l'argot transforme :

Auver—gnat en Auver—pin
Arti—lleur en Arti—flard
Fanta—ssin en Fanta—bosse
Trou—pier en Trou—bade
Serg—ent (de ville) en Serg—ot

et aussi :

Alle—mand en Alle—boche ;

l'orthographe « Alboche » est, en conséquence, tout à fait défectueuse.

Les « Boches » sont tout simplement les « mands ». Ne pas confondre avec « Boschimans », ce qui serait peu aimable pour ces derniers, en dépit de la faiblesse de leur angle facial.

COMMANDANT C...

Lettre digne du meilleur philologue : la terminaison argotique en *oche* ou en *uche* n'est pas rare. Quant au succès du nom d'*Alboche*, n'est-ce parce qu'il rime aisément avec « moche » ?

***

Du *Figaro* :

Faute de divertissements beaucoup plus vifs, en ce moment, nous pouvons bien continuer un peu cette petite recherche — oh ! modeste : il ne s'agit pas de philologie ou de Kultur ! — touchant les origines des mots *Boches* et *Alboches*. Cela n'a point de conséquence ; mais je crois que les temps sont venus de sentir la grâce des choses anodines : ce qui n'est pas anodin, depuis quatre mois, n'est que trop terrible.

Donc, il sera bien établi désormais que le sobriquet de Boches ou Alboches ne date point d'hier. Reculons dans le passé. Un de nos lecteurs a eu l'obligeance de me communiquer un « texte » digne de remarque

Dans les *Poèmes mobiles* de ce pauvre Mac Nab qui avait une bonne gaieté de temps de paix et qu'on ne voit peut-être pas sans surprise mêlé au commentaire de la Barbarie une courte fantaisie intitulée : « Un drôle de dîner », contient ces lignes : « Mais, dites-moi, qu'est-ce qu'on vous apprend donc au bahut ? — Nous faisons des laïus ; on nous pousse des colles sur le latin, le grec, l'alboche, les matmuches, etc... » Or, les *Poèmes mobiles* de Mac-Nab ont paru (personne, ou peu s'en faut, ne l'ignore) chez l'éditeur Léon Vanier, l'année 1889 D'où il résulte qu'il y a vingt-cinq ans l'*alboche*, pour l'*allemand*, fut un mot courant dans l'argot des lycées parisiens.

Ce n'est pas tout. Notre confrère M. Renaudet, m'écrit qu'en 1868, au lycée de Tours, quand il était élève de rhétorique, le professeur d'anglais appelait impétueusement « têtes d'Alboches » les cancres qui se montraient les plus rebelles à son enseignement. En 1868, — avant l'autre guerre !... Et, à cette époque, la savante Allemagne, comme on disait, avait beaucoup d'admirateurs. Néanmoins, la tête carrée de l'Alboche était, au lycée de Tours, jugée sainement : ce professeur d'anglais, d'ailleurs, qui sait s'il n'était pas brouillé avec son collègue le professeur d'allemand ? Peu importe : et *Alboche*, sinon *Boche*, est de deux années au moins antérieur à l'autre guerre.

RÉMI.

***

Alboche était déjà employé en 1871, par des réfugiés de la Commune, à Genève. Son étymologie me semble identique à celle de rigolboche, et le mot peut par conséquent être né bien avant 1870. S'il est resté longtemps dans la coulisse, cela tient uniquement, je pense, au fait qu'avant 1870, l'Allemagne et les Allemands ne jouaient aucun rôle : on ne connaissait que les divers Etats constituant l'agglomération germanique.

Boche est, en revanche, tout à fait moderne, et correspond à notre besoin du moindre effort (Ex : auto, métro, tram, etc.)

Dr VOGT.

—

Le Pantalon rouge (LXX, 141). — De M. Ernest Laut, *Supplément du Petit Journal* 13 décembre 1914 :

La Révolution adopta la couleur bleue pour les habits des soldats. On vit courir sur tous les champs de bataille de l'Europe « ces habits bleus par la victoire usés ». Mais sous l'Empire, le bleu fut un instant abandonné. L'indigo qui servait à la teinture des draps militaires venait d'Angleterre, et l'empereur ne voulait employer aucun des produits de l'industrie anglaise. Il essaya de l'habit blanc. Essai malheureux dont il ne tarda pas à se repentir. C'était, en effet, une idée singulière que d'habiller de blanc des soldats destinés à passer leur vie au bivouac. Au bout de quelques jours les habits étaient d'une saleté repoussante. On mit l'habit blanc au rancart et l'on revint à l'habit bleu teint avec du pastel au lieu d'indigo.

Les soldats d'alors devaient porter la culotte, mais en campagne ils la portaient le moins possible. Bien qu'elle leur fût fournie

gratis, ils préféraient revêtir des pantalons qu'ils payaient de leurs deniers. Un officier, qui fit le récit de la guerre de Prusse de 1806, raconte que, dès le premier jour de l'entrée en campagne, les soldats jetèrent leurs culottes.

« Le lendemain du premier bivouac, dit-il, celui qui eût vu l'énorme quantité de culottes qui jonchaient la plaine où nous avions couché, eût pu croire que l'ennemi nous ayant surpris pendant la nuit, nous nous étions sauvés en chemise. » C'est que les hommes préféraient le pantalon qui laissait toute liberté aux mouvements de la jambe, à la culotte qui, en serrant le jarret, paralysait les efforts des plus intrépides marcheurs.

La Restauration garda le pantalon, mais elle le voulut blanc. L'inconvénient qui avait fait rejeter cette couleur sous l'Empire ne tarda pas à apparaître de nouveau. On chercha quelle couleur adopter. Or, à cette époque, on cultivait la garance entre le Rhône et la Durance, et cette culture menaçait de périclter faute de débouchés. Pour la sauver le gouvernement de Charles X résolut de teindre en rouge les pantalons des soldats.

Telle fut l'origine du pantalon rouge : son adoption eut pour cause un intérêt économique. Il est vrai qu'on déclara pour la justifier qu'on avait voulu surtout prendre une teinte sur laquelle les taches de sang seraient moins apparentes que sur le pantalon blanc.

Depuis lors, le pantalon rouge a été, en quelque sorte, le vêtement symbolique du troupier français.

On l'a vu en Algérie, en Italie, en Crimée, au Mexique, partout où s'est dépensé l'héroïsme de nos soldats ; on l'a vu sur les champs de bataille de la guerre funeste ; on l'aura vu encore sur ceux de la guerre de revanche : et tous ceux qui l'ont porté dans les heures de gloire ou de détresse ne le verront pas disparaître sans un serrement de cœur.

Le pantalon rouge était bien une spécialité française. Seule, l'Autriche l'a employé jusqu'ici, et seulement pour sa cavalerie.

La raison pour laquelle il fut adopté par les cavaliers autrichiens est, d'ailleurs, curieuse, peu connue et vaut d'être rapportée.

Il y a tout juste un demi-siècle, Maximilien d'Autriche venait d'être nommé empereur du Mexique. Grand admirateur de l'armée française, il voulait avoir des troupes à l'image des nôtres. A cet effet, il avait commandé aux fabriques de Brünn et de Reichenberg des quantités considérables de drap rouge. Les industriels autrichiens se méfiaient de l'aventure mexicaine. Ils déclarèrent ne consentir à exécuter les commandes de Maximilien que si l'empereur, son père, voulait bien en garantir le paiement.

La condition fut acceptée. Quand survint la catastrophe de Queretaro, les fabricants informèrent donc le cabinet de Vienne qu'ils tenaient à sa disposition les laissés pour compte de Maximilien. Justement les troupes autrichiennes étaient revenues des campagnes de Bohême et d'Italie en assez mauvais état. Le besoin de les habiller de neuf se faisait sentir. Si l'on utilisait les draps du Mexique ?

Ce qui fut fait. Et voilà comment *notre* pantalon rouge est devenu le pantalon des cavaliers d'Autriche.

***

C'est sous l'administration du ministre de Caux (Louis Victor de Blanquefort, vicomte), lieutenant-général et membre de la Chambre des députés, que le pantalon rouge fut donné aux troupes d'infanterie, comme le prouve le document ci-dessous :

Décision du Roi portant que le pantalon en drap garance sera substitué au pantalon bleu, dans l'uniforme de l'infanterie.

Paris, le 26 juillet 1829.

Le Roi a décidé, le 26 de ce mois, que le pantalon de drap garance serait substitué au pantalon bleu, dans l'uniforme de l'infanterie de ligne et de l'infanterie légère.

Ce changement n'aura lieu qu'au fur et à mesure des remplacements.

L'insertion au Journal militaire tiendra lieu de notification.

P. c. c. NAUTICUS.

—

La prophétie des Hohenzollern (LXX, 137). — M. Edouard Drumont en a parlé. Et voici ce qu'il en a dit :

Hermann était un moine très savant. Il habitait, au treizième siècle, le monastère de Lehnin, dans le Brandebourg et c'est là qu'il écrivit le *Vaticinium lehninense*, dans lequel sont prédites, règne par règne les destinées des Hohenzollern. Le *Vaticinium lehninense* a été publié il y a quelques années, avec toutes sortes d'intéressants commentaires, par l'abbé Florent Dumas.

Les prédictions du moine de Lehnin sont en vers, ou plutôt en prose rimée. Après les tristesses et les humiliations qui suivirent Iéna, l'éclatante fortune de Guillaume Ier est annoncée en toutes lettres, à sa date — ce qui n'est pas mal pour quelqu'un qui écrivait au treizième siècle

90. *Natus florebit, quod non sperassel habe-* [*bit.*

91. *Nam sortis miræ videntur fata venire*
92. *Et princeps nescit quod nova potentia* [*crescit.*

« Le fils aura des jours prospères ; il possèdera ce qu'il n'aurait jamais osé espérer. Car, je vois s'approcher le temps où s'accompliront d'étonnants coups de fortune et le prince lui-même ignore les accroissements que prendra la nouvelle puissance. »

La fin des Hohenzollern y est annoncée ainsi :

93. *Tandem sceptra gerit qui stemmatis* [*ultimus erit.*
94. *Israël infandum scelus audet morte* [*piandum*

« Enfin le sceptre est aux mains de celui qui sera le dernier de la liste royale. Israël tente un exécrable forfait que la mort seule peut expier. »

Le Dr L. serait utilement renseigné en se procurant la brochure suivante :

La *Fin de l'Empire Allemand*, annoncé par plusieurs prophéties (par S. H. Lavaur).

L. Rigaut.

—

La fin de la Guerre (LXX 143). — Je verrais avec quelque regret les amis collaborateurs mettre à l'ordre du jour un tel sujet. Non, assurément, qu'il puisse y avoir de contradicteurs sur le fond même de la question, il n'y a dans toute la France qu'un esprit, qu'un cœur, qu'une volonté : la guerre atroce que l'on nous fait ne peut, ne doit finir que par la complète victoire des alliés, c'est-à dire par le triomphe de la justice, du droit et de la liberté des peuples. Mais l'*Intermédiaire*, *Journal des Chercheurs et Curieux*, est-il fait pour des articles de journaux sur les probabilités de l'avenir ? Je ne pense pas. L'*Intermédiaire* est plutôt voué par définition aux recherches et précisions sur des faits concrets, déterminés ; aussi ouvrir la voie à des causeries, à des dissertations et à des hypothèses ne me paraît pas sans inconvénient.

Et cet inconvénient serait d'autant plus réel selon moi que, fort sagement, d'ailleurs, la direction, par une note éditoriale, exclut toute réponse « qui serait du domaine politique et traiterait des conditions de la paix ». Mais alors ? Et comme la censure pourrait également donner des coups de ciseau dans des communications qui toucheraient aux questions militaires, il me semble que le champ laissé libre se trouverait singulièrement limité.

H. C. M.

* * *

Que l'*Intermédiaire* reçoive dès maintenant l'écho de la guerre, rien de plus naturel, mais j'aperçois une question sur « la fin de la guerre » dont on n'a pas manqué de relever aussitôt le caractère inopportun et déplacé. On va obtenir en réponse bien des bavardages oiseux !

Pourquoi ne pas limiter cette question aux seules prophéties anciennes et nouvelles qui fixent à des dates bien variables le terme du conflit ? Ces prophéties sont nombreuses : en les enregistrant avec le moins possible de commentaires, l'*Intermédiaire* resterait parfaitement dans son rôle et intéresserait tout à la fois ses lecteurs actuels et ceux qui, plus tard, y chercheront la chronique d'aujourd'hui.

d'Heuzel.

* * *

Il me paraît que notre confrère, soit dit sans le désobliger, aurait dû poser cette question à Madame de Thèbes, il n'y a que des inconnues dans le problème dont il demande la solution.

Quand finira la guerre ? Personne ne me paraît pouvoir étayer sérieusement une réponse sensée à cette question.

La guerre *doit finir à l'épuisement complet* d'un des deux partis en présence. Quand ?

Thix.

[Nous nous rendons aux raisons de nos collaborateurs, et d'accord avec l'auteur de la question, nous la supprimons].

—

Quelle pouvait être la population de Constantinople en 1453 ? (LXX, 146). — Je ne suis pas en état de répondre à cette question ; mais comme tout ce qui regarde Constantinople a un grand intérêt, au moment où les alliés vont peut-être définitivement expulser les Turcs de l'Europe, nous croyons devoir signaler une très curieuse brochure, publiée en 1913, par le chanoine Reure, professeur à la Faculté catholique des lettres de Lyon, sous ce titre : *Jean de Chateaumorand a-t-il retardé de cinquante ans la prise de Constantinople par les Turcs* ?

Sans prétendre apporter une démonstration décisive, M. Reure établit du moins comme très probable, que Jean de Châteaumorand, « capitaine pour le roi de France en la ville et cité de Constantinople », de 1399 à 1402, a sauvé alors cette ville de l'ambition du sultan Bajazet, et par conséquent retardé sa chute d'un demi-siècle.

M. M.

—

Valentine de Milan et le château d'Asnières (LXX, 9). — Le château actuel d'Asnières-sur-Seine ne date que du XVIIIe siècle. Ne serait-ce pas le vieux château de la Tour d'Asnières (Sarthe) qui aurait été habité par Valentine de Milan ?

NAUTICUS.

—

Louis XIV a-t-il félicité Jean Sobiesky après la délivrance de Vienne ? (LXIX, 785, LXX, 9, 51). — J'ai lu, mais je ne pouvais dire où, que l'empereur Léopold, une fois Vienne délivrée par Jean Sobiesky, aurait hésité, ou se serait refusé à tendre la main au roi polonais, parce que celui ci n'était qu'un roi électif ! Et lui, donc !

V. A. T.

—

La vénalité de Mme de Pompadour (LXIX, 786) — La vénalité de Mme de Pompadour ne fait malheureusement de doute pour personne. Mais, dans l'affaire qui motive la question de P. M. elle ne saurait être mise en cause. La marquise exécrait trop Frédéric, qui l'avait insultée avec une muflerie essentiellement teutonne, pour prêter l'oreille à ses propositions. En effet, le roi de Prusse, alors aux abois, suscitait, de tous côtés, des émissaires, pour obtenir de la France une paix acceptable.

Dans un article du *Correspondant*, à la date du 25 avril 1914, sur les comtes de Wied-Rewied, ancêtres du roi d'Albanie (?) actuel, le comte Palluat de Besset établit qu'un certain Barbute de Maussac, flanqué du colonel Balbi, muni d'un faux passeport et accrédité par Newied, que Berin appelait « le plus intrigant des comtes de l'Empire », vint offrir, de la part de Frédéric, à Mme de Pompadour la cession viagère des principautés de Neufchâtel et de Valengin. Dès leur arrivée à Paris les deux aventuriers furent arrêtés et envoyés à la Bastille. Les Archives de la prison d'Etat, publiées par Ravaisson, relatent tout au long cette affaire. D'autres agents de Frédéric, porteurs de propositions identiques, en échange des bons offices de la favorite, subirent le même sort, car, comme nous l'avons dit, Mme de Pompadeur n'avait pas pardonné au roi de Prusse ses insolences. Malheureusement, Soubise se fit battre à Rosbach.

D'E.

—

La colonne de Rosbach (LXX, 4, 51, 149). — Il y a un mois environ j'ai visité le musée de Versailles et j'y ai vu parmi les tableaux de toutes dimensions, qui représentent des scènes historiques, un tableau commémorant la destruction par des militaires français, du monument destiné à rappeler la victoire prussienne de Rosbach. La gravure possédée par notre confrère M. Albero aurait elle été faite d'après ce tableau, dont je n'ai relevé ni la date, ni le nom du peintre ?

V. A. T.

—

Nourrices de roi. — Jacqueline Ancelin (LXIX ; LXX, 62). — Parmi les nourrices d'enfants royaux, il faut citer Geneviève Barbier, femme Poitrine, nourrice du premier dauphin, fils de Louis XVI, décédé le 4 juin 1789, à 9 ans. Elle était originaire de Prouilly pres Reims et mariée à Antoine Poitrine, manouvrier dans ce village dont le nom figure dans la liste des habitants ayant comparu à l'Assemblée de la communauté pour les élections de 1789 (Cf : *Cahiers de doléances pour les Etats Généraux de 1789 : Baillage de Chatillon sur-Marne*, page 300)

En 1783, l'archevêque de Reims ayant fait demander « les noms des « hommes célèbres » de chaque paroisse du diocèse », le curé de Prouilly signala : « le manouvrier Antoine Poitrine époux de la nourrice de Mgr le Dauphin actuel »... ajoutant malicieusement : « Vous le passerez sous silence, si vous voulez ».

Le portrait de la dame Poitrine a été gravé par Chevillet et publié par M. Cabanès qui donne sur cette nourrice quelques détails fort intéressants (Dr Cabanès) : *Morts mystérieuses de l'Histoire*, nouvelle édition, p 164).

GUSTAVE LAURENT.

***

Vous me permettrez d'apporter une nouvelle contribution aux renseignements qui ont déjà été donnés sur la nourrice de Louis XIV.

Il s'agit de son mari qualifié de nourricier du roi dans un acte de baptême.

Je transcris le document tiré des registres paroissiaux de Saint-Germain-en-Laye :

Le premier jour de avril 1565 furent supplées les cérémonies du saint sacrement de baptesme à Louys nay du 22e jour de février dernier passé, fils de noble homme Simon Roussel escuyer, l'un des gendarmes de la garde du Roy et de damoiselle Charlotte Bachelier sa femme. Le parrain : noble adolescent Loys fils de noble homme Estienne Anselin, nourricier du roy, la marreine Damoiselle Marguerìtte fille dudit sieur Roussel.

—

Prêts faits au moyen âge par des ordres religieux (LXIX, 689, 795). — L'Eglise prohiba de bonne heure le prêt à intérêt qui devint alors l'apanage spécial, mais non exclusif, des Juifs et des Lombards. A côté de ce prêt défendu se développèrent d'autres formes de crédit tel que l'engagement immobilier — mort gage et vif gage — l'achat de rentes. Et les monastères dont le trésor était alimenté par la bonne administration de leurs biens et par des largesses privées devinrent des sortes de maisons de banque où l'on pratiquait, sous une autre forme, ce que nous appelons aujourd'hui le prêt sur hypothèque

Consulter l'excellent ouvrage de M. Genestal, professeur de droit à la Faculté de Caen :

Rôle des Monastères comme établissements de crédit, étudié en Normandie du XIe à la fin du XIIIe siècle (Paris 1901, in-8 de XII, 250 p. (Thèse de droit) et la savante étude de M N. Sauvage, archiviste paléographe, bibliothécaire de la ville de Caen :

Histoire et développement économique d'un monastère normand au moyen âge : L'abbaye de Saint-Martin de Troarn, au diocèse de Bayeux des origines au XVIe siècle. Caen 1911, in-4° de LII, 524 p.(Thèse de doctorat).

FRÉDÉRIC ALIX.

—

Anciens théâtres de la Banlieue (LXIX, 644). — Le théâtre Rossini était situé rue de la Tour, 78. Démoli en 1882.

Le théâtre de Saint-Cloud, était situé Avenue du Palais. Démoli en 1883.

Le théâtre de St-Denis était situé Cours Benoist. Disparu en 1881.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Les trois fils de Brissot (LXIX, 234, 400, 561, 667, 849). — M. J.-G. Bord donne l'état civil des trois fils de Brissot et indique que le troisième, Jacques-Jérôme Anacharsis, né le 31 mars 1791, eut pour parrain Petion et pour marraine : « Marie-Anne-Victoire Goussart, épouse d'un commissaire du roi au tribunal d'Evreux ».

Quel était ce commissaire du Roi ? Le nom de sa femme n'était-il pas plutôt : « Gaussart » ? Une des sœurs du général Gaussart, d'une famille de magistrats de Châtillon-sur-Marne, avait, en effet, les mêmes prénoms : « Marie-Anne-Victoire. »

J'ajouterai que Brissot était lié avec le père du général Gaussart qu'il avait connu à l'Université de Droit de Reims.

GUSTAVE LAURENT.

—

Abbé Edgeworth le Firmont (LXIX, 788 ; LXX, 66). -- Un livre sur l'abbé Edgeworth et ses amis vient de paraître à Londres, composé par Miss Violette Montagu. H. Welschinger a publié sur cet abbé et Louis XVI un article paru dans la *Revue hebdomadaire* le 4 juillet dernier.

F. B.

—

L'abbé Landrieu (LXIX, 789, 852). — Je ne pense pas qu'il y ait eu un curé de ce nom à Saint-Thomas-d'Aquin : il s'agit sans doute de l'abbé Landrieu, curé de Sainte-Valère. Cette paroisse, détachée de Saint-Thomas d'Aquin, fut érigée en succursale après le Concordat.

L'abbé Landrieu en était certainement curé en 1830 : le 1er mai, il prend part en cette qualité à la consécration de Saint-Pierre du Gros-Caillou, alors simple chapelle de secours.

Voici les détails que je trouve sur lui dans la *Notice historique sur la paroisse de Saint-Pierre du Gros Caillou* (par l'abbé Barthélemy, Paris, 1899 ; se vend au profit de l'église) p. 44-45 :

L'abbé Landrieu (Edmond), ordonné en 1819, fut... « professeur au collège Stanislas et ensuite vicaire à Sainte-Elisabeth... Nommé curé de Sainte-Valère, il se dévoua tout entier au double service de sa paroisse . ; après avoir prêché à Sainte-Valère, il recommençait au Gros-Caillou. Ses instructions... recueillies en partie par une personne pieuse, furent imprimées dans la suite, sous le titre de : *Souvenirs des conférences, prônes et sermons entendus à Sainte-Valère de 1830 à 1835* (en 2 vol , après 1835)... Il se dépensa surtout au service des pauvres,...

M. Landrieu mourut subitement dans la nuit du 21 au 22 décembre 1835... Il n'avait que 41 ans. »

Il serait donc né en 1794. On trouve son éloge dans l'*Ami de la Religion* et même dans le peu clérical *Constitutionnel*. Une épitaphe, dans l'église du Gros-Caillou, atteste que son cœur y fut déposé. Un passage proche de l'église porte encore son nom.

Son lieu de naissance ne figure pas dans la *Notice* de l'abbé B. Peut-être l'article signalé de l'*Ami de la Religion* (fin décembre 1835), renseignera-t-il sur ce point M. Léon Dufour.

DASSERC.

—

Madelon de Touros (LXIX, 837). — Le 15 décembre 1776, décès de M. de Touros (Charles-François et non Madelon) « directeur des Fortifications de la Guyenne et des Pyrénées », laissant veuve Jeanne-Thérèse de Gauthier et ayant un fils marié à Pauline Aynaud, dont Marie-Thérèse Pauline-Josefa-Madeleine, chanoinesse de Saint-Walbourgis (?) en Westphalie, comtesse de Heinx, héritière universelle de son aïeul. Le père de celle-ci, mécontent des dispositions testamentaires de Charles-François, déshérita sa fille, la chanoinesse, qui entre temps avait épousé un pauvre et modeste gentilhomme du Périgord, Pierre Louis de Lavergne décédé en 1830, dont plusieurs enfants avec postérité, féminine tout au moins. Madelon est, croit-on, le prénom du mari de Pauline Aynaud. Avant d'aller à Bayonne, C. F. de Touros habitait Bordeaux et avait des propriétés près de cette ville ; son nom n'est toutefois point bordelais. Il est possible qu'il soit le même que Madelaine-Pierre-François de Touros, seigneur de Meillon, capitaine d'artillerie, parrain à Dax, en 1758, d'une nièce. L'un de ces Touros, comte de Heinx ou Heinze, fut ingénieur en Prusse. Il est probable que le Touros, époux de Mlle Aynaud, a été aussi ingénieur militaire aux Pyrénées. Celui qui fut comte d'Heinze fut fait lieutenant colonel en Allemagne en 1768.

Je connais une personne, de qui je tiens ces détails, assez documentée sur ce sujet, car elle descend de la chanoinesse, la dernière des Touros, mais je ne pourrai la faire connaître (elle a leurs armes) que si le collaborateur auteur de la question veut bien me faire connaître les motifs de cette question et lui promettre d'aider dans ses recherches la personne dont je lui donnerai l'adresse.

UN PYRÉNÉISTE.

***

Il semble originaire du pays Messin. C'est à Bordeaux qu'il épousa, le 16 mars 1755, dame Thérèse-Pauline Eynaud, d'où fut issue Marie-Pauline-Thérèse-Josèphe-Madeleine, chanoinesse de la maison noble de Sainte-Walbourgis à Soest en Westphalie, mariée à messire Pierre Louis de Lavergne de Boiron, un des chevau-légers de la garde, mort en 1824, laissant au moins dix enfants, dont la descendance subsiste encore.

Madelon était fils de messire Charles-François de Touros, directeur des fortifications de la Guyenne et des Pyrénées, sur lequel nous avons plusieurs notes, au point de vue généalogique, de ses filles qui s'allièrent à de bonnes familles des Landes.

Marie-Jeanne-Thérèse de Gaultier de Vigny, sa femme, testa le 29 octobre 1776 à Ayres-Leny, dans les Landes.

AURIBAT.

—

Tardy de Montravel (LXIX, 589, 771, 858). — J'ai conservé une copie de la liste des candidats admis à l'Ecole Polytechnique en 1897 (*Journal officiel*, du 26 septembre 1897) et j'y trouve, avec le n° 47 à l'admission, M. Tardy de Montravel (*Théodore Antoine*).

L'Annuaire de 1912 de la Société amicale de Secours de l'Ecole (Gauthier-Villars, éditeur) porte le nom à la promotion 1897 et à la page 274 :

Tardy de Montravel (*Maurice*) Ingénieur des Manufactures de l'Etat, service de l'expertise, 319, rue de Charenton, à Paris.

V. A. T.

*
* *

Le Tardy de Montravel dont parle M. le comte de Guenyveau, entra à l'école Polytechnique en 1897.

Il est actuellement ingénieur des manufactures de l'Etat, en service à Paris, et habite 319 rue de Charenton.

*
* *

J'ai connu un autre Tardy de Montravel, également polytechnicien ; officier démissionnaire, ancien capitaine du Génie ; il s'est retiré à l'Albenc, petite commune de l'Isère.

Enfin, je me suis trouvé en relations avec un troisième Tardy de Montravel, plus âgé que les deux précédents ; il a pris sa retraite en septembre 1910, alors qu'il était capitaine au 38e régiment d'artillerie, à Nismes. Mais j'ignore son adresse actuelle.

Puissent ces quelques renseignements être utiles à M. O. C. R.

GEORGES MARESCHAL.

*
* *

Cette famille était originaire du Vivarais où encore en 1860, elle possédait d'importantes plantations de mûriers qui avaient donné un revenu considérable à l'époque où l'industrie de la sériciculture était florissante. Le célèbre critique Comte Armand de Pontmartin avait épousé une Tardy de Montravel.

D.

—

Madame la Générale Verdier, membre de l'expédition d'Egypte (LXX,71). — Je proteste contre la citation erronée qui est faite d'une planche des fastes de Ternisien d'Haudricourt en ce sens que si elle représente Madame Verdier et un militaire en Egypte, ce n'est nullement le général qui ne perdit jamais la vue et continua à servir pennant bien des années, mais un simple soldat à qui elle vient en aide.

Madame Verdier était Italienne et accompagna son mari en Egypte.

Elle montait bien à cheval et circulait dans un costume masculin et semi-militaire qui rendait ses mouvements faciles et lui permit de rendre bien des services en secourant des militaires, malades ou blessés Un jour, et c'est ce que représentent les fastes, elle entendit dans le désert les cris d'un soldat devenu complètement aveugle, seul et abandonné.

Elle lui fit prendre la queue de son cheval et le ramena ainsi doucement là où il pouvait retrouver des camarades et être secouru

Mais il s'agissait d'un simple fantassin.

COTTREAU.

—

Devises de diverses familles (LXIX, 791). — Il existe, outre le Tausin, *Devises Héraldiques*, par L. de La Roque (Paris, Desaide, 1890 ; in-12). Cet ouvrage ne donne que la devise des Feydeau de Lespon en Bourgogne) : *Vincere aut meri.*

ST-S.

*
* *

M. de Cressia trouvera les devises d'un grand nombre de familles françaises dans le *Légendaire de la Noblesse de France*, par le Comte O. de Bessas de la Mégie, Paris, Librairie centrale 1865.

J'y trouve notamment pour les Bernard de Sassenay : *Et pace et bello* ; pour les de Breu : *Spes mea in Deo est.*

M. DE F.

*
* *

Il y a toute une bibliographie d'ouvrages sur les devises et les cris de guerre (en dernier lieu, je citerai ceux du col. de Rochas et de M. de Champeaux) mais sur quelles futilités n'a-t-on pas écrit ? Celle-là me paraît spécialement inconsistante, parce que, dès la fin du moyen âge, les cris de guerre disparaissent avec les familles chevaleresques, et que les devises, choisies par le caprice des individus, cessent d'avoir aucun caractère familial et même nobiliaire. Sur les quatre familles citées par notre confrère, deux au moins sont d'origine bourgeoise, c'est-à-dire roturière : pourquoi veut-il leur attribuer une devise ? Palliot, mon illustre maître, a bien enregistré quelques devises de parlementaires bourguignons, mais à ceux qui n'avaient que des armoiries il n'a pas imposé de devises, et c'est fort heureux, car on ne s'y reconnaîtrait plus aujourd'hui. Sur les bancs du collège, nous faisions aussi une collection des devises accompagnant les monogrammes ou emblèmes des plus jolies pécheresses contemporaines, mais est ce là de la science, et l'histoire peut elle y gagner quoi que ce soit ?

LOUVAN GELIOT.

Jacque (Charles-Emile) (LXIX, 646, 851). — Je ne crois pas que Charles-Emile Jacque, qui signait le plus souvent Ch. Jacque, ait jamais signé Emile Jacque.

Ne s'agirait-il pas plutôt de son fils aîné Emile Jacque ?

Cet artiste né à Epervans (1) (Saône-et-Loire) en 1849 est mort en 1912. Elève de Gérôme, il obtint une mention honorable au salon de 1889 avec « L'omnibus de l'Odéon » et une autre à l'exposition universelle faite à Paris la même année avec « Chevaux de halage ». Une médaille de 3e classe récompensa au salon de 1901 (Société des Artistes français) un tableau « Les Boueux ».

On le trouve à Paris, 10 rue Laferrière (1887), 17 avenue Trudaine (1889) et à Annet (Seine-et-Marne) (1905).

« Il n'avait pas voulu donner, dit M. Jean de Caldon dans l'*Echo de Paris*, du 11 mars 1913, à ses tableaux le même objet que son père, et il s'était, depuis des années, proposé d'interpréter les chevaux de trait et de labour, les fardiers vigoureux, les bêtes patientes qui s'épuisent dans le labeur monotone des chemins de halage ; il y avait brillamment réussi. C'est un artiste laborieux, un dessinateur et un coloriste de race ; il savait tout de son métier, pour l'avoir appris à côté de son père, qui fut un maître admirable ».

La vente de l'atelier d'Emile Jacque eut lieu à l'hôtel Drouot le 12 mars 1913. Le plus haut prix, 820 fr. fut atteint par le « labourage à Annet (38 × 46) », tandis qu'un tableau « La Sieste (65 × 53) » de son père dont il avait gardé plusieurs toiles, trouvait preneur à 10.000 fr.

Cf. *Catalogue des divers salons*. — Guiffrey. — *L'œuvre de Ch. Jacque*, p. 5. — Benegit, *Dictionnaire des artistes* T. II, p. 699. — *Gazette de l'hôtel Drouot* 13 mars 1913. — *Catalogue illustré du salon de 1901 qui reproduit les Boueux*, p. 194. — *Paris. Salon 1888* (p. 39) et *Paris illustré, 1888* p. 266 qui reproduisent « Dessous de porte ».

C. Dehais.

(1) *Le catalogue de l'exposition universelle de Paris en 1889* (groupe I p. 30) le dit né à Chalon-sur-Saône.

Secrétaire de la Grande Mademoiselle (LXIX, 437 ; LXX, 158). — La question me semble très compliquée et plutôt que de chercher à la résoudre, je me contenterai de renvoyer, au moins quant aux secrétaires de la grande Mademoiselle à ses *Mémoires* qu'on trouve à peu près partout.

On y trouvera d'abord un M. de Préfontaine qui fut privé de sa charge par ordre de son père. Il avait cependant rendu de grands services à la princesse. Elle eut plus tard comme secrétaire un M. Guilloire, à l'époque de la question du mariage avec le duc de Lauzun, auquel il ne paraît pas avoir été favorable.

On pourra encore consulter les *Mémoires*, au nom d'un M. Le Bon, qui cependant ne fut pas accepté comme secrétaire. Quant aux sous-secrétaires, je n'en trouve pas la moindre trace, et il faut laisser cet honneur à d'autres.

E. Grave.

—

Titre de duc de Lorraine (LXX, 43). — Voici copie exacte de l'article II de l'Edit du Roy d'avril 1771, pour la confirmation des anoblis depuis 1715 et 1736.

Voulons que les annoblis dans nos duchés de Lorraine et de Bar qui étaient en possession et jouissance de la Noblesse et privilège y attachée en vertu de lettres ou autres vivres d'annoblissement à eux accordés par les Ducs de Lorraine et de Bar, avant la cession qui nous a été faites desdites provinces le 13 décembre 1736 et qui ont continué d'en jouir, soient et demeurent maintenus dans la noblesse comme nous les y maintenons et confirmons sans qu'ils soient tenus de nous payer aucune finance. N'entendons néanmoins que la dispense de ladite finance puisse s'étendre à ceux desdits annoblis, leurs enfants et descendants, qui avant la dite cession et depuis le 1er janvier 1715 auraient obtenu de nous des lettres ou arrêts de notre conseil de maintenue, confirmation réhabilitation, reconnaissance de noblesse maternelle, ni à ceux auxquels il aurait été accordé ou d'autres titres d'annoblissement depuis ledit jour 13 Décembre 1736, soit par nous soit par feu notre très cher frère et beau-frère le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

Cet extrait répond, ce me semble, à la question de notre collaborateur M.M.

R. de R.

***

Le roi René épousa Isabelle, fille aînée

de Charles II, duc de Lorraine ; après la mort de son père. cette princesse devint elle-même duchesse de Lorraine.

Yolande d'Anjou, fille de René et d'Isabelle, fut à son tour duchesse de Lorraine, après la mort de sa mère

Yolande eut pour fils René II, duc de Lorraine.

René II eut un fils, Antoine, duc de Lorraine.

Antoine eut pour fils François 1er, duc de Lorraine.

François Ier eut un fils, Charles III, duc de Lorraine.

Charles III eut pour fils, François de Lorraine.

François de Lorraine eut un fils, Nicolas Frrnçois de Lorraine.

Nicolas François de Lorraine eut pour fils Charles IV, duc de Lorraine.

Charles IV eut un fils, Léopold Joseph, duc de Lorraine.

Léopold Joseph eut pour fils François II, duc de Lorraine, marié à Marie-Thérèse, qui devint empereur d'Autriche et d'Allemagne sous le nom de François 1er.

Léopold II, leur fils, succéda à son père sur le trône impérial.

Léopold II eut pour fils l'empereur François II.

François-Charles, fils de ce dernier, est le père de l'empereur actuel d'Autriche François-Joseph.

F. UZUREAU.

—

Chevaliers de Malte (LXX, 47). — La question concerne-t-elle l'ensemble de l'Ordre ou seulement la France ?

Si c'est l'ensemble, il faut s'adresser à la chancellerie du Grand-Magistère via de Condotti à Rome ; si c'est la France, on consultera le Catalogue des chevaliers publié en 1891 par Louis de La Roque (Paris, Dieusaide, in-8°) et le tome IV du *Nobiliaire universel de France*, par Saint-Allais.

UN CHEVALIER DE MALTE.

* * *

Il y a dans un catalogue de livres provenant des bibibliothèques du vicomte Révérend et du vicomte de B***, publié récemment chez Champion, de nombreux ouvrages relatifs à l'ordre de Malte.

Ceux qui me paraissent répondre le plus directement à la question sont les suivants :

N° 734. Louis de La Roque. Catalogue des chevaliers de Malte appelés successivement chevaliers de l'ordre Militaire et Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte. Ce catalogue comprend plus de quatorze mille noms de Chevaliers reçus, depuis la fondation de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en 1099 jusqu'à la Révolution française. Les admissions qui ont eu lieu postérieurement de 1800 à 1890, figurent à la suite du catalogue. Un vol. in 8.

N° 758. Baron de Lavigerie. L'Ordre de Malte depuis la Révolution française. Paris, 1889, in-12.

Il serait fastidieux de transcrire ici la liste des autres ouvrages ; voici, à titre d'indication, les numéros du catalogue, auxquels on pourra se reporter :

43, 61, 84, 209, 344 345, 498, 600, 606, 694, 723, 843, 932, 950, 972, 973, 1118, 1127, 1162. 1245, 1288. 1291.

JACQUES MEURGEY.

* * *

La liste complète des Chevaliers de Malte a paru dans la *Revue Nobiliaire*.

F. UZUREAU.

—

Petit sexe (LXIX, 745 ; LXX, 33). — L'intéressante citation, à ce mot, de Balzac, que nous a donnée notre érudit confrère M. Albert Cim, a éveillé en moi une bien compréhensible curiosité de vieux Balzacien : j'ai voulu savoir, exactement, par la comparaison du texte des premières éditions successives de la *Physiologie du Mariage*, si son illustre auteur avait écrit, telle quelle, de premier jet, la phrase citée, ou s'il l'avait remaniée, retravaillée, relimée après coup.

Aussi bien, dans l'édition originale, non encore « reconnue » par l'auteur : *Physiologie du Mariage, ou Méditations de philosophie électrique sur le bonheur et le malheur conjugal, publiées* par un Jeune Célibataire, Paris, Levavasseur et Urbain Canel, 1830 (1), 2 vol. in-8°, tome Ier page 59, — que dans la première Edition

(1) « Paris, Imprimerie de A. Barbier, rue des Marais St-G., N° 17. » Ce barbier, rappelons-le, fut d'abord l'associé, puis devint le successeur de Balzac, imprimeur, même maison.

Charpentier. Paris, 1838, grand in-18, page 56, — et dans la première Edition, collective de la *Comédie humaine*, Paris, Furne, 1846, in 8°, illustr., tome XVI, page 370, les deux phrases précitées et leur quelque peu irrévérencieuse expression de « petit sexe », sont, quant au texte, identiques. La seule différence entre elles, au reste peu importante, réside dans leur disposition typographique et dans leur ponctuation finale. Dans l'original, la première : « *A notre sens* », termine un alinéa qui la précède, et la seconde : « *A cette pensée* », descendue à la ligne, commence l'alinéa suivant. Puis, l'une après l'autre, chacune des deux phrases se termine par un point d'exclamation.

Si je le dis, c'est simplement parce que je sais de reste, combien notre bon Balzac, à titre d'ancien imprimeur, soignait, dans ses écrits, la question de la ponctuation.

En relisant la *Physiologie*, en revoyant les cruelles duretés que son auteur, le « Jeune Célibataire », y applique aux femmes, en général, je me remémore la belle lettre que H. de Balzac écrivait de Paris, en 1830, à sa fidèle amie et bonne conseillère Madame Zulma Carraud, alors à Saint Cyr-l'Ecole, pour essayer de la faire revenir sur « le sentiment de répulsion que lui avait fait éprouver la lecture des premières pages du livre ». — Mme Carraud, née en 1796, avait alors trente-quatre ans. Malgré sa jeunesse, la haute supériorité de son esprit, eût pu la porter à l'indulgence. Elle était trop bien de son sexe pour avoir hésité à marquer, à son ami, l'impression pénible qu'avaient faites sur elle ces attaques directes et continues, à ses yeux si injustifiées, contre la femme.

Qu'on la relise, cette lettre (*Correspondance de Balzac*. Edition, originale, Paris, Calmann Lévy, in-8°, 1876, page 76). Elle fait autant honneur à la femme qui la reçut, qu'au maitre-homme qui l'écrivit.

Quel dommage, seulement, qu'on n'ait pas, aujourd'hui, dans le volume, en regard de la lettre de Balzac, la petite lettre même de Madame Carraud. Quel plus vrai commentaire eût-on jamais pu mieux trouver !

ULRIC RICHARD-DESAIX.

Comptines (LXIX, 341, 632). — Dans le Haut-Jura on les appelle : entrônes. A part celles qui ont déjà été mentionnées dans la revue, voici les plus usitées :

Uni, unelle
Ma tante Michelle
Des poires, des pommes, des raisins doux
Pour en manger, Marie Flouflou,
La reine des loups
S'en va-t-à Besançon
Chercher de l'empoison
Pour ses petits moutons.

—

Une oie, deux oies, trois oies,
Quatre oies, cinq oies, six oies,
C'est toi.

—

Une souris verte
Qui courait dans l'herbe,
Je l'attrape par la queue
Je la montre à ces messieurs,
Les voilà qui m'disent :
« Où l'avez-vous prise ? »
Caroline sauve-toi
Si j't'attrap' prends garde à toi !

—

Entre, plantre, trismoué
Tifle, trafle, Domine
A complô
Supernô
Meo

—

Trois gendarmes sur un pont
Qui pêchaient des gros poissons
La corde qui casse
L'enfant qui trépasse
Ne pleurez pas Madame
Vous en aurez un autre
Qui aura les pieds jaunes
Et des mains d'Arlequin,
Va t'en petit Baboin,
Dans ton petit coin
Bien loin,

—

La fille du Roi
S'en va t'au bois
Cueillir la fraise
Et la framboise
S'il y en a, tu en auras,
S'il n'y en a pas, tu t'en passeras.

—

Bleue, bleue, bleue, la bouteille est bleue,
Rouge, rouge, rouge, on la remplira,
Un petit bonhomme pas plus gros qu'un rat,
Qui porte sa femme, par dessous le bras.

—

Crocodiles en ex-voto (LXIX, 546, 734, 782). — La légende du lézard de Saint-Vulfran d'Abbeville que M. George Auriol a esquissée si agréablement dans

un des derniers numéros de l'*Intermédiaire*, ne mériterait-elle pas d'être rapportée plus longuement ? Il y a une variante : le lézard se nourrissant des cadavres inhumés dans l'église ; il y a aussi un détail plein de saveur : la collaboration fraternelle du lézard et d'un crapaud dans l'entreprise d'approvisionnement de comestibles.

Il nous suffira de laisser la parole à l'un des fidèles collaborateurs disparus de l'*Intermédiaire*, qui, sans doute, s'il avait vécu, n'aurait pas manqué de prendre la plume en l'honneur du lézard et du crapaud légendaires. Voici donc ce que disait Alcius Ledieu dans le numéro de la *Revue Picarde* du 15 avril 1899 :

On raconte qu'à une époque assez lointaine, ce lézard avait élu domicile dans un caveau de l'église, et qu'il partageait sa demeure avec un énorme crapaud. Le soir venu, ce dernier se gonflait de telle sorte qu'il soulevait la dalle recouvrant le tombeau afin de permettre au lézard d'aller enlever les corps qui venaient d'être enterrés dans l'église, et que le voleur allait ensuite partager avec le crapaud, le produit de son larcin.

Il arriva qu'un assez long temps s'écoula sans qu'on enterrât dans l'église. La faim, dit la sagesse des nations, chasse le loup du bois ; elle chassa aussi le lézard de l'église Saint-Vulfran ; il alla s'approvisionner chez un boucher du voisinage.

Le boucher ne tarda pas à s'apercevoir que ses quartiers de bœuf disparaissaient du soir au matin, il s'embusqua, et la nuit suivante, il aperçut le voleur qu'il suivit dans l'église, il le vit disparaître avec son butin sous une dalle qu'un crapaud d'une taille extraordinaire avait soulevée à l'approche de son complice.

Le jour venu, le boucher raconta son aventure à tous ses voisins. Chacun s'arma d'un instrument ou d'une arme quelconque, et tous se rendirent dans la collégiale.

La dalle fut enlevée, et les deux carnassiers furent impitoyablement mis à mort.

Cette histoire d'association de malfaiteurs ne méritait-elle pas d'être rappelée.

Signalons, pour terminer, la note publiée par M. Cl. Cochin dans l'un des derniers numéros du *Bulletin historique* de la société des Antiquaires de la Morinie (1914, 1er fascicule, page 297) sur le crocodile d'Oiron (Deux-Sèvres) exposé dans le transept de la collégiale construite par Artus Gouffier.

Bien que la tradition n'ait pas rattaché le crocodile d'Oiron à la même légende que les crocodiles (ou gros lézards) de Saint-Bertin, de Saint-Omer et de Saint-Wulfran d'Abbeville, la société des Antiquaires envisage une origine commune : l'offre de ces carcasses exotiques comme ex voto apportés par des voyageurs d'outre-mer.

L'amiral Courbet n'aurait donc fait que de se conformer à une très ancienne tradition locale en offrant à la collégiale Saint-Wulfran, sa paroisse natale, un souvenir de ses voyages en Extrême-Orient : les gigantesques coquillages qui servent actuellement de bénitiers.

Sur le lézard de Saint-Wulfran, voir aussi les *Souvenirs de Jeunesse*, par M. de Belleval.

ADRIEN HUGUET.

—

La basilique Saint-Remi, à Reims. — Le « 28 décembre 1914 » d'après *Le Petit Parisien*, citant le rapport officiel de M. Whitney Warren, architecte américain, les Allemands ont bombardé et profondément endommagé « la basilique Saint-Remi », à Reims.

En 1862, cet édifice était en cours de réparation et j'y ai relevé les vers que voici, écrits au-dessus d'un tronc pour les offrandes, et que je me rappelle de mémoire :

A l'aspect imposant de cette église antique
Si ton cœur est ému, si ton regard surpris
Suit avec intérêt les travaux entrepris
Pour restaurer un peu la vieille basilique,
Au sortir du saint lieu
Ne te refuse point à notre humble demande,
Dépose dans ce tronc ta sympathique offrande
C'est un prêt fait à Dieu

V. A. T.

—

Nécrologie

Nous avons eu le vif regret d'apprendre la mort de notre ancien collaborateur M. le docteur Auguste Cordes, décédé à Marnex-sur-Coppet (Vaud) le 4 août, dans sa 71e année.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

TABLE

DU

2e Semestre 1914

VOLUME LXX

E

F

G

H

I

J

L

M

